

Contributions de la forteresse
de Louisbourg – n° 3





Affaires indiennes
et du Nord

Indian and
Northern Affairs

**Publication autorisée par l'honorable J. Hugh Faulkner,
ministre des Affaires indiennes et du Nord**

Révisée par la Division de la recherche, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, et publiée par la Direction de l'information

Conception: Eric Plummer

Maquette: Eiko Emori

Traduction du Secrétariat d'Etat

La publication *Lieux historiques canadiens: cahiers d'archéologie et d'histoire* paraîtra lorsqu'un nombre suffisant d'articles auront été réunis. Les manuscrits peuvent être soumis au chef de la Division de la recherche, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord, Ottawa, Ontario K1A 0H4, Canada.

Les articles paraissant dans cette série sont résumés et répertoriés dans *Historical Abstracts* ou *America: History and Life*, ou les deux.

5 Une campagne d'amateurs: le siège de Louisbourg en 1745

par Raymond F. Baker

61 Construction et occupation des casernes du bastion du Roi

par Blaine Adams

Lieux historiques canadiens:
cahiers d'archéologie et d'histoire
n° 18

Direction des lieux et des parcs historiques nationaux
Parcs Canada
Ministère des Affaires indiennes et du Nord
Ottawa, 1978

Couverture: Vues d'une chambre d'officier célibataire (recto) et d'une chambrée de soldats (verso), dans les casernes du bastion du Roi, à Louisbourg, illustrant la différence entre le niveau de confort du logement fourni à l'officier et celui fourni au simple soldat.

© Ministre des Approvisionnementnements et services Canada, 1978.
En vente chez son libraire, ou par la poste à: Imprimerie et édition,
Approvisionnementnements et services Canada, Hull, Québec K1A 0S9.

This issue is available in English as *Canadian Historic Sites:
Occasional Papers in Archaeology and History* No. 18 (catalogue no.
R61-2/1-18) from Printing and Publishing, Supply and Services
Canada, Hull, Québec K1A 0S9, or through your bookseller.

N° de catalogue: R61-2/1-18F

ISBN: 0-660-01703-2

Bibliothèque du Congrès, Washington, carte n° 70-103875
QS-7023-000-FF-A1

Prix au Canada: \$6.50

Prix autres pays: \$7.80

Prix sujet à changement sans avis préalable.

Une campagne d'amateurs: le siège de Louisbourg en 1745

par Raymond F. Baker

Lieux historiques canadiens
n° 18

6	Sommaire
6	Avant-propos
7	Historique
14	Opérations préliminaires
14	Le débarquement du 11 mai
18	Abandon de la batterie Royale
20	L'armée provinciale installe son camp
21	Duchambon organise la défense de Louisbourg
23	Les Provinciaux occupent la batterie Royale
24	Le débarquement des approvisionnements et de l'artillerie
25	L'installation de la batterie de Green Hill, le 15 mai
26	La sommation de reddition du 18 mai
27	Sortie des Français, le 19 mai, et assaut de Louisbourg envisagé par les Provinciaux pour le 20 mai
28	Le siège
28	Les batteries des Provinciaux, leurs effets, et les contre-mesures prises par les Français
28	<i>La batterie Royale</i>
28	<i>La batterie Coehorn</i>
30	<i>Les batteries avancées</i>
31	<i>La batterie de Titcomb</i>
32	<i>Autres mesures prises par les Français</i>
32	Le moral des Français et la capture du <i>Vigilant</i> (30 mai)
34	Attaques contre la batterie de l'Île (du 18 mai au 6 juin)
36	Frictions grandissantes entre les commandants provinciaux
36	Construction de la batterie du Phare (du 12 au 21 juin)
37	Projet d'attaque du 26 juin et capitulation de Louisbourg
39	Conclusions
42	Appendice A. Chronologie du siège de Louisbourg (1745).
45	Appendice B. William Shirley aux lords de l'Amirauté: plan d'attaque contre Louisbourg.
47	Appendice C. «Instructions given by William Shirley, Governour of Massachusetts, to William Pepperrell, Lieutenant General of the forces raised in New-England, for an expedition against the French settlements on the Island of Cape Breton.»
50	Appendice D. Conditions pour la capitulation de Louisbourg, 27 juin 1745.
52	Notes
58	Bibliographie

Sommaire

Le matin du 11 mai 1745, quelque 90 bâtiments de transport escortés d'une escadrille britannique entrèrent dans la baie Gabarus [aujourd'hui baie Gabarouse] dans l'île du Cap-Breton. A leur bord se trouvaient neuf régiments levés à la hâte parmi les habitants des colonies du Massachusetts, du New Hampshire et du Connecticut. Leur but: conquérir la grande forteresse française du Louisbourg; et c'est précisément ce que ces troupes accomplirent pendant les 47 jours qui suivirent, détruisant ainsi le mythe d'invincibilité dont commençait à jouir la forteresse.

Présenté pour publication en 1971, par Raymond F. Baker, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada.

Avant-propos

La présente étude du siège de Louisbourg de 1745 exigea trois mois de recherche dans les archives de la forteresse¹. Il ne s'agit pas d'une étude en profondeur, puisque nous ne disposions pas du temps voulu pour examiner en détail toutes les phases du siège dignes d'un tel traitement. Voici les aspects du siège qui, selon nous, revêtent une importance particulière et qui mériteraient une étude plus poussée: les vaisseaux de la Nouvelle-Angleterre ayant pris part à l'expédition; les provisions des troupes de la Nouvelle-Angleterre et les méthodes d'approvisionnement durant le siège; les relations de Warren et Pepperrell durant le siège, de même que l'étendue et la nature de la collaboration entre l'armée et la marine; l'état des défenses de Louisbourg (fortifications et puissance de feu) avant le siège; l'importance de la défection morale de la garnison de Louisbourg avant le siège et les répercussions qu'elle aurait eu sur l'issue du siège et, enfin, les détachements d'éclaireurs que les Provinciaux envoyèrent durant le siège en s'attachant plus particulièrement aux buts visés, aux résultats atteints et aux effets qu'ils auraient eu sur l'aboutissement de la campagne.

Historique

La chute de la forteresse de Louisbourg en 1745 mettait fin à des événements qui avaient débuté 32 ans plus tôt par une autre reddition, celle de 1713, quand la France signa le traité d'Utrecht qui termina la guerre de la succession d'Espagne. Par ce traité, la France perdit presque tout son empire nord-américain. L'Acadie (aujourd'hui les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et une grande partie de l'état du Maine), l'immense région commerciale de la baie d'Hudson et Terre-Neuve passèrent aux mains des Anglais, laissant le reste de la Nouvelle-France (Canada) presque isolé et vulnérable aux attaques des colonies de la Nouvelle-Angleterre. Louis XIV tenta de conserver l'Acadie pour assurer ainsi une sorte de tampon, mais il ne réussit qu'à garder le Cap-Breton, cette île rocheuse au large de la Nouvelle-Ecosse. Gain bien modeste qui garantissait tout de même à la France une base sur le littoral atlantique, sans compter que l'île, située à l'embouchure de cette route naturelle vers le cœur du continent qu'est le Saint-Laurent, à condition d'être défendue par une assez grande flotte, aurait donné à la France la voie de communication vers l'intérieur dont elle n'aurait su se passer.

Pour assurer sa mainmise sur le Saint-Laurent et protéger son commerce nord-américain et sa pêche commerciale, la France consacra 30 années et dix millions de dollars à la construction de la station navale fortifiée de Louisbourg au havre à l'Anglais sur la côte sud-est du Cap-Breton. Commencées en 1719, les fortifications respectaient les principes établis en ce domaine par le célèbre ingénieur militaire français, Sébastien Le Prestre de Vauban. A un moment, les fortifications comprenaient une ville de quelque 57 acres, entourée de murs de pierre s'élevant à 30 pieds et une série de bastions. Au nombre des bastions les plus importants, soit ceux qui s'étendaient vers le sud et l'est sur une distance de trois quarts de mille du côté de la terre, il y avait respectivement le demi-bastion du Dauphin du côté du port, le bastion du Roi, le bastion de la Reine, et le demi-bastion de la Princesse qui donnait sur le littoral atlantique. Un glacis, un fossé et un chemin couvert complétaient les ouvrages défensifs.

Le principal corps de casernes, situé dans la gorge du bastion du Roi (ces deux ouvrages formant la citadelle), constituait le centre administratif et militaire de Louisbourg et contenait les appartements du gouverneur, une chapelle, les chambres des officiers et les logements de la garnison. La ville de Louisbourg comptait surtout des bâtiments de pierre et de bois et des constructions dites de piquets¹.

Le port de Louisbourg suit approximativement un axe nord-est sud-ouest et bien que les deux péninsules à son entrée soient distantes d'environ un mille, la passe n'a que un demi-mille de large

à peine entre l'île Goat et l'île de la Batterie d'un côté et les nombreux récifs au large de la pointe du Phare de l'autre côté. L'entrée du port était protégée par la batterie de l'île et par la batterie Royale située sur la terre ferme à environ un mille au nord-est de la ville. Dans la ville du côté du port, il y avait trois autres ouvrages défensifs, soit la batterie circulaire du bastion du Dauphin, le bastion Maurepas à l'étranglement de la pointe Rochefort et un ouvrage d'artillerie appelé «Pièce de la Grave» près du quai.

Défendus par une garnison de réguliers et de miliciens français et par plus de 100 canons (surtout des pièces de 24 et de 42), la forteresse et le port de Louisbourg offraient en 1745 un aspect imposant et formidable. Certains jugeaient le site inexpugnable².

Pendant les 30 années qui suivirent le traité d'Utrecht, une paix fragile régna entre l'Angleterre et la France. A cette même époque, la Nouvelle-Angleterre avait suivi de très près et non sans inquiétude la construction de Louisbourg. Cependant, ce ne fut qu'au moment de la guerre du roi George (s'inscrivant dans la grande guerre européenne de la succession d'Autriche) en 1744 que la Nouvelle-Angleterre se rendit compte de la menace que faisait peser la forteresse pour sa sécurité. Lorsque la nouvelle de la déclaration de la guerre entre la France et l'Angleterre arriva en Amérique du Nord en avril de cette année-là, des corsaires français commencèrent à attaquer le commerce côtier de la Nouvelle-Angleterre à partir de Louisbourg. Entre le 31 mai et le 12 juin, deux corsaires français armés exclusivement de fusils capturèrent au moins dix navires de pêche du Massachusetts au large de l'île de Sable et des bancs de Canso. En juillet, les Français opéraient des raids depuis la côte du Massachusetts, menaçant les routes commerciales de Boston³.

A la fin de mai, les troupes françaises attaquèrent par surprise et prirent Canso, village de pêcheurs anglais mal défendu à l'embouchure de la baie Chédabouctou, et emmenèrent sa garnison aux prisons de Louisbourg – grave erreur, car cela permit aux Anglais d'examiner les défenses françaises et d'en relever les faiblesses. En août, un autre détachement envoyé de Louisbourg assiégea Annapolis Royal, place forte anglaise sur la baie de Fundy, mais il se retira au bout de trois semaines d'attaques déçues, les défenses s'étant révélées au-dessus de ses moyens⁴.

Les Français gagnèrent peu à attaquer Canso et Annapolis Royal si ce n'est la colère des Anglais. Peut-être, comme l'affirmait plus tard un habitant anonyme [ci-après l'Habitant] de Louisbourg: «Les Anglais ne nous auroient peut-être point inquiétés, si nous n'eussions été les premiers à les insulter [. . .] Les habitants de la Nouvelle-Angleterre étaient intéressés à vivre en paix avec nous. Ils l'eussent sans doute fait, si nous ne nous étions

1 Le gouverneur William Shirley. (*The Canadian Magazine*, vol. 22, n° 4, p. 356.)



point avisés mal à propos, de les tirer de cette sécurité où ils étoient à notre égard.»⁵ Mais l'attention avait été fortement attirée sur les dangers que représentait la base navale française et il serait désormais impossible de faire taire les voix qui réclamaient à grands cris une expédition contre la forteresse.

L'identité de l'initiateur du projet d'expédition contre Louisbourg fait depuis longtemps l'objet d'une controverse; c'est toutefois à William Shirley, le gouverneur royal du Massachusetts alors âgé de 50 ans, que revient le crédit d'avoir rallié les opinions et les ressources pour entreprendre cette action. Né en Angleterre où il avait reçu une formation en droit, Shirley vint à Boston en 1731 parce que les maigres revenus de son étude de Londres ne suffisaient pas à faire vivre son épouse et leurs huit enfants. Dans les dix années qui suivirent, il devint un avocat florissant dont la popularité et la réputation de défenseur acharné des intérêts du roi s'imposèrent également. Et, en 1741, il fut nommé gouverneur de la colonie⁶.

Shirley songeait depuis longtemps déjà à une expédition contre Louisbourg et lorsque la garnison revint à Boston à la fin de 1744 après un séjour dans les prisons de Louisbourg, il prêta une oreille attentive à ce qu'elle lui confia sur la forteresse. Ainsi apprit-il que la place forte française jugée inexpugnable était en fait loin de l'être, que sa garnison était petite, mécontente et mutine, que de hautes collines dominaient la forteresse à l'ouest; qu'il y avait deux brèches dans la batterie Royale et que les provisions de bouche et de munitions ne permettraient pas à la forteresse de résister à un siège long et acharné⁷. Shirley acquit petit à petit la conviction qu'une attaque de Louisbourg aurait de bonnes chances de réussir à condition d'être lancée avant l'arrivée des renforts français au printemps.

Le 20 janvier 1745, Shirley demanda à la *General Court* [corps législatif] du Massachusetts la permission d'organiser une expédition. Ayant fait juré aux membres de l'assemblée de garder le secret, il leur fit part de la menace que faisait peser Louisbourg sur la navigation et le commerce, sur les navires d'approvisionnement, sur les pêcheries de la Nouvelle-Angleterre et sur la sécurité des établissements anglais. Rien, prétendit-il, *would more effectually promote the interests of [Massachusetts] . . . than a reduction of that place . . . From the best information that can be had of the circumstances of the Town and the number of soldiers and Militia within it, and of the situation of the Harbour, I have good reason to think that if Two Thousand men were landed upon the Island [Cape Breton] as soon as they may conveniently got ready . . . such a number of men would, with the blessing of Divine Providence upon their enterprise, be masters of the field at all events.*⁸

Le corps législatif ne partageait pas l'optimisme de Shirley et rejeta la proposition au vote après un débat de plusieurs jours. C'est seulement après que les marchands de Boston, ayant appris la décision du corps législatif, lui demandèrent par une pétition de réexaminer la proposition du gouverneur que l'expédition fut finalement approuvée le 5 février par la très étroite marge de un vote – attribuable au hasard qui voulut, dit-on, qu'un des membres se cassât la jambe en allant porter son bulletin de vote contre l'expédition⁹. Shirley informa le gouvernement de Londres de l'expédition prévue, établit un plan d'attaque contre Louisbourg (voir appendice B) qu'il envoya à l'Amirauté et leva des volontaires dans les colonies, même celles aussi au sud que la Pennsylvanie.

En même temps, Shirley demanda une aide navale au commodore Peter Warren, commandant des opérations navales britanniques dans les eaux américaines, qui se trouvait alors en poste aux îles Sous le Vent des petites Antilles. Warren, âgé de 42 ans, était affecté en Amérique du Nord depuis 1730. Il possédait des biens-fonds et des relations familiales dans l'état de New York (il avait épousé la soeur du juge en chef James De Lancey de la Cour Suprême de New York) et, comme Shirley, prônait depuis longtemps l'attaque de Louisbourg. En effet, dès février 1743, Warren avait fait une recommandation dans ce sens à l'Amirauté qui avait fait la sourde oreille¹⁰. Shirley, reprenant peut-être les idées de Warren, dit au commodore que s'il consentait à libérer des navires pour l'expédition, ces derniers (avec les navires fournis par les colonies) assureraient le succès définitif des troupes de la Nouvelle-Angleterre. Le gouverneur offrit même à Warren le commandement de l'expédition, lui écrivant, «if the service in which you are engaged would permit you to come yourself and take upon you the command of it, it would I doubt not be a most happy event for his Majesty's service and your own honour»¹¹.

La réponse de Warren, que Shirley reçut à la mi-mars, le déçut. En effet, le commodore lui disait qu'il aurait bien voulu agréer sa demande, mais que ses collègues officiers avaient décidé dans une réunion que, sans ordres de l'Amirauté, il n'avait pas le pouvoir d'envoyer des navires pour participer à l'expédition. Il enverrait néanmoins deux vaisseaux de guerre pour patrouiller les eaux de la Nouvelle-Angleterre, permettant ainsi aux navires coloniaux de prendre part à la campagne¹².

Entre temps Warren reçut des ordres de l'Amirauté qui, interprétés largement, l'autorisaient à aider l'expédition. Il arma immédiatement son vaisseau amiral de 60 canons, le *Superbe*, et appareilla le 24 mars d'Antigua en compagnie de deux vaisseaux de ligne de 40 canons chacun (le *Mermaid* et le *Launceston*) et d'un vaisseau de transport. Il informa Shirley que, pour épargner



du temps, il ferait route directement sur Louisbourg, ne s'arrêtant qu'à Canso pour refaire ses provisions d'eau et recevoir les dernières nouvelles. Warren ordonna également à deux autres vaisseaux de guerre (dont un vaisseau français capturé) de le rejoindre au large de Louisbourg¹³.

Certains avaient qualifié l'expédition de Louisbourg de projet démentiel ou de projet d'une folle audace¹⁴, épithètes des plus appropriées quand on songe que les colonies n'avaient pas de troupes aguerries pour l'exécuter – pas de réguliers, pas d'officiers formés, pas de vétérans et pas de force navale. Peu d'hommes, en effet, pouvaient se vanter de posséder plus que les rudiments du métier des armes, encore moins de maîtriser l'art de la guerre de siège. Devant ces faits, le sceptique Benjamin Franklin de Philadelphie fit la mise en garde suivante à son frère de Boston: «Fortified towns are hard nuts to crack, and your teeth are not accustomed to it. Taking strong places is a particular trade, which you have taken up without serving an apprenticeship to it . . . But some seem to think forts are as easy taken as snuff.»¹⁵

En dépit de la mise en garde de Franklin et des autres qui abondaient dans le même sens, plus de 4000 hommes, tous de la Nouvelle-Angleterre, s'engagèrent pour l'expédition contre Louisbourg. Quelque 3300 venaient du Massachusetts (qui englobait alors le Maine), 500 du Connecticut et 450 du New Hampshire, dont certains recevaient leur solde du Massachusetts¹⁶. New York fournit quelques canons plus ou moins gros ou bons et la Pennsylvanie et le New Jersey envoyèrent des provisions de bouche et des vêtements. Le Rhode Island vota en faveur de lever trois compagnies de soldats, mais, réflexion faite, les retint prudemment jusqu'à la fin de la campagne¹⁷. D'autres colonies se contentèrent d'offrir leurs prières et leurs meilleurs vœux.

L'armée (le terme semblera peut-être un peu fort pour un tel assemblage hétérogène et sans formation militaire) se composait de pêcheurs, de fermiers, de mécaniciens, de marchands et colons de tout âge et acabit, tous bien décidés à voir Louisbourg en ruine parce que l'endroit «was Like to prove Detremental if not Destroying to our Country»¹⁸. L'expédition avait déclenché une telle fièvre que le major John Storer de la milice du Maine recruta une compagnie d'une soixantaine d'hommes en un seul jour, leurs âges variant de 16 à 60 ans¹⁹.

Le grand renouveau religieux qui venait juste de balayer la Nouvelle-Angleterre amena dans les rangs de l'armée un grand nombre de pasteurs militants, tous désireux de voir disparaître ce «Stronghold of Satan» sur l'île du Cap-Breton. L'un d'entre eux, le révérend Samuel Moody de York dans le Maine, âgé de 70 ans, soit le plus vieil homme de l'armée, aurait apporté sa propre hache pour briser les «idols» des églises de Louisbourg. Le pasteur

de l'église méthodiste anglaise, George Whitefield, faute d'accompagner l'armée à Louisbourg, lui donna une devise: *Nil desperandum Christo duce* (Il n'y a rien à craindre quand le Christ nous guide). La présence de pasteurs donna à l'expédition une allure de croisade, ce qui fit dire plus tard à un écrivain que la campagne était «a strangely combined muster and camp-meeting»²⁰.

Les conditions du service ne variaient pas beaucoup d'une colonie à l'autre, les hommes touchant une certaine somme d'argent et une couverture. Tout homme en mesure d'apporter ses propres fusil, épée, cartouchière et ceinturon, couverture ou quelque autre article utile et acceptable par l'officier recruteur, voyait sa solde mensuelle s'élever. Les colonies s'engageaient à fournir de tels articles à ceux qui n'en possédaient pas à condition que chaque article fourni fût retourné à la fin de la campagne et que tout article perdu fût payé. Toutes les recrues auraient également droit au butin, seraient libérées de leurs créanciers jusqu'à leur retour à la colonie et toucheraient un mois de solde d'avance avant l'embarquement²¹. On avait promis aux hommes de telles rations de rhum que le gouverneur du Connecticut, Jonathan Law, se sentit obligé d'avertir le capitaine John Prentis du sloop *Defiance* du Connecticut d'interdire aux hommes une trop grande consommation d'alcool de peur qu'ils ne fussent en état d'ébriété à l'heure critique²².

Le commandement de l'armée et de l'expédition fut confié à William Pepperrell de Kittery (Maine), qui était âgé de 49 ans. Pepperrell, qui reçut le grade de lieutenant-général, était président du Conseil du Massachusetts et commerçant prospère et influent. A son peu d'expérience militaire se limitant à quelques revues de la milice dont il était le colonel, il opposait une grande popularité et beaucoup de jugement – deux qualités essentielles au chef d'une armée comme la sienne²³. Pepperrell tenait sa mission à titre de commandant de l'armée non seulement du Massachusetts, mais aussi du New Hampshire et du Connecticut²⁴. Ainsi, chacune de ces colonies avait un certain pouvoir sur ses actes. Assez étonnamment, Pepperrell n'en fut guère gêné et conserva une certaine indépendance de commandement.

Roger Wolcott, gouverneur adjoint du Connecticut âgé de 67 ans, reçut le poste de commandant en second et le grade de major-général en retour de l'engagement de sa colonie d'envoyer des troupes²⁵. Aux postes de brigadiers, se trouvaient Samuel Waldo, commerçant et propriétaire foncier très en vue, et Joseph Dwight, colonel du train d'artillerie commandé en campagne par Richard Gridley.

L'armée provinciale se composait de neuf régiments organisés selon les colonies:

3 Sir William Pepperrell. A l'arrière-plan de la peinture, œuvre de John Smibert, on voit les forces de Pepperrell au combat à Louisbourg. (*Essex Institute, Salem, Massachusetts.*)



First Massachusetts Regiment, William Pepperrell, colonel. (Commandé en campagne par le lieutenant-colonel John Bradstreet.)

Second Massachusetts Regiment, Samuel Waldo, colonel. (Commandé en campagne par le lieutenant-colonel Arthur Noble de Georgetown, Massachusetts.)

Third Massachusetts Regiment, Jeremiah Moulton, colonel.

Fourth Massachusetts Regiment, Samuel Willard, colonel.

Fifth Massachusetts Regiment, Robert Hale, colonel.

Sixth Massachusetts Regiment, Sylvester Richmond, colonel.

Seventh Massachusetts Regiment, Shubael Gorham, colonel.

Connecticut Regiment, Andrew Burr, colonel.

New Hampshire Regiment, Samuel Moore, colonel.²⁶

Pour transporter l'armée à Canso où elle se rassemblerait avant le départ pour Louisbourg, Shirley avait réussi à obtenir (outre l'escadrille de Warren qui faisait déjà route sur Canso) une flotte de 90 vaisseaux de transport, cinq vaisseaux de guerre et six sloops. Le commandement de la flotte avait été confié au commodore John Rous de la frégate *Shirley*. Le capitaine Edward Tyng de la frégate *Massachusetts* faisait office de premier officier de marine présent agissant en vertu de la mission de Shirley²⁷.

L'expédition appareilla le 4 avril. Pour les hommes entassés dans les cales des vaisseaux de transport, le voyage à Canso ne fut pas très agréable, loin de là. Beaucoup n'avaient jamais voyagé par mer avant. «Wee had'ent Sailed, above 3 or 4 Leagues, before Some were Sea Sick», écrivit un volontaire. Le mal de mer gagna rapidement d'autres soldats au point que bientôt «Our Vessel was A very Hospital, wee were all Sick, in a Greater or lesser Degree». L'armurier Seth Pomeroy de Northampton (Massachusetts) que le mal de mer n'épargna pas écrivit: «I was so sick day & night that I have not words to set it forth.»²⁸ La campagne ne débutait pas sous de très bons auspices, mais le mal de mer disparut en peu de temps et à la mi-avril la flotte commença à se rassembler à Canso.

A Canso, Pepperrell apprit que les glaces obstruaient encore la baie Gabarus au sud-ouest de Louisbourg où il devait effectuer le débarquement. Il faudrait donc attendre le départ des glaces. On profita de ce délai forcé pour tenir des séances de prières et de formation militaire, le prêche ne se comparant en rien, par sa durée et son envergure, aux rudiments de formation donnés. Tout enthousiasmés qu'ils étaient, les soldats de la Nouvelle-Angleterre auraient péché par négligence. Ainsi un homme «carelessly handling his Gun, Shot it off, and the Bullet went thro' a Man's Cap on his head»²⁹.

Le commandant Warren arriva à la hauteur de Canso avec son escadrille le 4 mai et il envoya un messenger à terre avertir Pepperrell qu'il se rendait directement à Louisbourg pour bloquer l'entrée du port aux navires français. Il assura Pepperrell que: «Nothing shall be wanting, on our parts to promote the Success of the Expedition, which I think of the utmost Consequence to our King and Country.»³⁰ Shirley avait dit à Pepperrell que Warren, à son arrivée, devait prendre le commandement des forces navales provinciales et que les officiers des croiseurs devraient suivre les ordres du commodore. Le gouverneur exhorta Pepperrell à éviter tout désaccord avec Warren qui risquerait d'entraver le succès de l'expédition³¹.

Au début de mai, soit après environ quatre semaines à Canso, Pepperrell fut finalement informé de la disparition des glaces dans la baie Gabarus. Le 16 avril précédent, un conseil de guerre avait décidé d'installer la base des opérations à Canso. C'est là que l'on se replierait au besoin et que l'on amènerait les malades et les blessés³². Deux compagnies de 40 hommes chacune se virent désignées pour protéger Canso contre toute attaque de la part des Français. Le reste des hommes (sauf ceux du régiment de Jeremiah Moulton qui avait été envoyé faire une incursion contre l'établissement français de St-Pierre³³) s'entassèrent de nouveau dans les étroites cales des vaisseaux de transport. Le 9 mai, ils appareillèrent pour l'expédition qui, si elle réussissait, «would be the most glorious and useful thing done in the war»³⁴.

Opérations préliminaires

Après le lever du soleil, le 11 mai 1745, les premiers vaisseaux coloniaux traversaient la baie Gabarus en direction du lieu de débarquement, soit un petit inlet dit anse Freshwater à environ quatre milles au sud-ouest de Louisbourg. Des remparts de la forteresse, les soldats français suivirent attentivement les petits vaisseaux de transport qui, un à un, jetèrent l'ancre dans la baie entre l'anse et la pointe Plate [aujourd'hui pointe Flat].

A l'arrivée de la flotte dans la baie, les Français sonnèrent les cloches et tirèrent des coups de canon pour avertir la garnison et les habitants des villages avoisinants. Partout dans la ville des soldats accouraient à leurs postes. Sans délai, les hommes s'empressèrent d'assurer la protection du mur peu élevé au sud-est de la forteresse, érigeant à la hâte une plate-forme d'épais madriers sur laquelle ils avaient monté deux canons de 24 prêts à tirer avant la fin du jour. En même temps, des soldats montaient des canons à pivot le long du mur du quai à côté du port¹.

Les miliciens de la Nouvelle-Angleterre à bord des vaisseaux mouillés dans la baie entendirent les cloches et les coups de canon et observèrent les mesures défensives prises par les Français. Mais cela ne réussit pas à les faire hésiter au moment de monter dans les chaloupes de débarquement au signal donné.

Le débarquement du 11 mai

Dans la confusion et l'excitation du moment, peu des hommes de la Nouvelle-Angleterre qui tinrent un journal ou une chronique de la campagne se rappelèrent le moment exact du mouillage de la flotte dans la baie Gabarus. Selon certains, la flotte aurait mouillé dans l'avant-midi, à 9 h, tandis que d'autres affirment que ce ne fut pas avant 10 h. Benjamin Cleaves, commis dans la compagnie du capitaine Benjamin Ives, du Fifth Massachusetts Regiment, commandé par Hale, écrivit que la flotte «came in fair sight of Cape Breton about 9 o'clock; Came to anchor about 10». D'après la relation officielle de l'expédition, rédigée par Pepperrell et quatre de ses officiers, la flotte aurait mouillé entre 9 et 10 h. C'est d'ailleurs ce que le gouverneur Shirley (informé par Pepperrell) dit au duc de Newcastle dans la lettre qu'il lui adressait en octobre 1745².

En revanche, les journaux personnels montrent moins d'hésitation au sujet de l'endroit du mouillage. A quelques exceptions près, ils affirment que le mouillage se trouvait à environ deux milles en aval de la pointe Plate ou à environ quatre milles au sud-ouest de la forteresse. Benjamin Green, le secrétaire de Pepperrell, ne dit-il pas: «Here we saw the light house & ye steeples in the town.» Sur la foi de ces observations, le mouillage aurait été dans le voisinage de l'anse Freshwater, inlet que les Français ap-

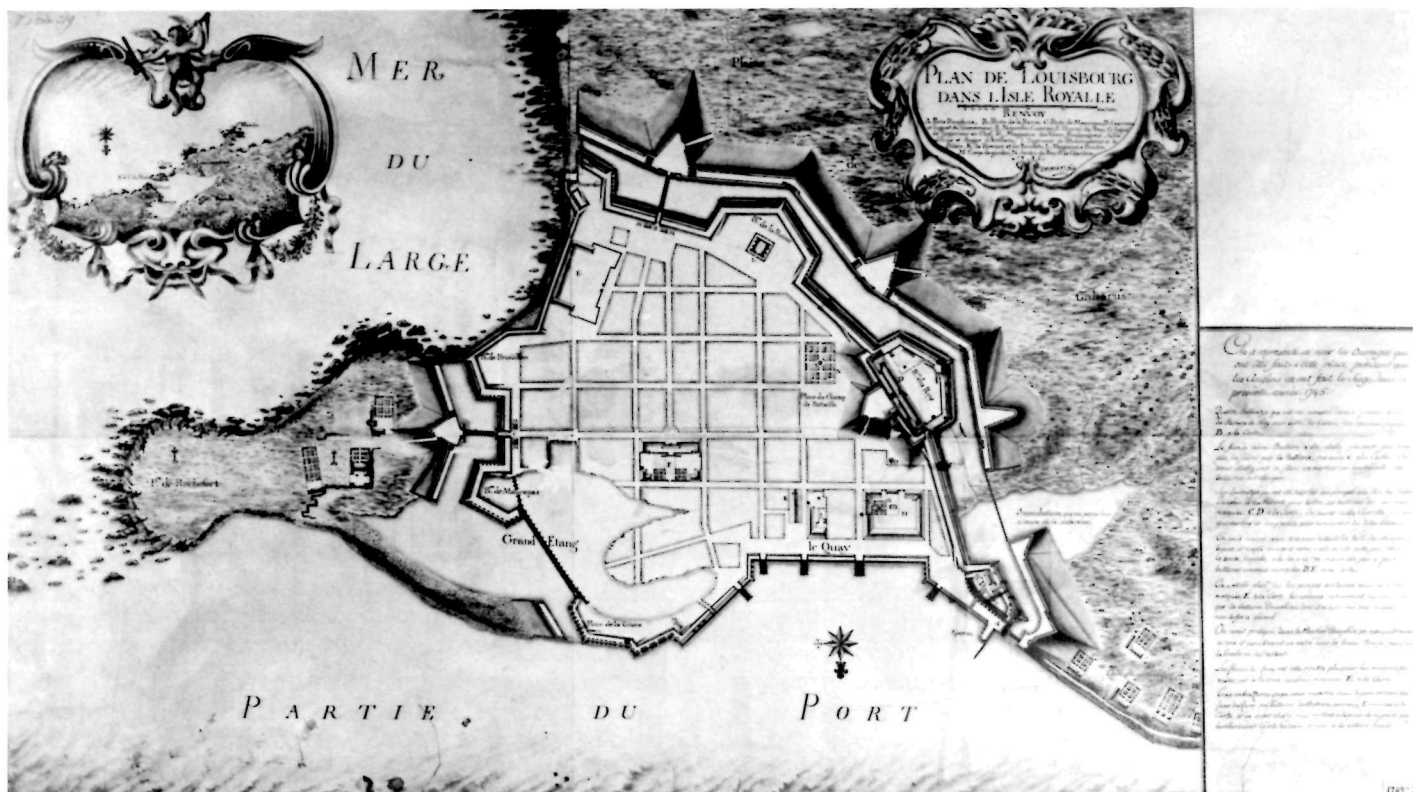
pelaient «Anse de la Cormorandière». Vu le nombre des vaisseaux (environ 90), ils occupaient probablement tout l'espace entre l'anse et la pointe Plate³.

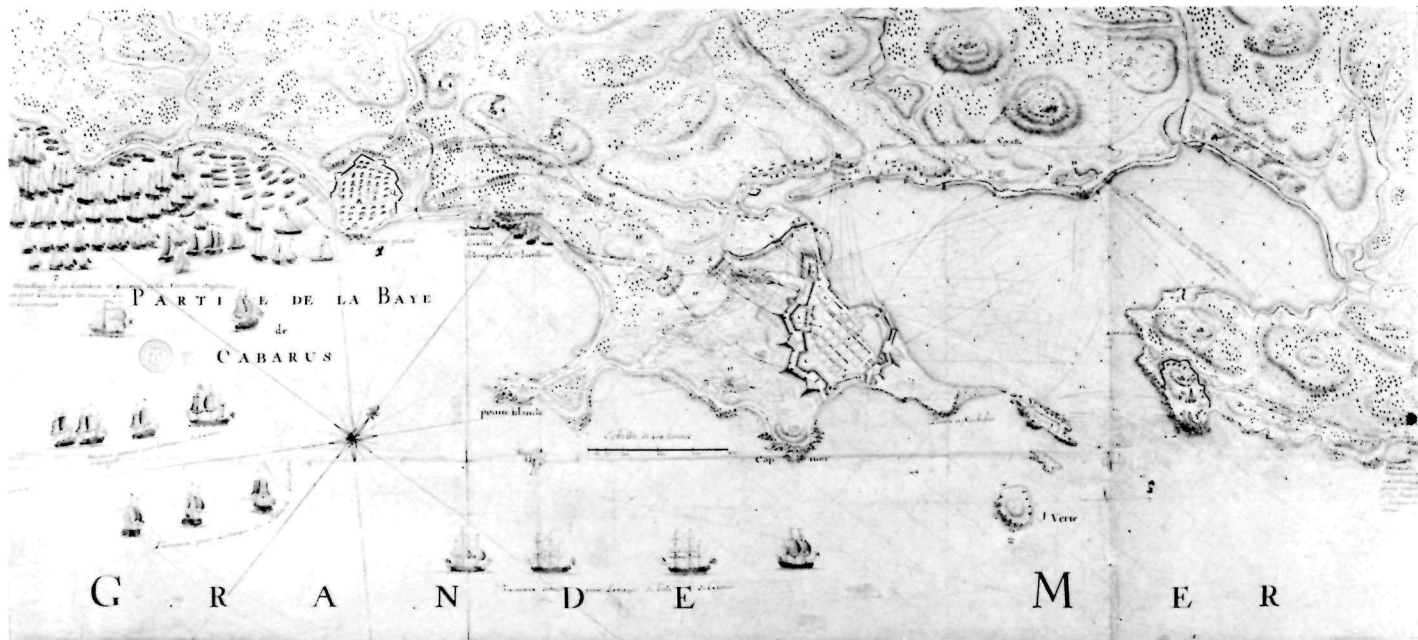
Même si les Français n'ignoraient pas la présence de l'armée provinciale au large dans la baie Gabarus, le gouverneur Shirley avait tout de même caressé au départ l'espoir de prendre Louisbourg par surprise. Avant le départ de Boston du contingent du Massachusetts, Shirley remit à Pepperrell une longue lettre contenant des instructions détaillées sur la meilleure façon de mener la campagne (voir appendice C). Beaucoup de ces instructions paraissent naïves et utopiques. Un des premiers historiens de la Nouvelle-Angleterre, Jeremy Belknap, écrivant une quarantaine d'années après l'expédition de Louisbourg, concluait que Pepperrell aurait eu besoin de sept ans d'expérience comme général, de la puissance d'un Josué et d'hommes à la vue perçante des chats pour suivre les instructions de Shirley. Et, au dire d'un célèbre historien naval anglais, l'amiral Herbert Richmond, les instructions de Shirley étaient «a perfect model of the type of instructions to be avoided»⁴. Tout utopique qu'elle était, la stratégie de Shirley avait néanmoins prévu l'importance et la vulnérabilité relative de deux points d'attaque vitaux: la batterie Royale et celle de l'Île [c'est-à-dire l'île de l'Entrée (du port), autrefois aussi appelée l'île de la Batterie, ou simplement l'Îlot].

Shirley prétendait que pour surprendre Louisbourg, il faudrait que la flotte arrivât le soir de manière à effectuer le débarquement vers 21 h. Les hommes devaient descendre à terre sans délai et aussi rapidement que possible, en observant un profond silence, pour ne pas réveiller les Français qui ne soupçonnaient rien. Les hommes s'étant mis en position autour de la forteresse (tout cela se déroulant dans le noir), ils devaient prendre les murs d'assaut au signal convenu⁵. Cependant en raison du délai à Canso et d'un vent contraire de Canso à Louisbourg, la flotte n'arriva qu'après l'aube du 11 mai, ce qui anéantissait toute possibilité de surprise.

De toute façon, les Français n'auraient sans doute pas été pris complètement par surprise. Louis Duchambon, qui occupait le poste de gouverneur militaire de Louisbourg depuis un peu plus de six mois, dit avoir observé dès le 14 mars des navires croisant au large de la forteresse⁶, et l'intendant Bigot confirma cette affirmation de Duchambon⁷. Le nombre de ces vaisseaux augmenta constamment pendant mars et avril et, sans vraiment savoir s'il s'agissait de navires français ou anglais, car les glaces dans le port les obligeaient à rester au loin, le gouverneur prit des mesures pour assurer la sécurité des villageois des alentours dans l'éventualité où ces navires appartiendraient aux Anglais et présageraient une attaque. Il avertit les habitants des villages de la côte

4 Fortifications de la ville de Louisbourg en 1745, d'après un plan signé par l'ingénieur français Verrier. (Archives nationales, Paris.)





près de la ville d'être prêts à obéir à tout signal qu'il leur donnerait. Il rassembla tous les habitants de la ville et du port, divisa le premier groupe en quatre compagnies défensives et ordonna au deuxième groupe de gagner soit la batterie Royale, soit la batterie de l'Île à son signal⁸.

Selon l'Habitant de Louisbourg, les Français savaient bien avant l'arrivée des Provinciaux dans la baie Gabarus «qu'il se trâmait une entreprise secrète contre nous, à la Nouvelle Angleterre. Tous les jours nous recevions de secrets avis qu'on armoit le long de la Côte». Le 22 avril, deux hommes, venus par terre de Port-Toulouse, avertirent Duchambon qu'ils avaient entendu des coups de canon à Canso dont on s'affairait à restaurer les défenses. Un troisième homme raconta avoir vu un engagement naval entre les Français et les Anglais le long de la côte. Le 8 mai, Duchambon ne doutait plus que les navires devant Louisbourg fussent anglais et, deux jours plus tard, à la faveur d'une nuit complètement bouchée par la brume, il envoya un des deux navires préparés à cette fin traverser le blocus pour avertir le gouvernement de France de la situation de la colonie⁹.

Manifestement au courant de ce qui se préparait en Nouvelle-Angleterre, Duchambon ne semble pas avoir fait de grands efforts pour contrer l'attaque imminente. Il essaya d'assurer un bon approvisionnement de fagots sur le quai pour les brûlots, il avait proposé de construire une batterie sur le cap Noir et avait demandé au ministère en France d'envoyer plus de canons car ceux qu'il possédait n'étaient pas «suffisant pour soutenir un Siège en forme»¹⁰. Il n'y avait pas grand espoir qu'il reçût les canons à temps car il avait envoyé sa demande au ministère en novembre 1744 et les réponses se faisaient souvent attendre jusqu'à un an. Donc Duchambon n'avait pas de réponse de la métropole et aucune de ses propositions ne s'étaient concrétisées. Eût-il été capable de prendre les mesures défensives qui s'imposaient qu'il n'aurait sans doute pas pu les faire exécuter correctement par les troupes assez mauvaises qu'il commandait.

En tout, Duchambon disposait de quelque 1500 hommes des compagnies franches de la marine et de la milice et de plusieurs compagnies du régiment suisse de mercenaires de Karrer. (L'Habitant ajoute que Duchambon aurait pu avoir 300 ou 400 autres hommes d'Ingonish et des environs, mais qu'au moment où il se décida à les faire venir, les communications avec ces endroits avaient été coupées¹¹.) La milice manquait de formation et les compagnies franches, qui constituaient environ le tiers des troupes, n'avaient pas d'expérience et, de surcroît, manifestaient du mécontentement en raison de soldes non payées et de nourriture et de vêtements pitoyables. Cette garnison mécontente fut le legs de Duquesnel, décédé en octobre 1744, à Duchambon. L'in-

capacité de Duquesnel d'assurer la discipline militaire et celle de Duchambon de contrôler la défection morale des troupes aboutirent à la mutinerie de la garnison en décembre 1744. Dès lors, ce fut la rébellion ouverte contre l'autorité de Duchambon¹². Ce fut seulement après l'apparition de l'armée provinciale dans la baie que Duchambon put convaincre la garnison d'obéir en lui promettant de tout oublier si elle se ressaisissait et faisait son devoir. Malgré cela, l'Habitant avoua plus tard, «nous n'avions pas sujet de compter sur elles[. . .] Des Troupes si peu disciplinées n'étoient guères capables de nous inspirer de la confiance[. . .] Je décidai qu'il étoit naturel de s'en défier»¹³. Alors rien d'étonnant que Duchambon ait été si mal préparé à l'attaque quand elle survint.

Lorsque Duchambon vit apparaître la flotte provinciale, le 11 mai, il ne put qu'envoyer un détachement d'environ quatre-vingts hommes pour empêcher le débarquement: détachement composé d'environ 50 civils (milice) sous le commandement du capitaine de port Pierre Morpain et d'une trentaine de soldats sous les ordres de Mésillac Duchambon, son fils. (Un autre détachement de 40 hommes se trouvait déjà quelque part dans le bois autour de la baie Gabarus, où il observait depuis quelques jours les vaisseaux de la flotte de Warren qui y mouillaient de temps à autre.) Un des capitaines de la milice, Girard La Croix, souligna la futilité de cette mesure puisque Morpain et Duchambon n'avaient aucune chance d'arriver avant que les Provinciaux eussent pu débarquer¹⁴.

Dans la baie Gabarus, les troupes de la Nouvelle-Angleterre, au signal de débarquement, sautèrent dans les chaloupes. Dans ses instructions à Pepperrell, Shirley répartissait les troupes en quatre divisions dont trois débarqueraient à la pointe Plate et une à la pointe Blanche, un peu plus haut sur la côte. Le conseil de guerre tenu à Canso, le 16 avril, ayant confirmé ces instructions, l'armée fut divisée en quatre groupes. Mais le conseil, au lieu de suivre les instructions au sujet des points de débarquement, choisit plutôt d'envoyer l'armée à terre à quelque trois milles de la ville et quatre milles de la batterie Royale; soit entre la pointe Plate et l'anse Freshwater. Au moment où l'armée se préparait à débarquer à cet endroit, elle aperçut sur la plage le détachement français envoyé par Duchambon, «marching towards the place where it was proposed to land our Troops»¹⁵.

Voyant l'ennemi approcher, Pepperrell, conformément aux instructions reçues de tenir les Français éloignés du principal lieu de débarquement aussi longtemps que possible, envoya plusieurs chaloupes remplies d'hommes feindre un débarquement à l'anse de la pointe Plate. Cela «diverted the Enemy from proceeding further till they saw the Boats put back and row up the Bay». Entre

temps, le gros des troupes avait commencé à débarquer dans l'anse Freshwater. Il était environ midi et le ressac impétueux de la mer rendait le débarquement difficile, mais luttant vigoureusement une centaine d'hommes réussirent à mettre pied à terre. Quelques Provinciaux disparurent dans les bois à la recherche de soldats ennemis, tandis que le reste des soldats avancèrent sur la plage à la rencontre des troupes françaises qui, ayant réalisé la feinte, accouraient vers l'anse Freshwater¹⁶.

Après une brève mais rude escarmouche, les Français se dispersèrent à la hâte dans les bois. A ce sujet, un soldat de la Nouvelle-Angleterre écrivit: «These Scoundellus french Dogs, they Dare not Stay to fite.»¹⁷ Du côté des Français les pertes s'élevèrent environ à six morts, cinq blessés et un civil fait prisonnier. Le capitaine de port Morpain fut également blessé légèrement, mais il réussit à rejoindre la ville. Le civil capturé fut Le Poupet de La Boularderie, un officier retraité du régiment du duc de Richelieu en France. Plusieurs autres Français furent capturés ou tués dans les bois avant de pouvoir se réfugier dans la forteresse. Les troupes provinciales ne rapportèrent que deux ou trois hommes légèrement blessés¹⁸.

Les Français dans Louisbourg, alarmés par la défaite facile de Morpain et Duchambon, incendièrent les maisons et bâtiments au-delà de la porte du Dauphin afin que l'ennemi ne puisse les occuper. Les habitants et leurs effets personnels furent déménagés en ville¹⁹.

Durant la bataille sur la plage, l'armée provinciale continuait de débarquer entre la pointe Plate et l'anse Freshwater²⁰. Les fortes vagues, qui durèrent toute la journée, rendaient encore le débarquement difficile. Néanmoins, à la tombée de la nuit, quelque 2000 hommes avaient mis pied à terre. Durant la soirée, la plupart des vaisseaux de transport avancèrent à la tête de la baie, qui offrait un mouillage plus calme et plus sûr²¹.

A terre, chez les volontaires sans discipline militaire régnait un véritable chaos et un soldat enthousiaste de s'exclamer: «Indeed! wee fill'd the Country». Ils n'avaient pas encore reçu d'ordres précis et «Everyone Did what was Right in his own Eyes Among which I was one». Les soldats escaladèrent les collines et les Français eurent tôt fait de les voir en grand nombre sur les hauteurs non loin des bastions du Roi et du Dauphin. Les troupes provinciales étaient dès lors à portée de canon et «at about two P.M. the cannon en barbette fired on several platoons which seemed to be marching without formation toward the far side of the bay». Un des soldats de la Nouvelle-Angleterre sur les collines ce jour-là souligna assez prosaïquement que «one of the Balls wee took Up while it was a roalling (wee Judge'd it to be A 24 Pounder)»²².

Les Français virent également d'autres soldats ennemis longeant les bois en direction de la batterie Royale. Il s'agissait probablement là du détachement de 400 hommes commandés par le colonel William Vaughan de Damariscotta dans le Maine, lesquels se rendaient piller et incendier les entrepôts du nord-est du port²³. Les troupes provinciales sur les collines environnantes inquiétaient tant Duchambon que, écrivit-il, «Je fis fermer les portes, et je fis pourvoir Sur Le Champ à La Suretté de la Ville et placer environ 1100 hommes, qui se sont trouvés pour La défendre».²⁴ Chassin de Thierry, le commandant de la batterie Royale, était de son côté encore plus inquiet.

Abandon de la batterie Royale

On n'a jamais vraiment établi de relation solide entre l'abandon de la batterie Royale et l'occupation des collines environnantes de Louisbourg par les troupes provinciales l'après-midi du 11 mai. Beaucoup d'historiens – du moins ceux qui se sont attardés sur le sujet – ont associé l'abandon de la batterie Royale à la destruction des entrepôts du nord-est du port le 12 mai. Ces historiens étaient dans l'erreur²⁵. Il est fort possible que la destruction des entrepôts ait précipité le retour des hommes venus vider les magasins et déménager les munitions, mais la décision d'abandonner la batterie Royale fut prise durant la soirée du 11 mai.

Tard dans l'après-midi du 11 mai (probablement après 16 h), Thierry envoya un message à Duchambon lui signalant qu'en raison du mauvais état de la batterie il ne croyait pas qu'elle pourrait résister à une nouvelle attaque. Il lui demanda l'autorisation de se retirer avec la garnison et le pria d'éviter d'abandonner la batterie à l'ennemi. Il conseilla d'enclouer les canons et de faire sauter la batterie Royale²⁶.

Duchambon convoqua dès lors en toute hâte un conseil de guerre, afin de décider des mesures à prendre. Etienne Verrier, l'ingénieur en chef, fut aussi convoqué. Il confirma la piètre condition défensive de la batterie et signala que certains épaulements du flanc gauche avaient été démolis l'année précédente et n'avaient pas été remplacés, que les chemins couverts n'étaient pas fortifiés et que, sans renforts, la batterie ne pourrait résister à un assaut de 3000 ou 4000 hommes²⁷. Sur la foi de ce rapport, le conseil décida à l'unanimité d'abandonner la batterie Royale après avoir encloué les canons et vidé autant que possible les magasins et la poudrière. Les provisions et munitions qui ne pourraient être sauvées devaient être jetées dans les eaux du port. Le conseil décida aussi de faire sauter la batterie, conformément au conseil de Thierry, mais l'objection apparemment très forte de Verrier fit échouer le projet²⁸.

Duchambon ordonna donc à Thierry de retirer ses troupes et d'abandonner la batterie Royale. A ce moment-là, environ 200 à 300 personnes occupaient la batterie, et ce nombre comptait sans doute des habitants du voisinage qui avaient gagné la batterie en entendant l'alerte. (Un rapport indique que la garnison se composait de 300 soldats et artilleurs, dont 90 miliciens sous les ordres d'un certain capitaine Petitpas; toutefois, Duchambon, dans un rapport rédigé à Rochefort et envoyé au ministre, laisse entendre que la troupe de Thierry ne dépassait pas 200 hommes.) Thierry passa le reste de la soirée du 11 mai à enclouer les canons et à préparer le transport des provisions et des munitions. C'est vers minuit qu'il arriva en ville avec ses hommes, en chaloupe²⁹.

Dans leur hâte d'abandonner la batterie Royale, les hommes de Thierry avaient mal encloué les canons, les avaient laissés sur des affûts presque intacts, et n'avaient pas jeté l'excès de boulets dans le port, comme l'avait commandé le conseil. De plus, la retraite se fit si hâtivement que l'explosion d'un baril de poudre, allumé par mégarde, faillit tuer plusieurs des occupants et brûla le visage et les habits d'un récollet. Toujours en raison de la hâte, il semble que 12 hommes furent oubliés dans chacune des tours. Thierry aurait, paraît-il, omis de les aviser du départ des troupes. Ces hommes eurent toutefois la chance de trouver une chaloupe dans un ruisseau près de la batterie et ils arrivèrent sains et saufs en ville dans la nuit, vers 2 h. Plus tard ce jour-là, soit le 12 mai, Duchambon envoya le lieutenant Saint-Etienne, l'enseigne Souvigny et une vingtaine d'hommes retirer le reste des provisions et des munitions laissées par Thierry, «ce qu'ils firent, écrivit Duchambon, à l'exception de tous Les Boulets de canon et Bombes qui y ont resté n'ayant pas peu Les emporter»³⁰. Cette dernière étape de la retraite se fit sans doute en toute hâte en raison de l'incendie, cette journée-là, des entrepôts du nord-est du port.

L'Habitant de Louisbourg n'arriva pas à comprendre cette décision d'abandonner la batterie Royale, «si ce n'est une terreur panique, qui ne nous a plus quitté de tout le Siege». Il déplora que «Il n'y avoit pas eu encore un seul coup de fusil tiré sur cette batterie, que les ennemis ne pouvoient prendre qu'en faisant leurs approches comme pour la Ville, & l'assiégeant, pour ainsi dire, dans les règles». Il reconnaît toutefois que la batterie présentait une brèche du côté des terres, la mettant ainsi en danger, mais «le crime est encore plus grand, parce que nous avions eu plus de loisir qu'il n'en falloit, pour mettre ordre à tout»³¹.

Bon nombre de Français partageaient sans doute l'opinion de l'Habitant, mais l'affirmation de ce dernier que la batterie ne pouvait tomber aux mains de l'ennemi que s'il approchait de façon régulière est à tout le moins douteuse car l'ouvrage était entière-

ment exposé aux collines derrière elle. Des canons placés sur ces hauteurs par les troupes de la Nouvelle-Angleterre auraient immédiatement commandé la batterie, la rendant ainsi indéfendable, et ce sans tenir compte des brèches. Quoi qu'il en soit, le matin du 13 mai, la batterie Royale n'offrait aucun signe de vie.

L'armée provinciale installe son camp

La soirée du 11 mai en fut une très agréable pour les soldats des troupes provinciales campées aux abords de Louisbourg. Le temps était clément, un vent frais du sud-ouest agitait l'herbe et la frondaison. Les hommes, qui s'attendaient à une solide résistance des Français, étaient heureux de la tournure des événements. Durant des heures, des groupes allaient et venaient en jetant un coup d'oeil curieux sur la formidable forteresse qu'ils étaient venus conquérir, en rapportant des vaches, des moutons, des chevaux et tout ce qu'ils pouvaient emporter ou conduire. L'expédition représentait pour la plupart d'entre eux une magnifique aventure, et bon nombre de soldats partageaient l'avis de Samuel Curwen, un marchand devenu guerrier, à savoir que «our campaign will be short, and [we] expect the place will surrender without bloodshed». Au matin, après le débarquement du reste de l'armée, ils montreraient aux Français l'efficacité des troupes de la Nouvelle-Angleterre. Pour le moment, les hommes avaient plutôt le coeur au «singing and Great Rejoicing»³².

Les troupes provinciales installèrent pour cette première nuit un bivouac de fortune, les hommes se reposant du mieux qu'ils pouvaient en attendant le rassemblement général de l'armée sur la rive. Le major-général Wolcott souligne dans son journal que les hommes couchèrent dans la forêt sans installation régulière. Aucune tente n'avait encore été débarquée, et des abris furent construits à la hâte avec le peu de matériaux pouvant servir à cet effet. Un soldat écrivit que les hommes coupèrent des rameaux d'arbres en guise de paillasses. Après l'exiguïté gênante des cales des vaisseaux, cette nuit-là par comparaison leur offrit un endroit de repos confortable³³.

Le reste de l'armée débarqua sans la moindre opposition le 12 mai et, vers midi, «proceeded toward the town & camp». On entreprit alors l'établissement d'un campement durant plusieurs jours. Les hommes travaillaient fort dans les bois à couper des billes pour les entrepôts, les abris et les feux. Un des soldats admit qu'il y avait «More Conveniences for our Living on the Island Than was Represented to Us»³⁴.

Encore aujourd'hui, on ne saurait préciser l'emplacement exact du campement. Les instructions de Shirley à Pepperrell spécifiaient que «the first thing to be observed [une fois toutes les troupes débarquées], is to march on till you can find . . . a proper spot

to encamp them on; which must be as high as possible to some convenient brook, or watering place». Le campement fut probablement établi à l'endroit même ou non loin de la pointe Plate. A cet endroit, le ruisseau de la pointe Plate (ruisseau Freshwater sur les cartes contemporaines), qui coule sur un axe plus ou moins nord-sud et se déverse dans la baie Gabarus, constitue une excellente source d'eau douce. Le récit officiel de la campagne mentionne que le camp fut formé à environ un mille de l'endroit où les troupes avaient feint un débarquement, et Benjamin Green, le secrétaire de Pepperrell, souligne que le campement était situé à environ un mille et demi de la ville. Selon ces données, le campement se serait donc trouvé non loin de la pointe Plate. Benjamin Cleaves indique aussi dans son journal que le campement se serait trouvé à cet endroit³⁵.

Certains éléments indiquent que le campement aurait été déplacé peu après l'occupation de la région de la pointe Plate par l'armée. Deux cartes historiques montrent l'emplacement du campement des troupes provinciales, la première des deux côtés du ruisseau et la seconde sur la pointe elle-même³⁶. On n'a trouvé aucune explication aux différences qui existent entre les deux cartes; toutefois, Green signale que le campement fut déménagé le 13 mai, «the enemy's balls having disturbed us the last night»³⁷. La distance entre Louisbourg et la pointe Plate semble un peu grande pour que les troupes provinciales aient vraiment été dérangées par les canons français, mais Cleaves confirme la déclaration de Green et ajoute même que leurs troupes ont construit un nouveau campement la nuit même. Il est donc possible que les troupes provinciales aient occupé deux campements, le premier près du ruisseau, puis le second sur la pointe, soit après que l'on se soit rendu compte que les canons français atteignaient la première installation. On ne sait pas où se trouvaient les troupes de la Nouvelle-Angleterre lorsqu'elles furent dérangées par les canons français. Il est possible qu'elles se soient trouvées plus près de Louisbourg et qu'elles aient reculé par la suite. Dès lors, les différences entre les deux cartes ne seraient rien d'autre que deux représentations vagues et imprécises du même campement³⁸.

La disposition du campement permanent présente aussi des incertitudes. Les instructions de Shirley relativement à ce sujet étaient que:

as soon as [a proper spot to encamp the army has been found], and the ground marked by the Quarter-Masters, who should have, each, colours to distinguish each regiment, the tents must be pitched, in the usual form and distance, if possible; and at the front of every regiment, a guard with tents, which is called the

*quarter guard, and mounts in the morning, as the picket guard turns out at sunset and lays on their arms.*³⁹

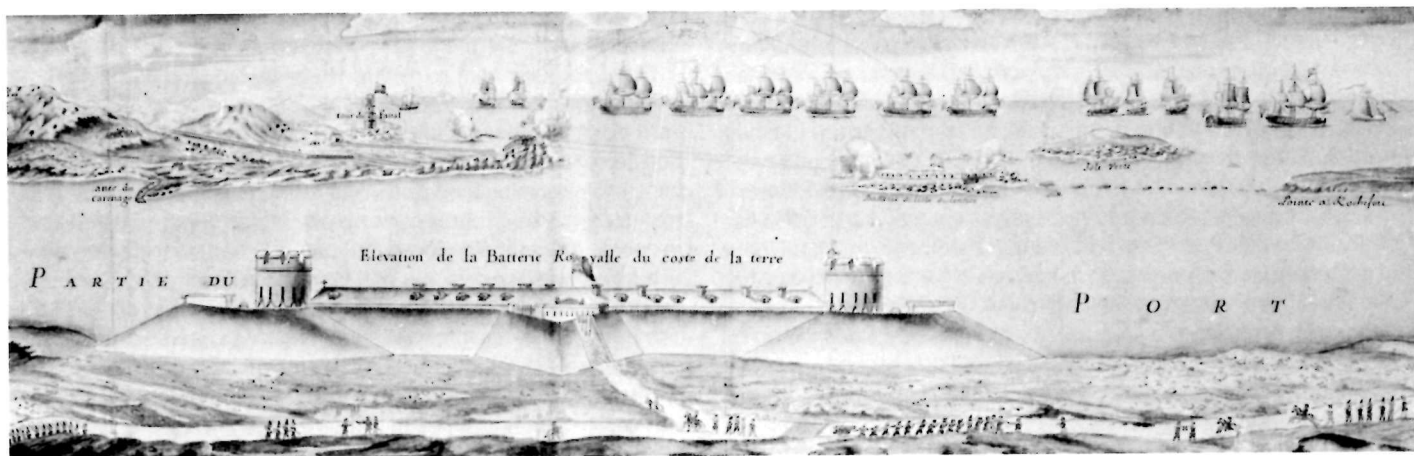
On ne sait si le campement fut établi selon les instructions précises de Shirley, mais le colonel John Bradstreet, un officier de l'armée régulière qui n'affectionnait pas particulièrement les troupes provinciales en raison de leur manque de formation et discipline militaires, souligna que «with as much dispatch as could be expected, all the Troops, canon, and Baggage were landed and *properly Incamped* [italiques de l'auteur]»⁴⁰. La déclaration de Bradstreet indique quelque peu la manière dont se présentait le campement. Pour un officier régulier comme Bradstreet, un bon campement exigeait probablement que les troupes soient disposées par division (régiment dans le présent cas) et les unités séparées par des intervalles appropriés, sans compter la ligne d'avant-postes sur le front et les flancs afin de protéger le campement contre une attaque surprise de l'ennemi⁴¹. Voilà, semble-t-il, le type de campement qu'envisageait Shirley. Toutefois, on ne peut prouver que ces règles furent respectées. Le rapport officiel indique simplement qu'au début le campement fut établi «without throwing up [picket] Lines; depending only upon their Scouts and Guards [for protection]. But afterwards they encamped *regularly* [italiques de l'auteur], and threw up Lines»⁴².

Les troupes provinciales occupèrent leur campement de la pointe Plate tout au long du siège. Bien que tous les régiments y séjournèrent au début, cinq d'entre eux seulement y établirent en permanence leurs quartiers-généraux durant la campagne, soit les régiments de Pepperrell (y compris son quartier-général personnel), de Burr (portant le nom de Wolcott), de Moulton (qui revint de Port-Toulouse le 16 mai), de Moore et de Willard⁴³. Des soldats de ces régiments furent toutefois affectés par la suite aux quatre autres régiments (ceux de Hale, Richmond, Waldo et Gorham, ainsi qu'au train d'artillerie de Dwight) qui soutinrent plus tard les nombreuses batteries pointées vers Louisbourg. Ces derniers régiments furent installés non loin de leurs batteries respectives ou aux batteries mêmes. Les documents étudiés passent sous silence l'emplacement du train d'artillerie de Dwight durant le siège. Il fut probablement dispersé, tout comme les soldats d'autres régiments, parmi les diverses batteries.

Duchambon organise la défense de Louisbourg

Tandis que les troupes provinciales procédaient à l'établissement de leur campement, Duchambon et la garnison se préparaient à défendre Louisbourg. Toutes les entrées de la ville furent fermées et protégées, et les soldats, indisciplinés depuis les cinq derniers mois, jurèrent de défendre la forteresse jusqu'au dernier homme

7 Port de Louisbourg vu de la batterie Royale. Ile de la Batterie et pointe du Phare à l'arrière-plan. (Bibliothèque nationale, Paris.)



plutôt que de la voir tomber aux mains des Anglais⁴⁴. Duchambon assigna les troupes à leurs positions respectives.

La compagnie de Duvivier, commandée par La Vallière, prit la direction du bastion Maurepas dont la porte du même nom, près des meurtrières, était tenue par la compagnie de La Ronde. La compagnie de Bonnaventure fut assignée au bastion Brouillon et au mur crénelé. Secondant Bonnaventure se trouvaient les compagnies suisses de Schoncher, lesquelles protégeaient les meurtrières du demi-bastion de la Princesse. La compagnie de d'Espiet occupait pour sa part le demi-bastion et s'échelonnait jusqu'à la porte de la Reine. Les compagnies de Duhaget, de Villejoint et de Thierry tenaient respectivement les bastions de la Reine et du Roi, ainsi que le demi-bastion du Dauphin.

La compagnie de de Gannes protégeait la «Pièce de la Grave» faisant face au port. De Gannes demeura à cet endroit jusqu'au 23 juin, lorsqu'il fut transféré à la batterie de l'Île pour remplacer son commandant, d'Ailleboust, lequel revint en ville pour se soigner. D'Ailleboust, une fois remis, prit le commandement de la «Pièce de la Grave». Le capitaine d'artillerie Sainte-Marie commandait le canon, tandis que Morpain, capitaine de port, supervisait tous les postes⁴⁵.

Le 12 mai, Bigot et Duchambon décidèrent de couler tous les bâtiments armés du port pour empêcher leur prise par l'ennemi. L'enseigne Verger, cinq soldats et un certain nombre de marins furent chargés de saborder les bâtiments se trouvant de l'autre côté de la ville. L'enseigne Bellemont dut faire de même des bâtiments qui se trouvaient dans le fond de la baie. Bellemont devait aussi rapporter l'huile du phare. Ces ordres auraient été exécutés avant le 16 mai. C'est probablement vers cette date, sinon plus tôt, que les entrées des casemates furent recouvertes de pièces de bois en préparation de l'arrivée des femmes et des enfants⁴⁶.

Duchambon, voyant que ses troupes étaient en nombre insuffisant pour tenir très longtemps Louisbourg, envoya le 16 mai une dépêche urgente au lieutenant Paul Marin en Acadie, afin qu'il vienne au plus vite au secours de la forteresse avec son détachement de Français et d'Indiens. Marin eut possiblement pu atteindre Louisbourg en 20 ou 25 jours, mais le messenger prit tant de temps à le trouver que les renforts arrivèrent trop tard. Duchambon déclara plus tard que les troupes de la Nouvelle-Angleterre n'auraient eu d'autre choix que de lever le siège si Marin était arrivé 15 ou 20 jours plus tôt⁴⁷.

Les Provinciaux occupent la batterie Royale

C'est le 13 mai que les troupes provinciales prirent possession de la batterie Royale. Le gouverneur Shirley avait jugé cette prise très importante pour la réussite de l'expédition. Qualifiant cet ou-

vrage défensif de «most galling Battery in the Harbour», il pensait que sa capture rendrait tout le port vulnérable à une attaque par la mer. Shirley croyait que la batterie était mal défendue et qu'en dirigeant le tir sur une partie basse du mur non achevé à l'extrémité est (c'est-à-dire le flanc gauche où les épaulements avaient été démolis l'année précédente), que c'était impossible de ne pas réussir à s'en emparer. Le colonel John Bradstreet, avec 500 des meilleurs hommes, devait engager le combat dans la nuit suivant le débarquement, mais l'attaque n'eut pas lieu et la batterie Royale fut prise sans un coup de feu⁴⁸.

Le matin du 13 mai, le colonel William Vaughan accompagné d'un petit détachement revenait de la partie nord-est du port (Vaughan dit lui-même qu'il était à la recherche du meilleur endroit pour installer une contrebatterie) quand, passant derrière la batterie Royale, il remarqua qu'aucun drapeau ne flottait au bout du mât et qu'il n'y avait pas de fumée qui s'échappait de la cheminée des casernes. Désireux de tirer les choses au clair, Vaughan (selon plusieurs comptes rendus ultérieurs de l'incident) souleva un Indien ivre pour le faire ramper jusqu'à la batterie et revenir lui dire ce qui s'y passait vraiment. Assuré que l'endroit était bien abandonné, Vaughan en prit possession avec ses hommes. Il écrivit ensuite à Pepperrell que «with the Grace of God and the courage of about thirteen men I entered the Royal Battery about nine a clock and am waiting here for a reinforcement and a flag»⁴⁹.

La manière dont Vaughan se serait emparé de la batterie Royale est suspecte et tient plutôt de la légende. L'histoire concernant l'indien n'est nulle part confirmée dans les récits, témoignages ou journaux intimes des hommes qui l'accompagnaient. Le lieutenant Daniel Giddings du régiment de Hale et quelques hommes de sa compagnie s'étaient rendus par curiosité à la batterie Royale (ils n'accompagnaient pas Vaughan et son groupe) et y avaient pénétré en même temps que Vaughan⁵⁰. Giddings fait état de l'incident dans son journal, mais ne fait nulle mention d'un Indien, sobre ou pas. Un autre témoignage, celui de John Tufton Mason, ne fait aucune mention d'un Indien, et Vaughan lui-même déclare que «by all Appearances [I] had Reason to judge that said Grand Battery was deserted by the enemy», alors «[we] marched up and took Possession»⁵¹. Faute de documentation plus précise, l'histoire doit être considérée comme un récit qui ajoute de l'intérêt mais peu d'éclaircissement.

Avant l'arrivée des renforts demandés par Vaughan, quatre bateaux (Vaughan parle de sept) de troupes françaises quittèrent la ville en direction de la batterie Royale. Laissant quatre soldats à la batterie, Vaughan accompagné de huit hommes courut près d'un demi-mille le long de la côte, et, avec quatre autres hommes ren-

contrés sur son chemin ouvrit le feu sur les Français. Selon Vaughan, son petit peloton était «within point blank Shot» de la ville de qui il essuya une canonnade⁵². Les Français retournèrent alors vers la forteresse.

Il est peu probable, comme l'ont cru Vaughan et d'autres chroniqueurs anglais, que cet engagement ait constitué une tentative de reprise de la batterie Royale par les Français. On peut difficilement croire à une attaque. Les sources françaises ne font aucunement mention d'une telle attaque prévue (et il n'y a pas de raison pour qu'elles la taisent). Ces hommes faisaient probablement partie des troupes envoyées par Duchambon pour participer à la démolition des habitations du barachois qui étaient toujours debout au moment du débarquement des troupes coloniales anglaises. Il y avait déjà un détachement qui travaillait dans ce secteur. Les troupes envoyées par Duchambon comptaient toute la milice et 80 soldats suisses et français qui étaient sous les ordres du capitaine de Gannes et d'un officier suisse nommé Rosser. Comme les provisions de bois de la ville diminuaient, les soldats armés de haches et autres outils devaient rapporter tout le bois remployable qu'ils pouvaient ramasser. Tout juste comme ils finissaient, selon le rapport du gouverneur Duchambon, «il parut au Barrachois et dans les vallons des hauteurs» un certain nombre de Provinciaux qui ouvrirent le feu sur les Français retournant à la ville⁵³. Vaughan lui-même et un certain David Woaster, alors capitaine d'une compagnie de volontaires, affirment que la bataille se passa à quelque distance de la batterie Royale et «within point blank Shot» de la forteresse. Puisque les Français s'approchaient du côté du port où était la batterie, comme Vaughan et d'autres observateurs l'ont admis, il est compréhensible que les Anglais aient pu conclure que les troupes ennemies essayaient de reprendre possession de la batterie Royale, alors qu'elles allaient tout simplement seconder la milice et les soldats dans les travaux de nettoyage autour du barachois⁵⁴.

Rentré à la batterie Royale, Vaughan attendit les renforts et le drapeau qu'il avait demandés à Pepperrell. Entre temps, on hissa au mât deux pavillons de bateaux anglais trouvés dans des maisons avoisinantes. Selon certains chroniqueurs, un certain William Tufts grimpa au haut du mât et y attacha sa tunique rouge en guise de drapeau. (Au moins un témoignage attribue cet acte à un Indien.) Cette histoire semble également douteuse, quoiqu'une notice nécrologique du 3 juin 1771 relate un tel exploit accompli par Tufts à la batterie de l'île, durant l'attaque avortée du 6 juin⁵⁵. Peut-être l'histoire tire-t-elle de là son origine.

D'après au moins un récit de l'époque, le capitaine Joshua Pierce du régiment de Willard aurait été le premier à hisser les couleurs des Anglais au-dessus de la batterie Royale, le 13 mai.

Le colonel Samuel Waldo, qui peu de temps après entra dans la batterie avec une partie de son régiment, appuie la déclaration de Vaughan selon laquelle le drapeau hissé cette journée-là n'était pas la tunique de Tufts, mais était plutôt une enseigne de navire. Dans une lettre à Pepperrell datée du 14 mai, Waldo demande un pavillon britannique, «as the fisherman's ensign gives a mean appearance». Nous ne savons pas à quoi ressemblait cette enseigne de pêcheur, mais un officier de la milice française qui accompagnait quelques hommes traversant le port pour aller enlever l'huile du phare, remarqua le drapeau qu'il qualifia de «petit pavillon comme une Girouette angloise»⁵⁶.

Le colonel John Bradstreet arriva peu après à la batterie avec des renforts, et envoya dire à Pepperrell qu'elle était en mauvais état mais pouvait être réparée. Plus tard dans la journée, le colonel Waldo arriva avec cinq compagnies de son régiment et signala que les canons (28 canons de 42 et deux de 18) étaient obstrués, que la majorité des affûts étaient endommagés, bien qu'avec de petites réparations ils pourraient tous servir. Bradstreet demanda des forgerons et des armuriers pour déboucher la lumière des canons et souligna que l'on aurait besoin de «handpicks, ramers [*sic*], & sponges & a quantity of powder». On trouva plusieurs boulets et obus, et Bradstreet promit qu'un canon de 42 serait prêt à faire feu sur la ville à midi, le 14 mai, si l'on répondait rapidement à ses demandes⁵⁷.

On semble les avoir comblées promptement: le 14 mai à 10 h, le canon de 42 dont il avait promis la réparation fit feu. Le premier coup tua 14 ennemis. Waldo a noté que par la suite le canon tira 40 boulets sur la ville, tandis que la riposte des Français depuis la forteresse et la batterie de l'île s'élevait à 146 boulets et 50 obus. Seulement quatre des embrasures de la batterie Royale étaient dirigées vers la ville, et bien que le tir venant de la batterie de l'île était très ennuyeux, Waldo essayait de concentrer le sien sur la ville plutôt que sur l'île pour servir les plans de Pepperrell concernant la forteresse⁵⁸.

Le débarquement des approvisionnements et de l'artillerie
Pendant que Vaughan et ses hommes s'emparaient de la batterie Royale, on débarquait les approvisionnements et l'artillerie sur la plage, quatre milles à l'ouest, à la pointe Plate. Les provisions de l'armée qui se rendit à Louisbourg devaient durer quatre mois. Le gouverneur Shirley avait demandé au *Committee of War* du Massachusetts de compter une armée et une flotte d'au moins 4400 hommes. La *General Assembly* avait avant sa dissolution autorisé le comité à acheter et à envoyer du ravitaillement pour un mois de plus que les quatre prévus, assurant ainsi des provisions pour cinq mois⁵⁹.

Malgré les efforts du gouverneur Shirley, les approvisionnements étaient insuffisants. A Canso, Pepperrell écrivit à Shirley que les provisions manquaient, qu'il y en avait beaucoup moins que ce qu'il avait escompté, et qu'il avait l'intention d'en demander d'autres au comité de guerre. Il signala également que les troupes manquaient d'équipement indispensable, même si les armuriers faisaient leur possible pour les accommoder. Shirley promit d'examiner la question et d'envoyer à Pepperrell tout ce qu'il pourrait⁶⁰.

On ne sait pas si les besoins furent comblés ni ne connaît-on la nature et la quantité des provisions originelles. Aucune facture de ces livraisons n'a été retrouvée. A en juger d'après divers journaux et lettres, on peut croire que les hommes recevaient de larges portions de rhum, de pain, de porc, de riz, de fèves, de pois, et de mélasse⁶¹. Selon toute apparence, ils avaient de la viande fraîche, car on fait souvent état d'abatage de bétail pour la boucherie pendant le siège. Leurs rations étaient également complétées par du homard frais et de la truite⁶².

On débarqua les approvisionnements sur la côte, près du campement de la pointe Plate. Le débarquement fut extrêmement difficile et fatigant, en raison du ressac toujours violent. Il fallut deux semaines pour amener à terre tous les approvisionnements. Certains jours la houle était si forte qu'on ne pouvait rien débarquer et qu'on perdit du matériel et plusieurs petites embarcations⁶³. Le débarquement de l'artillerie, le lendemain 14 mai, présenta encore plus de difficultés; les hommes étaient obligés de transporter à bout de bras dans la mer tout ce que l'eau aurait pu endommager. Les soldats qui transportaient les canons sur la plage «had no Cloathes to shift themselves with, but poor Defence from the Weather, and at the same time the nights were very cold, and generally attended with thick heavy Fogs»⁶⁴.

Une fois sur la terre ferme, il fallait transporter les canons à travers les terrains marécageux qui s'étendaient de la pointe Plate à la forteresse⁶⁵. Même si quelques routes se dirigeaient vers l'est et le sud-est en partant de la pointe Plate (dont une qui suivait à peu près la côte jusqu'à l'extrémité sud de Green Hill, à un mille de la ville), et que les soldats anglais en construisirent d'autres après le débarquement, elles ne furent pas d'une grande utilité, comme les rapports officiels du siège le démontrent.

The transporting [of] the cannon was . . . almost incredible labour and fatigue. For all the roads over which they were drawn, saving here and there small patches of rocky hills, were a deep morass; in which, whilst the cannon were upon wheels, they several times sunk, so as to bury not only the carriages, but the whole body of the cannon likewise. Horses and oxen could not be employed in

*this service; but the whole was to be done by the men themselves, up to the knees in mud.*⁶⁶

Les Français considéraient les marécages et fondrières situés à l'ouest de la forteresse comme infranchissables. Il aurait pu en être ainsi, n'eût été l'ingéniosité du lieutenant-colonel Nathaniel Meserve du régiment de Moore du New-Hampshire. Le colonel Meserve croyait que si les canons étaient placés sur des traîneaux plats, on pourrait leur faire traverser les marécages jusqu'à l'emplacement voulu. Il conçut et fit construire quelques traîneaux en bois de 16 pieds de long sur 5 de large, au moyen desquels on hala les mortiers à travers les marais. Quant à la poudre, aux boulets et obus, les soldats les transportèrent sur leur dos⁶⁷.

L'installation de la batterie de Green Hill, le 15 mai

Puisque les traîneaux de Meserve ne vinrent que plus tard, ce sont les muscles des soldats qui firent avancer les lourds canons au milieu des marécages et sur les chemins impraticables jusqu'à l'extrémité sud de la pointe Green Hill, où devait s'élever la première batterie des troupes provinciales. Pendant près de deux jours, les hommes travaillèrent comme des forçats dans la vase et le vent, tirant et poussant les canons et mortiers vers leurs emplacements. Le 15 mai, on avait installé deux canons de 9, deux fauconneaux, un mortier de 13 pouces et un autre de 9 pouces. Cinq cents hommes (probablement le 6^e régiment du Massachusetts sous les ordres du colonel Sylvester Richmond) reçurent l'ordre de défendre la batterie⁶⁸.

L'emplacement exact de cette batterie (appelée «battery on Green Hill» ou «Green Hill Battery» dans les documents) n'a pas été déterminé. Duchambon, qui observait l'installation de l'artillerie, affirma que c'était «sur la hauteur derrière les plaines vis à vis Le Bastion du Roy» à une distance d'environ 1500 verges⁶⁹. Il s'agit probablement de la colline mentionnée par le gouverneur Shirley dans ses instructions à Pepperrell.

*About south-west from the citadel bastion, a large half-mile distance, is a rocky hill, which in attacking of the town, may be of great service, by covering a number of our men, and planting some cannon there, on the top; in such a manner as when you are on the spot, you may judge most advantageous; where you may keep the bombardiers, &c. continually employed, endeavouring principally to demolish their magazine, citadel, walls, &c. which are objects sufficiently in view.*⁷⁰

La batterie de Green Hill ouvrit le feu sur la forteresse le 15 mai, mais ne put causer à la ville autant de dommages que Shirley avait espéré. Duchambon signala plus tard que la batterie «n'a pas Cessé de tirer de distance en distance [. . .] mais ce feu na

fait aucun progrès [. . .] et na tué ny Blessé personne». La distance était trop grande. En retour, la batterie de Green Hill ne subit que très peu ou pas de dommages de la riposte des Français, jusqu'au 20 mai, alors qu'un coup de canon parti de la ville blessa cinq hommes, dont un mourut après avoir perdu les deux jambes⁷¹.

Le tir de Green Hill se révélant inefficace, un conseil de guerre recommanda le 16 mai d'ériger une batterie plus près de la porte ouest de la ville. Plus tard ce jour-là, le même conseil demanda que les mortiers, les *coehorns* et les canons de Green Hill soient déménagés sur une colline au nord-ouest de la ville et que la nouvelle batterie y soit érigée. Il recommanda en outre que les huit canons de 22, les deux de 18 et les deux de 42 de la batterie Royale y soient également installés⁷². Pendant que les troupes transféraient les canons, Warren et Pepperrell préparaient la sommation de reddition qu'ils enverraient à Louisbourg.

La sommation de reddition du 18 mai

Le 14 mai, le jour où commença la mise en place de la batterie de Green Hill, Pepperrell réunit un conseil de guerre pour décider s'il fallait demander la reddition de Louisbourg, mais la réunion prit fin sans que l'on ait pu se mettre d'accord. A la même date, de la batterie Royale, le colonel Waldo écrivit à Pepperrell pour lui dire que selon lui et le colonel Bradstreet, le gouverneur de Louisbourg aurait bien raison de pendre tout porteur d'une sommation de la part d'une armée qui, jusqu'à présent, n'avait pas l'air très redoutable⁷³.

Le lendemain, le conseil de guerre aborda de nouveau la question et décida d'envoyer une sommation dès que la batterie de Green Hill serait prête à ouvrir le feu. Mais dans l'après-midi du même jour, le conseil, à qui l'on avait peut-être communiqué la lettre de Waldo, décida de faire canonner la ville avant d'en demander la reddition. Enfin, le 17 mai, après que la batterie de Green Hill et la batterie Royale eurent canonné Louisbourg pendant deux jours, et malgré les objections de plusieurs officiers supérieurs qui trouvaient encore la chose injustifiée, le conseil décida d'envoyer la sommation suivante à «the Commander in chief of the French King's Troops, in Louisbourg, on the Island of Cape Breton»⁷⁴:

The Camp before Louisbourg, May 7, 1745 [V.S.]. Whereas, there is now encamped on the island of Cape Breton, near the city of Louisbourg, a number of his Britannic Majesty's troops under the command of the Hon^{ble}. Lieut. General Pepperrell, and also a squadron of his said Majesty's ships of war, under the command of the Hon^{ble}. Peter Warren Esq. is now lying before the harbour

of the said city, for the reduction thereof to the obedience of the crown of Great Britain.

We, the said William Pepperrell and Peter Warren, to prevent the effusion of Christian blood, do in the name of our sovereign lord, George the second, of Great Britain, France and Ireland, King &c. summon you to surrender to his obedience the said city, fortresses and territory, together with the artillery, arms and stores of war thereunto belonging. In consequence of which surrender, we the said William Pepperrell and Peter Warren, in the name of our said sovereign, do assure you that all the subjects of the French king now in said city and territory shall be treated with utmost humanity, have their personal estate secured to them and have leave to transport themselves and said effects to any part of the French king's dominions in Europe.

Your answer here to is demanded at or before 5 o' the clock this afternoon.

W. Pepperrell

*P. Warren*⁷⁵

Tôt dans la matinée du 18 mai, Pepperrell ordonna un cessez-le-feu général. Les batteries se turent et les murs de la forteresse se couvrirent d'une multitude de femmes et d'enfants qui rejoignaient les soldats pour apercevoir les assaillants qui attendaient l'arme au pied. Vers 11 h apparut d'entre les rangs des Provinciaux un certain capitaine Agnue escorté d'un tambour et d'un sergent arborant un drapeau parlementaire. Le capitaine Agnue était porteur de la sommation de reddition. A son entrée dans la ville, par la porte du Dauphin, Agnue fut accueilli par Morpain, capitaine de port, qui lui banda les yeux et l'accompagna jusqu'au bureau du commissaire ordonnateur, François Bigot, où la sommation fut remise à Duchambon⁷⁶.

Duchambon répondit avec fermeté, corroborant ainsi l'opinion des officiers des Provinciaux qui trouvaient l'ultimatum prématuré. Duchambon déclara qu'il ne considérerait aucune proposition de ce genre avant que les Anglais n'aient fait une attaque décisive et ne le convainquent de la vulnérabilité de la forteresse, et que, en attendant, la seule réponse qui leur serait faite sortirait de «la Bouche de nos canons»⁷⁷.

Le refus de Duchambon causa peu de désappointement dans les rangs des Provinciaux. Un volontaire nota avec joie que «Seeing the Terms was not Complied with We gave a Great Shout and Began to fire Upon the town again»⁷⁸. Ils étaient venus pour se battre et ils se battaient.

Sortie des Français, le 19 mai, et assaut de Louisbourg envisagé par les Provinciaux pour le 20 mai

Comme le conseil de guerre l'avait proposé le 16 mai et puisque la batterie de Green Hill s'était avérée inefficace, on décida d'installer une seconde batterie commandée par le capitaine Joshua Pierce, du régiment de Willard. Cet ouvrage, nommé «Coehorn Battery» ou «Eight-Gun Battery», était situé approximativement à 900 verges au nord-ouest du bastion du Roi et, le 22 mai, comptait quatre canons de 22 ainsi que des mortiers de 9 et 11 pouces provenant de la batterie de Green Hill. Le 26 mai, quatre autres canons de 22 furent ajoutés ainsi que les canons de 9 et le mortier de 13 pouces provenant aussi de Green Hill. Les Provinciaux amenèrent des canons supplémentaires pris à la pointe Plate, qu'ils acheminèrent probablement la nuit sur les traîneaux de Meserve⁷⁹.

Dans la nuit du 19 mai, un détachement français effectua une sortie avec l'intention peut-être d'empêcher l'adversaire d'amener ses canons à la batterie Coehorn. On connaît très peu de détails sur cette sortie (son point de départ exact et ses objectifs), mais on sait qu'elle fut repoussée et que cet échec sembla dissuader Duchambon (au moins pour le moment) de renouveler ce genre d'attaque. Les officiers de Duchambon s'opposèrent carrément à effectuer d'autres sorties sous prétexte qu'ils avaient déjà bien assez de mal à défendre les remparts avec 1300 hommes et n'avaient pas envie de les exposer aux dangers de telles attaques qui, de plus, seraient inutiles. En outre, en dépit de leurs protestations de loyauté et de leur soumission au pouvoir établi, ces soldats se trouvaient encore sous le coup d'une accusation de mutinerie et d'insubordination. Qui pouvait donc prévoir ce qu'ils feraient éventuellement s'ils avaient l'occasion d'échapper aux conséquences d'un délit rarement pardonné⁸⁰?

Le 20 mai, lendemain de cette sortie, les Provinciaux prirent une autre décision. Le conseil de guerre s'étant à nouveau réuni, on décida de lancer un assaut, cette nuit même, contre Louisbourg. Le matin à 10 h, ayant appris cette décision, les soldats et officiers subalternes du camp anglais s'y opposèrent énergiquement, car ils préféraient que cet assaut soit précédé d'un bombardement prolongé de la ville. Un grand malaise envahit l'armée lors de la discussion de ce projet. Descendu à terre avec un certain nombre de ses marins qui devaient participer à l'assaut, le commodore Warren remarqua l'attitude générale des soldats et craignit les conséquences d'une attaque effectuée par des troupes aussi rétives. Il s'en ouvrit avec Pepperrell et, aussitôt après, les capitaines de compagnies furent convoqués devant le conseil de guerre, qui devait se réunir l'après-midi, pour donner leur avis sur l'assaut projeté⁸¹.

Les capitaines se montrèrent apparemment aussi opposés à cette idée que leurs lieutenants et leurs hommes, et le conseil annonça après la réunion, que l'attaque décidée n'aurait pas lieu, car «there appears a great dissatisfaction in many of the officers and soldiers at the designed attack on the town by storm this night, and as it may be attended with very ill consequences because of this dissatisfaction, the present attack is to be deferred for the present»⁸². L'armée attendrait que les canons aient ouvert une brèche dans les murs des fortifications.

Le siège

L'armée des Provinciaux, s'abstenant de creuser des tranchées pour approcher régulièrement de Louisbourg, bombardait la ville, à tout hasard, avec sa batterie de Green Hill et la batterie Royale, ainsi qu'avec d'autres batteries installées entre le 18 et le 31 mai. À part la batterie Royale, toutes ces batteries étaient des batteries de fascines, protégées par des fagots de diverses dimensions faits avec de petites branches d'arbres ou des branchages de taillis. Dans certains cas, comme dans celui de la «Advanced Battery», installée à proximité de la porte du Dauphin (voir plus loin «Les batteries avancées»), ces ouvrages auraient été abrités derrière des talus faits de tonneaux remplis de terre. Des remblais de terre renforçaient les fascines abritant les batteries, sauf dans un seul cas – celui d'une tranchée de la batterie avancée («Advanced Battery») – où les ouvrages étaient retranchés, c'est-à-dire creusés au-dessous du niveau actuel du sol. Ces batteries se trouvaient toutes au nord et au nord-ouest de la forteresse, car au sud-est des marécages empêchaient l'installation de batteries. Shirley savait que, plusieurs années auparavant, les Français avaient creusé une galerie vers Green Hill sous le glacis en face de l'angle flanqué du bastion du Roi. Il avisa Pepperrell de ne pas construire des batteries et des tranchées entre Green Hill et le bastion du Roi, car «the glacis that lies there before the works is to be blown up»¹. Il est significatif de noter que pendant toute la durée du siège aucun ouvrage ne fut jamais construit dans ce voisinage, même si, en fait, la galerie ne se prolongeait pas au-delà du glacis.

Les batteries des Provinciaux, leurs effets et les contre-mesures prises par les Français

La batterie Royale

À la date du 20 mai, les canonnières de la batterie Royale tentaient sans beaucoup de succès, déjà depuis presque une semaine, d'ouvrir une brèche dans les murs de la forteresse. Grâce aux efforts du major Seth Pomeroy et de 20 forgerons ou armuriers affectés le 16 mai à cette tâche, une vingtaine de canons venaient d'être désencloués. Waldo rapporte qu'entre le 14 et le 20 mai, 241 coups de canon furent tirés sur la ville par la batterie Royale dont seulement quatre embrasures pointaient en cette direction. Les Français ripostèrent en tirant 417 boulets et bombes avec les batteries de la ville et la batterie de l'Ile².

Pendant ce temps, le tir de la batterie Royale avait, dit-on, détruit les toitures de trois maisons et démolit plusieurs cheminées ainsi qu'un certain nombre d'embrasures dans un des bastions, le bastion du Dauphin probablement. On signala aussi qu'avant

cela, le 14 mai, plusieurs boulets avaient troué la toiture des casernes. Quelques boulets tirés de la batterie Royale ricochèrent sur l'eau en-deça des murailles et passèrent par-dessus³.

Contre le tir des canons de la batterie Royale, alors et durant tout le siège, la riposte des canons français s'avéra peu efficace et comparativement peu dangereuse pour l'adversaire, bien que le tir des Français ait été par moments très nourri et se soit poursuivi sans arrêt jour et nuit, endommageant gravement les tours de la batterie Royale, mais ne tuant qu'un homme et n'en blessant que quelques autres⁴.

Bien plus dangereux que le tir de l'artillerie française, étaient par moments l'excès de zèle et le manque d'expérience des Provinciaux qui surchargeaient les canons, les faisant exploser. Le 16 mai, un des canons, accidentellement chargé de deux boulets, explosa, blessant gravement cinq hommes, y compris le capitaine Rhodes, le maître-canonnier. Le lendemain, deux autres canons explosèrent sans doute pour les mêmes raisons. Et encore, le 27 mai, deux canons explosèrent par suite de doubles charges et blessèrent deux hommes, dont le capitaine Daniel Hale, le meilleur officier artilleur après Rhodes, sur qui Waldo savait pouvoir compter pour diriger le tir⁵.

Dans la lettre que Waldo écrivit à Pepperrell, le 31 mai, on voit le grand souci que lui causait cette habitude de tirer à double charge. Il lui dit qu'il regrettait la perte de ces canons et qu'il craignait que tous les autres canons ne subissent le même sort, à moins que l'on ne prescrive une réglementation meilleure que celle existant à ce moment-là, ajoutant que la prochaine tentative des canonnières serait probablement d'expérimenter avec des charges triples, et même plus, dans chaque canon, jusqu'à ce qu'ils réalisent enfin leur erreur. Waldo se plaignit aussi de manquer de vivres et de poudre, ainsi que d'artilleurs qualifiés, ce qui allait le gêner pendant toute la durée du siège⁶.

(On pourrait remarquer ici que la batterie Royale, outre son rôle de batterie de siège, servait aussi de lieu d'entreposage pour les canons destinés aux nouvelles batteries; après le 21 mai, c'est elle qui canonna la batterie de l'Ile, et servit aussi de base aux patrouilles et missions de reconnaissance⁷.)

La batterie Coehorn

Installée à la suite d'un ordre du conseil de guerre datant du 16 mai, elle était probablement servie par des soldats du régiment de Richmond et les canonnières déployaient autant de zèle que leurs camarades de la batterie Royale pour tenter d'ouvrir une brèche dans les murs de la forteresse. Située derrière un petit étang au nord-ouest du bastion du Roi, la batterie Coehorn ouvrit le feu, le 22 mai, et «n'a point cessé de tirer des Boulets sur les Casernes,



Le mur du Bastion du Roy et Sur la ville» jusqu'au jour de la reddition de la ville. Les boulets labouraient les rues de la ville jusqu'à la porte Maurepas et le mur crénelé, endommageant les casernes et le flanc droit du bastion du Roi. Personne n'était en sécurité dans les maisons ou dans les rues. Cette canonnade détruisit les casernes ainsi que plusieurs maisons⁸.

Afin de contrecarrer le tir de la batterie Coehorn, que Duchambon considérait de beaucoup la plus dangereuse des batteries des Provinciaux, les Français se hâtèrent d'installer deux canons de 18 sur un cavalier du bastion du Roi. Sous le feu de l'ennemi, les soldats s'affairaient à remplir de fascines et de terre deux coffres en planches pour faire des embrasures pour les canons et offrir aux canonnières une protection relative. En même temps, ils percèrent deux embrasures dans le parapet sur la face droite du bastion du Roi, où l'on installa deux canons de 24⁹. On ne sait pas exactement quand tout cela fut fait, mais il est probable que ce fut avant que la batterie avancée des Anglais, installée sur les hauteurs en face du demi-bastion du Dauphin, n'entre en service, le 29 mai.

Ces contre-mesures ne furent pas d'un grand secours pour empêcher ou réduire le tir de la batterie Coehorn; la riposte des canons français s'avéra, elle aussi, inefficace et les dégâts causés à la batterie Coehorn étaient insignifiants en comparaison de ceux infligés par celle-ci aux murs et à la ville. La batterie Coehorn subit quelques dégâts, accidentellement peut-être, lorsque le tourillon d'un mortier se brisa, et quand, le 24 mai, deux canons de 22 explosèrent, blessant six hommes (dont l'un mourut). Un soldat fut tué et deux autres blessés par le tir des Français. Le 5 juin, le mortier de 13 pouces explosa, «occasion'd by some Flaw in the Shell, which broke in the Mortar», blessant un canonier. Un autre mortier de 13 pouces, amené de Boston, fut installé huit jours plus tard¹⁰.

Les batteries avancées

Le 25 mai, le cercle des batteries des Provinciaux se resserra encore davantage autour de Louisbourg lorsque les troupes de la Nouvelle-Angleterre postèrent sur une colline, située à moins de 440 verges de la porte du Dauphin, une batterie de 4 canons. Les *coehorns* et les mortiers de 9 et de 11 pouces de la batterie Coehorn y furent transférés et trois jours plus tard, le 28 mai, les Provinciaux installèrent une autre batterie dans la même zone, à environ 250 verges de la porte du Dauphin. Bien que les troupes de la Nouvelle-Angleterre aient désigné sous le nom de batteries avancées ces deux batteries, c'est la dernière qui fut le plus souvent appelée «Advanced Battery». Commandée par le capitaine Joseph Sherburne du régiment du New Hampshire (commandé par

Moore), cette batterie avait deux canons de 18 et deux canons de 42 provenant de la batterie Royale d'où on les avait transportés sur une distance de plus de deux milles, par un chemin accidenté, raboteux et rocailleux. L'«Advanced Battery», la plus efficace des deux, était située sur une colline appelée par les Français «Montagne à Francoeur», au bout du glacis du demi-bastion du Dauphin. Cette batterie, qui n'avait encore qu'un seul canon de 18, se mit à tirer le 29 mai; le colonel Vaughan déclara plus tard qu'il «staked out the Ground [for the Advanced Battery] with his own hands, and directed French to be thrown up sufficient to cover a thousand Men adjoining the Fascine [Advanced] Battery and fronting the City», et que là il «continued four successive Days and Nights doing Duty and undergoing excessive Fatigues, scarce allowing himself common Refreshments»¹¹.

Entre le 23 et le 28 mai, pour parer au feu des batteries avancées que l'adversaire installait sur les hauteurs, les Français bloquèrent la porte du Dauphin et les corps de garde adjacents, en élevant un talus de 18 à 20 pieds, avec des pierres de taille, des fascines et de la terre. Duchambon déclara plus tard que sans cela les Provinciaux auraient pu pénétrer par cette porte aussitôt après que les batteries avancées auraient ouvert le feu, car les murs de cette porte n'avaient que trois pieds d'épaisseur et n'étaient pas plus solides qu'une porte cochère. Il déclara, en outre, que les côtés de la porte du Dauphin n'étaient pas non plus protégés, la seule défense étant les créneaux du corps de garde qui, une fois renforcés avec de la terre, ne pouvaient plus servir¹².

Pour retarder davantage les préparatifs des batteries avancées, Duchambon ordonna à ses hommes de construire des embrasures pour les quatre canons sur la barquette du demi-bastion du Dauphin, au-dessus du corps de garde des soldats. Faute de temps, ils employèrent, pour ce faire, de la terre et des mottes de gazon, plutôt que de la pierre. De plus, Duchambon ordonna que les flancs de tous les bastions de la forteresse fussent munis de canons pris dans les bâtiments armés en course ou dans tout autre dépôt de matériel que ses soldats pourraient trouver dans la ville¹³.

Une fois que les batteries avancées eurent ouvert le feu, relate Duchambon, elles tirèrent sans relâche jusqu'à la capitulation, malgré la riposte constante des canons français installés sur la barquette du demi-bastion du Dauphin et de ceux du bastion du Roi en poste sur le flanc droit. Le capitaine Sherburne écrit que son poste, l'«Advanced Battery», était si piétrement retranché que les seuls abris qu'ils avaient contre le feu français (qui était très violent) consistaient en barriques remplies de terre. Le feu des batteries avancées était concentré sur la porte du Dauphin, dans le but de percer une brèche dans cette section du mur. Des

claires (supports pour faire sécher le poisson) se trouvaient entre la porte et les batteries avancées, et les canonnières des Provinciaux «was forst to Beat them away with out Shott to have a fair Sight at the Gate»¹⁴.

Les soldats français postés au demi-bastion du Dauphin harcelaient les artilleurs de la batterie avancée en tirant du fusil. Cette batterie se trouvait si près des murs que «there was no safety in loading the Cannon, but under the fire of the Musquetry, which was very smart on both Sides». Les Français «generally open'd the Action in the Morning with the Fire of their Small-Arms for two hours; which we returned with Advantage on our Side». Le premier jour, cinq Provinciaux furent tués, dont deux par des balles de fusil et trois par des boulets. Parmi ces trois dernières victimes se trouvait le capitaine Joshua Pierce¹⁵.

Les artilleurs des batteries avancées étaient «warmly entertained» par les Français postés sur un flanc de la «Pièce de la Grave», à la porte du Dauphin et sur le flanc droit du bastion du Roi, qui faisaient feu de toutes pièces. Afin d'augmenter l'efficacité de leur tir, les Français percèrent trois embrasures dans la courtine entre les bastions du Dauphin et du Roi où ils installèrent des canons de 36. Ces embrasures furent prêtes le 30 mai. Le premier jour, le tir des canons français détruisit les embrasures de la batterie avancée et démantela un de ses canons, mais le tir des Provinciaux ne cessa pas pour autant et continua d'endommager les constructions de la ville. Les maisons des Sieurs Fautoux, Carrerot, Fizel, Gilbert et Prévost, entre autres, furent sérieusement touchées ou détruites. Un boulet brisa la cloche de la forteresse; quant à la chapelle, elle était à ce point criblée de projectiles que les récollets l'abandonnèrent et dirent la messe à l'hôpital à partir de ce moment. Lorsque la poudrière du demi-bastion du Dauphin fut menacée, Duchambon ordonna qu'on transporte la poudre dans la poterne de la courtine située entre le bastion du Roi et le bastion de la Reine. Il ordonna en outre à ses hommes de détruire le pont-levis à coups de canon. Le 9 juin, le mât du drapeau était renversé¹⁶.

Le 31 mai, les soldats de la Nouvelle-Angleterre creusèrent une tranchée à l'extrémité sud de la batterie avancée et y installèrent une pièce de 18 et deux pièces de 9. Le feu de ces canons et de ceux de la batterie Coehorn était dirigé sur le bastion du Roi (d'où les soldats attaquaient la batterie avancée) et démantela plusieurs canons, obligeant les canonnières à les abandonner. Ce tir troubla tellement les Français que leurs canons demeurèrent silencieux le reste de la journée. Les Français installèrent deux nouveaux canons sur le flanc droit du bastion du Roi le 3 juin, mais le feu des batteries avancées était si nourri qu'ils durent abandonner les canons au bout de quatre heures¹⁷.

Le 17 juin, en raison des dommages importants causés au bastion du Roi, les Français ouvrirent d'autres embrasures dans le parapet du demi-bastion du Dauphin près de la porte, pour fournir une riposte plus intense. Deux canons y furent placés et il s'ensuivit un bombardement furieux contre lequel les Provinciaux durent engager trois canons. En trois heures, dit-on, l'un des canons français fut mis en pièces et l'autre réduit au silence¹⁸.

De temps à autre, les coups s'espaçaient et les hommes de la batterie avancée, ouvrage le plus rapproché des murs de la forteresse, échangeaient des propos avec les Français sur un ton de persiflage. Un incident de ce genre se produisit le matin du 1^{er} juin. Les soldats de la Nouvelle-Angleterre crièrent aux Français du demi-bastion du Dauphin que s'ils hissaient le drapeau blanc, on leur donnerait du «*King George's bread*» à manger.

Les Français répondirent qu'ils n'étaient pas encore prêts à se rendre et qu'ils n'avaient que faire du pain du roi anglais. D'autres propos suivirent, au cours desquels les Provinciaux demandèrent s'il se trouvait des jolies filles dans la ville; mais l'intermède se termina par trois ou quatre rafales de boulets tirés de part et d'autre¹⁹.

Si les artilleurs des batteries avancées infligèrent des dommages importants à la ville et aux fortifications, ils ne subirent eux-mêmes que de faibles pertes, soit 10 morts et 15 ou 16 blessés, dont plusieurs le furent par des balles de fusil. Les soldats de la Nouvelle-Angleterre réparaient rapidement pendant la nuit les dommages causés aux retranchements ou aux batteries durant le jour²⁰.

La batterie de Titcomb

Le 31 mai, les Provinciaux dressèrent une cinquième batterie sur la rive nord-ouest du port (sur ce que les Français appelaient la hauteur de Martissans) de l'autre côté d'une petite baie appelée le barachois, à une distance de 800 verges environ de la porte du Dauphin. Cette batterie, qu'on avait baptisée Titcomb en l'honneur de son commandant, le major Moses Titcomb du régiment de Hale, dont les hommes pour une grande part y furent affectés, était composée au début de deux pièces de 42 (auxquelles vinrent s'ajouter plus tard trois autres canons de même calibre) provenant de la batterie Royale, et elle était expressément destinée à bombarder la porte du Dauphin et la batterie circulaire du demi-bastion du Dauphin²¹.

La batterie de Titcomb ouvrit le feu le 31 mai. Ce jour-là, les canons détruisirent la guérite et une partie du saillant du demi-bastion du Dauphin. L'éperon situé près de la porte, et que les Français avaient déjà réparé à maintes reprises au moyen de pierres de taille et de terre, fut démolí jusqu'à la hauteur des embrasures.

Les canons de la batterie avancée joignirent leur tir à celui des canons de Titcomb pour aussitôt renverser le reste de l'éperon, ouvrir une brèche dans le mur du quai et démanteler les embrasures. Le tir convergent des deux batteries détruisit complètement la porte du Dauphin, fit une brèche dans le mur du demi-bastion du Dauphin à une dizaine de pieds environ du fond du fossé et endommagea sérieusement la batterie circulaire. Le major-général Wolcott relate qu'au 17 juin, le tir avait *broken down the top of the West [Dauphin] gate and the wall nigh it, as low as the glacis, and dismounted the guns at that place, and dismounted all the guns in the circular battery except three, many of the embrasures being broken to pieces and the wall in a shattered condition below, and damaged a small battery below it; they had likewise dismounted the guns planted on [le bastion du Roi] at the north-west end of the citadel, the embrasures and wall being very much shattered and broken.*²²

Les canons de la batterie de Titcomb et des batteries avancées démolirent également les embrasures du flanc droit du bastion du Roi (où les Français avaient installé six pièces de 18 et de 24). Duchambon ordonna à ses hommes de construire quelques contre-merlons et des embrasures de bois. Les travaux furent achevés le 19 juin et les canons installés de nouveau, mais les embrasures furent une fois de plus mises en pièces²³.

Le 15 juin, les Provinciaux accrurent encore la terreur chez les défenseurs de la forteresse, en lançant des projectiles de mortiers chauffés au rouge. Les Français, à l'aide d'un appareil de lutte contre l'incendie, se précipitèrent pour éteindre l'incendie qui faisait rage dans plusieurs maisons, et réussirent à empêcher un holocauste certain²⁴.

Autres mesures prises par les Français

Malgré la riposte constante des canons du bastion du Roi, du demi-bastion du Dauphin et de la «Pièce de la Grave», en plus du feu des fusils tirant des murs et d'autres endroits, plus particulièrement de la brèche ouverte dans la porte du Dauphin et des corps de garde contigus, les batteries des Provinciaux continuèrent de semer la destruction dans la forteresse. Comme il craignait que les troupes de la Nouvelle-Angleterre vinssent attaquer la ville en attaquant le quai, Duchambon ordonna à ses hommes de construire un barrage flottant de mâts («estacade de mâts») depuis l'éperon du demi-bastion du Dauphin jusqu'à la «Pièce de la Grave». La construction du barrage commença le 31 mai et prit fin le 11 juin. Les soldats qui y furent affectés travaillèrent sous le feu nourri des Provinciaux²⁵.

Duchambon, craignant également une attaque par la brèche ouverte dans le demi-bastion du Dauphin, donna ordre à l'ingénieur en chef Verrier de faire construire un retranchement en travers de la brèche pour défendre cette dernière. Ce retranchement qui s'étendait du quai jusqu'au parapet situé sur le devant du demi-bastion fut terminé le 24 juin, les Français ayant dû travailler la nuit, une bonne partie du temps²⁶.

A un certain moment pendant le siège, les Français élevèrent également un épaulement de pierres sèches près de la boulangerie du Roi et établirent un corps de garde pour la milice²⁷.

Mais quelles que fussent les mesures prises, elles ne furent pas suffisantes. Le 26 juin, toute résistance parut inutile. «Never was a place so mauled with cannon and shells», écrivit Pepperrell, après la capitulation. D'après ses calculs, quelque 9000 boulets de canon et 600 projectiles de mortier avaient touché la ville. Le spectacle de la destruction était effroyable. Les rues étaient balayées de plaies béantes d'un bout à l'autre de la ville, tous les bâtiments et toutes les maisons, sauf une, étaient abîmés ou détruits et rendus inhabitables. Du flanc droit du bastion du Roi, il ne restait plus qu'un tas de moellons. Quant à la courtine des bastions du Dauphin et du Roi, elle était criblée de projectiles. Le demi-bastion du Dauphin, ayant soutenu le plus fort de la canonnade, était couvert de vilaines meurtrissures: la porte du Dauphin n'était plus qu'une brèche béante; les embrasures toute neuves avaient été réduites en pièces; seulement trois canons de la batterie circulaire avaient été épargnés et le mur de la batterie elle-même avait été jeté bas. L'éperon était complètement démantelé de même que les embrasures bordant le quai²⁸. Les réserves de poudre des Français étant presque épuisées, la garnison attendait anxieusement l'attaque que les Provinciaux déclencheraient à coup sûr par la brèche du demi-bastion du Dauphin.

Le moral des Français et la capture du Vigilant (30 mai)

Malgré les fatigues et les dévastations que chaque jour amenait, la garnison et les habitants de Louisbourg étaient fermement résolus à résister à l'assaut de l'ennemi. Ils travaillèrent sans relâche à faire disparaître les ruines des remparts pour pouvoir à nouveau se servir des canons. Des enfants de 10 ou 12 ans portant des armes n'hésitaient pas à «s'exposer avec un courage au-dessus de leur âge» et montaient la garde avec les soldats. Il y avait cependant des exceptions. En effet, des déserteurs firent savoir aux Provinciaux que certains réguliers fléchissaient sous la tension grandissante. Ils désiraient se rendre et refusaient souvent d'accomplir leurs tâches. Ces désaccords conduisaient même, paraît-il, à de fréquents duels. Certains Provinciaux eurent d'ailleurs l'occasion d'observer l'un de ces combats singuliers du

haut de la tour de la batterie Royale. Plusieurs soldats suisses réussirent à s'échapper. Le 19 juin, un soldat français, porteur d'une lettre qu'un prisonnier de guerre anglais adressait à ses amis, tenta de sortir de la ville, mais il fut découvert et pendu sur-le-champ. Malgré tout, la plupart des soldats et des habitants semblaient être résolus à tenir jusqu'au bout²⁹, et ce, en dépit des nuits à peu près sans sommeil passées sur les remparts et dans les casemates, en dépit également, d'après les rumeurs, de l'épuisement total des réserves de viande dans la ville, d'un régime de poisson, de pain et de pois³⁰, de la pénurie de poudre et de l'envol, avec la capture du *Vigilant*, de leurs derniers espoirs de secours.

Le moral des défenseurs de Louisbourg fut sérieusement ébranlé lorsqu'ils apprirent la capture du *Vigilant*, bâtiment de guerre français armé de 64 canons, sur lequel ils avaient fondé tous leurs espoirs. Le *Vigilant*, avec à son bord un équipage de 500 marins commandés par le capitaine de La Maisonfort, ayant reçu l'ordre de faire voile sur le port de Louisbourg et de prêter main-forte aux défenseurs, partit de Brest le 26 avril. On avait eu vent du fait que les Anglais allaient attaquer. (Seul un senau français avait réussi à s'introduire dans le port depuis le débarquement des Provinciaux et les provisions qu'il apportait n'étaient destinées qu'aux pêcheurs.) En cas de blocus, La Maisonfort avait reçu l'ordre de faire son possible pour aider à la défense de la place forte, sans exposer inutilement le navire au danger. Le *Vigilant* était chargé de munitions destinées à la garnison, d'un grand nombre de canons et d'une quantité considérable de cette poudre dont elle avait tant besoin. Il transportait également, paraît-il, 20 caisses d'armes portatives ainsi que des provisions et des agrès pour un corsaire qu'on armait alors à Québec³¹.

Au dire de l'Habitant de Louisbourg, le *Vigilant* arriva en vue de la forteresse le 28 ou le 29 mai et se trouvait à une lieue et demie de l'île Scatarie, un vent favorable du nord-est dans les voiles. Comme l'escadrille britannique qui faisait le blocus se trouvait à au moins deux lieues et demie sous le vent, le *Vigilant* arriverait, semblait-il, à se glisser dans le port sans peine. Mais vers midi, le 30 mai, La Maisonfort repéra le *Mermaid*, vaisseau anglais (40 canons) commandé par le capitaine Douglass, s'approchant de terre; il lui donna la chasse, en hissant à mesure qu'il approchait, le drapeau et le pavillon français³².

Le canon de retraite du *Mermaid* ouvrit le feu sur le *Vigilant*, tandis que Douglass signalait au reste de la flotte l'apparition d'un vaisseau étranger. Le *Vigilant* riposta en tirant un coup de son canon de chasse. Le combat venait de s'engager. A 14 h, La Maisonfort s'aperçut que le restant de l'escadrille de Warren s'approchait dos au nord. Au passage, il tira une bordée au *Mermaid*, mit

toutes voiles dehors et se dirigea droit vers le sud. Douglass lui donna la chasse et, pendant les quatre heures qui suivirent, les deux navires canonnèrent de travers. Vers 18 h, le capitaine Rous, commandant la galère *Shirley*, joignit ses efforts à ceux du *Mermaid* et tira en direction du *Vigilant* un coup de son canon de chasse. Le *Eltham* arriva sur les lieux à 19 h, suivi du *Superbe*, commandé par Warren, une heure plus tard. A 21 h, La Maisonfort demanda quartier. Les agrès, les mâts et les vergues du *Vigilant* étaient fort mal en point; quant au navire lui-même, il était inutilisable. Des 500 hommes d'équipage, 60 avaient été blessés ou tués³³. Les Français furent transbordés dans les navires britanniques.

Le lendemain, soit le 31 mai, Warren informa Pepperrell de cette capture en lui faisant savoir qu'il avait l'intention d'armer cette prise pour le service de Sa Majesté britannique et exprima le vœu que Pepperrell puisse la doter d'un équipage. Comme le *Vigilant* avait subi de lourds dommages pendant le combat, il allait, disait-il, l'envoyer à la baie Gabarus pour le faire réparer et réarmer «and beg that you will direct vessels to come to take the Prisoners from us . . . [as] otherwise the Cruizers will be useless, with such numbers on board». Warren espérait aussi que la capture du *Vigilant* «will be a very happy event, for our further succes»³⁴.

Le sort du *Vigilant* fut loin d'être un «happy event» pour les Français. «Témoins de sa manoeuvre, écrivit l'Habitant, il n'étoit personne de nous qui ne donnât des malédictions à une manoeuvre si mal concertée et si imprudente.» La Maisonfort avait fait preuve d'un grand courage pendant le combat. *mais il auroit mieux valu qu'il eût suivi sa destination: c'étoit tout ce que les intérêts du Roi exigeoient. Le Ministre ne l'envoyoit pas pour donner la chasse à aucun Vaisseau ennemi: chargé de munitions de guerre & de bouche, son Vaisseau étoit uniquement destiné à ravitailler notre malheureuse Place, qui n'auroit jamais été en effet emportée, si nous eussions pû recevoir un si grand secours; mais nous étions des victimes dévouées à la colère du Ciel, qui a voulu faire servir contre nous jusqu'à nos propres forces*³⁵.

La perte du *Vigilant* «ralentit le courage de ceux qui avoient le plus conservé de fermeté[. . .]et plusieurs personnes furent d'avis qu'il falloit dès lors demander à capituler»³⁶. Mais la forteresse tint le coup.

Dire que Louisbourg ne serait pas tombée si le *Vigilant* avait réussi à forcer le blocus de Warren est matière à discussion. Il est bon d'examiner les deux côtés de la médaille. Le siège aurait été prolongé de toute façon. L'ardeur des marins de La Maisonfort aurait rendu courage aux défenseurs et leur aurait peut-être

même inoculé une détermination plus grande encore. Les canons et la poudre que transportait le *Vigilant* auraient énormément aidé la garnison; quant aux 64 canons garnissant ses flancs, ils auraient rendu la situation fort inconfortable pour les canonniers anglais des batteries Royale et avancée. Mais le poste clé qui assurait la défense de Louisbourg restait encore la batterie de l'île; ce n'eut sans doute été qu'une question de temps avant que les Provinciaux n'eussent pu dresser une batterie pour riposter au tir de ses canons. Il aurait alors été possible à la flotte de Warren de pénétrer dans le port et, bien que les vaisseaux composant l'escadrille britannique eussent dû se faufiler un à un dans l'étroit chenal du nord, ni les 64 canons du *Vigilant*, ni la détermination de ses marins n'auraient pu soutenir les bordées de 11 vaisseaux de ligne, chacun d'eux armé de 40 à 60 canons.

Les réserves de poudre qui se trouvaient à bord du *Vigilant* allaient donc maintenant être utilisées par les assiégeants. En effet, «nous nous aperçûmes que leur feu avoit depuis beaucoup augmenté», fit observer l'Habitant³⁷.

Attaques contre la batterie de l'île (du 18 mai au 6 juin)

Le moral des Français remonta momentanément lorsque, le 6 juin, la garnison de la batterie de l'île fit échouer une attaque des Provinciaux. Cette batterie, solide fortification défendue par environ 200 soldats et 36 canons sous le commandement d'Ailleboust, se dressait, menaçante, dans l'entrée du port empêchant à elle seule l'escadrille de Warren de mouiller en rade et de bombarder la forteresse. Les commandants provinciaux craignaient de ne pouvoir prendre la ville à moins de faire pénétrer la flotte dans le port, ce qui permettrait de canonner la forteresse de tous côtés³⁸. L'échec du 6 juin était le point culminant de plusieurs attaques planifiées visant à investir la redoute de l'île.

Dès le 18 mai, immédiatement après le refus de Duchambon de capituler, un conseil de guerre décida qu'il fallait attaquer la batterie de l'île. Le commodore Warren fit alors débarquer un certain nombre de marins pour le seconder. Cette nuit-là, environ 800 hommes, y compris le régiment du colonel Gorham, devaient s'embarquer pour la baie Gabarus. Toutefois, les baleinières tardèrent à arriver et, en raison d'un fort ressac et de l'approche de l'aurore, on décida de contremander l'attaque. D'autres tentatives furent faites les 19 et 20 mai, mais furent également étouffées dans l'oeuf à cause probablement du ressac. Les troupes de la Nouvelle-Angleterre abandonnèrent apparemment l'idée d'assiéger l'île par mer, croyant que les eaux du port offraient une approche plus sûre. En effet, le 21 mai, les baleinières furent transportées par voie de terre de la baie Gabarus à la batterie Royale, d'où l'on projetait lancer une attaque cette nuit-là. Warren et ses

marins étaient toujours à terre, prêts à participer, mais encore une fois, il fallut renoncer au projet³⁹.

Le 22 mai, le colonel Vaughan offrit en vain d'organiser une nouvelle attaque. Le lendemain, Warren, qui était resté à terre pendant plusieurs jours pour participer aux attaques prévues, ordonna à ses marins de retourner à bord des vaisseaux. Le commodore lui-même regagna le *Superbe*, non peu mécontent⁴⁰.

Ce n'est que le 2 juin que de nouveaux plans furent tirés. A nouveau, on réarma les baleinières. Quelque 150 hommes transportèrent des embarcations supplémentaires de la baie Gabarus, «Which was the Hardest Service I've Ever Undergone in all my Life», écrivit un soldat, «(and So Said they all) but having a Prospect thereby to take the Island Battery made us Cheerfully Endure our burden». Malgré les efforts des soldats, l'attaque fut reportée, «owing to the moon & the northern lights», et parce que les hommes se présentèrent sans officiers et en état d'ébriété⁴¹.

On prépara, malgré tout, une nouvelle attaque, beaucoup mieux organisée que les précédentes, pour la nuit du 3 juin. Ce jour-là, le colonel Waldo envoya deux de ses capitaines rendre visite à d'autres régiments dans le but de recruter des volontaires aptes à remplir cette mission. Dans une lettre adressée à Pepperrell, Waldo déclara que le major Thatcher du régiment de Gorham disposait à cette fin de 15 hommes, y compris lui-même, mais qu'il avait du mal à s'assurer l'aide du régiment de Hale. Pour éviter de répondre à l'appel, les hommes de Hale alléguèrent le fait qu'ils devaient travailler à la nouvelle batterie de Titcomb. Waldo, toutefois, parvint à détacher plusieurs volontaires rétifs de ce régiment, avec l'intention d'en obtenir 50 à 100 de plus. Il estimait, en outre, que les services de la compagnie du capitaine John Card (du régiment de Moulton), de la compagnie de Elder Harnar (du régiment de Pepperrell) et des soldats du capitaine Terry (du régiment de Willard) seraient particulièrement utiles. Le commodore Warren écrivit à Pepperrell qu'il espérait pouvoir fournir plus de 200 marins pour cette mission⁴².

Il a été impossible d'établir quelles unités au juste ont pris part à l'attaque du 3 juin. Toutefois, un grand nombre de soldats s'occupèrent toute la journée à préparer les rames et les échelles pour environ 50 baleinières. Vers minuit, quelque 500 soldats et marins, sous les ordres du lieutenant-colonel Arthur Noble du régiment de Waldo et du colonel John Gorham⁴³, s'embarquèrent pour l'île.

Lorsque les Provinciaux partirent de la batterie Royale, un remarquable demi-jour du côté nord illuminait leur parcours. En approchant de l'île, cependant, ils pénétrèrent dans un épais brouillard qui les obligea à rebrousser chemin, car ils ne distinguaient plus le rivage. La conduite du colonel Noble dans cette affaire fut

mise en question. En effet, l'armurier Seth Pomeroy soutint que Noble avait disparu au moment de passer à l'attaque. Il laissait entendre par là que les volontaires étaient partis sans leur colonel et que se voyant sans officier, ils rebroussèrent chemin. La rumeur relative à la négligence de Noble persista et le lendemain, un conseil de guerre examina les accusations. Il conclut, toutefois, qu'il n'y avait aucun motif valable pour accuser Noble ou Gorham de mauvaise conduite dans cette affaire⁴⁴.

Le conseil annonça également «that if a number of men to the amount of three or four hundred appear as volunteers for [another] attack of the Island Battery, they be allowed to choose their own officers and be entitled to the plunder found there». L'idée de partager le butin de l'île attira environ 400 hommes le 6 juin. Ils choisirent comme chef le capitaine (Edward?) Brooks. Green, secrétaire de Pepperrell, ordonna que tous les pistolets du régiment de Hale fussent mis à la disposition des volontaires. Tandis que les soldats se rassemblaient à la batterie Royale, le capitaine Sherburne, posté à la batterie avancée, se préparait à les couvrir en opérant une diversion à l'aide de ses canons. La nuit était froide et brumeuse, et la mer déchaînée. A minuit, les volontaires montèrent dans les embarcations et ramèrent jusqu'à l'île. Cependant, Seth Pomeroy écrivit: «Providence Seemed Remarkable to Frown upon the affair.» En effet, ils furent découverts avant même que tous eussent pu débarquer⁴⁵.

Les Provinciaux commençaient à descendre à terre lorsque quelqu'un cria «Hurrah!», ce qui fit déclencher l'alarme. Certains soldats de la Nouvelle-Angleterre crurent par la suite que les Français avaient été prévenus de l'attaque et se tenaient en embuscade. Les artilleurs français chargèrent leurs canons de mitraille, les pointèrent en direction des baleinières et ouvrirent le feu, semant le désordre et la confusion dans les rangs des Provinciaux sans toutefois vraiment causer grand dommage, semble-t-il. En raison de la canonnade qui leur bloquait la route, de nombreuses embarcations durent rebrousser chemin. Quatre ou cinq d'entre elles réussirent, cependant, à atteindre le rivage: les soldats se ruèrent à terre en tirant du fusil et du pistolet sur les silhouettes qui se détachaient au-dessus d'eux. Certaines armes portatives firent long feu, la brume et le violent ressac ayant trempé la poudre au moment du débarquement. Plusieurs Provinciaux tirèrent les échelles des embarcations et les appuyèrent contre les murs, tout en essayant le feu nourri des artilleurs postés sur les remparts. Plus tard, Duchambon rapporta que le commandant d'Ailleboust, le fils du gouverneur et un enseigne, de La Pérelle, avaient été les premiers à escalader les remparts pour tirer sur les soldats de la Nouvelle-Angleterre et que leurs hommes les pressaient de redescendre pour ne pas s'exposer⁴⁶.

Pendant deux heures, les combattants s'acharnèrent à tirer de leurs armes portatives, à faible distance de leurs ennemis. Puis, voyant que la situation était désespérée, les Provinciaux lâchèrent pied et s'enfuirent à toute vitesse vers les embarcations. Quelle ne fut pas leur surprise de constater que la marée en avait emporté un bon nombre! Ils durent alors s'entasser à la hâte dans le peu d'embarcations qui restait, en les surchargeant probablement. Un boulet fractionna l'une d'elles en deux comme on la poussait du rivage: les occupants périrent dans le ressac. Craignant de subir le même sort, les Provinciaux ne tentèrent pas de les sauver⁴⁷.

Certains débarquèrent à la pointe du Phare; d'autres retournèrent à la batterie Royale pour informer Pepperrell de leur débâcle. «Now things lookt something dark», écrivit Green. Au cours de ce combat, environ 60 Provinciaux trouvèrent la mort et de 112 à 119 autres furent capturés. Certains cadavres furent rejetés par la mer sur le rivage de la pointe du Phare; des blessés furent amputés⁴⁸. «Wee have great Reason to be humble'd before God», écrivit l'auteur d'un journal. Le lendemain, les batteries furent singulièrement silencieuses pendant un certain temps. Le révérend Joseph Emerson fait état, en ces mots, du profond désespoir des troupes: «From all accounts, we learn the men are prodigiously discouraged.»⁴⁹

Les Français, toutefois, avaient bien des raisons de se réjouir de cette victoire. Avec seulement trois hommes tués ou blessés, ils venaient de connaître, en repoussant l'attaque des Provinciaux, leur seul véritable succès militaire depuis le début du siège. Sans le savoir peut-être, Duchambon exagéra le nombre des combattants anglais, en rapportant que, cette nuit-là, 1000 soldats à bord de 35 embarcations, et 800 hommes de renfort, avaient été contraints de fuir l'île à la débandade⁵⁰.

Pour Pepperrell, c'était là une défaite doublement grave, car il pouvait difficilement se permettre de perdre tant de soldats. En effet, son armée était atteinte de dysenterie, ou ce qu'on appelait alors «bloody fluxes». La fatigue, une mauvaise alimentation et des conditions de vie non sanitaires en étaient la cause. Au cours de cette période, au moins 1500 hommes étaient impropres au service. Des jours durant, Pepperrell avait prié instamment Shirley et les autres gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre de lui envoyer du renfort, mais il lui fallait attendre quelque temps encore avant de voir sa demande satisfaite. Les troupes commençaient à se démoraliser: leur âpre défaite ne fit qu'ajouter au désespoir général. C'est en ces termes qu'un volontaire fait part de sa détresse à son père: «I am sorry to find our New England troops . . . want to go home, home, is all ye cry & [they all say] if I was well at home I'd engage they should never find me such a fool again –

this is the language of those who are as well used as can be.» Peut-on alors s'étonner que Pepperrell en vienne le 13 juin aux conclusions suivantes: «I apprehend no further attempts will be made on [l'île de la Batterie] by boats.»⁵¹

Frictions grandissantes entre les commandants provinciaux

Pour recourir à l'escadrille de Warren, il fallait d'abord s'emparer de la batterie de l'île. D'ailleurs, Warren lui-même commençait à s'impatienter. Le rôle apparemment inactif de la marine, qui devait bloquer l'accès du port aux navires français, était loin de lui plaire et il en avait assez de ne rien faire.

Le 4 juin, Warren avait fait porter à Pepperrell un plan qu'il soumettait à son examen et à son approbation et auquel les capitaines de l'escadrille avaient déjà souscrit. Warren y proposait de faire armer le *Vigilant* et de l'équiper de 600 terriens, de faire embarquer 1000 hommes à bord des autres vaisseaux de l'escadrille, de forcer l'entrée du port et d'attaquer la ville en force à bord des chaloupes. Le 5 juin, un conseil de guerre spécialement convoqué rejeta, après mûre réflexion, le plan de Warren, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, il y avait trop de soldats malades et l'on ne pouvait se passer des bien portants. D'autre part, ayant appris l'arrivée prochaine du détachement de Marin, composé de Français et d'Indiens et envoyé à la demande de Duchambon, Pepperrell avait besoin de ses hommes pour faire face aux renforts. Enfin, des soldats peu habitués à la mer seraient vite réformés après un séjour au large. Le conseil de guerre estimait donc que le moment n'était pas opportun, mais qu'en temps et lieu on élaborerait de concert un plan d'action⁵².

Cette décision n'allait certes pas calmer l'impatience de Warren. Le 6 juin, il écrivit à Pepperrell pour lui exprimer son exaspération sur un ton rude:

*For God's sake, let us do something and not waste our time in indolence. I sincerely wish you all the honour and success imaginable and only beg to know in what manner I can be more serviceable, that in cruizing, to prevent the introduction of succours to the garrison. I fear that if that be all that is expected from the ships, or that they can do, Louisbourg will be safe for some time; for my part I have proposed all that I think can be done already, and only wait for your answer thereto.*⁵³

La réponse de Pepperrell ne lui parvint que deux jours plus tard et n'était pas pour apaiser son impatience, car la lettre ne portait que sur l'état de l'armée. Les troupes, écrivait Pepperrell, avaient au cours des 29 derniers jours

erected five fascine batteries, and . . . with 16 pieces of cannon, and our mortars mounted at said batteries, and with our cannon from the royal battery, we have been playing on the town, by

*which we have greatly distressed the inhabitants, made some breaches in the wall, especially at the west gate, which we have beat down, and made a considerable breach there, and doubt not but shall soon reduce the circular battery. That in this time we have made five unsuccessful attempts upon the island battery, in the last of which we lost about 189 men, and many of our boats were shot to pieces, and many of our men drowned before they could land; that we have also kept out scouts to destroy any settlements of the enemy near us, and prevent a surprise in our camp . . . that by the services aforesaid and the constant guards kept night and day around the camp, at our batteries, the army is very much fatigued, and sickness prevails among us, to that degree that we now have but 2100 effective men, six hundred of which are gone in the quest of two bodies of French and Indians [one of which was thought to be that of Marin's] we are informed are gathering, one to the eastward, and the other to the westward.*⁵⁴

Le commodore se voyait donc dans l'obligation d'attendre. Deux positions s'affrontaient: d'une part, le conseil de guerre avait décidé de ne plus lancer d'attaque contre la batterie de l'île et, d'autre part, les officiers de Warren déconseillaient de faire pénétrer la flotte dans le port avant de s'être rendu maîtres de la batterie⁵⁵.

Construction de la batterie du Phare (du 12 au 21 juin)

Le 12 juin, les Provinciaux décidèrent de construire une batterie à la pointe du Phare à quelque 3400 pieds en face de la batterie de l'île. C'est après avoir tenté à plusieurs reprises de prendre cette position ennemie qu'il apparut nécessaire d'ériger cet ouvrage. Le 6 juin, Waldo avait déjà exhorté Pepperrell à agir de la sorte; le 12, ce fut au tour de Warren de prier instamment Pepperrell de hâter l'installation de la batterie du Phare parce que les commandants des navires jugeaient impossible d'entrer dans le port avant que la batterie de l'île n'ait été détruite⁵⁶.

Pepperrell répondit à Warren que la batterie allait être bientôt terminée, qu'il y avait trois embrasures pointant vers la batterie de l'île et six vers la mer, et qu'il espérait faire monter les canons à la pointe du Phare en deux jours. Le transport des pièces dut être plus difficile que prévu, car il fallut presque huit jours pour les monter. Les soldats de la Nouvelle-Angleterre les transportèrent par bateau de la baie Gabarus jusqu'à environ un mille et quart à l'est du phare, d'où ils les tirèrent jusqu'en haut des falaises. Le 21 juin, ils avaient monté deux pièces de 18 (ils en montèrent quatre autres le 25). Le gros mortier («great mortar») fut également transporté au phare et assemblé. Trois cent vingt hommes

du régiment de Gorham vinrent compléter l'effectif de la batterie⁵⁷.

Un certain nombre de Provinciaux (probablement du régiment de Gorham) étaient déjà stationnés depuis quelque temps à la pointe du Phare, parce qu'on prévoyait y ériger une batterie. Duchambon le savait et un certain lieutenant Vallée, de la compagnie de l'artillerie, l'avait informé que plusieurs pièces de 18 et de 24, certaines encore utilisables, avaient été enfouies une dizaine d'années auparavant sous le bassin de carénage à proximité du phare où ils servaient de corps-morts. Duchambon craignait que les Provinciaux trouvent ces canons et les utilisent pour dresser une batterie. Mais ce qu'il ignorait, c'est que leurs ennemis les avaient déjà trouvés. La nuit du 27 mai, le commandant français envoya, sous les ordres de Beaubassin, une centaine de réguliers et de miliciens de l'endroit ainsi qu'une poignée de corsaires en vue d'empêcher les Provinciaux d'installer une batterie de ce côté du port⁵⁸.

Beaubassin et ses hommes montèrent dans trois «chaloupes», emportant de 30 à 50 charges de munitions et des vivres pour de 10 à 12 jours. Cette nuit-là, ils débarquèrent à Grand Lorembec, où ils rencontrèrent le lendemain matin environ 40 Provinciaux près du phare. Les soldats de la Nouvelle-Angleterre les attendaient, prêts à combattre. (Bigot affirma qu'un pêcheur ayant déserté le détachement de Beaubassin les avait prévenus.) Il s'ensuivit une vive escarmouche. Les Français ne réussirent pas à profiter de leur avantage numérique et pris de panique battirent en retraite dans les bois. Nombreux furent ceux qui désertèrent, se sachant près de leur maison et peu désireux de se retrouver à l'intérieur de la forteresse. Au cours de la débandade, d'autres jetèrent leurs vivres et regagnèrent la ville plusieurs jours plus tard, affamés et fatigués. Les Provinciaux n'auraient, semble-t-il, subi aucune perte au cours du combat alors que les Français perdirent trois hommes et eurent plusieurs blessés. Dudley Bradstreet rapporte qu'un capitaine français, frappé à mort et fait prisonnier, offrit 10 000 «pounds» (livres tournois?) en réclamant un prêtre pour lui donner l'absolution. D'un ton moqueur, Bradstreet affirma qu'il l'aurait bien fait lui-même pour la moitié de la somme offerte⁵⁹.

L'installation de la batterie du Phare terminée, les Anglais ouvrirent le feu sur la batterie de l'Île le 21 juin. Le tir d'artillerie balaya la plate-forme ouest de la fortification française, empêchant ainsi toute riposte des canonnières. Lorsque le gros mortier commença à bombarder, 17 projectiles sur 19 explosèrent à l'intérieur de l'ouvrage, selon les rapports, et l'un d'eux atteignit le magasin. «And this together with the Fire from our Cannon, to which the enemy was very much exposed, they having but little to shelter

'em from the Shott, which rang'd quite thro' their Line of Barracks so terrified 'em that many left the Fort and ran into the Water for Refuge.» Bientôt, le feu des Provinciaux fit des brèches dans les casernes et dans la boulangerie (lesquelles avaient été renforcées de bois provenant du magasin d'un dénommé Dacarrette) et les détruisit presque entièrement. Les Français ripostèrent, mais leur contre-attaque fut inefficace en raison de la situation avantageuse de la batterie du Phare⁶⁰. La batterie de l'Île devenait rapidement intenable: la flotte de Warren allait pouvoir pénétrer dans le port, ce n'était plus qu'une question de temps.

Projet d'attaque du 26 juin et capitulation de Louisbourg

Les Anglais n'eurent pas longtemps à patienter. Dès le 26 juin, les troupes de la Nouvelle-Angleterre avaient organisé un assaut général par terre et par mer. Du 21 au 26 juin, Warren et Pepperrell avaient entretenu une étroite correspondance et s'étaient réunis à plusieurs reprises. Les archives renfermant la correspondance et les comptes rendus des réunions entre les deux commandants révèlent que, des deux personnages, Warren était le plus pressé d'attaquer, alors que Pepperrell, se souvenant des résultats désastreux du 6 juin, espérait user peu à peu la résistance des Français au moyen des canons de siège⁶¹.

La batterie du Phare commençait effectivement à avoir raison de la batterie de l'Île. Warren réussit alors à convaincre Pepperrell de lancer une attaque concertée sur la forteresse. Peu après, les préparatifs de guerre avaient été terminés. La flotte, composée de 11 vaisseaux de guerre et de plusieurs vaisseaux armés de la Nouvelle-Angleterre, était prête pour le combat. Les allonges et les mâts de rechange avaient été enlevés et les ponts barricadés de mousse pour protéger les hommes contre le tir des armes portatives. Six cents soldats de l'armée vinrent s'ajouter aux équipages des navires de guerre. On avait monté, sur trois collines à l'ouest de la forteresse, trois gros fanaux qui, une fois allumés, guideraient les navires de Warren dans l'entrée du port et pourraient indiquer qu'on avait décidé de lancer une attaque nocturne. Des échelles pour escalader les murs et des fascines pour remplir les fossés avaient été transportées à la batterie avancée, où le capitaine Sherburne avait dès midi «got all our platforms Laid, ambrasures mended, Guns in Order, Stock of Cartridges, Shot in Place, Gunners Quartered, Dined & matches Lit», et n'attendait plus que le signal de l'attaque. Le commodore Warren était à terre et les troupes rassemblées l'entendirent proclamer qu'il aimait mieux laisser sa peau à Louisbourg que de ne pas prendre la ville («He'd Rather Leave his Body at Louisbourg, than not take the City»). Tous étaient prêts; il ne restait plus qu'à attendre un vent favorable⁶². Les Français de Louisbourg surveil-

laient avec appréhension les préparatifs d'une attaque à laquelle ils étaient sûrs de ne pas pouvoir résister. Au 26 juin, ils étaient découragés et épuisés par leur dure lutte de résistance et le manque de sommeil. Ils commençaient maintenant à s'interroger sur l'utilité de poursuivre la lutte. L'emplacement de la batterie de l'Île ressemblait à un abattoir; le tir était faible et inefficace et n'empêcherait plus la flotte ennemie de pénétrer dans le port. La ville était en ruine, les fortifications avaient des brèches et sur les 1300 hommes affectés à la défense de la forteresse, près de 50 avaient été tués, de 80 à 95 étaient grièvement blessés et un grand nombre avaient succombé à l'épuisement. D'après les rapports, les Français n'avaient pas changé de vêtements depuis le débarquement des troupes provinciales dans la baie Gabarus⁶³. La capture du *Vigilant* avait anéanti tout espoir de secours et Duchambon n'avait reçu aucune nouvelle du contingent commandé par Marin qu'il avait envoyé chercher le 16 mai. C'était un moment de grand désespoir et, selon l'Habitant, «Les Conseils étoient plus fréquens que jamais[. . .]; on s'assembloit sans trop savoir pourquoi, aussi ne sçavoit-on que résoudre.» Et il poursuivit:

*J'ai souvent ri de ces assemblées, où il ne se passoit rien que de ridicule & qui n'annonçât le trouble & l'indécision. Le soin de notre défense n'étoit plus ce qui occupoit. Si les Anglais eussent sçu profiter de notre épouvante, il y auroit eu long-temps qu'ils nous auroient emportés, l'épée à la main. Mais il faut convenir à leur louange qu'ils avoient autant de peur que nous.*⁶⁴

Cependant, les Anglais ne semblaient plus avoir peur, et même en admettant que les soldats français fussent disposés à continuer la lutte, les habitants en avaient assez. Dans la matinée du 26 juin, ils présentèrent à Duchambon une pétition en faveur de la reddition. Puisque les forces ennemies, maritimes et terrestres, augmentaient de jour en jour disaient-ils, et puisque les Français n'avaient obtenu aucun renfort et ne pouvaient espérer vaincre les troupes de la Nouvelle-Angleterre, Duchambon et ses officiers devaient se rendre et demander qu'une clause du traité permette aux habitants de garder le peu de biens qu'il leur restait. Duchambon demanda à Verrier de lui faire rapport sur l'état des fortifications et demanda la même chose à Sainte-Marie au sujet des munitions. Ces rapports furent produits et l'on convoqua un conseil de guerre lors duquel les membres votèrent à l'unanimité en faveur de la capitulation, compte tenu de l'augmentation croissante des forces ennemies, de l'état des fortifications et de la ville et de la baisse des munitions⁶⁵. Après que fut rendue la décision du conseil, Duchambon rédigea la note suivante à l'intention de Pepperrell et de Warren:

*Desirous of putting a stop to acts of hostility; and prevent the effusion of blood on one side and on the other, I send you an officer of our garrison to deliver you the present letter, in order to desire on you a suspension of arms, for so long a time as shall be needful for me to make proposals to you, upon the conditions of which I shall determine to deliver up to you the place which the King my master has entrusted me with.*⁶⁶

Ce fut l'enseigne de La Pérelle, rétabli d'une blessure subie lors de l'attaque de la batterie de l'Île le 6 juin, qu'on désigna pour porter la lettre aux commandants des troupes provinciales. A 16 h, on vit apparaître l'enseigne à la porte du Dauphin avec un drapeau parlementaire. A mi-chemin entre la porte et la batterie avancée, de La Pérelle fut rejoint par le capitaine Sherburne et escorté jusqu'au colonel Richmond à Green Hill, où il fut soit rejoint par Pepperrell et Warren, soit mené jusqu'à eux, et à qui il remit la lettre de Duchambon. Les commandants Provinciaux donnèrent jusqu'à 8 h le lendemain (27 juin) à Duchambon pour présenter les conditions de capitulation de la forteresse⁶⁷, et l'on annonça la cessation générale des hostilités.

Duchambon soumit ses conditions entre 8 et 9 h dans la matinée du 27 juin. Pepperrell et Warren refusèrent ces conditions, transmises jusqu'aux lignes anglaises par Bonnaventure, et posèrent leurs propres conditions de capitulation (voir appendice D). Les articles étaient fondamentalement les mêmes que ceux de la sommation du 18 mai: les habitants et leurs biens seraient transportés en France et, au besoin, des navires seraient fournis à cette fin; les officiers et les habitants auraient la permission de demeurer dans leurs maisons et seraient libres de pratiquer leur religion sans être molestés; les sous-officiers et les soldats seraient placés à bord de navires britanniques pour être transportés en France; les malades et les blessés seraient soignés; on pourrait faire sortir deux chariots couverts qu'inspecterait un seul officier provincial afin de s'assurer qu'ils ne contenaient pas de munitions, et tous ceux qui le désiraient pourraient sortir masqués⁶⁸. Cette dernière condition avait d'abord été posée par Duchambon; elle éveille des soupçons selon lesquels, pour diverses raisons, certaines personnes souhaitaient quitter la forteresse sans être reconnues – peut-être un soldat de la Nouvelle-Angleterre qui avait déserté et rejoint les Français, ou encore un corsaire ou un contrebandier qui risquaient d'être reconnus par certains membres de l'armée des Provinciaux.

En retour, le gouverneur devait voir à ce que la reddition ait lieu le plus tôt possible; que la batterie de l'Île et toute autre batterie, l'artillerie et les munitions, soient remises aux Provinciaux le jour même; que la flotte de Warren puisse pénétrer dans le port sans molestation; que les officiers, soldats et résidents de la forteresse

ne lèvent pas les armes contre les Anglais pendant une période de douze mois, et enfin que les sujets britanniques se trouvant dans la ville soient libérés sur-le-champ⁶⁹. Ces conditions devaient être remplies avant 18 h ce jour-là sinon les troupes coloniales anglaises menaçaient de régler l'affaire par les armes.

Les conditions ne prévoyaient pas les honneurs de la guerre c'est-à-dire la sortie des troupes en armes, au son du tambour et les drapeaux déployés, et Duchambon exigea l'inclusion de cette clause. Il écrivit deux lettres, l'une à Pepperrell et l'autre à Warren, en déclarant qu'il ne pouvait pas laisser les troupes quitter la forteresse sans les honneurs dus à des soldats qui avaient fait leur devoir, et qu'il n'accepterait l'ensemble des conditions que si les commandants des troupes provinciales acceptaient celle-là⁷⁰. Le 28 juin, Pepperrell fit savoir à Duchambon que lui et Warren étaient d'accord pour laisser sortir les troupes françaises avec les honneurs de la guerre. Les officiers et autres habitants, écrivait-il, devront se retirer dans leur logis où ils seront en sécurité, et les armes devront être placées dans un magasin sûr et remises aux soldats français le jour de leur départ. Duchambon accepta donc les conditions et mit fin officiellement au siège de Louisbourg.

Le siège avait duré 47 jours, et les pertes déclarées par les deux opposants étaient étonnamment faibles. Les Français déclarèrent 50 morts et de 80 à 95 blessés graves, tandis que les Provinciaux estimaient avoir perdu 100 hommes tués par les Français et 30 par la maladie⁷¹. On n'a trouvé aucune mention du nombre des blessés anglais.

La batterie de l'Île fut remise aux mains de Warren par M. de Gannes dans la matinée du 28 juin, et le drapeau anglais fut hissé au mât. A 14 h, Warren entra dans le port de Louisbourg à la tête de son escadrille, ce qui offrit un beau spectacle. Un fois les navires bien amarrés, on tira une salve d'honneur et les soldats ainsi que les marins poussèrent trois hourras⁷².

A 16 h, plusieurs régiments marchèrent sur la ville pour en prendre possession. A leur tête se trouvait le colonel John Bradstreet suivi de Pepperrell et de ses officiers. Ils entrèrent par la porte de la Reine et, comme les Anglais se dirigeaient vers la place d'armes où s'alignaient les Français, Girard La Croix remarqua les drapeaux qui flottaient au vent et entendit le roulement des tambours et l'étrange combinaison de sons émis par les trompettes, les flûtes et les violons qui accompagnaient le bruit de pas des troupes provinciales victorieuses. D'après un témoin, les Français, hommes et femmes, qui surveillaient la scène avaient une mine très triste. Sur la place d'armes, les officiers des deux armées échangèrent les saluts d'usage, le tout étant accompli avec toute la dignité et le décorum imaginables, et la ville fut officiellement livrée aux vainqueurs⁷³.

On posta des gardes pour empêcher le pillage mais cela eut peu d'effet. L'Habitant dénonça les soldats de la Nouvelle-Angleterre, qui «contre la foi due à notre capitulation[. . .]se jetèrent dans nos Maisons & y ont pris tout ce qui les accommodoit». Bigot accusa également les troupes provinciales de «beaucoup de pillage et d'insultes» envers les habitants après la reddition⁷⁴. Mais il n'y avait aucun recours contre les contrevenants.

Conclusions

A Paris, le dénouement du siège surprit et bouleversa à la fois les autorités françaises, qui eurent de la difficulté à comprendre comment une armée d'amateurs, composée de volontaires sans discipline militaire, avait pu capturer la plus puissante forteresse française d'Amérique du Nord. En Nouvelle-Angleterre, au contraire, les colons suprêmement confiants du succès depuis le début des opérations ne furent pas du tout surpris de l'aboutissement de la campagne. Ils étaient venus pour capturer Louisbourg et c'est ce qu'ils avaient fait; c'était aussi simple que cela. Toutefois, si on leur avait demandé de préciser les causes de leur succès, la plupart d'entre eux n'auraient pu répondre adéquatement. Plusieurs attribuèrent ce succès à la volonté de Dieu, de qui ils se croyaient l'instrument destiné à débarrasser le continent de ce formidable «Stronghold of Satan». D'autres n'auraient pu expliquer pourquoi ils avaient réussi, mais pensaient que c'était l'exploit le plus glorieux et le plus utile de la guerre⁷⁵.

Il est évident que les causes de la victoire des troupes de la Nouvelle-Angleterre à Louisbourg s'étendent bien au-delà du simple raisonnement voulant que ce soit là la «volonté de Dieu» et, certes, ne peuvent se résumer à un seul et unique facteur. En cherchant des explications à ce fait d'armes, il est bon de se rappeler les paroles du capitaine H.F. Thullier, *R.E.*, qui, dans son ouvrage *The Principles of Land Defence* (1902), avertit le lecteur que:

Nothing is more difficult than to correctly analyse the causes of success or failure in the attacks and defence of fortresses in past times. The reason of this is that the causes are, as a rule, very complex, . . . There are a great number of conditions which enter into each case, and many, or all of them, may have had a bearing on the result. The activity of the garrison, the organization of the defence, the ability and resolution of the commander, the relative power of the ordnance, the sufficiency of the supplies all these and many other causes may have important effects upon the results of sieges; and also the fate of the fortresses is often influenced by the tactical methods and energy of the attackers, as well as by external strategic considerations, such as the movements of other bodies of troops elsewhere. It is seldom too that

*complete data on these heads are available, so wrong conclusions are often arrived at on this account. It therefore often happens that a false importance is given to one or other of the conditions in a particular case, and wrong deductions are made from the erroneous premise thus set up. It is thus seldom safe to seize upon particular events and deduce therefrom particular theories.*⁷⁶

Tout en tenant compte de ce sage avertissement, nous pourrions suggérer quelques-uns des facteurs les plus évidents qui contribuèrent au succès des Provinciaux. Au premier rang, il faut inscrire l'occupation de la batterie Royale par les Provinciaux au début de la campagne. En plus de donner aux troupes provinciales un contrôle effectif de l'arrière-port, cette capture leur procura un approvisionnement de canons de gros calibres utilisables, dont ils avaient tant besoin, et que les Français avaient dû abandonner en quittant la batterie. Les Provinciaux ne purent jamais profiter adéquatement de leur contrôle de l'arrière-port pour lancer une attaque par mer contre la ville (bien que plusieurs attaques aient été dirigées contre la batterie de l'Île), mais les canons dont ils s'étaient emparés servirent à renforcer l'armement de plusieurs batteries qu'ils érigèrent contre la forteresse.

Parmi les autres facteurs prédominants, il faut voir l'érection des batteries avancées et de Titcomb et, plus tard vers la fin du siège, de la batterie du Phare. Bien qu'ignorants des subtilités de l'art de la guerre de siège, Pepperrell et ses officiers réalisèrent clairement la nécessité d'ouvrir une brèche dans les murs de la forteresse avant de pouvoir prendre la place. Sous ce rapport, la batterie de Green Hill, érigée tôt après le débarquement, ne servit pas à grand-chose, parce que trop éloignée des objectifs. La batterie Coehorn, composée surtout de mortiers, s'avéra également inefficace contre les fortifications, bien qu'elle causât beaucoup de destruction à l'intérieur de la ville. Ce n'est qu'avec l'installation des batteries avancées et celle de Titcomb, en grande partie armées des canons transportés de la batterie Royale, que les troupes de la Nouvelle-Angleterre réussirent dans une large mesure à neutraliser la défense française et à ouvrir une brèche dans les murs de la forteresse, préparant ainsi la voie à une attaque par terre.

Les Français auraient peut-être pu résister à une attaque terrestre. Toutefois, l'érection de la batterie du Phare ajouta une autre dimension à la menace – une attaque par mer. Un des postes clés de l'ensemble des ouvrages défensifs français était la batterie de l'Île, assise en travers de l'entrée du port et barrant effectivement le passage à la flotte britannique. Warren et Pepperrell craignaient de ne pouvoir assurer la victoire avant que la batterie de l'Île n'ait été réduite au silence, et que les navires puissent péné-

trer dans le port pour une attaque combinée par terre et par mer contre la ville. Pepperrell avait été lent à réaliser la nécessité d'une batterie à la pointe du Phare, préférant initialement l'emploi de petites embarcations pour aller assaillir la redoute dans l'entrée du port. Ce n'est qu'après l'attaque avortée du 6 juin qu'il admit la folie d'une telle stratégie et pressa l'achèvement de la batterie du Phare.

Les Provinciaux purent bientôt se rendre compte de la valeur de cette batterie. Après seulement deux jours de canonnade, elle avait efficacement immobilisé la batterie de l'Île. Bien que Duchambon ait pu croire à la possibilité de pouvoir repousser une attaque terrestre, il devait clairement réaliser qu'un assaut combiné par terre et par mer pourrait s'avérer désastreux pour Louisbourg. Il ne pouvait prendre le risque d'exposer les habitants et la garnison à la destruction qu'un tel assaut causerait. La capitulation lui sembla la seule voie à suivre.

Nous ne pouvons trop souligner l'importance des batteries avancées et de celles de Titcomb et du Phare. Sans elles, le succès ultime aurait sûrement été retardé, peut-être même raté. Samuel Waldo fut fortement impressionné par l'apport de ces ouvrages, lors de la réduction de Louisbourg, et le 7 novembre 1757, il avisa le secrétaire d'Etat britannique, William Pitt, des grands avantages que pourraient offrir des batteries semblables, dans le cas où l'Angleterre envisagerait une autre attaque contre la forteresse⁷⁷.

La très médiocre position défensive de Louisbourg fut un autre facteur d'importance égale, sinon plus grande, qui joua en faveur des Provinciaux. La sécurité de Louisbourg était virtuellement menacée par des hauteurs qui l'entouraient du côté des terres et qui offraient des positions dominantes à une force ennemie. Les Français ne semblent pas avoir réfléchi sérieusement au danger que ces hauteurs comportaient, ni vraiment bien envisagé la perspective d'une attaque ennemie. Eussent-ils mieux conçu leurs défenses, qu'ils auraient construit des avant-postes pour retarder l'ennemi ou l'empêcher d'occuper le terrain élevé au nord et à l'ouest de la forteresse. Bien que certains ouvrages aient apparemment été projetés, aucun n'avait été construit.

Les Français auraient dû particulièrement s'inquiéter d'une élévation de terrain située à 250 verges au nord-ouest du glacis du demi-bastion du Dauphin, élévation qu'ils appelaient «Montagne à Francoeur». Cette hauteur offrait une position dominante et constituait un danger pour les fortifications dans ce secteur. Une batterie ennemie installée sur cette colline aurait pu facilement ouvrir des brèches dans les murs de la forteresse. Les Français auraient dû placer un avant-poste sur cette colline pour empêcher qu'elle ne fût occupée, ou, tout au moins, l'écrêter

pour réduire l'avantage qu'elle aurait pu procurer à l'ennemi. Les Français n'eurent recours ni à l'une ni à l'autre de ces mesures. Les Provinciaux ne tardèrent pas à y ériger leur batterie avancée qui ouvrit une brèche dans le demi-bastion du Dauphin, se frayant ainsi une voie pour une attaque terrestre.

Duchambon reconnut de bonne heure que pour pouvoir résister au siège il aurait besoin de certains renforts de l'extérieur. A de très rares exceptions près, comme le démontre l'histoire des guerres de siège, aucune forteresse n'a pu résister indéfiniment à des assiégeants acharnés, sans quelque sorte d'aide de l'extérieur. Sur ce sujet, citons à nouveau le capitaine Thullier:

*However strong the works and powerful the armament, however complete the organisation and ample the supplies, a fortress will never, if invested by superior and resolute forces, be able to achieve its own deliverance without external help. This external help may take the form of an army advancing to its relief by driving off the besiegers, or it may be the effect of successful strategic action in other parts of the theatre of war, which results in the withdrawal of the assialing force; but failing these it is absolutely necessary that the external communications of the fortress should be kept open so that fresh supplies and munitions can be received. Without this it is a mere question of time till the garrison are forced to lay down their arms from starvation or lack of cartridges. On the other hand, with open communications there is no reason why a properly defended fortress should not be able to hold out for an indefinite time against a greatly superior force.*⁷⁸

Dès le début du siège, Duchambon redouta de ne pouvoir tenir le coup avec les seuls effectifs de Louisbourg et envoya chercher le détachement commandé par Marin, afin qu'il vienne chasser les troupes provinciales. Marin n'arriva cependant pas à temps. Alors que les provisions de bouche et de poudre s'amenuisaient rapidement et que la situation s'assombrissait journellement, les Français fondaient de grandes espérances sur l'arrivée du *Vigilant* pour le ravitaillement dont ils avaient tant besoin. Mais la flotte de Warren, qui avait efficacement bloqué l'accès à Louisbourg par la mer, captura le *Vigilant* avant qu'il n'ait pu atteindre sa destination. Cette prise anéantit toutes chances de secours pour Louisbourg. Sans aucun espoir de sortir victorieux du combat, les habitants supplièrent Duchambon de capituler.

La guerre entre la Grande-Bretagne et la France ne se termina pas par la prise de Louisbourg; elle dura encore trois ans. Mais en Amérique du Nord, la campagne de Louisbourg fut l'événement le plus dramatique et le plus important de cette guerre. A la conférence de paix de 1748, l'Angleterre rendit Louisbourg à la France, non sans toutefois soulever la colère et les protestations des colonies de la Nouvelle-Angleterre. En 1758, durant la guerre

de Sept Ans, la forteresse française fut à nouveau assiégée, cette fois par les troupes régulières de l'armée britannique. Fait assez révélateur, durant le siège de 1758, les Britanniques calculèrent l'ensemble de leurs opérations sur les tactiques employées 13 ans plus tôt. Tout bien considéré, les Provinciaux n'étaient peut-être pas de simples amateurs.

Appendice A. Chronologie du siège de Louisbourg (1745).

11 mai (mardi)

Temps clair et agréable; le matin, ressac à environ 11 h. Plus tôt, entre 9 et 10 h, les transports provinciaux jettent l'ancre dans la baie Gabarus. Les Français envoient des troupes de la ville pour empêcher le débarquement. Les Provinciaux feignent un débarquement à la pointe Plate alors que le véritable débarquement débute à l'anse Freshwater. Une escarmouche s'ensuit entraînant de légères pertes des deux côtés. A la tombée de la nuit, environ 2000 soldats provinciaux ont débarqué. On ordonne l'abandon de la batterie Royale et au matin du 12 mai, Thierry transfère ses troupes dans la ville.

12 mai (mercredi)

Vent du sud-ouest; temps clair. Le reste des troupes provinciales ont débarqué; l'armée marche vers la zone de la pointe Plate et commence à établir le campement. Un détachement se dirige vers le secteur nord-est du port et met le feu à des maisons et à des entrepôts français. Le lieutenant Saint-Etienne et un groupe de Français retournent à la batterie Royale pour terminer l'évacuation des magasins.

13 mai (jeudi)

Vent: N. quart N.O.; frais. Dans la matinée, un petit groupe de Provinciaux prennent possession de la batterie Royale. Les Français incendient des maisons dans le secteur du barachois. On a commencé à débarquer les approvisionnements à la pointe Plate. Ressac toujours fort.

14 mai (vendredi)

Vent du sud-ouest dans la matinée; visibilité réduite: «Look't like dirt.» A travers les hautes vagues, les Provinciaux commencent à débarquer les pièces d'artillerie dans la zone de la pointe Plate et à les transporter sur une colline qu'ils appellent Green Hill où ils s'occupent à installer leur première batterie contre la forteresse. Plusieurs des canons de la batterie Royale, qui avaient été encloués à la hâte par les Français avant leur retraite, sont désobstrués; on tire sur la ville.

15 mai (samedi)

Temps clair; vent du sud-ouest. La batterie de Green Hill est prête et commence à faire feu. Le tir se poursuit entre la forteresse et la batterie Royale.

16 mai (dimanche)

Vent du sud-ouest; temps clair. Les Provinciaux continuent de transporter des pièces d'artillerie. Le tir de la batterie de Green Hill se révèle inefficace et le conseil ordonne qu'on monte une autre batterie plus près de la ville. Un canon explose à la batterie Royale à cause d'une charge excessive – de nombreux incidents de ce genre se répéteront. On continue de désobstruer les canons de la batterie Royale.

17 mai (lundi)

Beau et chaud. Le transport des pièces d'artillerie se poursuit. On commence à ériger la batterie Coehorn à environ 900 verges du bastion du Roi. Deux autres canons explosent à la batterie Royale. Un détachement de reconnaissance quitte la batterie Royale pour la partie nord-est du port.

18 mai (mardi)

Temps nuageux, sec et chaud; vent d'est. Sommaton donnée à Louisbourg. La reddition est refusée. Les Provinciaux dressent les plans d'une attaque contre la batterie de l'Île mais le plan est annulé. On continue de transférer des canons à la batterie Coehorn.

19 mai (mercredi)

Temps brumeux et vent du sud. Un canon explose à la batterie Royale. Les Français font une sortie dans l'après-midi pour tenter d'empêcher le transfert des canons à la batterie Coehorn. Ils sont repoussés.

20 mai (jeudi)

Temps brumeux et vent du sud. Les Provinciaux projettent une attaque de la ville mais le projet est différé lorsque les officiers et les soldats manifestent leur désapprobation.

21 mai (vendredi)

Le brouillard s'est dissipé; vent fort et frais O. quart N.O. Des baïonnières sont transportées par terre depuis la baie Gabarus jusqu'à la batterie Royale, d'où l'on doit attaquer la batterie de l'Île. L'attaque est contremandée. Un détachement de Provinciaux est attaqué par des Indiens à environ six milles de la batterie Royale.

22 mai (samedi)

Matinée fraîche; vent: N.O. quart N.; nuageux. La batterie Coehorn commence à tirer.

23 mai (dimanche)

Vent du nord; frais. On commence à ériger une autre batterie de fascines à environ 440 verges de la porte du Dauphin. Le tir des Français est léger ce jour-là.

24 mai (lundi)

Nuageux et froid; fort vent d'est. D'autres explosions de canon se produisent à la batterie Royale. La dysenterie commence à se répandre parmi les soldats provinciaux. Un navire français franchit le blocus et pénètre dans le port. Dans l'après-midi, les Provinciaux tentent sans succès de couler le navire en utilisant un brûlot.

25 mai (mardi)

Neige, grêle et pluie; vent du nord. La batterie de fascines, qu'on avait commencé à installer le 23, est prête. Tir léger de canons. Avec des armes à feu portatives, les Français concentrent leur tir contre la batterie de fascines. De la batterie Royale, on tire contre le navire français arrivé le 24 mai en vue de le couler mais le tir a peu d'effet.

26 mai (mercredi)

Nuit fraîche; sol gelé; temps clair dans la matinée. On commence à ériger une autre batterie de fascines (qu'on appellera la batterie avancée) à environ 250 verges de la porte du Dauphin.

27 mai (jeudi)

Clair, cru et froid; vent du sud. D'autres canons explosent à la batterie Royale. La batterie de l'Île est silencieuse. Les Provinciaux trouvent des canons français près du phare.

28 mai (vendredi)

Temps clair et tempéré. La batterie avancée est prête. Un détachement de soldats français attaque un groupe de Provinciaux près du phare. Les Français se replient.

29 mai (samedi)

Vent du nord-est; temps frais mais beau. Fusillade entre Français et Provinciaux dans le secteur du bastion du Dauphin. La batterie de fascines et la batterie de Green Hill subissent un tir nourri des Français.

30 mai (dimanche)

Vent du nord-est dans la matinée; vent d'est et brouillard dans l'après-midi. Forte canonnade des deux côtés. On utilise également des armes à feu portatives. Le vaisseau de guerre français *Vigilant* est capturé après un combat naval.

31 mai (lundi)

Froid, brouillard venant de l'est. On érige la batterie de Titcomb pour tirer sur la porte du Dauphin et la batterie circulaire. Le tir de cette batterie et celui de la batterie avancée ouvrent vite une brèche dans le bastion du Dauphin.

1^{er} juin (mardi)

Vent du sud-ouest; temps brumeux et très frais. Tir nourri des batteries de la forteresse.

2 juin (mercredi)

Vent du sud-ouest dans la matinée; vent d'ouest dans l'après-midi; temps chaud et calme. Tir nourri dans la matinée, des deux camps. Affaiblissement du tir dans l'après-midi. On projette une attaque de la batterie de l'Île mais le projet n'est pas mis à exécution parce qu'il n'y a pas assez d'officiers pour commander les soldats et que certains de ceux-ci sont ivres.

3 juin (jeudi)

Temps clair et frais, avec vent du sud-est. Un autre projet d'attaque de la batterie de l'Île est abandonné. Une accusation de mauvaise conduite est portée contre le capitaine Noble, l'officier désigné pour commander les troupes affectées à l'attaque.

4 juin (vendredi)

Vent du nord; vent frais. Le conseil de guerre disculpe le capitaine Noble des accusations de mauvaise conduite portées contre lui. Dans l'après-midi, les Provinciaux envoient le brûlot dans le port.

5 juin (samedi)

Temps chaud. La forêt brûle. Un détachement de reconnaissance ramène des prisonniers français. Vive fusillade des canons et des armes à feu portatives.

6 juin (dimanche)

Vent du sud-ouest; chaud dans la matinée; frais et brumeux dans la soirée. Les Provinciaux attaquent la batterie de l'Île mais sont repoussés et subissent de lourdes pertes.

7 juin (lundi)

Temps brumeux et vent du sud-ouest; quelques averses. On manque de poudre à certaines batteries provinciales. On amène des prisonniers français.

8 juin (mardi)

Vent du sud-ouest dans la matinée; temps brumeux et frais; beau dans la soirée avec vent d'ouest; climat tempéré. Un détachement de reconnaissance parti de la batterie Royale tombe sur un important groupe de Français et d'Indiens. Escarmouche de plusieurs heures. Les Français se replient. Forte canonnade des batteries provinciales.

9 juin (mercredi)

Vent du sud-est; clair et tempéré. Eclaireur envoyé à Scatarie. Le mât de drapeau des Français est démoli.

10 juin (jeudi)

Temps brumeux avec vent du sud-ouest. Le *Vigilant* est expédié dans la baie Gabarus pour y être réparé. Tir réduit des batteries provinciales à cause d'un manque de poudre.

11 juin (vendredi)

Temps brumeux avec vent du sud dans la matinée; vent d'ouest dans l'après-midi; brouillard dissipé. Un grand nombre de soldats provinciaux souffrent de la dysenterie. Deux canons installés par les Français durant la nuit aux nouveaux ouvrages de défense de la porte du Dauphin sont démolis par le tir anglais. Tir léger.

12 juin (samedi)

Brumeux et vent d'est. Fusillade entre Français et Provinciaux à la porte du Dauphin. Tir nourri des batteries provinciales. Du côté des Français, la fusillade diminue.

13 juin (dimanche)

Temps nuageux et frais avec vent du nord; pluie et brouillard dans la soirée. Les Provinciaux érigent une nouvelle batterie au phare. Feu de contre-attaque nourri mais inefficace de la batterie de l'Île.

14 juin (lundi)

Vent N. quart N.E.; temps frais et nuageux. On reçoit de Boston des provisions et un stock de poudre, ce qui ravive le courage des soldats provinciaux.

15 juin (mardi)

Vent du sud-ouest; temps clair et chaud. Les Provinciaux lancent des projectiles chauffés à rouge. On amène d'autres prisonniers français. Au camp des Provinciaux, on renforce les mesures de sécurité parce qu'on s'attend à la venue de détachements de Français et d'Indiens.

16 juin (mercredi)

Temps clair avec vent du nord dans la matinée; nuageux dans l'après-midi.

17 juin (jeudi)

Temps clair et agréable avec vent du nord-ouest. Du flanc droit du bastion du Roi, les Français chargent deux canons nouvellement installés. Les marins du *Vigilant* sont transportés à Boston.

18 juin (vendredi)

Vent du sud; calme et tempéré. Tir efficace contre la ville par la batterie Royale et les autres batteries.

19 juin (samedi)

Vent du sud-est; forte pluie. En même temps qu'un drapeau parlementaire, une lettre est envoyée à la forteresse; elle vient du capitaine du *Vigilant* et elle a pour objet le traitement des prisonniers anglais.

20 juin (dimanche)

Vent d'ouest; averses dispersées. Peu de fusillade. Deux Suisses désertent.

21 juin (lundi)

Vent du nord-ouest; temps clair, chaud et agréable. La batterie du Phare commence à tirer contre la batterie de l'Île.

22 juin (mardi)

Vent du nord-est; temps agréable. Le feu de contre-attaque de la batterie de l'Île contre la batterie du Phare se révèle inefficace. Les Provinciaux célèbrent l'anniversaire de naissance du roi George II: violon, flûte, chant et généreuse gratification de rhum.

23 juin (mercredi)

Temps frais mais agréable avec vent du nord-est. On se livre aux préparatifs d'une attaque combinée par mer et par terre contre la ville. Feu nourri mais peu efficace des batteries françaises.

24 juin (jeudi)

Temps clair, agréable et tempéré; vent du sud-ouest. On dégage les navires pour les faire entrer dans le port et on recrute les soldats qui monteront à bord pour l'attaque. On protège les ponts des navires par des barricades de mousse.

25 juin (vendredi)

Vent du sud-est et brouillard; vent du sud-ouest dans l'après-midi. Tir nourri des batteries provinciales. On allume des feux de balise sur les collines à l'ouest de la ville pour guider la flotte de Warren. On apporte des échelles et des fascines à la batterie avancée en vue de prendre les murs d'assaut le lendemain si le vent permet à la flotte de forcer l'entrée du port. Tir de contre-attaque nourri mais peu efficace des Français contre la batterie avancée.

26 juin (samedi)

Temps clair avec vent du sud-ouest. Un drapeau parlementaire est envoyé par la forteresse: on demande une trêve pour étudier des conditions de capitulation. Toute fusillade cesse.

27 juin (dimanche)

Temps brumeux et frais avec vent d'est. Conditions de capitulation acceptées et fin du siège.

28 juin (lundi)

Forte pluie dans l'après-midi. L'armée des Provinciaux prend possession de la ville et de la batterie de l'Île.

Appendice B. William Shirley aux lords de l'Amirauté: plan d'attaque contre Louisbourg.

MEMO. In order for the attacking of Louisbourg this Spring by surprize it is propos'd that 3000 Troops should Embark from hence in Sloops & Schooners and proceed for Canso, well armed which should be the place of Rendezvous it being within 20 Leagues of Louisbourg; and its being uncertain that so many vessels should be able to keep Company together when they are arrived at said Port, to take a favourable opportunity to sail from thence in order to be at Gaberus Point by Dusk, from whence it is but 3 Leagues from Louisbourg, then to push into the Bay, and as soon as said vessels are at an anchor to man as many whaleboats as they have & send them along the shore as near as possible, which will make it the more difficult for them to be discovered, & when they come to the cove which faces the low part of the wall, there to land if the sea will permit and scale that place if possible, & if otherwise as the Wall breaks off a little on the other side of the East [Maurepas] gate, not far from that there are picketts put for a considerable distance across a pond over to the Wall on the Beach on the other side of the Pond, and as this Pond is frozen all the month of March it is not very difficult to get over them: but if the weather will not permit their landing in the above place, let them proceed along the shore till they come to a long Range of Rocks that goes towards the Island, at the End of which is a Passage where the shallows go through, let them go in there and follow the Ledge of Rocks right back again, then they will land right against the East gate on a point [pointe Rochefort], and as there are some Houses there, it will hinder their being seen, but one Boat ought to go first & surprize the People in those Houses a little time before the others come up. Each whale boat must have two ladders in them of fifteen foot long which may be put in the middle of the Boat without hindrance to the men; but the Boatmen must lay still at this Point till they think the main body is got near the Town, & that a party of as many men as shall be judg'd proper shall be ready to attack the Grand Battery, its necessary it should be low water if no Drift Ice aground along the Shore.

The remainder of the men are to go round the Picketts by the north gate [porte Frédéric], and when they get round with Ladders of 15 feet long, they can scale the Wall facing the Harbour which is a Quarter of a mile round, and it will be absolutely necessary to appoint a Time to strike the blow all at once, which can be done by agreeing upon a certain hour just before Day, which is the Sleepiest Time, and the Commanding officer of each Detachment to know the time, and when the Time comes by his Watch to begin without further ceremony; the Enemy finding themselves attacked at so many different places at once its probable it will

breed such confusion among them that our men will have time to get in unmolested; & it is to be observ'd that as the men march from the above point the low wall is on the left hand of the gate, and the Picketts on the right hand; as all the enemy's troops are in the citadel except a small guard or two it will be a considerable time before the men are drest & got ready to march out, and even then it is quite in the other end of the town.

This is what probably may succeed, but least any accident should happen to prevent it, it will be necessary to provide accordingly & in case our People should be discover'd & Repuls'd the above number of men being sufficient to command the field, it will be necessary in order to reduce the place to have what shipping can possibly be got to cruise off the Harbour's Mouth in order to intercept their Provision vessels which they Expect early being at this time very short of Provisions, as likewise to take any transports with men if any should come, and that our men may not be discourag'd at being repuls'd once, it will be necessary to send 12 nine pounders & two small mortars with shells, &c. and a Quantity of Provisions, so to bombard them & endeavor to make Breaches in their Walls & then storm them: and should the shipping by so lucky to take their Provisions and the land forces take all their cattle & keep them constantly employed, it will be impossible for them to hold the place till the last of July for want of provisions.

In order the better to secure the Retreat in case a superiour naval Force to ours should come from France & drive ours off the Coast, it will be necessary to have two small vessels with about Two hundred men at Canso, & the day after the Fleet is sail'd for Louisbourg for them to sail so as to get in by night, and it being but six Leagues from Canso to St. Peters they can get there before day & surprise that place, which is an exceeding good harbour for small vessels, but has not Water sufficient for vessels of that size which will be able to drive ours off the Coast, so that the vessels for the Retreat will lay there safe, and the Troops be able to go to them by Land; there will be an advantage beside this in surprising this place as there is always a number of Indians with their Families which keep with a French Priest at a small Distance from the French Inhabitants, and the Booty taken there will pay the Expence & more in taking it. It is to be observed that during the time our Troops lay siege to the Town, it will be in their power to send parties and destroy all their Fishery on the Island as well as the north side of the Harbour which would ruin their Fishery for four or five years; and as it is impossible to fail of taking the Royal Battery at least, that would in a great measure lay open their Harbour exposed unto an attack by Sea from England, as the new Batterys in the Town in the greatest part of the Ambroziars, there

are no guns & there are two gates that are made in Diamond fashion facing the Harbour that can be beat down in an instant the pieces not being but two Inches and an half thick.

N.B. The full complement of the Troops is 700 out of which deductions must be made of 50 for each of the two Batteries, viz. the Royal & Island Batteries, and 50 for Death, sickness &c. which reduce them to 550, and the other fighting men in the town do not exceed 300, and that the Swiss Troops which are their best Troops are exceeding Discontented and mutinous; also that at St. Peters there may be about 200 men in scatter'd houses, and in the suburbs of the Town of Louisbourg without the Walls about 200. It is improbable that more than two 30 or 40 Gun ships should come with Mr. Duvivier who may be expected the first with Recruits and supplies, and in case the naval Force, that our 3000 men would command the Field, and continue so till they could be protected and Reinforc'd from England.

Endorsed: Governour Shirley's letter and scheme dated 29th January 1744 [V.S.].¹

Appendice C. «Instructions given by William Shirley, Governour of Massachusetts, to William Pepperrell, Lieutenant General of the forces raised in New-England, for an expedition against the French settlements on the Island of Cape Breton.»

SIR

The officers and men, intended for the expedition against the French settlements on Cape Breton, under your command, being embarked, and the necessary artillery, ammunition, arms, provision, &c. shipped for that purpose; you are hereby directed to repair on board the snow Shirley Galley, Captain John Rouse commander, and by virtue of the commission you have received from me, take upon you the command of all and every the ships and other vessels, whether transports or cruizers of this and the neighbouring provinces that are appointed for this service; and of all the troops raised for the same service, by this or any other of the neighbouring governments; and to proceed with the said vessels and forces, wind and weather permitting, to Canso, which place it is absolutely necessary should be appointed a rendezvous for the fleet. On your arrival there, you are to order two companies, consisting of forty men each with their proper officers, on shore, to take possession of the place and keep it; appointing one of the two Captains commandant of the whole; which party is to have orders, without delay to land and erect a block house frame, on the hill of Canso, where the old one stood, and hoist English colours upon it; enclosing it with pickets and pallsadoes, so that the sides of the square may extend about one hundred feet, for which it is presumed there are garden pickets enough there left standing. This party is also to plant there eight nine pounders, for the security of the harbour; and build a sod battery, where it shall be judged most convenient; keeping the stores, &c. in the block house, or some shed, or other conveniency, built for that purpose, within the pickets: And must have necessary tools left with them; as also a carpenter or two, and a mason, if none among themselves, to build a shimney and other conveniences. And Captain Donahew and Captain Becket, with their vessels, to attend them; who are to have directions, to follow from time to time the commandant's orders, unless countermanded by yourself, after they have been, with an additional party of two hundred men more, and the transports they are on board of, to St. Peter's, on the island of Cape Breton, and destroyed that settlement in which place you will be pleased to note, for your government, there are about two hundred inhabitants, and a number of Indians, all in stragling houses, without any regular defence: which additional party, having completed your orders, at St. Peter's, are to follow and join the fleet at Chapeaurouge [Gabus] bay, to which

place you are to proceed, with the fleet from Canso, in order to attack the town of Louisbourg, which it has been thought may be surprized, if they have no advice of your coming. To prevent which, Captain Donahew and Captain Becket are gone before you, to cruize from Cape Canso to Whitehead and thereabouts; that no shallow or other vessel, either fishing or fowling, may be on that coast, to discover the approach of your fleet, and escape with intelligence; and if you have good reason to think you are hitherto undiscovered, and you prosecute the design of surprize; to effect it, your proceedings from Canso must be such as to time your arrival at Chapeaurouge bay, about nine of the clock in the evening, or sooner, or later, as you can best rely on the wind, weather, and darkness of the night; taking care, that the fleet be sure of their distance eastward, and at the same time far enough in the offing, to prevent their being seen from the town in the day time; and in the evening they are to push into the bay, as far at least as to be able to land at a cove called Anse du Point Plat, or Flat Point Cove; in four separate divisions; each division if possible together, to prevent disorder; and as soon as the transports are at an anchor, the troops who must be ready with their accoutrements, are to be immediately, by the whale boats, landed in the best manner that the necessary haste can allow; so as to keep the four detachments each together, in a separate corps; who are to be marched on as soon as may be in this manner. Three divisions, consisting two of six hundred men each, and one of four hundred men, are to march as near as they can guess, to the back of a range of hills, about west from the town, about one mile and a half; and here the two detachments of six hundred each are to halt, and keep a profound silence; while the other detachment of four hundred men pursue their march, following the range and under cover of the said hills, round to the north west and north, &c. till they come to the back of the grand battery; where they are also to halt, till a signal agreed on be given, for them to march immediately to the said battery, and attack it; at which signal the other two parties are to march on, as fast as they can, towards the west gate of the town; till they come up to the houses, and then one party is to proceed without regard to the houses, to the said gate, and attack there; while the other marches on to a hill, about south west from the town wall (securing such of the inhabitants as will fly that way from the houses when they find our party betwixt them and the gate) and there post themselves behind said hill, to secure, if need be, the retreat of the attacking party. In the interim, the fourth party proposed is to consist of six hundred men, who are in the whale boats, to be landed at a point of land, called Point Blanche or White Point; from thence they are to proceed along shore, till they come to the low wall of the town, that is

close into the sea on the south easterly part of the town, which if possible should be first attempted. Here this party are to scale the wall, and enter the town if possible; proceeding as fast as can be towards the citadel; securing a guard house, between them and the citadel guard house, and so on to the citadel guard house; and here if the enemy's troops are not drawn out, they are to secure the avenue from the citadel, by placing themselves on the glacis, on each side; securing the windows of the Governour's apartments, that open on the ramparts, at the south east end of the citadel; while a party goes to the west gate guard, and secures that; which done, the wicket at least, if not the gate, must be got open, for the party posted there to enter. If they fail of their attempt in scaling at that place, which they are to endeavour by getting round the works at the west gate, by the water's edge, to the [quai] wall on the north side of the city, fronting the harbour; where they are to scale as nigh the guard house battery, as possible; to prevent annoyance from the north east [Maurepas] bastion, who by firing on our men there will endanger their own guard and gate. Here, if they enter, they are to secure the guard, and open the wicket or gate; and give signal of their success, so far, to the party marching on towards the hill, and proceed towards the citadel, &c. as before directed, to the other party. The difficulty here will be, in getting round a number of pickets, or over, or through them, which run from the angle of the work, into the harbour, and may be cut down with ease, if low water; or hauled down by main strength, with such grapplings and hooks as are sent for that purpose; and if either of these parties are lucky enough to get into the town; it may be secured; but if they both fail, they are to retreat to the back of the hill, where the other party is posted to cover and receive them.

The attack at the grand [Royale] battery you must order, Sir, to be, by entering at a low part of the wall, that is unfinished at the east end; for which fascines and ladders are sent on purpose, though they may perhaps not be wanted; as also longer ladders for scaling the dead wall, or back of the barracks of said battery, if occasion; which must be transported by the party, ordered on the attack, as the necessary ladders for scaling, &c. must be by the other two parties. For your government here be pleased to note there are in this battery a Captain and fifty men at least.

If you attempt this surprise, you must by all means secure the out inhabitants in the suburbs, from reinforcing the city (women and children excepted, who may be all sent in, if the enemy will receive them) whether the attempt to surprise be successful or not; and if it is not, you must then secure the troops in the best manner the ground will admit of, till you can get the artillery, bombs, &c. transported from Chapeaurouge bay to the army: to

expedite which, as much force as can be spared must be there left to secure the landing of what is necessary, and assist the officers, &c. of the train of artillery, and an immediate reinforcement sent them from the main body, as soon as you give up the surprise of the town, that you may be the sooner enabled to annoy the enemy's works, &c.

If the situation of affairs be such, that intelligence or discovery influence you not to attempt the surprise; and you find the enemy alarmed; you will doubtless think it necessary, to prevent any accident before the troops are landed, to send out a proper number of scouts; who, if they discover any ambuscade, or preparation to receive you, must give you due notice thereof, either by signals or by not returning; which will have its due weight with you; and if there be no opposition in landing, it will be best, for order sake, to land the men, regiment by regiment; who may be formed and drawn up into order, at proper distances, as they land, till the whole is completed. But if you should meet with opposition, and the landing be disputed, or difficult, you must then make a false descent, in order to draw off the enemy from the spot, designed for landing, or at least to divide their force; and then, according to the depth of the water, some of the vessels, either by riding broad side to the place, or by bringing a spring on their cables, will cover the landing, both by the execution they may do on the enemy, and the smoke of their powder.

If it be impracticable to think of surprising the town, and you resolve on the surprise of the grand battery; let the party designed for attacking the grand battery be first landed, and next the party to cover them, agreeable to directions for that purpose particularly, which you have with you; and march on to the hill, at the west of the town, before mentioned; where the covering party is to halt, and observe the motion of the enemy; who, if they make a sally from the town, are to be suffered to get so far as that this party then may get between the town and them; and keep them between two fires, and cut off their return; or if no such necessity, may serve as a defence from any sally from the town, towards Chapeaurouge to hinder our landing: In this case the grand battery is to be attacked as before directed, if the night should so favourably concur as to incline you to order an attack of the island battery also, (which would be an affair of the utmost consequence to us to carry) you must let this be attempted by a number of whale boats; who must land a party of three hundred men, on the back of the island; or in a little well known beachy cove at the south-easterly point, just within the breaking point of rocks, which runs off; from either of which places, in a very calm time they may enter successfully, and if so, immediately order a bomb, &c. there to play on the town, and garrison the battery, with as many men

as you can spare, and will be wanted there to fight the guns, in case any enemy should approach afterwards by sea.

When you have all the troops on shore, the first thing to be observed, is to march on till you can find out and secure a proper spot to encamp them on; which must be as high as possible to some convenient brook, or watering place; and as soon as this is done, and the ground marked by the Quarter-Masters, who should have, each, colours to distinguish each regiment, the tents must be pitched, in the usual form and distance, if possible; and at the front of every regiment, a guard with tents, which is called the quarter guard, and mounts in the morning, as the picket guard turns out at sun set and lays on their arms. The captains of the artillery and Commissaries of provisions, must be supposed to be all this time employed, in getting ready to land what is under their charge, or such part as they have your orders for; which must be, first of all, the field pieces, by help of gin triangles and other necessary purchases, which they have with them; the cohorn mortars and their appertunances, to keep the enemy off, and prevent their reconnoitering your camp near. And when you are settled in your camp, the first thing that will naturally offer itself to the consideration of you and your council, will be on what operation, or design to proceed, and the proper steps to accomplish it; and as at this time your enemy will be on their guard, if the grand battery be not already taken, that must at all hazards be now effected; and when so, you will be soon able to judge if it be tenable, by a party of our men's being secure there or not; and if the guns from the town render our men's holding it impracticable, and the men are not safe there, you must order what immediate damage can be done with it, to be effected, by firing on the town, and island battery, as long as may be; and then demolish the back of it, that at least we may have at times, these guns, to command the entry of the harbour, open to a party posted on the back of the hill, behind it, out of reach from the town, so as to give them occasionally some diversion; or else, if it cannot be kept in one shape or the other servicable to you, demolish the whole; burning the carriages, nailing up the guns, and knocking off the trunnions, &c. But as this battery will be of infinite service, in case it can be held, keep it as long as possible. Your destroying their fishing vessels, houses, stages, flakes, &c. (N.B. These last may serve for fascines, if wanted, and therefore should not be burned immediately) must require your next attention. In doing which, you must take care to keep your flying parties as well covered as possible, or as the nature of their enterprises for this effect may require; and as this will throw into your hands some prisoners, from whom you may possibly gather some information, to be relied on (although you must in this case, use all necessary caution)

this may lead you to undertake things of greater consequence so as to block up the town by land. In order to which it will be absolutely necessary to bring your camp as near the besieged as you can, without exposing it to their random shot; the consequences of which you will be able to judge of in your approaches. And it is the general opinion, the hill before the west gate will be the best place to fix on; but then let it be so far at least beyond the hill, as not to let the besieged know the particular spot. About south-west from the citadel bastion, a large half mile distance, is a rocky hill, which in attacking of the town, may be of great service, by covering a number of our men, and planting some cannon there, on the top; in such manner as when you are on the spot, you may judge most advantageous; when you may keep the bombardiers, &c. continually employed, endeavouring principally, to demolish their magazine, citadel, walls &c. which are objects sufficiently in view. But by all means you are to forbid any approaches between the wall of the city and that hill, as the glacis that lies there before the works is to be blown up; but if you can, under cover of the houses, rubbish, &c. get a small battery to play on the west gate, you may hope for success; as the wall there is weak, and a breach may be made, of which when you come to view the place, you will better judge of its practicableness and consequence.

As it is not doubted but that the party which goes to St. Peter's will be successful, you may rely on it, that a number of French and Indians, as many at least as escape here, will fly towards Louisbourg for shelter; for whom you will be pleased to order a good look out, by all parties abroad, as well as for a number of inhabitants and soldiers, who it is reasonable to expect are in the woods, cutting timber, palisadoes, &c. to the north-west of the grand battery.

When the transports are discharged at Chapeaurouge bay, at which place it will be proper to detain them as long as they can lay in safety; and it is necessary for them to put out of the bay, they must have your orders to repair to Canso; there to lay in the pond for your farther commands; and there they must be under inspection of a cruizer, who must cruize in such manner, as to be sometimes off the harbour of Louisbourg, with the others; and as the wind will permit, go there and look at them.

As it will be of the utmost consequence that I should be advised of your proceedings, and the situation of your camp, you must employ three or four of the best going transports, in running backwards and forwards calling upon the commanding officer of Canso, for his intelligence also; ordering the masters of said advice boats or packets from time to time, on arrival here, to stop at the castle, and forward his packets to me, by the castle boat; and keep himself ready to depart again, as soon as he has his dis-

patches from hence, for you; which I shall take care to have sent him, without loss of time. By this means, you will have it in your power to let me know what materials, ammunition, &c. you may have occasion for, more than you have with you; and the troops will remain the better satisfied, when they are sensible their situation is known here. Suitable men for this packet service will be captain Joseph Smith, captain Michael Hodge, and captain Moses Bennett, with such other as you may think best.

Whether the transports quit Chapeaurouge bay or not, let them have your positive orders to refit all their empty water casks; and if they do, and to to Canso, to assist in carrying on the works there, always holding themselves in readiness to sail as soon as your orders reach them.

Immediately on your arrival at Chapeaurouge bay, and have a transport discharged, send her away express to St. John's in Newfoundland, with my packets for the captains of men of war, that may be on that station; and as soon as the grand battery is taken, order an express here, with the news, and if you are likely to succeed, send another with an express to England; directing your packet to his Grace the Duke of Newcastle; ordering the master to call upon Christopher Kilby, Esq. agent for the Province, with it, as soon as he arrives in London; and in case of Mr. Kilby's absence, let him go directly to the Duke of Newcastle's office.

As to what prisoners you take at Louisbourg, &c. you must forward them up here, in the best manner you can, as soon as may be, that they may not be an unnecessary trouble to you, as well as to keep what provisions you have for the troops only.

On all emergencies it will be necessary for you to convene a council of war; and most expedient to act agreeably to their advice; and this council is to consist of yourself (as President) and the other general officers, the colonels of the several regiments, their lieutenant colonels, and the captain of the train of artillery, under your command, five of whom to make a quorum of said council. A register to be kept by your secretary of all the proceedings of such councils of war.

Wishing you all success in his Majesty's service,
I am Sir, your assured friend and servant, W. SHIRLEY.

Boston, March 19, 1744–5 [V.S.]
To the Hon. William Pepperrell, Esq.

Lieutenant-General of the forces raised in this and the neighbouring governments, for the expedition against the French Settlements on Cape Breton.¹

Appendix D. Conditions pour la capitulation de Louisbourg, 27 juin 1745.

A

Camp before Louisbourg, June 16, 1745 [V.S.]

SIR

We have before us yours of this date together with the several articles of capitulation on which you have proposed to surrender the town & fortifications of Louisbourg with the territories adjacent under your government to his Britannic Majesty's obedience to be delivered up to his said Majesty's Forces now besieging said place under our command which articles we can by no means concede to but as we are desirous to treat you in a generous manner, we again make you an offer of the terms of surrender proposed by us in our summons sent you 7th May last, and do further consent to allow and promise you the following articles, viz.:

First that if your own vessels shall be found insufficient for the transportation of your persons and proposed Effects to France, we will provide such a further number of vessels as may be sufficient for that purpose, also any provisions for the voyage that you cannot furnish yourselves with

Secondly that all the commissioned officers belonging to the garrison and the inhabitants of the town may remain in their houses with their families and enjoy the free exercise of their religion and no person shall be suffered to misuse or molest any of them till such time as they can be conveniently transported to France.

Thirdly that the non-commissioned officers and soldiers shall immediately upon the surrender of the town and fortresses be sent on board some of his Britanic Majestys ships till they can also be transported to France

Fourthly That all your sick & wounded shall be taken tender care of in the same manner with our own

Fifth That the commander in chief now in the garrison shall have liberty to send off two covered wagons to be inspected only by one officers of our that no warlike stores may be contained therein.

Sixth That if there are any persons in the town or garrison which you shall desire may not be seen by us, they shall be permitted to go off masked.

The above we do consent to & promise upon your compliance with the following conditions, viz –

First That if said surrender & due performance of every part of aforesaid premises be made & completed as soon as possible
Second That as a security for the punctual performance of the same the Island Battery or one of the Batteries of the town shall be delivered with all the artillery & warlike stores thereunto belonging into the possession of his Britanic Majestys troops at six o'clock this afternoon.
Third That his Britanic Majestys ships of war now lying before the port shall be permitted to enter the harbour of Louisbourg without any molestation as soon after six o'clock this afternoon as the commander in chief of the ships shall think fit.
Fourth That none of the officers, soldiers nor inhabitants in Louisbourg who are subjects of the French king shall take up arms against his Britanic Majesty nor any of his allies until after the expiration of the full term of 12 months from this time.
Fifth That all subjects of his Britanic Majesty who are now prisoner with you shall be immediately delivered up to us; in case of your non-compliance with these conditions, we decline any further treaty with you on the affairs & shall decide the matter by our arms.

W. Pepperrell

P. Warren

Mons Du Chambon

B

Camp before Louisbourg, June 16, 1745 [V.S.]

SIR

I have yours by an hostage signifying your consent to the surrender of the town & fortresses of Louisbourg & territories adjacent, &c. on the terms this day proposed to you by Commodore Warren & myself excepting only that you desire that your troops may march out of the garrison with their arms and colours – to be then delivered into our custody till said troops arrival in France at which time to have them returned to them which I consent to & send you an hostage for the performance of what we have promised & have sent to Commodore Warren that if he consents to it also he should send a detachment on shore to take possession of the Island Battery.

Wm Pepperrell¹

Mons Du Chambon

Notes

Avant-propos

- 1 Dans tout le texte, les dates sont celles du nouveau calendrier même si l'Angleterre et les colonies américaines n'ont adopté le calendrier grégorien qu'en 1752.

Historique

- 1 Dans le cas des bâtiments «de bois», il s'agit de constructions de bois de charpente. Les constructions dites «de piquets» ou de pieux se composaient de pieux enfouis côte à côte dans le sol ou reposant sur une sole de bois.
- 2 Pour une étude détaillée de l'établissement et des débuts de Louisbourg, voir John Stewart McLennan, *Louisbourg From Its Foundation to Its Fall, 1713–1758* (Londres, Macmillan, 1918), p. 1–127. Walter L. Dorn, dans *Competition for Empire, 1740–1763* (New York, Harper and Bros., 1940), p. 165, écrit: «Louisbourg, more useful as a naval base than as a fortress . . . , was admirably placed for raids on the American coastal trade, but its great importance lay in the fact that it stood at the gate of the St. Lawrence, the natural highway into the heart of Canada.» Gerald S. Graham, dans *Empire of the North Atlantic: The Maritime Struggle for North America* (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1950), p. 116, écrit que Louisbourg promettait d'être «a natural base for the protection of the profitable French fisheries, a distributing centre to rival New England's Boston, and a springboard for the oft-dreamed recovery of Nova Scotia».
- 3 George A. Rawlyk, «New England Origins of the Louisbourg Expedition of 1745», *Dalhousie Review*, vol. 44, n° 4 (hiver 1964), p. 471.
- 4 Howard H. Peckham, *The Colonial Wars, 1689–1762* (Chicago, Univ. of Chicago Press, 1964), p. 97–98; John Stewart McLennan, op. cit., p. 109–111; George F.G. Stanley, *Canada's Soldiers: The Military History of an Unmilitary People* (Toronto, Macmillan, 1960), p. 53–54.
- 5 George M. Wrong, éd., *Louisbourg in 1745: The Anonymous «Lettre d'un Habitant de Louisbourg» (Cape Breton), containing a Narrative by an Eye-witness of the Siege in 1745* (Toronto, Warwick & Rutter, 1897), p. 15.
- 6 Voir John A. Schutz, *William Shirley, King's Governor of Massachusetts* (Chapel Hill, Univ. of North Carolina Press, 1961); Leonard W. Labaree, dans «The Royal Governors of New England», *Colonial Society of Massachusetts, Transactions, 1933–37*, vol. 32 (1937), p. 120–131, traite des gouverneurs royaux du Massachusetts et du New Hampshire et de leur oeuvre, depuis Sir Edmond Andros jusqu'à Thomas Gage.
- 7 John Stewart McLennan, op. cit., p. 131; Beamish Murdoch, *A History of Nova Scotia or Acadie* (Halifax, J. Barnes, 1866), vol. 2 (extraits), p. 46–47; Usher Parsons, *The Life of Sir William Pepperrell* (Boston, Little, Brown, 1856), p. 48.
- 8 William Shirley, *Correspondence of William Shirley, Governor of Massachusetts and Military Commander in America, 1731–1760*, édité par Charles H. Lincoln (New York, Macmillan, 1912) (ci-après *Correspondence*), vol. 1, p. 159–160. Voir aussi Massachusetts. Secretary of the Commonwealth, Division of Public Records, Court Records, 17, 4, p. 629; Canada. Archives publiques (ci-après APC), MG11, PRO, CO5, vol. 5, 900, p. 147.
- 9 John Stewart McLennan, op. cit., p. 133.
- 10 Herbert Richmond, *The Navy in the War of 1739–48* (New York, Macmillan, 1912), vol. 2, p. 202. Pour un sommaire de la carrière de Warren, voir *Dictionary of American Biography* (New York, Scribner's, 1928–1936), vol. 19, p. 485–487.
- 11 Herbert Richmond, op. cit., vol. 2, p. 204; APC, MG12, Admiralty Records I, liasse 3817, p. 405–413, Shirley à Warren, 29 janvier 1744–1745 (V.S.).
- 12 William Shirley, *Correspondence*, vol. 1, p. 196–199, Warren à Shirley, 24 février 1744–1745 (V.S.), cité dans Shirley à Newcastle, 27 mars 1744–1745 (V.S.); John A. Schutz, op. cit., p. 95.
- 13 Herbert Richmond, op. cit., vol. 2, p. 209.
- 14 Francis Parkman, *A Half-Century of Conflict* (Boston, Little, Brown, 1903), vol. 2, p. 64.
- 15 Benjamin Franklin, *The Works of Benjamin Franklin*, édité par John Bigelow (New York, G.P. Putnam Sons, 1904), vol. 4, p. 127, Franklin à John Franklin, [mai?] 1745.
- 16 Louis Effingham de Forest, éd., *Louisbourg Journals 1745* (New York, Society of Colonial Wars, 1932), p. 110. Il semble s'agir là d'une copie quelque peu différente du rapport original de la campagne, daté du 20 octobre 1745 (V.S.) envoyé par le gouverneur Shirley en Angleterre, et qu'on peut voir aux APC, MG11, PRO, CO5, vol. 900, p. 248 ss. Voir aussi Seth Pomeroy, *The Journals and Papers of Seth Pomeroy, Sometime General in the Colonial Service*, édité par Louis Effingham de Forest (New York, Society of Colonial Wars, 1926), p. 14n.
- 17 John Stewart McLennan, op. cit., p. 137–138; Seth Pomeroy, op. cit., p. 14. Pour une défense des gestes posés par le Rhode Island, voir John Stewart McLennan, op. cit., p. 144–146, Governor Warton to the Agent of Rhode Island in London, 20 décembre 1745 (V.S.).
- 18 Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 2.
- 19 Henry Sweetser Burrage, *Maine at Louisbourg* (Augusta, Burleigh and Flint, 1910), p. 19.
- 20 *Massachusetts Historical Society, Collections* (ci-après *MHSC*), sér. 6, vol. 10 (1899), p. 105–106; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 84; Usher Parson, op. cit., p. 51–52; Edmund M. Wheelwright, «A Frontier Family», *Colonial Society of Massachusetts, Publications*, vol. 1 (1892–1894), p. 300.
- 21 Colony of Connecticut, *Colonial Records of Connecticut 1744–50*, sér. 1, vol. 9 (1876), p. 81–89; John Russell Bartlett, éd., *Records of the Colony of Rhode Island and Providence Plantations, in New England* (Providence, A.C. Greene and Brothers, State Printers, 1856–1865), vol. 5 (1741–1756), p. 102–105; John Stewart McLennan, op. cit., p. 136.
- 22 Jonathan Law, «Papers of Jonathan Law», *Connecticut Historical Society Collections*, vol. 2 (1907); *ibid.*, vol. 1 (1907), p. 275, Law à John Prentiss, 1^{er} avril 1745 (V.S.).
- 23 Usher Parsons, op. cit., p. 51–55; John Stewart McLennan, op. cit., p. 129–130; Bryon Fairchild, *Messrs. William Pepperrell: Merchants of Piscataqua* (Ithaca, Cornell Univ. Press, 1954), p. 175.
- 24 William Pepperrell, «The Sir William Pepperrell Journal», édité par Benjamin Green, *American Antiquarian Society, Proceedings*, vol. 20 (1909), p. 139.
- 25 Joseph Lister Rutledge, *Century of Conflict: The Struggle Between the French and British in Colonial America* (Garden City, Doubleday, 1956), p. 328; John Stewart McLennan, op. cit., p. 137; Roger Wolcott, «Journal of Roger Wolcott at the Siege of Louisbourg», *Connecticut Historical Society, Collections*, vol. 1 (1860), p. 131.

- 26 «A Registry of Commissions in the Army Under the Command of the Hon. William Pepperrell, Esq., for an Expedition Against the French Settlements on Cape Breton», *American Historical Register* (juin 1895), p. 889–894; Henry S. Burrage, op. cit., p. 19.
- 27 William Pepperrell, op. cit., p. 141; Howard M. Chapin, «New England Vessels in the Louisbourg Expedition, 1745», *New-England Historical and Genealogical Register*, vol. 77 (janv.–avril 1923), p. 59–71, 95–110; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 180–183.
- 28 Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 2–3; Seth Pomeroy, op. cit., p. 15.
- 29 Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 6.
- 30 Ibid., p. 185.
- 31 *MHSC*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 19, Shirley à Pepperrell, 22 avril 1745 (V.S.).
- 32 Ibid., sér. 6, vol. 10, p. 4.
- 33 Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 74; William Pepperrell et al., *An Accurate Journal and Account of the Proceedings of the New-England Land-Forces, During the Late Expedition Against the French Settlements on Cape Breton to the Time of the Surrender of Louisbourg* (Londres, s. éd., 1746), p. 10.
- 34 Cadwallader Colden, «Cadwallader Colden Papers», *New-York Historical Society, Collections*, vol. 3 (1743–1747), p. 108–109, James Alexander à Cadwallader Colden, 18 mars 1744–1745 (V.S.).
- Opérations préliminaires**
- 1 William Pepperrell, op. cit., p. 149; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 68, 75, 112; William Pepperrell et al., op. cit., p. 10; APC, MG1, Dépôt des fortifications des Colonies (ci-après DFC), ordre 216, fol. 5(v.), rapport de Girard La Croix.
- 2 William Pepperrell, op. cit., p. 148; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 68, 74, 84; Benjamin Cleaves, «Benjamin Cleaves's Journal of the Expedition to Louisbourg, 1745», *New-England Historical and Genealogical Register*, vol. 66 (1912), p. 117; APC, MG11, PRO, CO5, vol. 900, p. 248 ss. Voir aussi Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 112; William Shirley, *Correspondence*, vol. 1, p. 274, Shirley à Newcastle, 28 octobre 1745 (V.S.). Shirley joignit à cette lettre une copie du rapport officiel rédigé par Pepperrell et quatre autres officiers.
- 3 William Pepperrell, op. cit., p. 149; une carte historique de la région de la baie Gabarus trouvée dans les dossiers du projet de Louisbourg montre les bâtiments de transport ancrés entre l'anse Freshwater et la pointe Plate.
- 4 *MHSC*, sér. 5, vol. 2 (1833), p. 126, Dr. Jeremy Belknap à Ebenezer Hazard, 10 mai 1782; Herbert Richmond, op. cit., vol. 2, p. 211. Shirley lui-même aurait eu des doutes sur l'efficacité de ses instructions et, dans une lettre subséquente à Pepperrell, il autorisait le général à agir comme il l'entendrait en cas d'urgence. Voir *MHSC*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 13, Shirley à Pepperrell, 22 mars 1744–1745 (V.S.).
- 5 William Shirley, «Instructions given by William Shirley, Governour of Massachusetts, to William Pepperrell, Lieutenant General of the forces raised in New-England, for an expedition against the French settlements on the Island of Cape Breton» (ci-après «Instructions»), *MHSC*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 6–7.
- 6 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 272, Duchambon au ministre.
- 7 APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745.
- 8 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 272–274(v.), Duchambon au ministre.
- 9 George M. Wrong, op. cit., p. 11–12; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 273(v.), 274(v.)–275, Duchambon au ministre.
- 10 John Stewart McLennan, op. cit., p. 122; APC, MG1, C¹B, vol. 26, fol. 61–68, Duchambon au ministre, 10 novembre 1744, d'après citation dans Tim LeGoff, «Artillery at Louisbourg», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1967.
- 11 George M. Wrong, op. cit., p. 31; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 293, Duchambon au ministre; APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745.
- 12 John Stewart McLennan, op. cit., p. 116, 123, 148; George M. Wrong, op. cit., p. 21–22, 33; APC, MG1, DFC, Ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745; «When we received the first intelligence of the preparations making in Boston last Spring, we were informed by our spies that the [provincial] fleet was intended, in the first place for Louisbourg, and that the English would come next to Quebec. We had the more cause to apprehend this, as according to what Messrs. du Chambon and Bigot had written us on the 13th of April respecting the disorders among the garrison of Isle Royale, that place was, through the defection of the troops, untenable», dans Edmund B. O'Callaghan, éd., *Documents Relative to the Colonial History of the State of New York* (Albany, Weed, Parsons, 1853–1887), vol. 10, p. 15, Beauharnois et Hocquart à Maurepas, 12 sept. 1745.
- 13 George M. Wrong, op. cit., p. 32, 35.
- 14 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 275(v.)–276, Duchambon au ministre; APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745; *ibid.*, ordre 216, fol. 5, rapport de Girard La Croix.
- 15 William Shirley, «Instructions», p. 6 et 7; *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 4; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 68.
- 16 William Shirley, «Instructions», p. 8; William Pepperrell, op. cit., p. 149; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 10, 68, 74, 112; William Pepperrell et al., op. cit., p. 10.
- 17 Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 84.
- 18 Ibid., p. 75, 84, 112; APC, MG1 F³, vol. 50, fol. 276–276(v.), Duchambon au ministre; APC, MG1, DFC, ordre 216, fol. 5, rapport de Girard La Croix; *ibid.*, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745; Seth Pomeroy, op. cit., p. 21; Adonijah Bidwell, «Expedition to Cape Breton: Journal of Rev. Adonijah Bidwell», *New-England Historical and Genealogical Register*, vol. 27 (1873), p. 154.
- 19 APC, MG1, DFC, ordre 216, fol. 5, rapport de Girard La Croix.
- 20 Bien qu'il n'y ait aucune preuve écrite explicite à l'appui de cette opinion, il est peu probable que toutes les troupes aient débarqué seulement à l'anse Freshwater; autant d'hommes n'auraient pas pu tenir dans une si petite anse. Une carte française de l'époque montrant Louisbourg et la baie Gabarus indique bien cependant que les Provinciaux mirent pied à terre à plusieurs endroits entre l'anse et la pointe Plate (voir fig. 5, 7 et 8).
- 21 William Pepperrell, op. cit., p. 149; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 112; William Shirley, *Correspondence*, vol. 1, p. 274, Shirley à Newcastle, 28 octobre 1745 (V.S.).
- 22 Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 10 et 11; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 276(v.)–277, Duchambon au ministre.
- 23 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 276(v.); Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 75; John Stewart McLennan, op. cit., Appendix I, p. 362–363. «Many that was there . . . [at the northeast harbour] was much blamed for destroying so much of what wee had got in possession and I think

- very justly – for I can't suppose they had any prospect of doing good thereby, altho wee generally thou't afterwards it was a means of the French's deserting the Grand Battery and if so, was to us gain»; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 11.
- 24 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 276(v.)–277, Duchambon au ministre.
- 25 Ce ne fut pas le cas de Francis Parkman qui, lui, comprit le déroulement des événements. (Voir Francis Parkman, *A Half-Century of Conflict* [Boston, Little, Brown, 1903] vol. 2, p. 100). Il a été suggéré que l'ouvrage de William Wood intitulé *The Great Fortress: A Chronicle of Louisbourg, 1720–1760* (Toronto, Glasgow, Brook, 1915) était la cause de la méprise, mais ce n'est pas nécessairement le cas. Wood n'a certes pas saisi le déroulement des événements et, partant, n'a pas jeté beaucoup de lumière sur la question. Wood prétend que la fumée provenant des maisons en feu, dans le nord-est du port, en se répandant au-dessus de la batterie Royale précipita son abandon. Wood cependant, ne fait que répéter le récit publié dans le numéro de février 1864 du *Harper's New Monthly Magazine*, p. 358. La véritable source de la mauvaise interprétation du déroulement des événements serait «A poetical essay on the reduction of Cape Breton . . . 1745», paru dans le numéro d'avril 1746 du *Gentlemen's Magazine*, p. 214, n.(m).
- 26 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 416, Thierry à Duchambon, [11 mai 1745].
- 27 Ibid., fol. 277, Duchambon au ministre; APC, MG1, C¹¹B, vol. 27, fol. 41(v.)–42, rapport de Verrier, 22 août 1745; APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745.
- 28 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 417–417(v.); ibid., fol. 277–277(v.), Duchambon au ministre; APC, MG1, DFC, ordre 216, fol. 6–6(v.), rapport de Girard La Croix; ibid., ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745.
- 29 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 418, Duchambon à Thierry, 11 mai 1745; ibid., fol. 277(v.), 281(v.), Duchambon au ministre; APC, MG1, DFC, ordre 216, fol. 6(v.), rapport de Girard La Croix.
- 30 Ibid., fol. 6(v.)–7; George M. Wrong, op. cit., p. 40; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 277(v.)–278, Duchambon au ministre.
- 31 George M. Wrong, op. cit., p. 39.
- 32 William Pepperrell, op. cit., p. 149; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 10, 84; Dudley Bradstreet, «Dudley Bradstreet Diary», *Massachusetts Historical Society, Proceedings*, sér. 2, vol. 11 (juin 1897), p. 425; Benjamin Cleaves, op. cit., p. 117; Samuel Curwen, *Journals and Letters of the Late Samuel Curwen*, édité par George Atkinson Ward (Londres, Wiley and Putnam, 1842), p. 12.
- 33 Roger Wolcott, op. cit., p. 150; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 10.
- 34 William Pepperrell, op. cit., p. 149; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 11.
- 35 William Shirley, «Instructions», p. 9; William Pepperrell et al., op. cit., p. 13; William Pepperrell, op. cit., p. 150; Benjamin Cleaves, op. cit., p. 117.
- 36 Voir fig. 5 et 6.
- 37 William Pepperrell, op. cit., p. 150.
- 38 Benjamin Cleaves, op. cit., p. 117; Francis Parkman écrit: «Those [regiments] on the east [of Flat Point Brook], in some cases, saw fit to extend themselves towards Louisbourg as far as the edge of the intervening marsh, but were soon forced back to a safer position by the cannon-balls of the fortress.» (Francis Parkman, *A Half-Century of Conflict* [Boston, Little, Brown, 1903], vol. 2, p. 103).
- 39 William Shirley, «Instructions», p. 9.
- 40 Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 175.
- 41 Voir s.v. «Camp» dans Charles James, *A New and Enlarged Military Dictionary* (Londres, T. Egerton, 1810), vol. 1.
- 42 William Pepperrell et al., op. cit., p. 13.
- 43 Les documents historiques ne précisent pas quels régiments installèrent leur camp à la pointe Plate durant le siège. Selon les cartes historiques, cependant, il s'agirait des cinq régiments mentionnés ici. (Voir plans 1745–5, 1757–12 [fig. 6] et 1745–1 [fig. 5, 7 et 8], Archives de la forteresse de Louisbourg.) Les documents précisent l'emplacement des quatre autres régiments et fournissent certains indices à l'appui de la vraisemblance des cartes jusqu'à ce que d'autres documents soient découverts.
- 44 APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745.
- 45 APC, MG1, C¹¹C, vol. 16, p. 26 ss, Duchambon au ministre, 23 septembre 1745; APC, MG1, DFC, ordre 216, fol. 5(v.)–6, rapport de Girard La Croix.
- 46 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 278, Duchambon au ministre; APC, MG1, DFC, ordre 216, fol. 7(v.), rapport de Girard La Croix; George M. Wrong, op. cit., p. 50–51.
- 47 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 305–305(v.), Duchambon à Marin, 16 mai 1745; ibid., fol. 419–419(v.); ibid., fol. 279–280, Duchambon au ministre.
- 48 APC, MG12, Admiralty I, liasse 3817, Shirley à [?], 29 janvier 1745 (V.S.); Nathaniel Bouton, éd., *Documents and Records Relating to the Province of New Hampshire from 1738 to 1749* (Nashua, Orren C. Moore, State Printer, 1871), vol. 5, p. 273–274; William Shirley, «Instructions», p. 7; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 174.
- 49 John Stewart McLennan, op. cit., Appendix I, p. 363; *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 138, Vaughan à Pepperrell, 2 mai 1745 (V.S.).
- 50 Daniel Giddings, «Journal Kept by Daniel Giddings . . . during the Expedition Against Cape Breton in 1744–45». *Historical Collections of the Essex Institute*, vol. 48, n° 4 (oct. 1912), p. 298.
- 51 John Stewart McLennan, op. cit., Appendix I, p. 363, 366–367.
- 52 Ibid., p. 363; William Pepperrell, op. cit., p. 150; voir aussi Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 11–12, 69, 75.
- 53 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 278–278(v.), Duchambon au ministre.
- 54 John Stewart McLennan, op. cit., Appendix I, p. 363, 367.
- 55 Ibid., p. 363; «The Siege of Louisbourg», *Harper's Monthly Magazine*, vol. 28, n° 165 (fév. 1864), p. 358–359; notice nécrologique de Tufts réimprimée dans le *New-England Historical and Genealogical Register*, vol. 25 (1871), p. 377.
- 56 Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 18; *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 139–140, Waldo à Pepperrell, 3 mai 1745 (V.S.); APC, MG1, DFC, ordre 216, fol. 8, rapport de Girard La Croix.
- 57 Benjamin Cleaves, op. cit., p. 118; *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 138, Bradstreet à Pepperrell, 2 mai 1745 (V.S.); Nouvelle-Ecosse. Public Archives, vol. 13, doc. 3, Waldo à Shirley, 12 mai 1745 (V.S.); William Pepperrell et al., op. cit., p. 12; *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 153–154, Waldo à Pepperrell, 4 mai 1745 (V.S.).
- 58 William Pepperrell, op. cit., p. 151; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 75; James Gibson, *A Journal of the Siege by the Troops of North America Against the French of Cape Breton, the City of Louisbourg and the Territories thereunto belonging* (Londres, imprimé pour J. Newberry 1745) p. 11, 30; Nouvelle-Ecosse. Public Archives, vol. 13,

- doc. 3, Waldo à Shirley, 12 mai 1745 (V.S.); *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 141–145, Waldo à Pepperrell, 3 mai 1745 (V.S.).
- 59 *Ibid.*, p. 128, Shirley à Pepperrell, 26 avril 1745 (V.S.); Jonathan Law, «Papers of Jonathan Law», *Connecticut Historical Society, Collections*, vol. 11 (1907), p. 318–320, Committee of War to Jonathan Law, 25 juin 1745 (V.S.).
- 60 *MHSC*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 15–16, Pepperrell à Shirley, 10 avril 1745 (V.S.). On ne saurait préciser si Pepperrell a voulu dire que les provisions envoyées étaient inférieures à celles promises ou inférieures aux quantités jugées suffisantes, faute de documents touchant toute la question de l'approvisionnement de l'armée; *ibid.*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 128, Shirley à Pepperrell, 26 avril 1745 (V.S.).
- 61 *Ibid.*, p. 141–145, Waldo à Pepperrell, 3 mai 1745 (V.S.); Dudley Bradstreet, *op. cit.*, p. 427, 429, 432; Benjamin Cleaves, *op. cit.*, p. 124. Cleaves est le seul chroniqueur qui ait essayé de relater ce que les hommes mangeaient. Il a dressé l'inventaire suivant:
 «an Account of what our men has Rec^d since we Came ashore the Last Day of april [11 May NS] 1745
 in may: 3 Days of meat Due Rec^d in our Company 40 Pound of Rice one Peck 1 / 2 of Beens one Bushel of Peeas eight gallons molas[ses] eight gallons of molas[ses]
 June 1 [12 June NS]: 1745 Rec^d one Bushell of Peas 8 gallons of molases 48 Pound of Rice John grovers mes had no Rice will^m Leech & Sam¹¹ Harriss had it»
 An additional notation by Cleaves states:
 «May 1745 Rec^d of C[ommissary]: walldo Rum 3 gallons Rec^d of C. walldo 9 gallons
 June Rec^d of C. Prout 79 Pou[n]d of Rice 240 Pound of Bread one Bushel of Peas 8 gall of Molases for Captn Ives Company»
- 62 *Ibid.*, p. 120.
- 63 Je n'ai trouvé aucun document de l'époque précisant exactement où les provisions avaient été débarquées, mais dans William Pepperrell et al., *op. cit.*, p. 13, il est indiqué qu'elles auraient été débarquées près du campement. L'artillerie aurait également été débarquée à la même place. En supposant que le campement se trouvait dans le voisinage de la pointe Plate, les provisions et l'artillerie auraient probablement été débarquées dans l'anse de la pointe Plate; *ibid.*, p. 11–12.
- 64 *Ibid.*, voir aussi *MHSC*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 27, Pepperrell à Shirley, 11 mai 1745 (V.S.).
- 65 MaC 249, Archives du projet de restauration de Louisbourg; APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745.
- 66 William Pepperrell et al., *op. cit.*, p. 15.
- 67 APC, MG1, DFC, ordre 218; *New-England Historical and Genealogical Register*, vol. 23, p. 201; William Pepperrell et al., *op. cit.*, p. 15–16.
- 68 *Ibid.*, p. 14; voir aussi William Douglass, *A Summary, Historical and Political, of the First Planting, Progressive Improvements, and Present State of the British Settlements in North America* (Londres, s. éd., 1755); Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 60.
- 69 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 278(v.)–279, Duchambon au ministre; William Douglass, *op. cit.*, p. 353; William Pepperrell et al., *op. cit.*, p. 14.
- 70 William Shirley, «Instructions», p. 10.
- 71 William Pepperrell et al., *op. cit.*, p. 14; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 278(v.)–279, Duchambon au ministre; William Pepperrell, *op. cit.*, p. 153.
- 72 *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 13–14.
- 73 *Ibid.*, p. 11–12; *ibid.*, p. 141, Waldo à Pepperrell, 3 mai 1745 (V.S.).
- 74 *Ibid.*, Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 13.
- 75 *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 14; voir aussi Roger Wolcott, *op. cit.*, p. 137.
- 76 Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 14; William Pepperrell, *op. cit.*, p. 152; APC, MG1, DFC, ordre 216, fol. 8(v.), rapport de Girard La Croix.
- 77 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 307–307(v.); *ibid.*, fol. 280(v.), Duchambon au ministre; Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 14, 75–76; William Pepperrell, *op. cit.*, p. 152; Benjamin Cleaves, *op. cit.*, p. 118.
- 78 Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 14–15.
- 79 *Ibid.*, p. 15–16; William Pepperrell et al., *op. cit.*, p. 14; Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 75 et William Pepperrell, *op. cit.*, p. 152, chacun dit 700 verges; William Pepperrell et al., *op. cit.*, p. 15; Roger Wolcott, *op. cit.*, p. 151.
- 80 Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 70, 76; William Pepperrell, *op. cit.*, p. 153; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 281(v.), Duchambon au ministre.
- 81 *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 16; Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 15.
- 82 *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 17.

Le siège

- Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 56; William Shirley, «Instructions», p. 10.
- James Gibson, *op. cit.*, p. 13; Seth Pomeroy, *op. cit.*, p. 23; APC, MG11, PRO, CO5, vol. 900, fol. 182–183, Waldo à Shirley, 12 mai 1745 (V.S.), d'après citation dans John Humphreys, «Preliminary Historical Report, Royal Battery No. 2», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1964, p. 79.
- James Gibson, *op. cit.*, p. 13; APC, MG11, PRO, CO5, vol. 900, fol. 183–185, Pepperrell à Shirley, 12 mai 1745 (V.S.), d'après citation dans John Humphreys, *op. cit.*, p. 78; Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 12.
- James Gibson, *op. cit.*, p. 11; William Pepperrell et al., *op. cit.*, p. 13.
- Samuel Curwen, *op. cit.*, p. 13; Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 23; William Pepperrell, *op. cit.*, p. 151–152.
- MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 194, Waldo à Pepperrell, 20 mai 1745 (V.S.); *ibid.*, p. 141–145, Waldo à Pepperrell, 3 mai 1745 (V.S.); *ibid.*, p. 157–159, Waldo à Pepperrell, 8 mai 1745 (V.S.); *ibid.*, p. 166–168, Waldo à Pepperrell, 13 mai 1745 (V.S.); *ibid.*, p. 190–191, Waldo à Pepperrell, 20 mai 1745 (V.S.).
- Pour une étude plus détaillée de ces fonctions, voir John Humphreys, *op. cit.*
- APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 280(v.)–281, Duchambon au ministre; William Pepperrell et al., *op. cit.*, p. 14; APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745.
- APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 281, Duchambon au ministre; William Pepperrell et al., *op. cit.*, p. 16.
- Ibid.*, p. 14–15; voir aussi Roger Wolcott, *op. cit.*, p. 151.
- William Pepperrell et al., *op. cit.*, p. 17–18; Benjamin Cleaves, *op. cit.*, p. 118; Louis Effingham de Forest, *op. cit.*, p. 18, 55–56; *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 187, Pepperrell à Warren, 19 mai 1745 (V.S.); William Pepperrell, *op. cit.*, p. 155; John Stewart McLennan, *op. cit.*, Appendix I, p. 363, «Memorial of William Vaughan». Le témoignage du capitaine Daniel Woaster, 28 octobre 1745 (V.S.), dans *ibid.*, p. 367,

- affirme en outre que Vaughan «was the Director of the advance Trenches & most indefatigable in Duty with common Soldiers almost Day & Night».
- 12 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 281(v.)–282, Duchambon au ministre; APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745.
 - 13 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 282–282(v.), Duchambon au ministre.
 - 14 Ibid., fol. 282; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 56.
 - 15 William Pepperrell et al., op. cit., p. 18; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 19 et 56.
 - 16 William Pepperrell et al., op. cit., p. 18; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 286–286(v.), 287, Duchambon au ministre; APC, MG1, DFC, ordre 216, fol. 11(v.), rapport de Girard La Croix; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 58.
 - 17 William Pepperrell et al., op. cit., p. 18–19; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 57.
 - 18 William Pepperrell et al., op. cit., p. 19; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 79; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 287, Duchambon au ministre.
 - 19 *New Hampshire Historical Society, Collections, The Waldron Papers*, W. Waldron à Richard Waldron, 21 mai 1745 (V.S.).
 - 20 William Pepperrell et al., op. cit., p. 19; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 286(v.); Duchambon au ministre.
 - 21 Ibid., fol. 287(v.); William Pepperrell, op. cit., p. 156–157.
 - 22 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 287(v.), 289(v.)–290, Duchambon au ministre; William Pepperrell et al., op. cit., p. 20–21; Roger Wolcott, op. cit., p. 132–133.
 - 23 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 289(v.), Duchambon au ministre; William Pepperrell et al., op. cit., p. 21.
 - 24 William Pepperrell, op. cit., p. 161; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 78; William L. Clements Library, Ann Arbor, Mich., Louisbourg Siege, 1745, Papers, W. Waldron à Richard Waldron, 6 juin 1745 (V.S.); George M. Wrong, éd., op. cit., p. 57.
 - 25 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 289, Duchambon au ministre; William Pepperrell et al., op. cit., p. 20; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 71.
 - 26 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 291, Duchambon au ministre.
 - 27 APC, MG1, C¹¹B, vol. 12, fol. 191, 193(v.).
 - 28 *MHSC*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 52, Pepperrell à Shirley, 4 juillet 1745 (V.S.); ibid., p. 46, Pepperrell à Shirley, 18 juin 1745 (V.S.); selon l'Habitant: «il faut qu'il nous en ait jettée plus de trois mille cinq cens [coups de canon]» (George M. Wrong, éd., op. cit., p. 68); Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 120; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 291(v.)–292(v.), Duchambon au ministre; Roger Wolcott, op. cit., p. 152–153.
 - 29 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 292(v.), Duchambon au ministre; George M. Wrong, op. cit., p. 67; William L. Clements Library, Ann Arbor, Mich., Louisbourg Siege, 1745, Papers, W. Waldron à Richard Waldron, 6 juin 1745 (V.S.); *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 199, Waldo à Pepperrell, 21 mai 1745 (V.S.); Dudley Bradstreet, op. cit., p. 433; Roger Wolcott, op. cit., p. 132.
 - 30 James Gibson, op. cit., p. 30. Bigot (APC, MG1, DFC, ordre 218) affirme qu'il restait les provisions suivantes dans les magasins de Louisbourg à la fin du siège: 2500 quintaux de farine, 200 quintaux de pain, 300 quintaux de lard salé, 500 quintaux de légumes, 300 barils de mélasse, 100 barils ou plus de vin. Il s'agissait peut-être de marchandises consignées qui avaient été gardées sous clef pour protéger les intérêts de certain(s) marchand(s) et, partant, non destinées à la consommation.
 - 31 Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 19, 196, Warren à Pepperrell, 20 mai 1745 (V.S.); George M. Wrong, op. cit., p. 47; APC, MG1, C¹¹B, vol. 82, p. 111, 131; William Pepperrell, op. cit., p. 153; James Gibson, op. cit., p. 14, 18; William L. Clements Library, Ann Arbor, Mich., Louisbourg Siege, 1745, Papers, W. Waldron à Richard Waldron, 7 juin 1745 (V.S.). Dans la nuit du 24 mai, les troupes de la Nouvelle-Angleterre renflouèrent et calfatèrent un schooner français qui avait coulé dans le port l'année précédente, le remplirent de combustible, y mirent le feu et l'envoyèrent entre la batterie de l'île et la ville pour tenter de détruire le senu français. Les canons français coulèrent le schooner avant qu'il n'atteignît le senu. (APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 282(v.) Duchambon au ministre; James Gibson, op. cit., p. 14–15.)
 - 32 George M. Wrong, op. cit., p. 46; John Stewart McLennan, op. cit., Appendix A, p. 177.
 - 33 Ibid., p. 156, 177–178.
 - 34 Louis Effingham de Forest, op. cit., Appendix II, p. 196–197, Warren à Pepperrell, 20 mai 1745.
 - 35 George M. Wrong, op. cit., p. 48.
 - 36 Ibid., p. 49.
 - 37 Ibid., p. 48.
 - 38 Ibid., p. 30; APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745; Roger Wolcott, op. cit. p. 152.
 - 39 *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 15; Benjamin Cleaves, op. cit., p. 118; William Pepperrell, op. cit., p. 152–153; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 16, 75–76.
 - 40 *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 159, Vaughan à Pepperrell, 11 mai 1745 (V.S.); Samuel Curwen, op. cit., p. 3.
 - 41 William Pepperrell, op. cit., p. 158; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 21; *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 213–216, Waldo à Pepperrell, 23 mai 1745 (V.S.).
 - 42 Ibid., p. 212, 213–216; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 197–198, Warren à Pepperrell, 23 mai 1745 (V.S.).
 - 43 James Gibson, op. cit., p. 20; *MHSC*, sér. 1, vol. 8, p. 121, Waldo à Noble, 23 mai 1745 (V.S.); ibid., sér. 6, vol. 10 (1899), p. 20–21, Council of War, 24 mai 1745 (V.S.); Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 77.
 - 44 Ibid., p. 21; James Gibson, op. cit., p. 20; Seth Pomeroy, op. cit., p. 27; *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 20–21.
 - 45 Ibid., p. 21; William Shirley, *Correspondence*, vol. 1, p. 277–278, Shirley à Newcastle, 28 octobre 1745 (V.S.); William Pepperrell, op. cit., p. 158; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 58; John Stewart McLennan, op. cit., p. 158; Seth Pomeroy, op. cit., p. 28.
 - 46 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 288–288(v.), Duchambon au ministre; William Pepperrell, op. cit., p. 158–159; Seth Pomeroy, op. cit., p. 28.
 - 47 William Pepperrell, op. cit., p. 159; Seth Pomeroy, op. cit., p. 28; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 21–22.
 - 48 Ibid., p. 21–22, 77; William Pepperrell, op. cit., p. 158–159.
 - 49 Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 21; Joseph Emerson, «Diary of Rev. Joseph Emerson», *Massachusetts Historical Society, Proceedings*, vol. 44 (oct. 1910), p. 79.
 - 50 George M. Wrong, op. cit., p. 51; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 288, Duchambon au ministre.

- 51 William Pepperrell et al., op. cit., p. 15; William L. Clements Library, Ann Arbor, Mich., Louisbourg Siege, 1745, Papers, W. Waldron à Richard Waldron, 6 juin 1745 (V.S.); William Shirley, *Correspondence*, vol. 1, p. 223, Pepperrell à Shirley, 2 juin 1745 (V.S.); *MHSC*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 35, Pepperrell à Warren, 28 mai 1745 (V.S.); *MHSC*, Law Papers, vol. 11, p. 295–296, Shirley à Jonathan Law, 18 mai 1745 (V.S.); John Russell Bartlett, éd., *Records of the Colony of Rhode Island and Providence Plantations*, (Providence, Greene and Brothers 1856–1865), vol. 5: «1741–1756», p. 134–135, Shirley to Governor Warton, 18 mai 1745 (V.S.).
- 52 John Stewart McLennan, op. cit., p. 158; *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 23.
- 53 Ibid., sér. 1, vol. 1 (1806), p. 34–35.
- 54 Ibid., p. 35, Pepperrell à Warren, 28 mai 1745 (V.S.); voir aussi John Stewart McLennan, op. cit., p. 160.
- 55 Ibid., p. 41.
- 56 James Gibson, op. cit., p. 26; William Shirley, *Correspondence*, vol. 1, p. 278, Shirley à Newcastle, 28 octobre 1745 (V.S.); *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 223–226; *ibid.*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 34.
- 57 Ibid., p. 38; William Pepperrell et al., op. cit., p. 22–23; Roger Wolcott, op. cit., p. 132, 152.
- 58 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 283–283(v.), Duchambon au ministre; William Pepperrell, op. cit., p. 154; APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745; *ibid.*, ordre 216, vol. 13, rapport de Girard La Croix.
- 59 Ibid.; *ibid.*, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745; Seth Pomeroy, op. cit., p. 25; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 17; James Gibson, op. cit., p. 16; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 284(v.)–285 Duchambon au ministre; Dudley Bradstreet, op. cit., p. 430.
- 60 James Gibson, op. cit., p. 30; William Pepperrell et al., op. cit., p. 23; William Shirley, *Correspondence*, vol. 1, p. 278, Shirley à Newcastle, 20 oct. 1745 (V.S.); Roger Wolcott, op. cit., p. 153; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 289–289(v.), Duchambon au ministre; APC, MG1, C¹¹B, vol. 27, fol. 41–43(v.), rapport de Verrier, 22 août 1745.
- 61 *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 255–280.
- 62 James Gibson, op. cit., p. 32–33; William Pepperrell, op. cit., p. 164; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 25–26, 60, 72, 78–79; Seth Pomeroy, op. cit., p. 35.
- 63 James Gibson, op. cit., p. 31–34; APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 293, Duchambon au ministre; APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745; Dudley Bradstreet, op. cit., p. 433.
- 64 George M. Wrong, op. cit., p. 58–59.
- 65 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 317–318, 321–322; *ibid.*, fol. 293(v.)–294, Duchambon au ministre.
- 66 *MHSC*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 45, Duchambon à Pepperrell et Warren, 15 juin 1745 (V.S.).
- 67 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 294, Duchambon au ministre; Louis Effingham de Forest, op. cit., p. 60; Roger Wolcott, op. cit., p. 139.
- 68 William Pepperrell, op. cit., p. 165; Roger Wolcott, op. cit., p. 144–145; William L. Clements Library, Ann Arbor, Mich., Louisbourg Siege, 1745, Papers; John Stewart McLennan, op. cit., p. 163, 178–180.
- 69 Roger Wolcott, op. cit., p. 144–145; William L. Clements Library, Ann Arbor, Mich., Louisbourg Siege, 1745, Papers; John Stewart McLennan, op. cit., p. 163, 178–180.
- 70 APC, MG1, F³, vol. 50, fol. 294(v.)–295, Duchambon au ministre.
- 71 *MHSC*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 45, Pepperrell à Duchambon, 17 juin 1745 (V.S.); William Pepperrell et al., op. cit., p. 24.
- 72 James Gibson, op. cit., p. 36.
- 73 Dudley Bradstreet, op. cit., p. 435; James Gibson, op. cit., p. 36; APC, MG1, DFC, ordre 216, fol. 22, rapport de Girard La Croix.
- 74 James Gibson, op. cit., p. 36; George M. Wrong, op. cit., p. 65; APC, MG1, DFC, ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745.
- 75 *MHSC*, sér. 6, vol. 10 (1899), p. 105–106; Cadwallader Colden, «Cadwallader Colden Papers», *New York Historical Society Collections*, vol. 3 (1743–1747), p. 108–109, James Alexander to Cadwallader Colden, 18 mars 1744–45 (V.S.).
- 76 H.F. Thullier, *The Principles of Land Defence and their Application to the Conditions of Today* (Londres, Longmans, Green, 1902), p. 43–44.
- 77 Canada. Archives publiques, *Report on Canadian Archives, 1886* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1887), p. cli–cliii, Samuel Waldo to the Right Hon. William Pitt, 7 nov. 1757.
- 78 H.F. Thullier, op. cit., p. 12–13.

Appendice B

- 1 William Shirley, *Correspondence*, vol. 1, p.173–177.

Appendice C

- 1 *MHSC*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 5–11.

Appendice D

- 1 William L. Clements Library, Ann Arbor, Mich., Louisbourg Siege, 1745, Papers. Nous avons corrigé les fautes d'orthographe et les abréviations les plus évidentes de la copie de W. Waldron.

Bibliographie

American Historical Register

«A Registry of Commissions in the Army under the Command of the Hon. William Pepperrell, Esq., for an Expedition Against the French Settlements on Cape Breton», dans *The American Historical Register and Monthly Gazette of the Historical, Military and Patriotic-hereditary Societies of the United States of America* (juin 1895), p. 889–894, Philadelphie.

Bartlett, John Russell, éd.

Records of the Colony of Rhode Island and Providence Plantations, in New England, Providence, A.C. Greene and Brothers, State Printers, 1856–1865, 10 vol., vol. 5: «1741–1756».

Bidwell, Adonijah

«Expedition to Cape Breton: Journal of Rev. Adonijah Bidwell», *New England Historical and Genealogical Register*, vol. 27 (1873), p. 153–159, Boston.

Bouton Nathaniel, éd.

Documents and Records Relating to the Province of New Hampshire from 1738 to 1749, Orren C. Moore, State Printer, Nashua, 1871, vol. 5, Provincial Papers.

Bradstreet, Dudley

«Dudley Bradstreet Diary», *Massachusetts Historical Society, Proceedings*, sér. 2, vol. 11 (1896–1897), p. 417–446, Boston.

Burrage, Henry Sweetser

Maine at Louisbourg, Augusta, Burleigh and Flint, 1910.

Canada. Archives publiques.

Report on Canadian Archives, 1886, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1887.

Canada. Archives publiques. Division des manuscrits.

MG1, C¹¹B, correspondance générale, Ile Royale.

MG1, C¹¹C, vol. 12, Ile Royale, 1714–1757; vol. 16, Ile Royale, Ile Saint-Jean, 1696–1771.

MG1, F³, vol. 50, Ile Royale, 1686–1766.

MG1, Dépôt des fortifications des Colonies, ordre 216, rapport de Girard La Croix; ordre 218, Bigot, relation du siège de Louisbourg, 1745.

MG11, PRO, CO5, vol. 5, 900.

MG12, Admiralty Records.

Chapin, Howard Millar

«New England Vessels in the Expedition against Louisbourg, 1745», *New-England Historical and Genealogical Register*, réimpression, vol. 77 (janv.–avril 1923), Boston.

Cleaves, Benjamin

«Benjamin Cleave's Journal of the Expedition to Louisbourg, 1745», *New-England Historical and Genealogical Register*, vol. 66 (1912), p. 113–124, Boston.

Colden, Cadwallader

«Cadwallader Colden Papers», *New-York Historical Society, Collections*, vol. 3 (1743–1747), New York.

Colony of Connecticut

Colonial Records of Connecticut 1744–1750, sér. 1, vol. 9 (1876), Hartford.

Crowley, Terence

«A French Colonial Administration at Louisbourg. 1713–1758: An Introduction», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1969.

Curwen, Samuel

Journals and Letters of the Late Samuel Curwen, éd. George Atkinson Ward, Londres, Wiley and Putnam, 1842.

de Forest, Louis Effingham, éd.

Louisbourg Journals 1745, New York, Society of Colonial Wars, 1932.

Dictionary of American Biography

New York, Charles Scribner's Sons, 1928–1936, vol. 19, p. 485–487.

Dorn, Walter L.

Competition for Empire, 1740–1763, New York, Harper and Bros., 1940.

Douglass, William

A Summary, Historical and Political, of the First Planting, Progressive Improvements, and Present State of the British Settlements in North America, Londres, s. éd., 1755, 2 vol.

Dunn, Brenda

«Block 2, Lot G, Property of the Commissaire Ordonnateur», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1969.

Durand, Nicole

«Etude de la population de Louisbourg, 1713–1745», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1970.

Emerson, Joseph

«Diary of Rev. Joseph Emerson», *Massachusetts Historical Society, Proceedings*, vol. 44 (oct. 1910), p. 65–84, Boston.

Fairchild, Bryon

Messrs. William Pepperrell: Merchants of Piscataqua, Ithaca, Cornell University Press, 1954.

Fortier, John

«Military Studies Number I: French Flags of the Eighteenth Century (1660–1780)», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1966.

«Military Studies Number II: The French Infantry and its Colors», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1966.

Foster, Wayne

«Post-Occupational History of the Old French Town of Louisbourg, 1760–1930», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1965.

Francis Dilys

«The Mines and Quarries of Cape Breton Island During the French Period (1713–1760)», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1965.

Franklin, Benjamin

The Works of Benjamin Franklin, éd. John Bigelow, New York, G.P. Putnam Sons, 1904, 12 vol., vol. 5.

Gentleman's Magazine
1746.

Gibson, James

A Journal of the Siege by the Troops of North America Against the French of Cape Breton, the City of Louisbourg and the Territories thereunto belonging, Londres, imprimé pour J. Newberry, 1745.

Giddings, Daniel

«Journal Kept by Daniel Giddings . . . During the Expedition Against Cape Breton in 1744–45», *Historical Collections of the Essex Institute*, vol. 48, n° 4 (oct. 1912), p. 293–304, Salem.

Graham, Gerald S.

Empire of the North Atlantic: The Maritime Struggle for North America, Toronto, University of Toronto Press, 1950.

Harper's Monthly Magazine

«The Siege of Louisbourg», vol. 28, n° 165 (fév. 1864), p. 358–359, New York.

Hoad, Linda

«The Ancien Magasin and the Engineer's House», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1967.

«The Boulangerie, Hangard d'Artillerie and New England Storehouse», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1967.

«The Magasin du Roi», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1967.

Humphreys, John

«Preliminary Historical Report, Royal Battery No. 2», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1964.

James, Charles

A New and Enlarged Military Dictionary, Londres, T. Egerton, 1810, 2 vol.

Labaree, Leonard W.

«The Royal Governors of New England», *Colonial Society of Massachusetts, Transactions, 1933–37*, vol. 32 (1937), p. 120–131, Boston.

Larochelle, Johanne

«Costume militaire I: habillement, équipement, armement, 1712–1748», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1964.

Lavoie, Rodrigue

«Etude sur les propriétés de Louisbourg», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1965.

Law, Jonathan

«Papers of Jonathan Law», *Connecticut Historical Society, Collections*, vol. 11 (1907), vol. 1 et 2, Hartford.

Laws, A.R.M.

«Outline Record of Various Royal Engineers' Companies», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1965.

LeGoff, Tim

«Artillery at Louisbourg», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1967.

Massachusetts Historical Society Collections

Sér. 1, vol. 1 (1806); sér. 5, vol. 2 (1833); sér. 6, vol. 10 (1899), Boston.

Massachusetts Secretary of the Commonwealth, Division of Public Records.

Court Records.

McLennan, John Stewart

Louisbourg from Its Foundation to Its Fall, 1713–1758, Londres, Macmillan, 1918.

Murdoch, Beamish

A History of Nova Scotia, or Acadie, Halifax, J. Barnes, 1865–1867, 3 vol., vol. 2.

New-England Historical and Genealogical Register

Vol. 23 (1869), vol. 25 (1871), Boston.

New Hampshire Historical Society, Collections.

The Waldron Papers.

Nouvelle-Ecosse. Public Archives.

Vol. 13, Transcripts from Papers of the Massachusetts Government Relating to Nova Scotia between 1745–1748.

O'Callaghan, Edmund B., éd.

Documents Relative to the Colonial History of the State of New York, Albany, Weed, Parsons, 1853–1887, 15 vol., vol. 10: «Paris Documents 1745–1774».

Parkman, Francis

A Half-Century of Conflict, Boston, Little, Brown, 1903, 2 vol.

Parsons, Usher

The Life of Sir William Pepperrell, 3^e éd., Boston, Little, Brown, 1856.

Peckham, Howard H.

The Colonial Wars, 1689–1762, Chicago, University of Chicago Press, 1964.

Pepperrell, William, Bart.

«The Sir William Pepperrell Journal», éd. Benjamin Green, dans *American Antiquarian Society, Proceedings*, vol. 20 (1909), p. 133–183, Worcester.

Pepperrell, William, Bart., et al.

An Accurate Journal and Account of the Proceedings of the New-England Land-Forces, During the Late Expedition against the French Settlements on Cape Breton to the Time of the Surrender of Louisbourg, Londres, s. éd., 1746.

Pomeroy, Seth

The Journals and Papers of Seth Pomeroy, Sometime General in the Colonial Service, éd. Louis Effingham de Forest, New York, Society of Colonial Wars, 1926.

Rawlyk, George A.

«New England Origins of the Louisbourg Expedition of 1745», *Dalhousie Review*, vol. 44, n^o 4 (hiver 1964), p. 469–493 Halifax.

Richmond, Herbert

The Navy in the War of 1739–48, New York, Macmillan, 1912, 2 vol.

Rose, Paul

«Guide to the Louisbourg Archives: A Preliminary Inventory of Holdings», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1970.

Rutledge, Joseph Lister

Century of Conflict: The Struggle Between the French and British in Colonial America, Garden City, Doubleday, 1956.

Schutz, John A.

William Shirley, King's Governor of Massachusetts, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1961.

Shirley, William

Correspondence of William Shirley, Governor of Massachusetts and Military Commander in America, 1731–1760, éd. Charles H. Lincoln, New York, Macmillan, 1912, 2 vol.

«Instructions given by William Shirley, Governour of Massachusetts, to William Pepperrell, Lieutenant General of the Forces raised in New-England, for an expedition against the French settlements on the Island of Cape Breton», *Massachusetts Historical Society, Collections*, sér. 1, vol. 1 (1806), p. 5–11, Boston.

Stanley, George F.G.

Canada's Soldiers: The Military History of an Unmilitary People, éd. rev., Toronto, Macmillan, 1960.

Thériault, Yvette

«Occupation – Destination – Ameublement du Château St-Louis de Louisbourg (1720-1758)», vol. 1: «Le Pavillon sud» (1965); vol. 2: «La chapelle, sacristie et chambre de l'aumônier» (1965); vol. 3: «Chambre des soldats – Chambre des officiers» (1966); vol. 4: «La boulangerie et les fours» (1966); vol. 5: «Corps de garde, prison et salle d'armes» (1966). Manuscrits classés, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg.

Thibault, H.-Paul

«La glacière de l'îlot 17», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1968.

Thullier, H.F.

The Principles of Land Defence and their Application to the Conditions of Today, Londres, Longmans, Green, 1902.

Wheelwright, Edmund M.

«A Frontier Family», *Colonial Society of Massachusetts, Publications*, vol. 1 (1892–1894), p. 300, Boston.

William L. Clements Library, Ann Arbor, Michigan

Louisbourg Siege, 1745, Papers.

Wolcott, Roger

«Journal of Roger Wolcott at the Siege of Louisbourg», *Connecticut Historical Society, Collections*, vol. 1 (1860), p. 131–161, Hartford.

Wood, William Charles Henry

The Great Fortress: A Chronicle of Louisbourg, 1720–1760, Toronto, Glasgow, Brook and Co., 1915.

Wrong, George M., éd.

Louisbourg in 1745: The Anonymous «Lettre d'un Habitant de Louisbourg» (Cape Breton), Containing a Narrative by an Eye-witness of the Siege in 1745, Toronto, Warwick Bros. and Rutter, 1897.

Construction et occupation des casernes du bastion du Roi à Louisbourg

par Blaine Adams

Lieux historiques canadiens
n° 18

63	Sommaire
64	Avant-propos
64	Introduction
68	Chronologie de la construction
68	1717–1719
69	1720
74	1721
75	1722
75	1723
76	1724
77	1725
83	1726
84	1727
85	1728
86	1729–1730
86	1731
88	1732–1734
88	1735–1739
91	1739–1745
92	1745–1748
92	1749
92	1750–1758
93	1758–1768
95	La vie de casernes
95	Introduction
96	La moitié nord des casernes
96	<i>L'aile nord («pavillon droit»)</i>
97	<i>Les casernes des soldats</i>
98	L'ameublement des soldats
99	La vie quotidienne des soldats
103	Mutinerie des soldats
104	<i>Le corps de garde et le service de garde</i>
106	La salle d'armes
106	La moitié sud des casernes
106	<i>La chapelle</i>
107	<i>La chambre de l'aumônier</i>
108	<i>Les quartiers des officiers</i>
109	<i>L'aile du gouverneur</i>

- 111 L'aile du gouverneur sous le commandement de Saint-Ovide
- 113 L'aile du gouverneur sous le commandement de de Forant
- 114 L'aile du gouverneur sous le commandement de Duquesnel
- 116 *Le grenier*
- 116 *Le chambre à coucher*
- 116 *La penderie*
- 118 *Le cabinet*
- 118 *La garde-robe*
- 119 *L'office*
- 120 *La chambre du cuisinier et lingerie*
- 120 *La cuisine*
- 120 *La chambre du maître d'hôtel*
- 121 *Le garde-manger (dépense)*
- 121 *Le sous-sol*
- 121 La cour durant le séjour de Duquesnel
- 123 **Occupation anglaise: 1745–1749**
- 124 **Occupation française: 1749–1758**
- 128 **Appendice A. Soldes et allocations annuelles de certains membres de l'effectif de Louisbourg en 1744 (en livres, sols et deniers)**
- 129 **Appendice B. «Etat de l'habillement, munitions de guerre et autres effets qui se sont trouvés dans les magasins du Roy le premier août 1724.»**
- 130 **Appendice C. Inventaire et vente des biens de Duquesnel**
- 139 **Appendice D. «Ordonnance du Roy, Concernant les crimes & délits militaires, du premier juillet 1727.»**
- 144 **Notes**
- 152 **Bibliographie**

Les bâtiments des arsenaux de marine «seront construits avec toute la solidité & les précautions nécessaires. Les meilleurs matériaux seront employés à cette construction. L'architecture en doit être simple, & tirer sa magnificence & sa beauté de la disposition, de l'étendu & de la solidité, sans y employer d'autre ornemens». (*Jean Baptiste Torchet de Boismêlé, Histoire générale de la Marine, contenant son origine chez tous les peuples du monde, ses progrès, son état actuel, & les expéditions Maritimes, anciennes & modernes [Paris, P. Prault, A. Boudet, 1757], vol. 3, p. 42-43.*)

Sommaire

Le premier chapitre de cette étude décrit brièvement et chronologiquement le mécanisme de construction des casernes du bastion du Roi à Louisbourg. Il se fonde surtout sur les plans, les rapports des travaux, les factures de réfection et sur la correspondance officielle. On n'a jamais retrouvé certains plans du bâtiment qui, en fait, manquaient au XVIII^e siècle; en 1752, on s'était efforcé de découvrir des plans de la ville et des fortifications et l'on rapportait alors que les documents de feu l'ingénieur Etienne Verrier n'avaient rien révélé¹. La seconde partie de ce cahier étudie l'utilisation du bâtiment, dont l'analyse de son ameublement, et la vie des occupants des casernes. Malheureusement, la documentation sur ces points n'est pas aussi étendue que celle sur la construction; il n'existe actuellement qu'un seul des nombreux états descriptifs dressés à l'époque. Comme il reste peu de notes et lettres personnelles de cette période, on ne dispose donc pas des données indispensables à toute analyse exhaustive de la vie quotidienne.

Présenté pour publication en juillet 1971, par Blaine Adams, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada.

Avant-propos

Malgré les nombreuses recherches effectuées sur la construction et l'ameublement des casernes du bastion du Roi, l'histoire du bâtiment et de ses occupants n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucune étude adéquate et globale. Ainsi donc s'efforce-t-on d'y remédier dans le présent rapport, en se fondant sur les excellentes données compilées par Yvette Thériault pour son compte rendu sur l'ameublement. Des recherches ultérieures ont éclairci certains points obscurs des données et répondu à d'autres questions restées en suspens. Cette étape franchie, on a, comme cela arrive souvent, été porté à poursuivre l'étude de sujets connexes. Si tous les problèmes n'ont pas encore été résolus, de nouveaux et nombreux documents ont cependant été mis au jour.

Nous savons gré à nos collègues de Louisbourg d'avoir partagé avec nous le fruit de leurs découvertes sur les casernes. Nous avons surtout amplement puisé dans les notes de John Fortier sur les sources anglaises et consulté l'ouvrage de Charles Lindsay sur les corps de garde.

Introduction

Les casernes du bastion du Roi faisaient partie du système de défense terrestre qui traversait le chenal d'accès à la péninsule de Louisbourg. Cette fortification consistait en deux bastions et deux demi-bastions à chaque extrémité; les casernes enjambaient la gorge du bastion du Roi, et l'ensemble devait servir de citadelle, *i.e.* de fort au sein de la forteresse, offrant un refuge de dernière résistance si une brèche était ouverte dans l'enceinte de la ville. Toutefois, elles ne furent jamais utilisées à ces fins parce que durant le siège britannique de 1758 le tir ennemi endommagea la citadelle au point où l'on jugea que la partie sud de la ville environnant le demi-bastion de la Princesse était la seule susceptible d'être défendue en cas d'assaut¹.

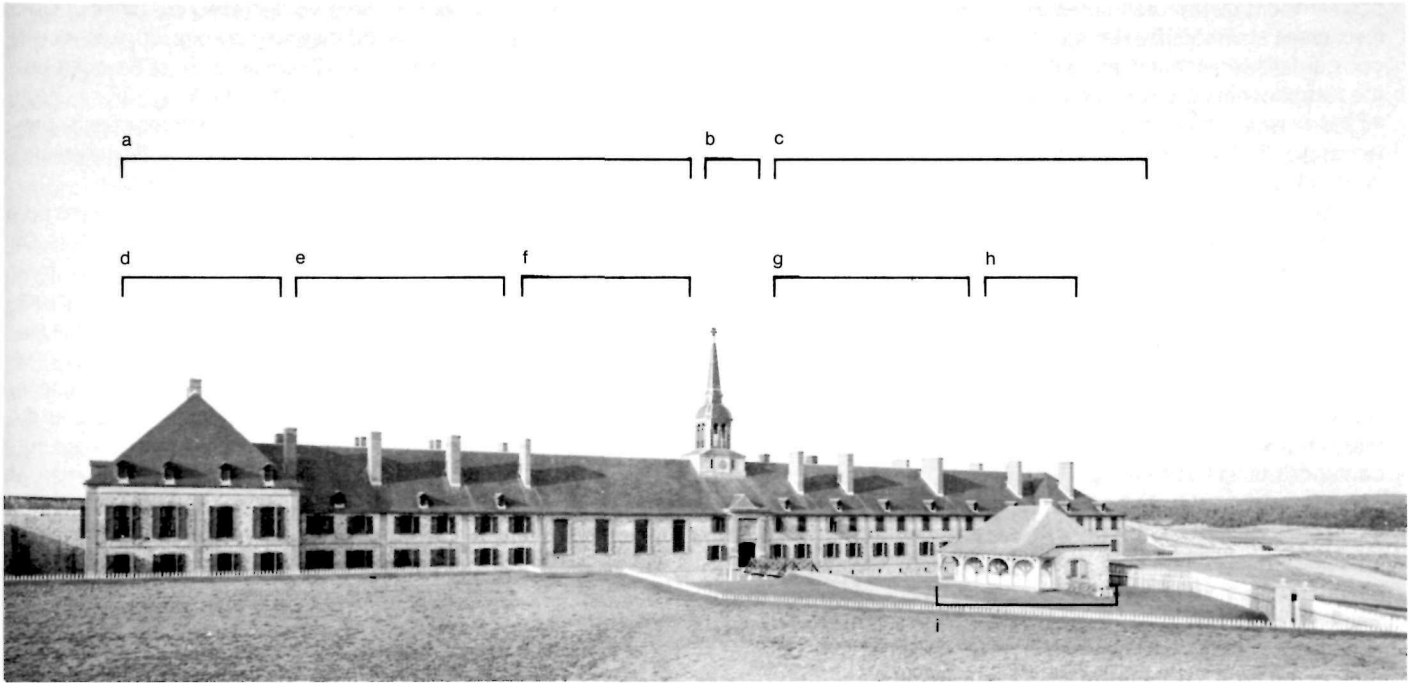
Les casernes ont porté plusieurs noms. Dans la correspondance officielle, on les appelait le plus souvent «les casernes» et, avec le bastion du Roi, elles formaient la «citadelle». Parfois chaque partie du bâtiment était désignée par son nom: le logement des officiers, la chapelle, l'aile du gouverneur (ou du gouvernement) et les casernes des troupes. Les termes «fort» et «château» furent utilisés, mais moins souvent².

Le bâtiment chevauchait la partie la plus élevée de la péninsule et isolait le bastion du Roi de la ville. Il y avait en outre un fossé sec et, pour accéder au bâtiment, il fallait traverser un pont-levis central, la seule voie menant au terre-plein ou cour du bastion du Roi et aux portes d'entrée des diverses pièces.

Pour la France du XVIII^e siècle et ses colonies, loger des militaires dans une caserne était un concept relativement nouveau et celles construites à Louisbourg furent parmi les rares en Amérique du Nord française. La méthode la plus courante était le cantonnement chez l'habitant, méthode préférée du soldat qui n'était plus sous la férule de son officier et pouvait ainsi régner sur ses hôtes. Pour se débarrasser des soldats, les citoyens recueillaient souvent des fonds, généralement au moyen d'une taxe à la consommation, afin de bâtir des casernes et d'assurer leur entretien. L'Etat en avait rarement fait construire, mais il avait commencé à acheter ou à louer des maisons vides afin d'y loger les militaires, et pour la France du XVIII^e siècle cette méthode de cantonnement demeura la plus courante³.

Les troupes coloniales ne faisaient pas partie de l'armée mais relevaient du ministère de la Marine; on les appelait les troupes de la marine ou les Compagnies franches de la marine en opposition aux troupes de terre de l'armée. Le ministère de la Marine avait été assujéti à diverses réorganisations administratives au cours du XVII^e siècle et c'est seulement en 1689 qu'une ordonnance royale établit finalement la structure et les méthodes à suivre dans ce ministère. L'année suivante une autre ordonnance traitait

1 Les casernes du bastion du Roi
reconstruites. a, moitié sud; b, passage
central, arsenal et tour de l'horloge; c,
moitié nord; d, aile du gouverneur; e
quartiers des officiers; f, chapelle; g,
corps de garde et quartiers des sol-
dats; h, aile nord; i, corps de garde.



spécialement du recrutement et de la discipline des militaires sur les navires et, en 1695, des règlements étaient publiés pour les compagnies servant au Canada⁴. Ces décrets ne couvraient pas tous les aspects de la vie militaire dans la marine; toutefois, en 1720, on signalait assez impérieusement aux autorités de Louisbourg que tout avait été envisagé dans l'ordonnance de 1689 et qu'il suffisait de la lire et de la suivre à la lettre. Dix ans plus tard, on leur faisait savoir que dans les cas où les ordonnances de la marine n'étaient pas applicables, il fallait suivre le code militaire de 1728. Pour certaines questions, dont les décès et les inventaires, le commandement suivait l'ordonnance de 1689 concernant la marine et l'ordonnance militaire de 1731 afin d'y trouver une solution⁵.

Lorsqu'il n'existait aucun règlement pertinent, on procédait de façon pragmatique. Ainsi, les casernes n'étant pas mentionnées dans l'ordonnance de 1689, on supposait que le soldat serait cantonné chez l'habitant. Pourtant lorsque les premiers colons et effectifs arrivèrent de Terre-Neuve, dont la France était dépossédée par le traité d'Utrecht de 1713, aucune maison n'était disponible. Un corps de casernes était évidemment la solution au problème du logement militaire, mais il n'existait ni règles au sujet d'une solution de rechange, ni devis descriptif d'un mode de construction quelconque⁶. Le premier contrat pour les fortifications de Louisbourg consistait en un document de neuf pages qui traçait les grandes lignes d'un plan d'exécution⁷; toutefois, un contrat conclu 18 ans plus tard comptait non seulement 24 pages mais il était aussi beaucoup plus précis et détaillé⁸. Comme il n'existait guère de précédents, les autorités éprouvèrent maintes difficultés pour établir les méthodes de construction et d'occupation des principales casernes de Louisbourg.

D'autres facteurs contribuèrent évidemment aux problèmes techniques durant la construction des casernes. Malgré des indices initialement favorables, il était difficile d'obtenir localement les matériaux de construction nécessaires. L'ingénieur en chef de Louisbourg déclara avec une exagération typique, mais non dénuée d'une certaine véracité, que le bois de chauffage était plus dispendieux que le meilleur bois de France⁹. On éprouva des difficultés en matière de maçonnerie: à moins de laver entièrement le sable, le sel marin détruisait les joints des murs exposés aux intempéries et le mortier ne suffisait pas à lier les moellons. D'autres matériaux de construction, dont l'ardoise, la pierre et la brique étaient de mauvaise qualité et d'un approvisionnement insuffisant.

Il y avait aussi le problème de la courte saison de construction. L'ingénieur en chef rapporta que les sept mois de neige ou les rigueurs du climat laissaient seulement une période de cinq mois

pour les travaux de construction. En déduisant les dimanches, les jours de congé, et au moins 20 journées orageuses, il ne restait plus, selon lui, que 93 jours dans l'année au cours desquels on pouvait réellement procéder à la construction¹⁰.

L'embauchage d'artisans qualifiés et compétents posait continuellement des problèmes. Les ingénieurs parlaient souvent de la négligence, de la paresse et de l'indolence des ouvriers journaliers¹¹, et en 1726, un nouvel entrepreneur se plaignit de la pénurie d'artisans experts pour les boiseries de la chapelle¹². On se lamentait de ce que les hommes arrivant à Louisbourg n'étaient pas en bonne condition physique¹³. On ne sait pas grand-chose au sujet de la moyenne d'âge des travailleurs, mais la plupart de ceux, qui faisaient partie d'un groupe de 40 nouveaux venus, jugés aptes en 1726, avaient de 15 à 16 ans¹⁴. L'ivrognerie des ouvriers fut aussi un problème courant; selon une plainte du gouverneur, les hommes une fois payés abandonnaient leur ouvrage malgré les mesures qu'il prenait. De nombreuses ordonnances furent publiées pour réglementer les tavernes et leurs horaires¹⁵, mais toutes les mesures restrictives adoptées au cours de l'histoire de Louisbourg révèlent qu'il n'était guère aisé de les faire respecter.

Finalement, les travaux de construction des casernes furent entravés par des divergences entre les dirigeants de la colonie.

Au cours des premières années, les relations furent très tendues entre les bâtisseurs et les autorités militaires de Louisbourg. Les dirigeants de la colonie étaient le gouverneur, commandant en chef, et le commissaire ordonnateur (souvent appelé l'ordonnateur), premier administrateur civil et financier. Tous les deux relevaient respectivement du ministère de la Marine de France et, lorsqu'il s'agissait de questions d'intérêt mutuel, ils étaient les co-rédacteurs des rapports pertinents. A cause de leurs attributions mal définies, les différends étaient inévitables entre les deux administrateurs, surtout en ce qui concernait les casernes, domaine où il existait conflit de compétences. Pour empirer la situation, l'ingénieur en chef chargé de dresser les plans et de surveiller les travaux de construction prenait fréquemment position contre l'une ou l'autre partie. Il appartenait au corps du génie, service technique distinct dont les membres étaient, au besoin, détachés auprès d'unités militaires. Comme l'ingénieur en chef connaissait mieux les méthodes de l'armée de terre, on le critiquait de ne pas suivre celles de la marine. Afin de remédier à cette difficulté, un mémoire spécial décrivant les méthodes de travail fut rédigé en consultation avec toutes les parties concernées¹⁶. La plupart des dirigeants de Louisbourg étaient de noble condition, certains appartenant à l'ancienne noblesse d'épée et d'autres à la nouvelle noblesse de plume; un «Mémoire du Roy» de 1778 probablement

rédigé par suite de rapports révélant les divergences, exhortait les deux groupes à s'entendre pour l'efficacité du service¹⁷. L'entrepreneur faisait aussi partie de l'équipe de construction puisqu'il s'occupait de l'acquisition des matériaux, de l'embauchage de certains ouvriers, et que pour être payé, il devait faire approuver son travail par les autres autorités.

Avant d'étudier la construction même et l'occupation du bâtiment, il importe de se pencher sur les procédés employés. Avant la réalisation d'un projet important, le ministère de la Marine, dans un document appelé «Devis et Conditions», exposait en termes généraux le genre et l'envergure des ouvrages à exécuter, et déterminait les normes de travail et la qualité des matériaux nécessaires¹⁸. L'entrepreneur présentait ensuite une offre où il énumérait le prix unitaire de chaque article indispensable à la construction. Ainsi, l'offre pour un foyer ne consistait pas à donner le montant approximatif du produit fini, mais à indiquer le prix du pied cube de maçonnerie. L'entrepreneur était alors payé au pied cube multiplié par les dimensions que l'ingénieur et ses adjoints avaient calculées. Dans ces contrats la main-d'oeuvre n'entrait pas en ligne de compte, et l'entrepreneur devait s'assurer que les frais pertinents étaient incorporés dans le prix offert. Dans certains cas, comme celui de la grosse maçonnerie, l'entrepreneur était payé pour tout un mur même s'il y avait des baies de portes et de fenêtres ne comprenant aucune maçonnerie. En l'occurrence, le montant supplémentaire qu'il recevait le compensait pour les frais de main-d'oeuvre se rattachant aux ouvertures pratiquées dans le mur. De même jugeait-on que les puits de cheminée formaient un bloc de maçonnerie en compensation du temps requis par la main-d'oeuvre pour bâtir les conduits de fumée. Le roi avait assumé les frais de transport des matériaux en ce qui concernait le premier contrat pour les fortifications de Louisbourg mais cela fut modifié ultérieurement¹⁹.

Ensuite, le ministère indiquait aux autorités locales la marche à suivre pour l'exécution des travaux. Dans un mémoire rédigé durant l'été de 1718, il déclarait que rien ne devait se faire sans les ordres ou l'approbation de la France²⁰. Une fois les travaux approuvés, il incombait à l'ordonnateur d'établir les prévisions budgétaires d'après les ordres de travaux présentés par l'ingénieur et de les calculer en sa présence et celle du gouverneur. A la fin de chaque année, il appartenait à l'ingénieur de préparer, à l'intention de l'ordonnateur et du gouverneur, un relevé de compte des travaux exécutés durant l'année. Cet état de compte était alors envoyé en France aux fins de règlement, déduction faite des montants déjà versés à l'entrepreneur. Il fallait prêter entière assistance à l'ingénieur et lui affecter également les troupes et officiers dont il avait besoin. L'entrepreneur paierait les troupes selon

un barème convenu de part et d'autre. S'ils n'arrivaient pas à s'entendre, le gouverneur, l'ordonnateur et l'ingénieur trancheraient la question. Les sous-ingénieurs étaient des militaires, comme l'ingénieur en chef, et ils relevaient directement de lui.

Au cours des premières années, le roi et l'entrepreneur veillaient au recrutement des ouvriers pour Louisbourg. Ainsi, en 1719, le roi se chargea de fournir dix maçons et deux tailleurs de pierres, et l'entrepreneur de fournir les charpentiers, un serrurier et deux terrassiers. Leur transport fut gratuit jusqu'à Louisbourg²¹. Aucune échelle de salaire n'avait, paraît-il, été fixée. Etant donné la courte saison de construction, les artisans demandaient cinq livres par jour afin d'en gagner assez pour vivre toute l'année²². D'autres travailleurs, qui connaissaient les colonies françaises par expérience ou par oui-dire, demandaient 80L par mois²³. On s'attendait à ce que les hommes travaillent à la pièce, mais ils avaient, paraît-il, la possibilité de choisir. De toute façon, ils étaient engagés pour trois ans et pouvaient ensuite demeurer dans la colonie et s'y voir offrir des terres ou rentrer en France, leur voyage de retour s'effectuant aussi à titre gratuit²⁴. On espérait que la colonie produirait rapidement ses propres travailleurs qui se feraient payer moins cher. On invita même des ouvriers de Québec à se rendre à Louisbourg dans l'espoir que cela serait relativement moins onéreux²⁵. Toutefois, cette situation ne s'améliora que lentement. En 1725, l'entrepreneur se plaignit que les ouvriers se faisaient trop payer et n'accomplissaient pas grand-chose; toutefois, comme il n'y en avait pas d'autres, ils pouvaient agir à leur guise²⁶.

Les soldats exécutaient la plupart des gros travaux. Ainsi, en 1720, 78 soldats furent affectés aux excavations, 14 employés comme simples manoeuvres, 4 au transport des pierres de taille, et 3 à celui des pierres calcaires²⁷. Là encore, il y avait pénurie. En 1722, l'ingénieur se plaignit de n'avoir que 198 soldats pour l'exécution de tout le travail à Louisbourg; il lui fallait encore 36 hommes rien que pour le bastion du Roi et les casernes. Même les 200 hommes promis pour l'année suivante ne suffiraient pas à toutes les tâches pressantes²⁸. Toutefois, même lorsque des ouvriers arrivaient on ne pouvait parfois les employer à plein temps car la planification laissait à désirer; ainsi, en 1723, les six charpentiers qui vinrent pour fabriquer les affûts de canon constatèrent qu'on n'avait pas ramassé le bois approprié à ces fins²⁹. Selon la liste de répartition des tâches, certains des soldats affectés en 1724 aux travaux de construction du bastion et des casernes devaient être des ouvriers qualifiés³⁰: 41 terrassiers, 33 manoeuvres, 16 haleurs de sable; 5 tailleurs de pierres plates, 7 tailleurs de pierres calcaires; 5 employés aux fascines pour les fours à chaux; 3 scieurs de long; 4 charpentiers; 4 menuisiers; 2 forge-

rons et 4 bateliers. En outre, il devait y avoir un certain nombre d'ouvriers civils ainsi que des ingénieurs et sous-ingénieurs surveillant les travaux. Il est tout à fait probable qu'environ 150 hommes travaillaient à cet ensemble d'ouvrages durant la période de pointe.

Chronologie de la construction

1717–1719

Jean-François de Verville, du corps du génie où il servait en France depuis 1704, fut affecté aux premiers travaux de construction de Louisbourg. En 1714, on l'avait nommé ingénieur en chef à Douai, dans la Flandre française, et en 1717, il arrivait à l'île Royale à titre d'ingénieur en chef et de directeur des fortifications après avoir refusé un poste en Espagne¹, décision qu'il a probablement regrettée plus tard. Dès le début, il s'aliéna la sympathie de plusieurs des autorités de Louisbourg. Au cours de la première année, de Verville se plaignit que les officiers perdaient leur temps et leurs fortunes dans le commerce, et l'année suivante, il recommanda que l'on interdise aux officiers de pratiquer la pêche², règlement qui devait rapidement être mis en vigueur³. Comme de Verville avait été chargé de recueillir toutes les données sur le choix de l'emplacement des fortifications⁴, cela avait froissé les autorités qui avaient aussi d'autres motifs de plainte contre l'ingénieur. Le gouverneur, Joseph de Monbeton de Brouillan, dit Saint-Ovide et l'ordonnateur, Pierre-Auguste de Soubras, critiquaient de Verville trouvant que ses plans préliminaires étaient presque irréalisables dans cette partie du monde⁵.

Les préparatifs de construction se firent donc dans cette atmosphère orageuse. En outre, de Verville formula quelques recommandations afin de rationaliser le travail et d'améliorer aussi sa situation. Il tenait à avoir pleins pouvoirs sur les travailleurs et même sur les officiers, dont le droit d'emprisonner les soldats. Il voulait de meilleurs quartiers pour lui-même et pour ses dessinateurs, et un service de garde pour ses documents. Passant l'hiver en France, il proposa que le gouverneur ne s'occupe pas des travaux en cours et qu'il n'affecte pas les sous-ingénieurs, chargés de la surveillance des travaux, aux dessins ou à la rédaction de notes⁶. Le ministère en France lui accorda toutes ces conditions⁷ mais cela ne devait guère améliorer les relations entre de Verville et les autres dirigeants.

L'entrepreneur, Michel-Philippe Isabeau, constructeur chevronné de France qui avait donné bonne impression au gouverneur et à l'ordonnateur durant sa première visite en 1717, se voyait adjuger le contrat pour les ouvrages de Louisbourg en 1719⁸, mais lui aussi formula des plaintes. A propos de disputes sur des questions salariales, il prétendit que les officiers prenaient parti pour les soldats et leur permettaient d'aller travailler pour les gens de la ville; ainsi ne pouvait-on progresser dans la construction. Il se plaignit aussi du fait que les soldats dépensaient leurs soldes en boissons et en tabac, au profit des officiers et de leurs tavernes mais au détriment des travaux⁹.

Durant l'été de 1719, de Verville se rendit en France pour y discuter les plans de construction et vint à Louisbourg à l'automne accompagné du nouvel ordonnateur, Jacques-Ange Le Normant de Mézy, qui fit immédiatement mauvaise impression; cela incita donc le gouverneur et l'ingénieur à réagir vivement et promptement. Saint-Ovide accusa de Mézy de vouloir régner sur la colonie en maître absolu, déclarant qu'il était impossible d'y vivre en paix. De Mézy rétorqua qu'il n'était pas un commis¹⁰. Comme concession à l'ingénieur, probablement pour obtenir son appui contre ce nouvel intrus, Saint-Ovide avisa que de Verville serait désormais le seul responsable de l'affectation des fonds de construction¹¹.

De Mézy agaçait aussi l'ingénieur qui écrivit aux autorités en France pour savoir si cet ordonnateur jouissait d'autres attributions concernant la construction que celles d'approuver les factures et les ordres relatifs aux travaux¹².

Dans une autre lettre aux autorités françaises, de Verville se demandait si de Mézy se sentait lésé dans certaines de ses fonctions d'ordonnateur; l'ingénieur assurait le ministère de sa loyauté et de ses bons services, ajoutant en termes assez condescendants:

*il est excusable a des personnes de parler d'un metier qu'ils ne scavent point, la spéculation et la pratique pour estre bien mariées doivent se trouver dans une seule personne pour porter le fruit de l'exécution.*¹³

L'ingénieur fut surpris de découvrir que, malgré les instructions reçues de France, Saint-Ovide avait, durant son absence et sans son approbation, ordonné l'exécution de certains travaux. Le ministère se montra fort surpris lorsqu'il fut mis au courant des frais subis. Comme les travaux avaient été entrepris «sans ordre [du roi] et peut estre sans nécessité», on instruisit de Verville de vérifier les comptes et de payer seulement les ouvriers qui avaient accompli une besogne nécessaire. Le gouverneur serait probablement invité à régler les comptes des travaux qui ne paraissaient pas justifiables¹⁴.

Dans un rapport de 1717, de Verville donnait la première description des futures casernes de Louisbourg:

*Une forte Redoute Bastionnée Executée en Maçonnerie . . . A La gorge de L'ouvrage, on fera un corps de Casernes Capable de Contenir au moins quatre Compagnies d'Infanterie avec les officiers, autour de Ce Corps de Casernes, on fera un petit fossé ou un chemin Couvert ou bien les deux Ensembles.*¹⁵

On évaluait que le bâtiment coûterait 36 441L. Tout cela paraissait un projet assez modeste, et le premier plan du corps de casernes (fig. 2), qui était conforme à ce projet, montrait une

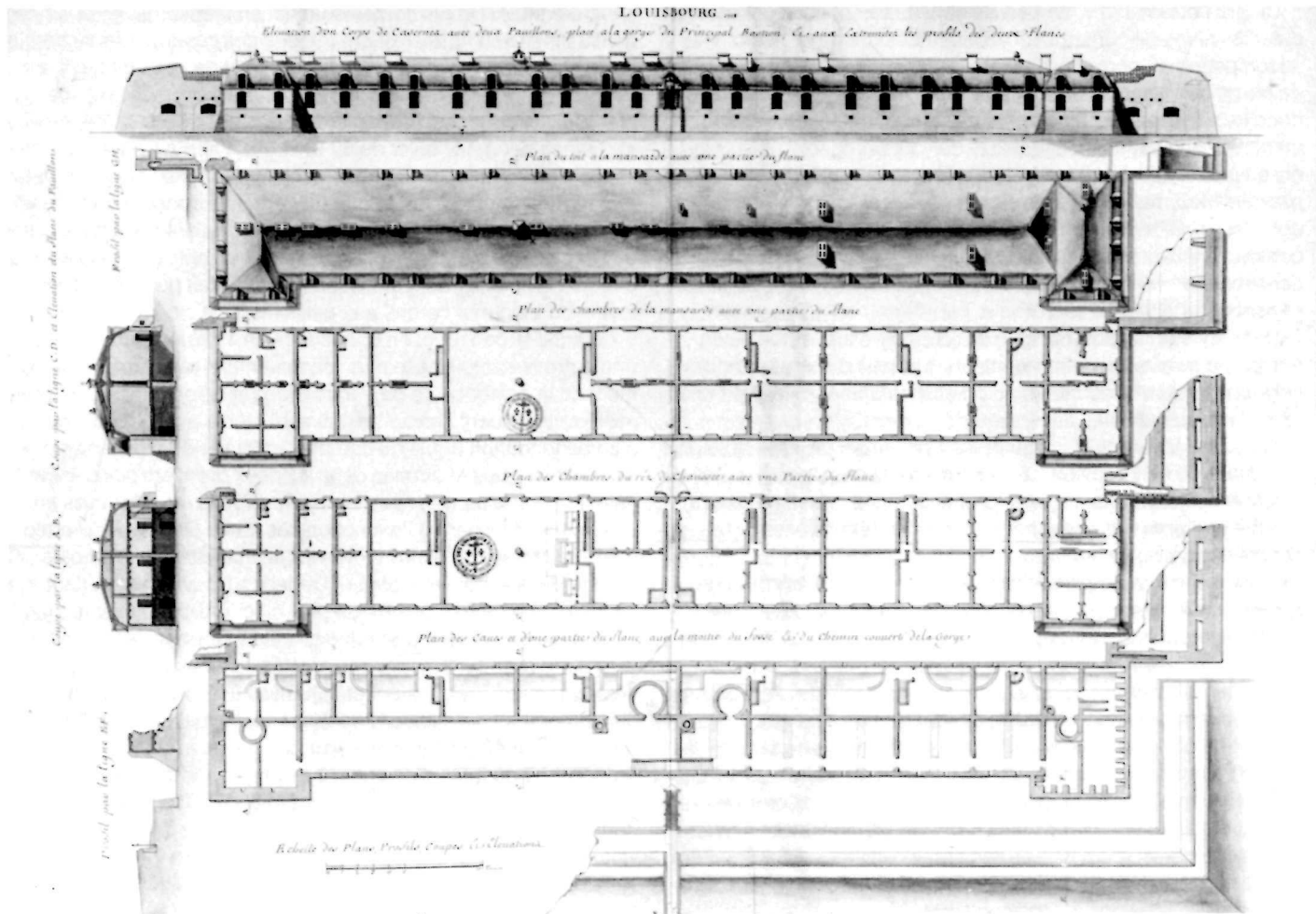
structure plutôt simple coiffée d'un toit en mansarde. Il y avait peu de détails et rien ne laissait prévoir que ces casernes serviraient à autre chose qu'au logement des troupes et de leurs officiers. Entre 1717 et le début de la construction, trois ans plus tard, les plans furent changés, probablement durant la visite de de Verville en France pendant l'hiver de 1718–1719. On n'a trouvé aucune explication au sujet des changements apportés au plan non daté (fig. 3) qui remonte à la période précédant la construction. Dans le nouveau plan, les fondations générales étaient pareilles à celles de l'ancien, mais il y avait un toit à deux versants continus au lieu d'un toit en mansarde; par ailleurs, on avait fait passer tous les foyers du long mur central aux petits murs de cloisonnement.

Lorsque la construction commença en 1720, le plan avait subi une autre métamorphose plus fondamentale, résultant probablement de la présence de de Verville dans la colonie¹⁶, pour la première fois pendant l'hiver. Le bâtiment même avait un nouveau plan de fondation (fig. 4); il comptait un étage de plus tandis que les ailes, longues et étroites dans les deux premiers plans, devenaient presque carrées. Les installations de la cave prévues en 1718 avaient disparu à l'exception des fours. On ne devait effectuer aucun travail d'excavation sous la chapelle; elle était plus grande dans le nouveau plan et l'autel s'y trouvait maintenant à l'autre extrémité (fig. 6 et 8). Le petit clocher figurant sur le plan initial avait été remplacé par une grande tour pourvue d'une horloge d'imposantes dimensions, centrée au-dessus de l'entrée, et de grandes fenêtres avaient été ajoutées à la chapelle. Dans le plan précédent, les cloisons de maçonnerie avaient créé 22 grandes pièces et 42 petites, mais en 1724, il y en avait seulement des grandes, 52 au total, plus une pièce longue et étroite au-dessus du couloir central (fig. 8). Les contreforts de 1720 (petits arc-boutants le long du mur nord de la cour dans la fig. 4) ne se trouvaient plus dans les plans ultérieurs, mais quatre furent découverts durant les fouilles archéologiques¹⁷. Un calcul provisoire des travaux, mentionnait sept de ces contreforts en indiquant leurs dimensions: 2 pieds sur 2 pieds sur 8 pieds, y compris la fondation¹⁸. On en avait apparemment besoin comme pilier d'appui dans cet endroit où la roche-mère était plus profondément enfouie que dans la partie sud (voir la ligne pointillée de l'élévation de la fig. 2).

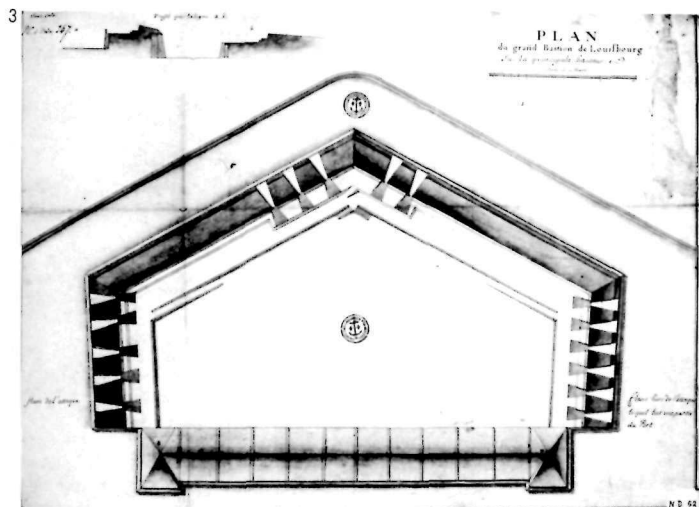
1720

La première pierre des casernes fut posée selon le protocole habituel, le 29 mai 1720, par le gouverneur Saint-Ovide et par le commissaire ordonnateur de Mézy. Les travaux avaient commencé vers la fin d'avril en dépit du gel¹⁹, mais la construction fut bientôt ralentie par des disputes salariales²⁰. De Verville avait re-

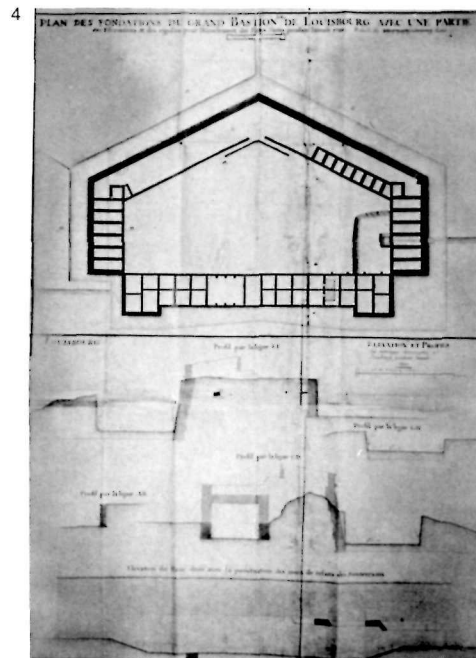
2 Premier plan des casernes, 1718. A noter la ligne pointillée le long des fondations (élévation, en haut) qui montre la hauteur du soubassement.
 (Archives nationales, Paris.)



3 Plan des casernes, datant probablement de 1719. (Archives nationales, Paris.)



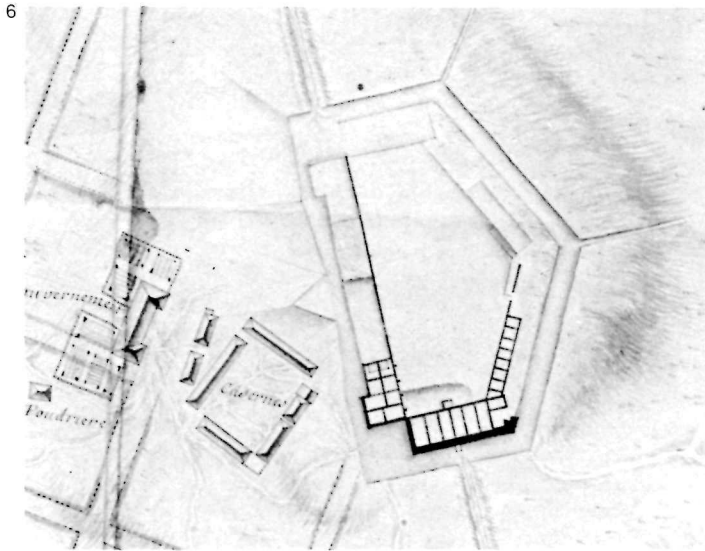
4 Plan généralement utilisé pour les casernes, 1720. (Archives du Comité technique du génie, Paris.)



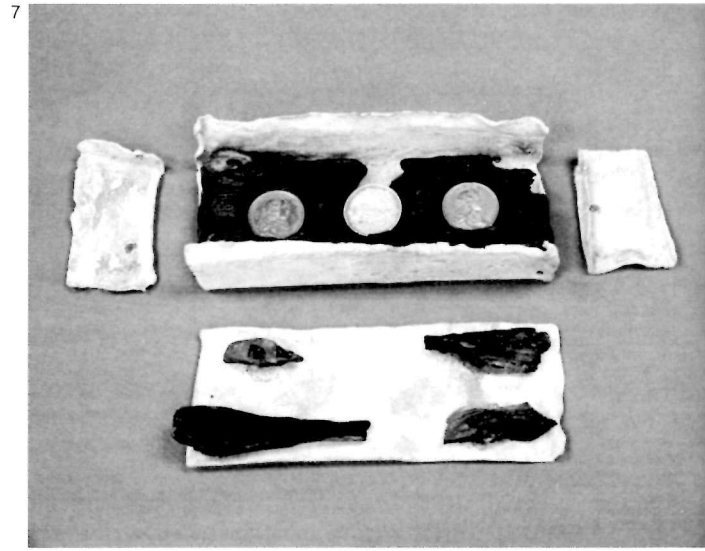
5 Plan montrant le début des excavations pour les fondations des casernes en 1720. A ce moment-là, le gouverneur habitait la bâtisse G. (Source originale inconnue.)



6 Plan montrant les excavations terminées et les fondations de six pièces dans l'aile nord, 1720. A noter l'absence d'excavation pour la chapelle. (Archives du Comité technique du génie, Paris.)



7 Médailles commémoratives de Louisbourg et étui de plomb à revêtement intérieur de cèdre (1720), trouvés en 1963 près du coin nord-est des casernes.



commandé un salaire de 20 sols (1L) par jour pour les travaux d'excavation, mais à cause des protestations et des perturbations, ainsi que de l'intervention de Saint-Ovide (selon les dires de de Verville), le prix dut être haussé, augmentant ainsi le coût des excavations. Une note écrite dans la marge d'une lettre par un fonctionnaire en France indique que le gouverneur devait être avisé de ne pas s'ingérer dans les disputes salariales²¹. En donnant sa version de l'histoire, Saint-Ovide était d'avis que le prix des excavations (qu'il déclarait être de 4s par toise cube) n'était pas suffisant, d'autant plus que l'entrepreneur recevait gratuitement les moellons tirés des fouilles et pouvait s'en servir à son profit dans la construction des murs de maçonnerie. L'entente définitive semble avoir porté sur une échelle de prix par toise cube d'excavation, augmentant selon la difficulté du travail²².

Le gouverneur et l'entrepreneur furent de nouveau en désaccord lorsque ce dernier demanda dix soldats pour décharger un navire au salaire de 18s par jour. Le gouverneur répondit que l'entrepreneur devait faire appel aux services des habitants de la ville, pourvu qu'il y en ait qui veuillent travailler pour une si petite somme d'argent²³.

Au début de l'été, 64 toises (environ 420 pieds) d'excavation avaient été réalisées et de Verville joignit une carte (fig. 5) illustrant le progrès²⁴. Il voulait planifier le travail de façon qu'au cours de l'année suivante une bonne partie des casernes serait terminée ainsi qu'une partie des fortifications. De Verville était limité parce qu'il n'avait que 117 hommes au lieu des 240 qu'il avait demandés; toutefois, une note dans la marge de la lettre écrite en France indique que Saint-Ovide devait être avisé de donner à de Verville autant d'hommes que possible²⁵.

Il y eut d'autres difficultés. Dans une lettre dans laquelle il parlait en termes à demi-voilés du gouverneur, de Verville déclara que le travail aurait beaucoup plus avancé s'il y avait eu moins d'interventions²⁶. Il était tout à fait impossible d'occuper les casernes au cours de cette année-là et de Verville demanda avec instance que les officiers et leurs familles, qui se trouvaient dans des postes éloignés et qui étaient désireux de s'installer à Louisbourg, demeuraient là où ils étaient jusqu'à l'année suivante²⁷.

De Mézy affirma que les travaux allaient assez bien, mais qu'il y avait trop peu d'ouvriers et que les soldats n'étaient pas habitués à ce genre de travail²⁸. Les relations avec le gouverneur ne s'améliorèrent pas. Saint-Ovide se plaignait de la frustration qui l'envahissait puisque de Mézy affichait son indépendance et était déterminé à tout contrôler, même les militaires²⁹.

Une deuxième cérémonie eut lieu au cours de cet été en l'honneur du début de la construction. En juillet, six médailles d'argent et douze médailles de bronze furent frappées et en-

voyées à Louisbourg. Un côté de ces médailles portait l'effigie du roi Louis XV, et l'autre, une représentation hypothétique de la nouvelle ville fortifiée et la date 1720. Il y avait aussi des inscriptions en latin signifiant «Louis XV, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre» et «Louisbourg, fondée et fortifiée MDCCXX»³⁰. En novembre, sous la direction de de Verville, Saint-Ovide plaça six des médailles dans diverses fondations³¹. Ces médailles avaient été conçues par l'académie des Belles-Lettres de Paris et portaient la signature de T. Le Blancan³². Des fouilles archéologiques récentes dans les casernes et dans le bastion du Roi ont amené la découverte d'une médaille d'argent et de deux médailles de bronze dans une boîte de plomb dont l'intérieur était de bois (fig. 7).

Au cours de l'été, après un changement dans les priorités, sur les ordres de de Verville, les hommes laissèrent de côté les travaux des casernes et entreprirent la construction des casemates et du flanc droit du bastion du Roi (fig. 6). Le gouverneur et l'ordonnateur, maintenant du même avis, protestèrent vigoureusement contre cette décision dans leur rapport conjoint: «Nous demandons instamment que l'Entrepreneur commence L'année prochaine par le Corps de Cazernes par preference a Tous, pour pouvoir Contenir les Troupes et Les mettre a Couvert.»³³ Saint-Ovide était convaincu que la plupart des casernes auraient été prêtes à recevoir les soldats au cours de l'hiver si les travaux n'avaient pas été arrêtés, et il pensait que de Verville avait conscience de la nécessité de construire de nouveaux logements, après avoir passé un hiver à Louisbourg et en avoir connu les conditions de vie. Saint-Ovide protesta: «je nay Jamais peu pene-trer les raisons que cet ingénieur a pour avoir Suspandu entierrement ces ouvrages a la fin du mois de Juin pour faire travailler aux fondations du flanc du bastion.»³⁴

De Verville, frustré par l'opposition à laquelle il devait faire face, écrivit au roi qu'il n'aurait pas cru que des instructions aussi précises que celles qu'il avait reçues de la Cour pouvaient être si souvent contrariées. Il souhaitait que l'on prenne en considération le travail qu'il avait accompli et qu'il ne regrettait pas d'être venu à Louisbourg plutôt qu'en Espagne³⁵.

Deux querelles reflètent le partage difficile des pouvoirs entre le gouverneur et l'ingénieur. La première se rapportait à un soldat qui avait reçu des souliers et des bas et qui les avait vendus pour boire. Sur l'ordre du gouverneur, le soldat fut arrêté et condamné au cheval de bois [chevalet] afin de découvrir l'identité de celui qui les avait achetés. De Verville contesta le fait que l'on punisse un de ses ouvriers sans sa permission³⁶. Le gouverneur fut encore plus ennuyé lorsque, à la fin de la saison de construction, l'ingénieur partit pour la France sans laisser de plans ni instruc-

tions de travail pour que Saint-Ovide soit au courant de ce qui devait être fait au cours de l'hiver³⁷.

Les lettres du ministère étaient très précises au sujet de ce qui devait être fait au cours de cet hiver-là. Pendant son séjour en France, de Verville devait présenter un rapport général sur les travaux de Louisbourg. Il avait sans doute une explication concernant la modification des plans, mais cette dernière n'a pas été versée au dossier. Sur le navire, il reçut une bonne chambre avec fenêtre pour lui permettre de bien préparer les plans nécessaires et les notes de service³⁸. De Mézy et Saint-Ovide avaient reçu l'ordre de ne rien changer pendant l'absence de de Verville tandis que les sous-ingénieurs et l'entrepreneur devaient suivre les instructions qui avaient été laissées. De Verville, à son tour, avait été averti de laisser des instructions en prévision de son absence pour que les travaux de Louisbourg ne soient pas retardés³⁹.

Dans leur rapport annuel, chacun exposait sa version des événements de l'année, justifiant ses décisions et assurant le roi de sa loyauté et de ses bons services. De Verville signala que l'entrepreneur et certains ingénieurs étaient alités, victimes du climat inhospitalier de Louisbourg, et qu'une tente avait été installée au chantier de construction pour abriter les ouvriers⁴⁰. Le gouverneur et l'ordonnateur se plaignirent du manque de collaboration de l'ingénieur et de l'entrepreneur. Ils étaient particulièrement vexés par l'opposition que recevaient leurs propositions, soit de retenir le salaire des ouvriers jusqu'à l'hiver, soit de les payer seulement tous les quinze jours afin de les empêcher de s'enivrer⁴¹. Les réponses de de Verville à ces propositions n'ont pas été rapportées. Finalement, l'entrepreneur Isabeau écrivit à de Verville en France pour lui dire que, depuis son départ, les officiers lui avaient demandé d'entreprendre des travaux sur leurs maisons et que l'ordonnateur lui avait commandé d'approvisionner les habitants de la ville en chaux⁴². C'est sur ces plaintes que se terminait la première année troublée de construction des casernes.

1721

Sept maçons et deux tailleurs de pierres arrivèrent au cours de l'été suivant pour s'ajouter à l'équipe d'ouvriers spécialisés. Les deux tailleurs de pierres étaient de Paris, six des maçons venaient du centre de la France, et le septième, de la région nord. Deux d'entre eux étaient accompagnés chacun de leur épouse⁴³.

A Paris, de Verville avait probablement fait mention des plaintes d'Isabeau au sujet de l'intervention des officiers, puisque des instructions de France interdirent de nouveau les travaux sur les bâtiments non agréés et tout changement des plans. L'entrepreneur fit rapport de nombreux vols et un «mémoire du roi» imposa des mesures plus sévères de contrôle des magasins de l'entrepreneur

et des approvisionnements du roi. Les fournitures devaient être distribuées seulement aux personnes qui détenaient un billet de l'ingénieur et une commande de l'ordonnateur. Les logements causaient également des difficultés et une maison occupée par le lieutenant du roi fut réquisitionnée par l'entrepreneur qui était mal logé dans le bâtiment des entrepôts⁴⁴.

Cette démarche qui fut sans doute inspirée par de Verville ne manqua pas d'attirer l'attention à Louisbourg. Saint-Ovide répliqua rapidement disant qu'il avait été mal représenté par de Verville en France et il affirma même qu'il était surpris de tous ces rapports sur les difficultés entre lui et de Verville, affirmant que leurs relations étaient honnêtes et amicales⁴⁵. Toutefois, il accusa réception des «réprimandes sévères» et promit de se conformer aux ordres, et de laisser à de Verville le contrôle complet des fortifications et des troupes et à de Mézy, le contrôle de l'argent et de la justice. Saint-Ovide ajouta qu'il avait commandé aux soldats de ne travailler pour personne d'autre que l'entrepreneur et qu'il tentait d'éliminer les tavernes et l'intempérance des jours de paye⁴⁶. Il délivra une ordonnance interdisant la vente ou la distribution de boissons alcooliques aux soldats ou aux travailleurs pendant les jours ouvrables et interdisant aux soldats de demeurer dans les tavernes après l'heure de la retraite⁴⁷.

Le devis descriptif initial de construction de Louisbourg prévoyait des toits en bardeaux⁴⁸, mais de Verville recommanda de l'ardoise, précisant que si on se servait de bardeaux les quatorze murs de séparation devaient être élevés au-dessus du niveau des toits pour empêcher la propagation des incendies. Cette proposition fut approuvée et 60 000 ardoises furent envoyées de Saint-Malo au cours de l'été de 1721⁴⁹. Cette cargaison n'était pas de la meilleure qualité et selon le rapport de l'ingénieur: *On n'a nullement exécuté les Just[es] précautions que Monsieur Raudot avait pris, de faire transporter des ardoises d[ans] des caisses et les choisir comme celles que l'on a envoyé à Québec, au contraire Les ardoises Sont des rebus de carrières remplies de bosses et d'Inégales grandeurs avec la moitié de brisées faute de Caisse.*⁵⁰

La pose de l'ardoise s'avéra très sage puisque lorsque le toit fut bombardé au cours du siège de 1745, il ne prit pas en feu. Au cours des réparations ultérieures, l'ardoise fut remplacée par des bardeaux sauf pour l'aile du gouverneur. Durant le siège de 1758 l'édifice fut incendié mais les flammes s'arrêtèrent à l'aile recouverte d'ardoises.

Au cours de l'été, l'aile du gouverneur était prête à recevoir sa toiture et une section d'environ 43 pieds de long des casernes proprement dites atteignait alors le premier étage⁵¹. Ces résultats étaient loin des prévisions de l'année précédente selon lesquelles

une grande partie des casernes aurait dû être achevée. Saint-Ovide était insatisfait du progrès et rapportait que la plupart des casernes n'avaient pas de toit et, faute de planchers et de plafonds, se transformaient en une mer de boue lorsqu'il pleuvait⁵².

1722

Pour la première fois, des missives de France témoignèrent d'une certaine impatience suscitée par la lenteur des travaux de Louisbourg. De Verville reçut une lettre soigneusement rédigée qui disait:

*Le Conseil vous recommande de presser autant que vous le pourrez le nouveau corps de Casernes, de manière que les Soldats les Suisses et les mineurs puissent y être logés à la fin de l'automne, Il Seroit même à Souhaiter qu'on y pût loger une partie des officiers, en même temps.*⁵³

Deux lettres différentes furent envoyées à de Mézy et à Saint-Ovide. De Mézy fut averti que le roi voulait que les travaux de Louisbourg ne subissent aucun changement. Saint-Ovide, qui s'était plaint des piètres conditions de logement des soldats, reçut une lettre l'assurant que de Verville terminerait une assez grande partie des casernes pour loger les soldats⁵⁴.

Le premier août de Verville, rempli d'amertume par cette réprimande, informa le ministère que les sous-ingénieurs avaient vigoureusement poussé les travaux de construction, que les fondations des casernes étaient en place et que l'aile du gouverneur était partiellement recouverte d'ardoises⁵⁵. Toutefois, en septembre il se plaignit encore du manque de main-d'oeuvre et affirma que si d'autres hommes étaient envoyés par les premiers navires venant de France au cours des deux prochaines années, il serait en mesure d'accomplir trois années de travail en deux ans⁵⁶. A la fin de l'année, le lieutenant du roi, représentant le gouverneur en son absence, ce dernier étant parti en France avec de Verville, rapporta que seulement dix chambres avaient été terminées pour les troupes. Il écrivit au ministre: «j ay pressé autant qu'il m'a Esté possible l'Entrepreneur de faire mettre en Estat des chambres pour Loger Le peu de troupes qu'il reste dans ce port pour monter La garde.»⁵⁷

1723

Lorsqu'il demanda un congé pendant l'hiver de 1723, Saint-Ovide déclara qu'il devait régler certaines questions familiales⁵⁸, mais il est évident qu'il prendrait l'occasion, durant son séjour, de plaider sa cause auprès du ministère et de régler ses affaires personnelles. A Paris il rencontra Gratien d'Arrigrand, ancien enseigne de sa compagnie à Plaisance. Saint-Ovide l'encouragea à tenter d'obtenir la charge des travaux qui feraient suite à la cons-

truction des casernes et du bastion du Roi, en espérant, évidemment, enlever ce contrat à Isabeau. D'Arrigrand commença à faire des demandes et se vit bientôt offrir l'occasion de prendre en main les travaux de Louisbourg.

Lorsque Saint-Ovide et de Verville revinrent de France au cours de l'été, tous deux furent peinés de voir que si peu avait été accompli pendant leur absence. Le gouverneur était particulièrement déçu de ne pas pouvoir loger les 60 nouvelles recrues qu'il avait ramenées avec lui: «J'ay été fort Surpris d'avoir revu ce Batiment, . . . dans l'etat ou je l'avois laissé l'automne derniere.» Il se résolut à les loger dans les greniers des pièces qui étaient terminées, qui n'étaient pas du tout appropriés puisqu'ils n'avaient pas été construits à cette fin et n'avaient aucun foyer. Les seuls travaux effectués dans les casernes étaient les murs qui avaient été commencés l'année précédente et qui atteignaient à présent la hauteur des portes. Dans quatre pièces, la construction des foyers avait été commencée⁵⁹. De Verville croyait qu'il devait justifier le manque de progrès et déclara que l'entrepreneur et les ingénieurs avaient été malades. Il ajouta qu'Isabeau était le seul capable de continuer la construction et que même ses détracteurs admettaient ne pas être capables de le remplacer. Comme à l'accoutumée, il demanda plus de main-d'oeuvre et plus d'argent⁶⁰.

Les travaux n'avancèrent pas aussi bien que prévu cette saison-là. Le sous-ingénieur, Pierre-Jérôme Boucher rapporta au ministre que bien que l'argent était arrivé de France depuis trois semaines, les travailleurs n'avaient pas encore été payés, qu'ils faisaient montre d'agitation, et que cela pourrait conduire à un arrêt des travaux⁶¹. Saint-Ovide avait aussi ses propres plaintes à formuler. De Verville, disait-il, avait ignoré les instructions de France et n'avait pas communiqué son rapport sur les travaux à la fin de chaque année et avait même refusé de laisser voir les plans des travaux d'hiver à de Couagne, l'ingénieur le plus ancien qui était, selon de Verville, l'allié du gouverneur. Saint-Ovide accusa aussi de Verville de dépenser trop de temps et d'argent pour les maisons de Boucher et de son propre fils, qui était aussi ingénieur, ajoutant:

*Et le peu douvrage qu[i] a esté fait Cette année au corps de Casernes a esté Dans Une Saison Sy Retardée ou les Coups de Vens Et les pluyes Sons Continuelles Ce qui fait Craindre avec Raison pour l[a] Solidité de Cest Ouvrage, il est meme tombé Une Cheminée peu de jours apres quelle a esté faite.*⁶²

De Mézy risquait lui aussi d'être accusé de manque de collaboration pour n'avoir pas participé, avec le gouverneur, à la rédaction du rapport⁶³. Ce dernier, qui fut rédigé finalement le 29 décembre contenait une manoeuvre visant à enlever à de Verville le contrôle quotidien de la construction de Louisbourg. Il proposait

que le lieutenant du roi, Boisberthelot de Beaucours soit nommé ingénieur en chef en poste à Louisbourg et que de Verville devienne directeur à temps plein de toutes les fortifications de l'île. En plus, le rapport, qui sous-entendait que le rendement de l'ingénieur et de l'entrepreneur laissait beaucoup à désirer, demandait qu'un inspecteur général soit envoyé à Louisbourg pour examiner les travaux en considérant les coûts et la qualité⁶⁴.

A cette demande vint s'ajouter un document accablant sur l'état du bâtiment, rédigé par un autre allié, l'arpenteur Charles Vallée. Vallée rapportait que les moellons étaient si mal posés et le cailloutage si abondant que les murs commençaient à se fissurer et à se trouer. Des barres de fer furent placées dans ces trous pour tenter de renforcer les murs. Les encadrements en brique des fenêtres ne résistaient pas à l'air marin et tombaient en poussière au moindre choc. La charpente et les planchers, en bois de pin mal séché et mal coupé étaient en train de pourrir. Il aurait fallu en effet utiliser du frêne et d'autres bois durs disponibles dans la région. Il aurait fallu aussi construire une corniche pour soutenir les poutres, au lieu d'encastrement certaines d'entre elles dans les murs pour servir d'appui aux autres. Par conséquent, les planchers étaient tellement peu résistants qu'ils ne pouvaient soutenir une lourde charge et Vallée déclarait qu'il faudrait reconstruire les murs et les planchers dans sept ou huit ans. Le toit aussi était mal construit et, en plus d'être percé en de nombreux endroits, il menaçait de s'écrouler au moindre vent fort⁶⁵. Ce rapport était très pessimiste, car ni le toit, ni les planchers ne sont tombés, mais il indiquait le mauvais état général du bâtiment. Tout au long de son histoire, la faiblesse des murs, la dégradation des planchers et le manque d'étanchéité du toit n'ont cessé de causer des problèmes.

1724

Les rapports de 1723 ne furent pas sans provoquer des réactions en France. Bien que le ministère ne retirât pas à de Verville la conduite des travaux en cours à Louisbourg, il retourna de France, au printemps, accompagné d'un nouvel ingénieur. Il ne fut pas dit que de Verville s'en allait mais, de toute évidence, quelque chose se préparait. Sans doute les critiques constantes du gouverneur et de l'ordonnateur avaient-elles fini par convaincre le ministère que si de Verville n'était pas incompetent, du moins rendait-il impossible tout rapport harmonieux et que, par conséquent, sa révocation constituait la meilleure solution.

Un autre changement qui se produisit en France à cette époque eut très probablement des répercussions à Louisbourg. En effet, le vieil amiral du ministère de la Marine, le comte de Toulouse, prit sa retraite et fut remplacé par le jeune et vigoureux

comte de Maurepas. Agé seulement de 22 ans lorsqu'il entra en fonction en 1723, Maurepas ne tarda pas à assumer la direction du ministère, tâche dont il s'acquitta pendant 26 ans. De Verville tomba rapidement en disgrâce après ce changement, contrairement à de Mézy, son ennemi, qui se gagna la faveur de Maurepas. Dans l'une de ses lettres, ce dernier écrivait en citant de Mézy, qu'il fallait éviter de se fier aux devis de de Verville⁶⁶. Et dans une autre lettre qu'il adressait cette fois à de Verville, Maurepas déclara sans ménagement qu'il avait entendu dire que de Verville avait l'intention de partir sans terminer un certain plan, et il lui défendit de partir avant de l'avoir achevé⁶⁷.

Etienne Verrier, le nouvel ingénieur, avait déjà servi pendant 17 ans dans le corps royal du génie avant d'être affecté à Louisbourg et avait reçu la croix de Saint-Louis quatre années auparavant⁶⁸. Les deux ingénieurs se rendirent ensemble à Louisbourg afin d'échanger leurs idées pendant la traversée⁶⁹. A son arrivée le 30 juillet 1724, Verrier fut impressionné: «La fortification de cette Ville ma paru si Entendüe dans toutes ses parties que Le Roy peut Comter avoir La plus forte place de toute L'amerique.» De Verville lui remit les plans et devis ainsi que les notes originales du roi sur la construction⁷⁰. Selon de Verville, la construction des casernes était fort avancée. Il tenait également Verrier en haute estime et le jugeait doué et zélé.

A la mi-novembre, Verrier pu faire savoir aux autorités que la maçonnerie était à pleine hauteur, à l'exception de la cloison située près de l'entrée principale et du corps de garde se trouvant à la droite. Les cheminées dans les quartiers des officiers et gouverneur n'étaient pas terminées, mais la pose des ardoises allait bon train. Si l'hiver se montrait clément, Verrier espérait être en mesure d'achever le toit pour que le bâtiment soit habitable. Cet été-là, 50 soldats suisses arrivèrent et furent logés provisoirement dans les casernes, mais comme la construction des foyers n'était pas terminée, ils furent forcés de trouver d'autres quartiers pour l'hiver. Verrier eut grand soin de dire qu'il s'entendait bien avec le gouverneur et l'ordonnateur. A l'instar de de Verville, il sollicita pour son fils un poste d'ingénieur à Louisbourg et l'obtint⁷¹.

Les rapports de fin d'année furent beaucoup plus encourageants qu'en 1723. De Mézy, notamment, fit observer que la construction des casernes était en bonne voie, mais il ne put résister à l'envie de faire des commentaires sur ce qu'il appelait le travail inutile de de Verville⁷². L'ingénieur, pour sa part, écrivit un dernier long mémoire dans lequel il portait des accusations, plaidait sa cause et formulait des recommandations. Les raisons qu'il voyait aux retards continuels étaient révélatrices:

Le retardement des affaires par le gouverneur apres l'avoir été encore plus par l'ordonnateur Les frequentes entreveües des Ingenieurs chez le premier qui n'ont rien déterminé, les fatigantes Courses éloignées du second en lassant les ingenieurs et l'Entrepreneur sans produire aucun bien ont enfin fait perdre la moitié de la Campagne.

De Verville fit une description pittoresque de la situation de l'entrepreneur dont on retenait souvent la paye: «des officiers du Vaisseau du Roy on veu comme moi avec beaucoup de douleur cet entrepreneur en gémissement et sa soeur en larmes ne Sachant ou trouver pour eux mêmes de la farine pour vivre pendant l'hiver.» Selon de Verville, l'entrepreneur avait donné tout l'argent et toutes les provisions qu'il avait aux ouvriers. De plus, comme Isabeau se ressentait souvent des symptômes de paralysie, le chirurgien recommanda qu'il partît pour la France. Le gouverneur et l'ordonnateur s'y opposaient, mais de Verville s'interposa en alléguant que le «malade Seroit en danger perir faute d'un prompt Secours».

Le mémoire comportait les recommandations habituelles, c'est-à-dire que l'ingénieur en chef ait la mainmise sur les fonds, les salaires, la justice sur le chantier et même la date du départ des navires. De Verville critiquait les autres dirigeants parce qu'ils avaient d'autres intérêts dont certains étaient souvent incompatibles à leurs fonctions au sein du gouvernement et il faisait fièrement observer: «Cest une satisfaction pour moy de pouvoir dire avec seureté que les ingenieurs sous mes ordres ne font aucun trafic n'y commerce» (le navire personnel du gouverneur fut mentionné pour témoigner du conflit d'intérêts). De Verville n'avait aucun doute sur ce qu'il aurait pu accomplir si ce n'eut été des obstacles extérieurs: «J'aurois fait faire en Cinq annees en paix, ce qui m'en a couté huit avec beaucoup de desagrement.»⁷³

De Verville et Isabeau retournèrent tous deux en France à l'automne de cette même année. De Verville fut nommé directeur des fortifications à Valenciennes, près de la frontière belge. Les prémonitions au sujet d'Isabeau se réalisèrent lorsque l'entrepreneur malade mourut à bord du navire quelques jours seulement après avoir quitté Louisbourg⁷⁴.

Il est difficile d'évaluer les réalisations de de Verville à Louisbourg. Certes, les plaintes portées contre lui découlaient, en partie, de son opposition à l'emploi abusif des matériaux par les officiers et d'autres fonctionnaires supérieurs. De Verville lui-même n'était pas à l'abri de ces accusations, car, en 1723, Saint-Ovide avait fait circuler le bruit au ministère que l'ingénieur avait des intérêts particuliers dans les travaux de l'entrepreneur⁷⁵, et après le départ des deux hommes, Saint-Ovide prétendit qu'Isabeau avait réalisé un profit de 200 000L avec l'aide de de Verville⁷⁶. Ces ac-

cusations ne furent jamais établies et, si l'on considère le parti pris de leur auteur, elles étaient probablement fausses.

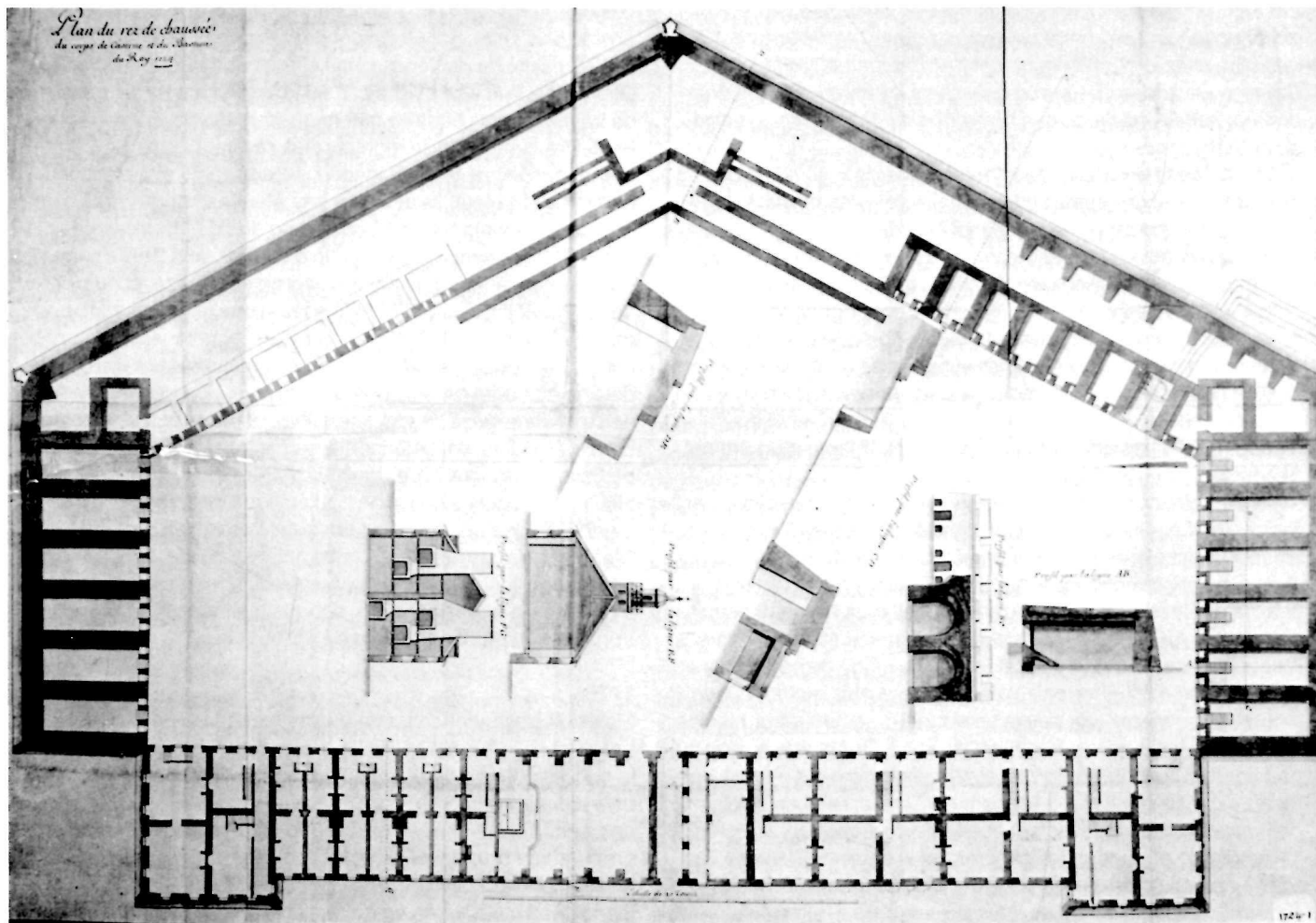
L'efficacité de de Verville était sûrement contrariée par l'opposition à laquelle il se heurtait; c'est pourquoi même les méthodes de travail les plus banales mirent quelque temps à être établies. Peut-être aurait-il dû se montrer plus sévère à l'égard de l'entrepreneur, mais, de toute évidence, il était sage d'avoir Isabeau comme allié puisqu'ils devaient travailler ensemble. De plus, les conditions qui régnaient à Louisbourg du côté des matériaux, du climat et des ouvriers, étaient loin d'être idéales. Il est douteux qu'aucun ingénieur n'ayant travaillé qu'en France ait pu se tirer de la situation qui régnait à Louisbourg, mais rien n'indique que de Verville ait eu recours à de nouvelles techniques pour améliorer la construction. Il est en partie responsable de la médiocrité des travaux dont on eut la preuve plus tard. Et pourtant les casernes sont marquées de son empreinte, on ne peut s'y méprendre. Bien qu'elles eussent été modifiées par la suite, la configuration de base est la sienne. Le principal reproche qu'on lui adressait était centré sur la disposition peu pratique des pièces du bâtiment, bien que ce point n'ait jamais été étudié en profondeur. D'ailleurs il faut souligner pour sa défense que la disposition des pièces des quelques autres casernes construites à l'époque était à peu près la même. Verrier y apporta quelques modifications dont nous parlerons plus loin.

1725

L'avis officiel annonçant que Verrier prenait la relève arriva à Louisbourg le 1^{er} mai 1725. Le courrier apportait en même temps la nouvelle de la mort d'Isabeau, bien que les habitants eussent déjà été mis au courant par l'équipage d'un navire appartenant à un particulier. De Mézy s'était rendu chez la soeur d'Isabeau, la procuratrice de celui-ci, pour lui demander de remettre à Verrier tous les plans et dessins qu'elle avait en sa possession. Il demanda ensuite à Verrier de faire un relevé général de tous les travaux accomplis par Isabeau, mais l'ingénieur refusa de s'exécuter sans en avoir reçu l'ordre de France. Les instructions à cet égard ne tardèrent pas à arriver, mais Verrier attendit jusqu'à l'hiver suivant pour effectuer ledit relevé. Des années s'écoulèrent avant que ne fût réglée la question de la succession⁷⁷.

C'est à ce moment précis que Gratien d'Arrigrand entra en scène. Ses antécédents révèlent les motifs qui poussaient ce type particulier de personne à venir s'établir dans les colonies. Déjà à l'époque où il servait à Plaisance, il avait des relations. En effet, son oncle Daniel d'Auger de Subercase avait d'abord été gouverneur de Plaisance et ensuite de l'Acadie. D'Arrigrand servit dans la compagnie de Saint-Ovide jusqu'en 1705,

8 Plan définitif par de Verville, du bastion du Roi et des casernes, 1724.
(Archives du Comité technique du génie, Paris.)



puis retourna en France où il laissa ensuite la marine pour s'engager dans l'armée. A la mort de son père il fut chargé de gérer la succession et caressa l'espoir d'acheter un jour sa propre compagnie. Entre-temps il fut impliqué dans de mauvaises affaires. Dans une lettre qu'il écrivit presque trente ans plus tard, il décrit ce qui s'était passé par la suite, en se servant de la troisième personne comme il était d'usage à l'époque:

Paris étoit brillant les plaisirs de Capoue l'entraînerent comme bien d'autres. il se trouva en 1723 n'en avoit presque plus rien, sans n'avoir du regret; adieu par consequent la compagnie, adieu le Service; d'aller en province apres cette perte, cela ne Se pourroit; avec Un peu de talent, La geographie, un peu de mathematiques, et Les campagnes . . . Il cherchait dans son idée a remplacer Ses fonds. Il avoit toujours vécu de relation avec ses ancien amis de la marine, il y'en avoit beaucoup à Paris cette année la _____ entr'autres, Le S^r de S^t Ovide gouverneur de L'ille royale, tous le plaignant, d'avoir perdu une partie de son bien. Un jour qu'ils étoient plusieurs à manger ensemble ils luy proposerent de s'en aller avec M. de S^t Ovide, . . . que, dans une nouvelle Colonie, il y avoit toujours quelque bons coup à faire, ils luy proposerent même de faire faire les fortifications, ce que le supp^t refusa, sur ce qu'il ne luy convenoit pas d'etre entrepreneur, sur quoy ils luy dirent, qu'ils ne l'entendoient pas de même mais seulement de trouver Un architecte dans Paris qui paroistroit, et que je m'associerois avec luy.⁷⁸

Cette association étant secrète, seul le nom du nouvel entrepreneur, François Ganet, parut dans les actes. D'après l'attitude d'Arrigrand, on aurait pu croire qu'il accordait une faveur au roi en se chargeant de la construction de la forteresse et en la libérant des abus du passé. «Le Roy avoit deja depensé un million en fortifications et il n'y avoit pas pour cent mille livres d'ouvrage, c'était un pillage.» Afin de garantir ses placements, d'Arrigrand s'associa également avec Jacques d'Espiet de Pensens, à l'époque capitaine de Louisbourg, lequel était en mesure d'empêcher tout accroc qui eût pu se produire en chemin. Saint-Ovide ne fut pas cité comme ayant pris part à l'affaire; des années plus tard, cependant, il fut accusé de complicité, mais il nia tout⁷⁹.

Grâce à la mort d'Isabeau, il fut possible de s'assurer l'obtention du contrat de construction à Louisbourg. Ganet offrit ses services au ministère, et comme celui-ci voulait à tout prix éviter une trop longue interruption des travaux, il lui accorda un contrat pour l'exécution de travaux qui ne faisaient pas partie du contrat d'Isabeau. Madame Planton, soeur d'Isabeau, avait été chargée des affaires de son frère à Louisbourg. De Verville et le père d'Isabeau lui conseillèrent de conclure une entente avec le nouvel entrepreneur pour l'achèvement du contrat d'Isabeau⁸⁰. Ganet fit alors

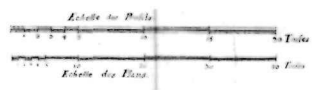
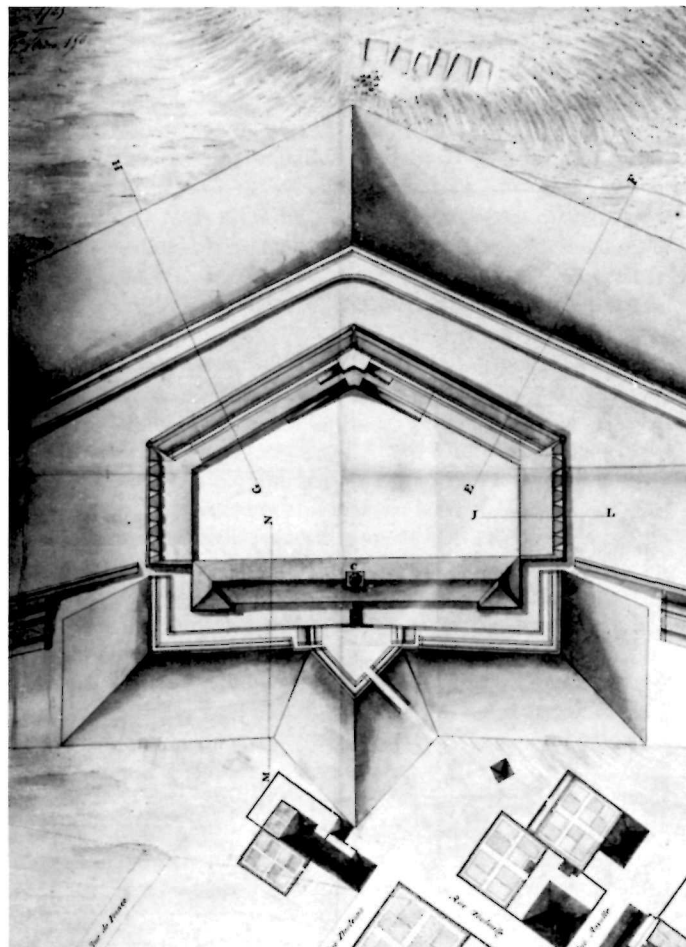
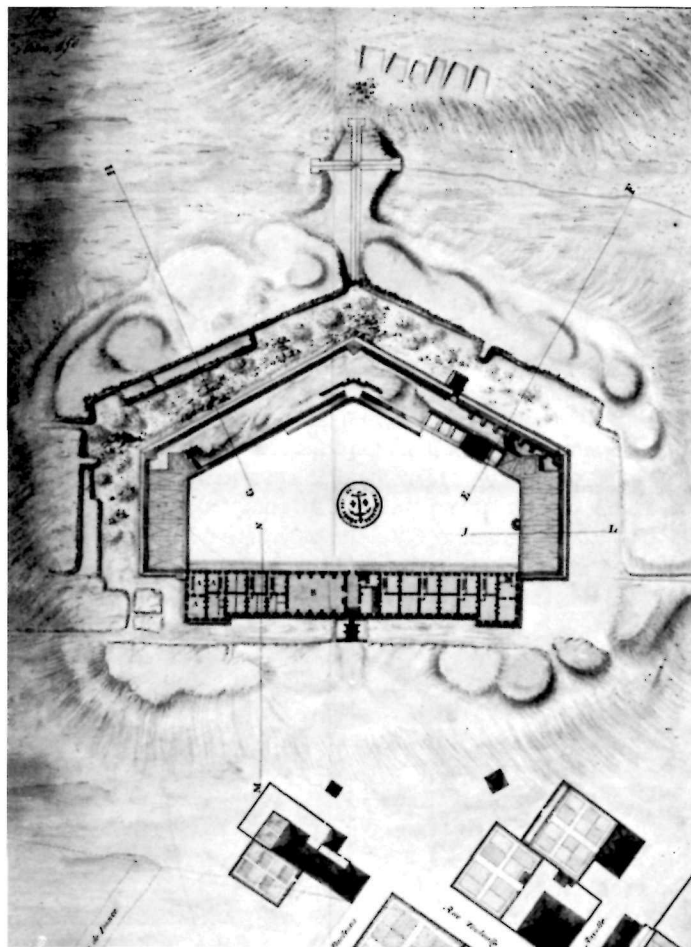
parvenir un mot à Charles Vallée, arpenteur à Louisbourg lui tenant lieu d'agent, pour qu'il essaie de faire avancer les travaux le plus possible jusqu'à son arrivée⁸¹. La position de Vallée dans cette affaire n'est pas claire, mais on sait qu'il était ami de Saint-Ovide et on ne le croyait sans doute pas assez engagé pour se ranger ouvertement du côté de l'entrepreneur.

Ganet apprit qu'il allait devoir payer les frais de transport des matériaux nécessaires à l'exécution de son contrat et aux travaux inachevés du contrat d'Isabeau. Les autorités de Louisbourg reçurent l'ordre de voir à ce qu'il ne se serve pas des matériaux destinés au contrat d'Isabeau pour la construction de ses propres ouvrages⁸². Le changement d'entrepreneur s'annonçait difficile.

Un accord préliminaire fut conclu entre Ganet et Madame Planton, mais il fut rompu sur l'avis de de Mézy qui accusa le nouvel entrepreneur d'essayer de ruiner la pauvre femme. Pour éviter que la saison ne fût perdue et que les casernes ne tombent en ruines, Ganet accepta finalement un ensemble de propositions faites par de Mézy, mais il refusa de s'occuper par la suite de la succession d'Isabeau⁸³. Entre-temps le père d'Isabeau, après plus ample réflexion au sujet du nouvel entrepreneur, prétendit que Ganet avait voulu obtenir la succession toute entière en échange de ses services. Il décida donc d'envoyer l'un de ses fils achever le contrat⁸⁴.

Ce règlement donna lieu à des procès-verbaux, sous la surveillance de l'ingénieur Verrier, des trois toisés les plus importants de la construction des casernes. L'un d'eux portait sur le travail exécuté par Ganet, de 1725 à 1727, à l'intention des héritiers d'Isabeau et touchait principalement la partie sud des casernes⁸⁵. Le deuxième exposait l'état définitif des travaux accomplis par Isabeau de 1719 à 1724 et par ses héritiers de 1725 à 1730 et il englobait non seulement les casernes et le bastion, mais d'autres ouvrages gouvernementaux en majeure partie provisoires. Enfin, le troisième relevé touchait les travaux exécutés au cours de la même période que ceux du deuxième, mais portait uniquement sur les articles, tels que l'ardoise, non stipulés dans le contrat initial. Ces relevés ayant été établis bien après coup comportaient certes des erreurs, mais il n'en demeure pas moins qu'ils donnent un excellent aperçu du travail accompli et des matériaux dont furent construites les casernes. Ils sont divisés en rubriques se rapportant au genre de travaux effectués: excavations, maçonnerie, bois, fer, plomb, verrous et vitres. Toutes les étapes de la construction y sont représentées. Dans les deux relevés portant sur les travaux effectués par Isabeau, on donnait les dimensions des murs de pierre ainsi que des détails tels que la porte de communication entre le sous-sol des quartiers du gouverneur et le fossé, les fours situés dans le sous-sol des casernes des soldats, les ma-

9 Premier plan par Verrier, du bastion du Roi et des casernes, 1725. (Archives nationales, Paris.)

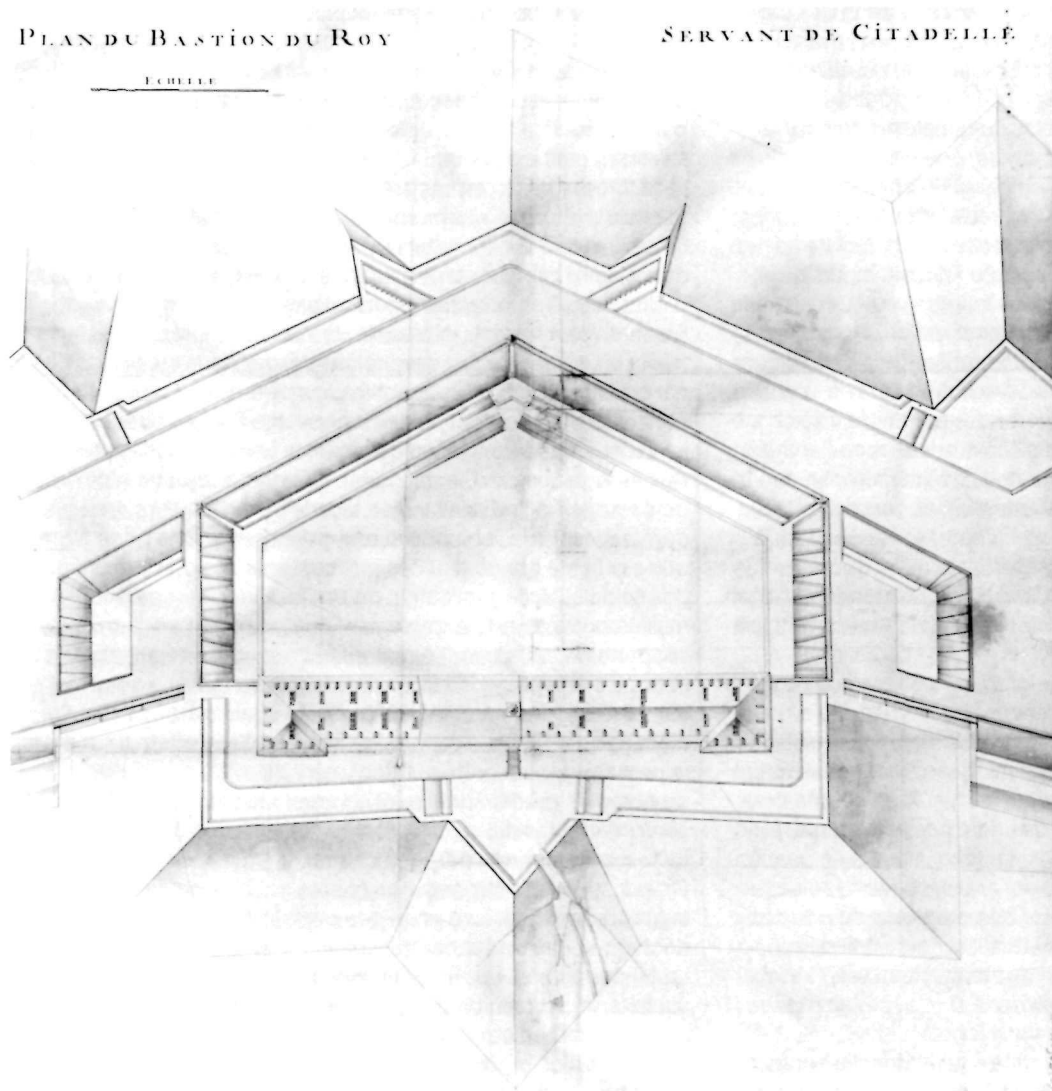


10 Plan par de Mézy pour une terrasse
autour du toit des casernes, 1725. A
noter le grand nombre de lucarnes et la
terrasse faisant saillie. On a enlevé par
après 25 lucarnes. (*Bibliothèque natio-
nale, Paris.*)

PLAN DU BASTION DU ROY

SERVANT DE CITADELLE

ECHELLE



driers de pin de deux pouces servant à la construction des planchers, le nombre et les dimensions des lucarnes, les pavés du sous-sol de l'aile du gouverneur et même la perte d'une pirogue [ou canot de bois] pendant la construction. Les portes doubles principales, des couchettes de soldats, une balustrade pour la chapelle, un râtelier pour la salle d'armes, une meule à moudre le blé, ainsi qu'un bureau pour les documents du conseil supérieur s'ajoutent aux détails inscrits dans ces relevés⁸⁶.

A quel point la construction avança-t-elle pendant cette année de changements que marqua l'arrivée d'un nouvel ingénieur et d'un nouvel entrepreneur? D'après des lettres que Maurepas écrivit ce printemps-là, il prévoyait que la construction serait bientôt terminée. Le magasinier de Rochefort reçut l'ordre de choisir un tableau destiné à être suspendu au-dessus de l'autel de la chapelle et de faire tailler les emblèmes conçus par de Verville et destinés aux armoiries devant être installées au-dessus de l'entrée principale ainsi qu'une plaque de marbre commémorant la fondation de la ville en 1720⁸⁷. Malheureusement, les casernes étaient loin d'être terminées. Dans un rapport, Verrier fit observer qu'il travaillait encore aux quartiers des officiers et qu'il espérait pouvoir les terminer avant la fin de l'année. Le gouverneur, dit-il, avait demandé que les quartiers des officiers soient achevés avant les siens⁸⁸.

Ces retards étaient causés par la longueur des travaux de plâtrage. En général on utilisait à Louisbourg trois types de revêtement. Pour les murs extérieurs on appliquait du mortier seulement sur les joints de façon que les pierres fassent saillie. À l'intérieur on appliquait une couche rugueuse de mortier suivie d'une couche plus lisse faite de sable soigneusement passé au crible. Si l'on voulait obtenir un fini très lisse, on employait du plâtre sans sable. Ganet déclara qu'on allait se servir du premier type de revêtement pour couvrir tout l'extérieur des casernes, du deuxième dans les corps de garde et «certaines salles», et du troisième dans un lieu indéterminé. En raison de l'humidité qui régnait à Louisbourg, le mortier fabriqué avec de la chaux mettait plus de temps à prendre que d'habitude⁸⁹.

La brique et les pierres continuaient à causer des difficultés; c'est pourquoi Ganet fit savoir qu'il s'était permis de commander quelques bonnes briques de Boston. Comme ses prédécesseurs, il se plaignit qu'il ne disposait pas de suffisamment d'ouvriers et demanda qu'on lui en envoyât au moins 60 autres, y compris 15 maçons⁹⁰. Selon Ganet, la maçonnerie avait été mal exécutée et bien des murs portaient à faux.

Ganet imputait ses pertes à Isabeau. L'ancien entrepreneur, affirmait-il, s'était occupé des travaux d'importance dont il pouvait tirer des profits considérables et avait laissé de côté des travaux

de moindre importance exigeant plus de temps. C'était maintenant lui qui devait s'en occuper et qui devenait le gros perdant de l'affaire⁹¹. Saint-Ovide, pour sa part, ajouta que la maçonnerie de Ganet semblait de beaucoup meilleure que celle qui avait été faite par le passé⁹².

Verrier était maintenant à lui seul chargé de la construction de la forteresse de Louisbourg. Les changements qui furent effectués dans les casernes montrent qu'il n'était pas entièrement satisfait de la disposition intérieure des salles. Les quartiers des soldats étaient en passe d'être terminés, mais il était encore possible d'effectuer d'importantes modifications dans la partie sud (fig. 3). En effet, Verrier rejeta le plan de de Verville d'après lequel les entrées des pièces arrière devaient se trouver dans les pièces donnant sur la cour. En déplaçant les escaliers et en pratiquant de nouvelles ouvertures, il réussit à permettre l'accès direct à toutes les pièces. Verrier modifia également le corps de garde et la tour du passage central. L'ancien corps de garde situé du côté droit du passage central avait sur sa façade ouverte quatre arcades derrière lesquelles se trouvait une galerie, avec une porte à chaque extrémité donnant accès aux quartiers des officiers et à ceux des soldats. Nulle explication ne vint justifier ces réparations, mais Verrier croyait probablement que les murs ne pourraient supporter la tour devant être construite au-dessus du passage central. Il construisit donc derrière les arcades un mur qui montait jusqu'au toit. (Le mur de la chapelle fut également épaissi afin d'accroître sa solidité et l'on y pratiqua une ouverture donnant sur le passage.) Deux entrées furent ménagées dans le nouveau mur du corps de garde, après quoi on enleva les arcades et les cloisons intérieures des anciens corps de garde, en créant ainsi, tout juste à la hauteur du passage central, une pièce longue et étroite. On construisit un étroit mur de pierres pour diviser la pièce dans la proportion de deux à un, à peu près, et on ajouta un arc de décharge là où le mur central aurait normalement dû se trouver. La fenêtre qui, de ces nouveaux quartiers des officiers, donnait sur le terre-plein du bastion fut murée, et un escalier en colimaçon fut construit pour permettre l'accès à l'étage. La pièce sans foyer et la plus rapprochée de la porte principale et du pont-levis constituait le quartier des soldats.

En décembre, divers rapports furent rédigés sur l'avancement des travaux entrepris en 1725. Verrier déclara: «Il y a vingt chambres d'officiers dans les Casernes tant occupées qu'à occuper.» Par ailleurs, il demanda, en plus de son titre d'ingénieur en chef, d'être nommé directeur des fortifications et chercha à obtenir un brevet d'officier pour son fils de 12 ans qui lui servirait alors d'apprenti⁹³. De Mézy brossait de la situation un tableau différent: cinq officiers habitaient les casernes; quant aux autres ils de-

vaient attendre que le plâtre ait fini de sécher, c'est-à-dire au printemps, bien que le pont-levis, la porte, le corps de garde, la tour de l'horloge et la chapelle fussent terminés⁹⁴. Ganet, pour sa part, se plaignait d'avoir dû mettre la dernière main à des douzaines de petits détails tels que les jambages, les traverses et les linteaux avant même que les travaux ne soient terminés⁹⁵, et il cherchait à affermir sa position en rabattant toutes ses prétentions sur les travaux accordés à Isabeau et en demandant de conclure directement avec le roi un contrat pour l'exécution de tout autre travail⁹⁶. Saint-Ovide rédigea un rapport détaillé sur la situation, dans lequel il faisait observer que les quartiers des soldats étaient en piètre état, bon nombre de pièces n'étant littéralement que des carcasses; il n'y avait aucun revêtement, un grand nombre de pièces n'avaient pas de foyer et, de plus, au lieu d'escaliers réguliers pour mener à l'étage supérieur, il n'y avait que d'étroites échelles. Dans bien des endroits le sol n'était pas couvert. Saint-Ovide ne put résister à la tentation de faire un dernier commentaire au sujet de l'ancien ingénieur: «Cependant monsieur Deverville pronoit a la Cour que Cest ouvrage estois finie a quelque chose prés.»⁹⁷

1726

Maurepas, dans les premières lettres qu'il écrivit au printemps 1726, s'efforça de démêler la situation à propos du contrat. Ganet fut informé du fait qu'on avait reçu des rapports favorables sur son travail et l'on exprimait le voeu qu'une entente soit finalement conclue avec Madame Planton⁹⁸. Comme Maurepas craignait que l'entreprise n'échouât si la veuve Planton continuait seule, il chargea le gouverneur et l'ordonnateur de chercher à conclure avec elle un accord convenable ou tout au moins d'obtenir d'elle une garantie. Il ajoutait que de son côté il ne pouvait faire grand-chose puisque cette question devait être réglée sur place. Les deux administrateurs furent priés d'éviter tout favoritisme. C'était là, sans contredit, une allusion au fait que de Mézy s'était fait, précédemment, le mandataire de la veuve⁹⁹. Maurepas expliqua à Verrier qu'il comprenait le point de vue de Ganet au sujet des pertes subies au moment de l'achèvement des travaux. A ses yeux, l'ingénieur était le mieux placé pour trouver une solution qui fût équitable pour les deux parties¹⁰⁰. Malheureusement, Verrier dut répondre qu'il n'y avait aucune possibilité d'entente entre Ganet et Madame Planton. L'entrepreneur rendit tous les articles qu'il avait obtenus des réserves d'Isabeau et fut rémunéré pour les travaux qu'il avait effectués dans les casernes. Si le montant de la rémunération dépassait les prévisions, le trésor royal fournirait la différence et serait à son tour remboursé par la succession d'Isabeau. Quant aux garanties, Verrier fit remarquer que la soeur ne possédait aucune caution, Ganet et Isabeau non plus. Le fait que,

si le travail n'était pas terminé, les sommes dues à la succession ne seraient pas payées constituait la meilleure caution¹⁰¹. Verrier et Saint-Ovide s'entendaient pour dire que si Ganet ne s'était pas débarrassé de l'ancien contrat, il en aurait pâti¹⁰².

Au sujet des travaux exécutés l'année précédente, Maurepas dit à Verrier qu'il était heureux qu'on pût maintenant loger les officiers et lui apprit qu'il lui envoyait des fonds destinés à l'achèvement de l'aile du gouverneur et d'autres ouvrages: «Par ce moyen ce Batiment Sera dans La perfection.»¹⁰³

Au cours de l'été 1726, on concentra les efforts presque exclusivement sur la partie sud. En octobre, Verrier rédigea un rapport enthousiaste. Grâce au beau temps qui avait régné tout l'été, on avait pu fournir un effort soutenu. Toutes les pièces réservées aux officiers étaient occupées et le gouverneur avait pu emménager dans ses quartiers où cependant les travaux n'étaient pas terminés. Dans la chapelle, seuls le retable et la tribune n'étaient pas terminés, mais on y célébrait quand même l'office¹⁰⁴.

Saint-Ovide et de Mézy, dans un rapport conjoint, donnaient d'autres détails. Dix-huit pièces du quartier des officiers étaient achevées, les planchers de la chapelle et du sanctuaire installés, les travaux de plâtrage et les fenêtres terminés de même que l'aile du gouverneur. L'ingénieur, disaient-ils, avait fait tout ce qu'il pouvait dans cette partie des casernes, mais le toit était trop plat pour être réparé convenablement: «Il pleut dans les Cazernes comme dehors.»¹⁰⁵ Les deux hommes formulaient plusieurs autres plaintes: les pièces réservées aux soldats étaient humides, enfumées et mal construites. Quant aux fours du sous-sol, ils étaient inondés d'un pied et demi d'eau pendant six mois de l'année. On avait plâtré les murs de la salle d'armes située de l'autre côté du passage central, mais on n'y avait toujours pas ménagé de portes et de fenêtres ni posé les panneaux du plafond; de plus, elle n'avait toujours pas été pourvue de râteliers d'armes. Trois pièces de la partie nord des casernes étaient encore privées de foyers et deux autres seulement avaient été plâtrées. Les escaliers qu'on avait ajoutés dans les pièces étaient fort encombrants¹⁰⁶. Saint-Ovide s'étendait sur sa propre situation:

*Quoique cet ingenieur ay fait tout ce qu'il a pû pour tascher de le rendre un peu commode, il ne S'y trouve aucune commodité par la mauvaise distribution quy a esté faite dans Sa fondation je ne Scaurais mesme trouver dans tout ce Logement un Endroit a pouvoir mettre mon Lit a couvert de la pluye. Les officiers, et Soldats quy sont Logés dans ce Corps de Cazernes Sont encore beaucoup plus mal que moy, puisque ces derniers n'y peuvent conserver Leurs armes ny Leurs habillements.*¹⁰⁷

Saint-Ovide critiquait toujours les plans de de Verville et mettait sa compétence en doute. A un certain moment il affirma s'être résigné à devoir parler encore des piètres réalisations de l'ancien ingénieur¹⁰⁸. Dans l'intervalle Verrier modifia à nouveau son estimation des travaux effectués dans l'aile du gouverneur en disant: «Il a esté nécessaire de faire quelques ouvrages de plus dans ce pavillon pour le rendre un peu plus logeable.» Verrier proposa que la tour inachevée du passage central fût illuminée pour guider les navires dans le port, alléguant qu'on réaliserait ainsi des économies puisqu'il serait inutile de construire un autre phare¹⁰⁹.

1727

Maurepas s'empressa de s'occuper de ces problèmes. Quant à l'affaire Ganet-Planton, il approuva l'annulation de l'entente et la décision selon laquelle la soeur d'Isabeau poursuivrait seule le contrat. Le sieur Boevin, beau-frère d'Isabeau, était en chemin pour aller continuer le travail et les administrateurs à Louisbourg reçurent ordre de veiller à ce que ce travail soit bien fait. Verrier devait rédiger un bilan des travaux que Ganet avait exécutés pour Isabeau depuis 1725, et l'on conclut un nouveau contrat plus étendu avec Ganet¹¹⁰, dont les prix étaient les mêmes que ceux d'Isabeau pour la plupart des articles¹¹¹. Ce bilan, l'un des trois importants documents de construction mentionnés précédemment, traitait principalement de la moitié sud des casernes et comportait des renseignements importants sur l'aile du gouverneur et les quartiers des officiers. Ses 150 pages renfermaient des instructions relatives au balcon qui, de la chambre du gouverneur, donnait sur le rempart du flanc gauche, à l'élargissement des foyers, à un buffet dans la salle à manger, au pavage du passage central, à un buffet, à un évier, à un égout et à un potager [de maçonnerie] pour la cuisine, à une bibliothèque dans l'aile du gouverneur, aux serrures et aux verrous et même aux échelles d'incendie sur le toit¹¹².

Maurepas approuva le fait que Verrier ait seulement travaillé sur la moitié sud du bâtiment l'année précédente, mais il le pressa de s'occuper de l'autre moitié, et surtout du toit et des problèmes d'eau. Verrier devait également effectuer toutes les réparations nécessaires, et pour celles résultant de la négligence ou d'une mauvaise construction d'Isabeau, Verrier devait en porter les frais au compte de la succession. On incita l'ingénieur à être juste dans son évaluation; on l'informa aussi qu'on devait verser à Ganet une indemnité pour les dommages causés à son entrepôt lors d'une tempête l'année précédente¹¹³.

Peu de nouveaux travaux furent entrepris en 1727 et Verrier ne déclara qu'un certain nombre de réparations. On abaissa le niveau d'eau du fossé afin d'essayer d'empêcher l'eau de s'infiltrer

dans les diverses pièces de sous-sol auxquelles on ajouta un dallage de pierre pour les rendre plus utilisables. Les trois pièces de la moitié nord des casernes, qui logeaient une compagnie entière de soldats, furent dotées de foyers et d'un escalier. Afin de protéger contre l'humidité la salle d'armes située au-dessus du passage central, on lambrissa les murs aussi bien que le plafond, mais la tour de l'horloge n'avait toujours qu'un toit temporaire et ne serait pas sûre tant qu'une tour permanente ne serait pas érigée. Comme les foyers des cheminées fumaient, on les avait élargis «pour que la plus grande partie des Soldats d'une chambrée puisse Se chauffer». Verrier imputa à la négligence des soldats les volets brisés ainsi que les fenêtres et les cadres de porte endommagés. Il n'accepta pas non plus la critique de Saint-Ovide au sujet de la mauvaise distribution des casernes¹¹⁴. C'était, disait-il, un bon bâtiment solide construit comme ceux en France, . . . quoique beaucoup plus tard, en 1739, il déclara que les foyers auraient dû être construits dans le mur du milieu pour soutenir la façade. (Le premier plan de de Verville comportait cette caractéristique.)

Verrier avait beaucoup de propositions pour le bâtiment. Afin d'atténuer le problème de l'eau, il suggéra d'élever de trois pieds le faite du toit; en accentuant l'inclinaison on éliminerait les infiltrations de pluie et de neige sous les ardoises. Il avait également l'impression que le problème était en partie causé par le manque d'étanchéité des lucarnes; il en élimina donc 25 et essaya de boucher les autres avec du plâtre et du plomb. En incluant le plan d'un phare à construire en face du chenal dans le port, il semblait abandonner l'idée d'installer une lanterne dans la tour de l'horloge des casernes¹¹⁵.

Saint-Ovide et de Mézy firent également quelques observations sur le problème de l'eau. «Les eaux inondent le Corps de casernes et le rendent presque inhabitable», mais ils ajoutèrent qu'ils ne pouvaient déterminer qui était responsable du mauvais travail qui causait l'humidité¹¹⁶. Cette dernière déclaration était un compromis entre les deux officiers, et dans leurs lettres personnelles à Maurepas, ils étaient plus précis. Saint-Ovide avait l'impression que Verrier et un sous-ingénieur du nom de Boucher essayaient de dissimuler le mauvais travail d'Isabeau et en imputaient les frais au trésor royal. Je préférerais, disait-il, que Boucher soit renvoyé de la colonie¹¹⁷.

Fait assez intéressant, Verrier avait justement fait l'éloge de Boucher à Maurepas¹¹⁸. De Mézy prit le contre-pied de l'opinion émise par Saint-Ovide; Isabeau, soulignait-il, avait seulement suivi les plans qu'il avait reçus. Ce n'étaient pas non plus les plans de de Verville qu'il fallait blâmer, mais bien les vents violents de Louisbourg. De Mézy avait sa propre solution au problème de

l'eau: laisser le toit à la même hauteur, mais raccourcir les chevrons de 4 à 5 pieds, ce qui accentuerait la pente du toit et créerait une petite terrasse autour des casernes. Du plâtre, du plomb et des gargouilles, suffiraient à faire des gouttières permettant à l'eau de s'écouler et l'on pourrait donner au toit l'inclinaison nécessaire pour moins cher qu'il en coûterait pour le soulever (fig. 10). Revenant à l'idée d'une lanterne au-dessus de l'horloge des casernes, de Mézy déclara qu'il serait facile de veiller à son entretien de cette terrasse¹¹⁹.

Entre-temps la situation à Louisbourg avait engendré de nouvelles alliances. Il était évident que de Mézy était associé de façon quelconque à Madame Planton. Même s'il avait signé des rapports conjoints qui blâmaient le travail de son frère, il ne s'en était pas plaint dans ses lettres personnelles au roi et en était depuis peu venu à imputer au climat les défauts dans la construction d'Isabeau. Verrier appuya cette position et il soutint également de Mézy dans quelques autres projets. Depuis le début, Saint-Ovide s'opposait habituellement à de Mézy et, bien sûr, appuyait l'entrepreneur du moment. D'Arrigrand retourna en France cette année-là, laissant Ganet seul à Louisbourg. Leur association ne fonctionnait pas très bien et elle ne fut pas renouvelée à son échéance en 1730. D'Arrigrand accusa plus tard Ganet de faire de la politique pendant son absence. On ne sait pas ce qui s'est réellement passé, mais le résultat fut que Ganet obtint seul un nouveau contrat en 1730 et d'Arrigrand, inévitablement, le poursuivit en justice. Ce n'était cependant pas la fin du travail de d'Arrigrand à Louisbourg; il devait y retourner dans les années 1730¹²⁰.

En décembre, un mémoire anonyme, probablement rédigé par Saint-Ovide, se plaignait du fait que la plupart des planchers des casernes des soldats étaient pourris, que le plâtrage n'avait pas encore été fait et que des escaliers, des lits, des fenêtres et des volets manquaient encore. Pour la première fois, on enregistrast une critique à l'égard de Verrier: «Il est absolument nécessaire que Monseigneur donn[e] Ses ordres a m. Verrier pour commander par mettre le Corps de Cazernes en estat de pouvoir y Loger les offe^{rs} et les troupes, a Couvert de l'Injure du tem.»¹²¹

Verrier signala quelques-uns de ses problèmes. Il demanda à Rochefort une cargaison de pierres de taille afin de remplacer les encadrements des portes et des fenêtres en brique qui se détérioraient rapidement et dont les charnières ne tenaient plus¹²². La tour de l'horloge était le seul ouvrage principal qui restait encore à construire; plusieurs années passèrent avant qu'elle ne domine l'horizon de Louisbourg¹²³.

1728

Les premières lettres de Maurepas en 1728 rejetaient le plan d'un phare ailleurs dans le port et revenaient à la première idée d'une lanterne dans la tour au-dessus des casernes¹²⁴. Il ordonnait également de faire les comptes définitifs avec les héritiers d'Isabeau. Maurepas croyait que Verrier était un homme intègre et qu'il avait de l'expérience dans ce domaine, et il lui donna ordre d'en venir à une entente avec eux¹²⁵.

A Louisbourg, Verrier était bien déterminé à faire construire son phare ailleurs et il avisa Saint-Ovide et de Mézy que la tour de l'horloge n'ayant que deux arcs, ne pouvait supporter une lanterne. Il admettait que la proposition de de Mézy de faire une terrasse ferait effectivement faire des économies de bois, mais qu'elles seraient annulées par les quantités de plomb nécessaires pour imperméabiliser le nouveau toit¹²⁶.

Sur ces entrefaites, de Mézy émit un autre projet se rattachant aux casernes. Il voulait construire une nouvelle boulangerie dans la ville à proximité des entrepôts, mais on l'avisa que ce projet pourrait être retardé car les réparations de 1727 avaient atténué le problème de l'eau dans la boulangerie des casernes. L'ordonnateur fut piqué du rejet de son plan et s'éleva à nouveau contre l'emplacement actuel de la boulangerie. Le plafond de la pièce était si bas et l'éclairage si faible que les boulangers devaient travailler penchés et avaient grand peine à transporter le bois et la farine. Son emplacement était également une tentation pour les soldats qui avaient l'habitude de s'y rassembler¹²⁷. Sabatier, fonctionnaire de la trésorerie à Louisbourg, appuya de Mézy, ajoutant que la boulangerie constituait un risque d'incendie et qu'elle devrait servir uniquement en cas de siège¹²⁸.

Les casernes étaient également touchées par un autre problème. De Mézy et Verrier signalèrent tous deux que l'eau s'infiltrait dans la salle d'armes malgré le toit temporaire et que la tour devait être achevée le plus tôt possible¹²⁹. L'année suivante Sabatier fit progresser cette idée et préconisa que la salle d'armes, qui relevait de l'ordonnateur, soit déménagée à l'étage supérieur de l'entrepôt de façon à être plus près du fonctionnaire dont elle relevait¹³⁰.

En dernier lieu, pour cette année, Verrier signala que quatre chambrées de soldats n'avaient toujours pas de lits, mais que l'on était en train de les construire – on était donc loin des espoirs optimistes de 1723 qui prévoyaient l'achèvement rapide des logements des soldats. On remplaçait les fenêtres pourries, ajouta Verrier et, encore une fois, il prit la défense du travail de de Verville¹³¹. De graves difficultés financières marquèrent l'année 1728, les sommes allouées n'ayant pas suffi; Saint-Ovide dut, à la

demande de Verrier, remettre à plus tard son voyage en France car les soldats auraient refusé de travailler en son absence¹³².

1729–1730

La période 1729–1730 fut relativement calme. Madame Planton mourut en juillet 1729¹³³, ce qui signifiait qu'il fallait également régler sa succession, ce qui ne pouvait toutefois pas être fait avant que celle de son frère ait été inventoriée dans les règles. Comme c'était la coutume après un décès, des scellés avaient été placés sur tous les biens appartenant à la défunte; l'administrateur de la succession avait toutefois obtenu la permission de de Mézy de les faire enlever afin de pouvoir poursuivre les travaux en cours¹³⁴. Il fallut attendre janvier 1731 avant qu'un inventaire complet de tous les effets, y compris les documents, fut entrepris. On retrouva plus de 2000 factures et comptes remontant aux premiers temps des travaux d'Isabeau à Louisbourg. Il y avait également de nombreux registres – au total une masse considérable de documents et une forte migraine pour Verrier qui devait vérifier le relevé final de cette partie de la succession¹³⁵.

Maurepas convint finalement que la lanterne dans la tour des casernes et la terrasse sur le toit n'étaient pas pratiques¹³⁶. Les devis établis pour les travaux nécessaires en 1730 faisaient état du remplacement de la brique par des dalles de pierre dans les conduits des cheminées qui s'élevaient au-dessus du toit. Le même matériau devait être utilisé pour élever les pignons qui formaient les poinçons du toit. On avait calculé que pour remplacer les bardeaux par des ardoises et assurer ainsi une meilleure protection contre le feu et la neige (c'était l'une des plus persistantes recommandations de de Verville), il en coûterait 26 800L¹³⁷, soit seulement 10 000L de moins que le premier devis établi pour tout le bâtiment en 1718. On avait fait envoyer 50 000 ardoises en 1726 et 1729 et trois fois autant en 1730¹³⁸, ainsi que 54 rouleaux de plomb pour étancher les joints, un baril de clous et deux caisses de boulons¹³⁹.

Verrier appuya l'idée de de Mezy au sujet d'une nouvelle boulangerie mais, peut-être en guise de concession à Maurepas qui voulait couper les dépenses, il déclara que l'on pourrait en retarder la construction d'une année ou deux et que d'autres ouvrages, dont les casernes, auraient priorité¹⁴⁰.

En 1730, Ganet retourna en France et obtint un nouveau contrat pour la poursuite de la construction à Louisbourg avec les mêmes prix qu'il avait cotés dans sa soumission de 1725. D'Arrigrand, que cette fois appuyait un autre architecte, déclara qu'il avait présenté une soumission inférieure de 20 pour cent à celle de Ganet, mais qu'elle avait été refusée. De plus, le ministre demanda à d'Arrigrand de ne pas tenter de procès avant que Ga-

net soit libéré de ses engagements à Louisbourg de façon à ne pas interrompre le travail entrepris¹⁴¹.

1731

Même si les casernes n'étaient pas encore terminées, 1731 marqua le début de nombreux changements qui modifièrent encore davantage le plan initial du bâtiment. La principale entreprise consista à élever le toit de l'aile du gouverneur pour essayer d'empêcher l'infiltration d'eau et pour donner de la place aux domestiques dans le grenier. Ces travaux signifiaient qu'il fallait reconstruire les murs du deuxième étage de l'aile, ce qui permettait de remplacer les encadrements en brique des fenêtres par des encadrements en pierre taillée plus durables. Sur ces murs plus hauts, on construisit un nouveau toit dont l'inclinaison était plus accentuée que celle du premier.

On dota les greniers de foyers afin de pouvoir y agencer des appartements pour les domestiques¹⁴². La figure 11 qui date d'environ 1729 et la figure 12 qui remonte à 1731 font état de ces changements. On peut mieux voir la nouvelle inclinaison du toit dans le profil de la figure 12. On y voit également les fenêtres modifiées et les foyers supplémentaires. Toutes les cheminées du bâtiment sont plus hautes dans le plan précédent; ce changement a probablement été effectué lors de la reconstruction des conduits en pierres plates. Une partie des matériaux utilisés pour ces modifications, et plus particulièrement les madriers et le bois de construction, provenaient de navires anglais qui venaient de plus en plus nombreux à Louisbourg¹⁴³.

A la fin de l'année Saint-Ovide se déclara satisfait de ses appartements: «Le Pavillon des Casernes q[ue] J'habite a esté mis dans sa perfection ce Logement est presentement beau & Commode.»¹⁴⁴ Verrier rédigea un long rapport du travail qui avait été fait. Le toit avait été haussé, l'aile couverte d'ardoises et les foyers élargis. Verrier espérait couvrir d'ardoises le reste du bâtiment l'année suivante, élargir les foyers ainsi que remplacer les chambranles. Sentant que Maurepas s'impatientait en raison de la prolongation des travaux sur ce bâtiment, il ajouta que ces travaux seraient faits «afin que votre Grandeur n'entende plus parler a l'avenir des Casernes»¹⁴⁵.

La comptabilité finale de la succession d'Isabeau étant terminée à ce moment, les héritiers reçurent 17 641L 7s¹⁴⁶. Avec cette somme ils devaient payer à d'autres créanciers le montant de 10 239L 6s¹⁴⁷, ce qui ne leur laissait qu'un peu plus de 7300L. On avait mis sept ans pour régler la succession d'Isabeau, ce qui n'était toutefois pas inhabituel étant données les communications et les laborieuses procédures légales de l'époque.

1732–1734

On assista au cours de ces années à un changement dans l'administration. Lors d'un voyage en France en 1731, de Mézy fut remplacé par son fils, Le Normant¹⁴⁸. Lorsque le père se retira en 1733, Le Normant fut nommé commissaire (mais non ordonnateur) par Maurepas qui remarqua que le nouveau titulaire semblait désireux de s'entendre avec Saint-Ovide, condition absolument nécessaire pour mener à bien le travail¹⁴⁹.

Maurepas avait également une autre raison d'être satisfait de la situation à Louisbourg. Il écrivit à Saint-Ovide: «Je Suis bien aise que vous y Soyés a present convenablement et commodement [logé].» On envisageait d'apporter au pavillon qui avait été à l'origine désigné comme résidence du commissaire ordonnateur, des modifications semblables à celles qui avaient été faites au pavillon du gouverneur, mais Verrier reçut ordre d'en suspendre l'exécution en raison des coûts¹⁵⁰. Ces quartiers devaient faire l'objet d'examens rigoureux au cours des années qui suivirent puisque Le Normant cherchait à éviter d'y vivre. A la fin, on changea seulement quelques cloisons, un escalier et un foyer; quatre officiers subalternes y vivaient avec les soldats¹⁵¹.

Les petites querelles qui accompagnent toute entreprise d'envergure existaient toujours à Louisbourg, mais c'était tout de même un soulagement que se fussent dissipées la rancoeur et l'amertume qui avaient marqué l'époque Isabeau-de Verville. Les opinions de Le Normant et de Saint-Ovide différaient relativement aux procédures administratives et les deux se plaignaient du fait que Verrier ne leur remettait pas les comptes des travaux et qu'il prenait la part de l'entrepreneur dans les disputes au sujet des salaires¹⁵². Le Normant assurait cependant Maurepas de son intention de demeurer en accord avec Saint-Ovide¹⁵³; quant à Maurepas, il raffermit son emprise sur Verrier, lui demandant de ne pas intervenir dans les disputes au sujet des salaires, mais de laisser l'entrepreneur et les employés en venir seuls à une entente¹⁵⁴.

La colonie recevait toujours des marchandises anglaises et, en 1732, on dressa la liste de tous les navires qui mouillèrent dans le port cette année-là. Trente-neuf navires y apportèrent une quantité considérable de madriers, de briques et de bardeaux ainsi que des produits manufacturés¹⁵⁵; une partie de ces matériaux fut à coup sûr utilisée pour la construction des casernes.

A cette époque également, on était sur le point de terminer nombre de petits détails du bâtiment. La salle d'armes fut finalement asséchée et pouvait contenir 1000 fusils¹⁵⁶; elle fut cependant déménagée au-dessus de la nouvelle boulangerie en 1733. Ce deuxième arsenal pouvait contenir 3000 fusils; selon Verrier, l'ancien était beaucoup trop étroit et n'aurait pas pu servir¹⁵⁷. La pose des ardoises sur les casernes des officiers et l'aile nord fut

terminée en 1733¹⁵⁸. En 1732, Verrier présenta le plan d'un campanile (fig. 13) qui fut construit en 1733¹⁵⁹, mais la cloche de trois pieds, l'horloge et la sonnerie n'arrivèrent de France que l'année suivante¹⁶⁰. Sabatier signala de nouvelles détériorations; les planchers des casernes étaient presque tous pourris par l'humidité des sous-sols qui n'avaient pas de soupiraux; les escaliers dans les casernes des soldats étaient aussi en mauvais état¹⁶¹.

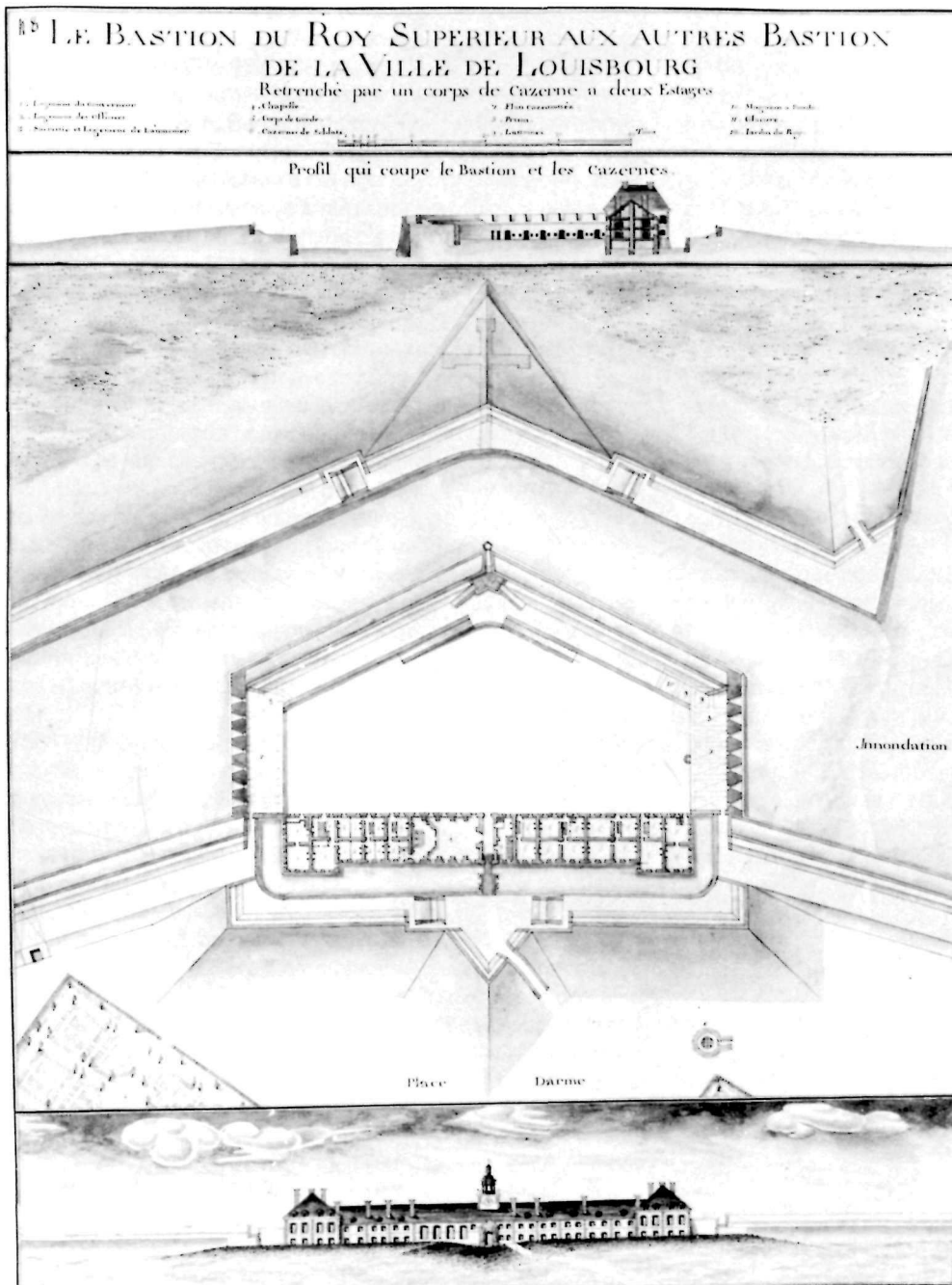
1735–1739

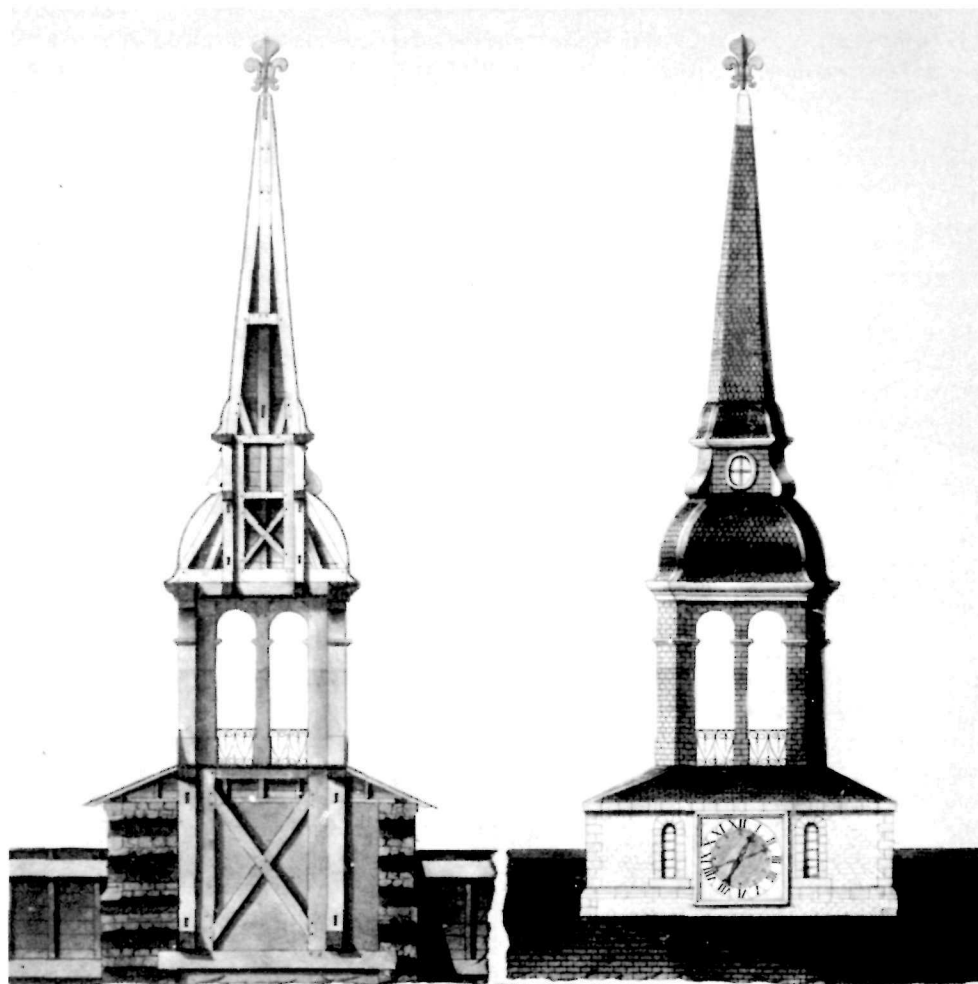
Le 31 mars 1735, quinze ans après le début de la construction, une brève cérémonie eut lieu pour la bénédiction des cloches de Louisbourg dont une, appelée Saint-Louis, était destinée au clocher de la chapelle. Cette cérémonie marquait l'achèvement de la construction du bâtiment¹⁶².

Il restait cependant du travail à faire et le pavillon nord ne fut achevé qu'à l'automne 1736, à cause d'un retard imputé aux couvreurs¹⁶³. Le problème de la détérioration des planchers était toujours un sujet de préoccupation; Sabatier soutenait que certains planchers des étages supérieurs devraient même être refaits¹⁶⁴. Maurepas croyait que la meilleure solution était de remblayer les sous-sols puisqu'ils ne servaient pas et qu'ils pouvaient nuire à la santé¹⁶⁵; cette solution n'était cependant pas pratique puisque les murs n'étaient pas assez solides pour supporter une telle pression sans contreforts.

Durant cette période, il fallut s'occuper de la brique et du plâtre. On replâtra les murs extérieurs des casernes¹⁶⁶ et l'on signala que cette réparation devrait être faite tous les trois ans¹⁶⁷. Verrier signala que la brique de Port-Toulouse (un avant-poste de la colonie près de Canso) que de Verville avait utilisée pour les angles et les cordons des bâtiments ainsi que pour les chambranles des fenêtres se détériorait rapidement. Il rappela que l'on avait déjà refait en dalles de pierre le corps des cheminées ainsi que plusieurs portes et fenêtres. Il recommanda de réparer les angles avec des briques bien cuites de la Nouvelle-Angleterre parce que l'utilisation de la pierre exigerait trop de modifications. Seul le parement extérieur de briques, d'une épaisseur de quatre pouces, devait être remplacé¹⁶⁸. Il recommandait également de peindre le bois exposé à l'air afin de le protéger; cette recommandation, comme toutes les autres, ne fut exécutée que plusieurs années plus tard¹⁶⁹. Finalement, Verrier qui avait dépensé beaucoup d'énergie à préparer le pavillon du gouverneur déclara: «Mon^s de Brouillan [Saint-Ovide] doit avoir lieu d'estre Contant en ce qui regarde les lieux quil occupe, il ne devait pas appreander que Son logement fut negligé.»¹⁷⁰ Il faisait probablement allusion à des réparations non précisées qui ont été faites au pavillon à cette époque.

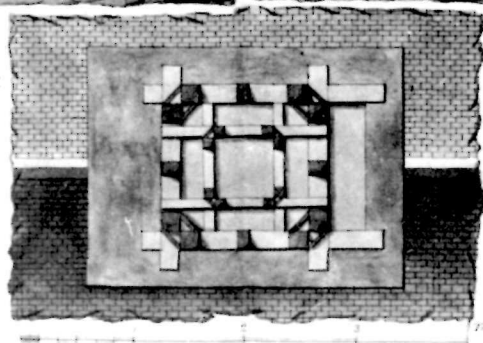
12 Les casernes en 1731. Comparer, avec la figure 9, la hauteur des ailes, le plan de l'escalier de l'aile du gouverneur et les corps de garde situés à droite du pont-levis. (Archives du Comité technique du génie, Paris.)





Le Plan, Elevation et
Profil de L'HORLOGE
des Casernes de
Louisbourg

1733



Deux changements en 1736 eurent des répercussions sur la construction à Louisbourg. D'Arrigrand n'avait pas perdu son temps depuis son départ de Louisbourg; il obtint une concession sur l'île Royale pour laquelle il engagea, comme administrateur, un architecte de Dijon, Bernard Muiron. Au moment du renouvellement du contrat de Ganet en 1736, d'Arrigrand permit à Muiron de présenter une soumission à cet effet. A la première offre des prix, ceux de la soumission de Muiron étaient toujours plus élevés que ceux de Ganet¹⁷¹ mais, comme d'Arrigrand l'écrivait plus tard, il avait permis à Muiron «de faire une grosse diminution, uniquement pour lors, dans la vuë d'ôter le S^r. Ganet desd. fortifications, et par la l'obliger de revenir à Paris, à portée de luy faire rendre compte»¹⁷²; cette fois d'Arrigrand réussit à se débarrasser de Ganet¹⁷³. Cependant le nouveau contrat n'incluait pas le travail d'entretien régulier et une série de contrats fut passée avec divers commerçants de Louisbourg pour qu'ils effectuent les réparations de leur compétence. Jean Bernard se vit ainsi accorder le contrat d'entretien des toits et des cheminées; Jean Durand fut chargé des constructions en bois; Louis Logier devait entretenir les fenêtres et la menuiserie, et Jean Claparède, les serrures et les ferrures¹⁷⁴. Les réparations effectuées en vertu de ces contrats furent extrêmement nombreuses et ne firent que démontrer le soin dont le bâtiment avait besoin. On répara ou remplaça les serrures de 30 pièces, des travaux de menuiserie furent exécutés dans 13 autres et l'on remplaça les carreaux de 355 fenêtres¹⁷⁵.

1739–1745

En 1739, il y eut un important changement de personnel à Louisbourg. Saint-Ovide, qui avait été rappelé en France en 1738, eut une rencontre désagréable avec Maurepas qui l'accusa d'avoir une part dans le contrat de Ganet¹⁷⁶. Malgré sa dénégation, Saint-Ovide dut se retirer avec une pension, et fut remplacé par un capitaine de vaisseau nommé Isaac-Louis de Forant. Il arriva avec un nouvel ordonnateur, François Bigot, étant donné que Le Normant avait été promu à l'intendance de Saint-Domingue¹⁷⁷.

Le nouveau gouverneur n'était pas enchanté de ses appartements; aussi l'une de ses premières démarches fut de proposer la transformation de l'aile en quartiers pour les soldats et de déménager dans la maison de Verrier. Ce dernier retournait en France pour l'hiver. Selon de Forant, en vivant dans la maison de Verrier, il serait plus près de ce qui concernait la ville et le port, mais c'est là une raison difficile à croire¹⁷⁸. De Forant trouva plusieurs inconvénients à l'édifice et, tout en attendant de voir si sa suggestion serait acceptée, il ordonna de changer des portes, d'installer des panneaux, d'ajouter des cloisons et de compléter la cuisine¹⁷⁹. Il croyait avoir trouvé une solution au suintement constant de l'aile

du gouverneur en démolissant les deux corps de cheminée du foyer du grenier. Les foyers que Saint-Ovide avait installés à grands frais devenaient donc inutiles. De Forant croyait que ces cheminées permettaient à l'eau de s'infiltrer sous les ardoises: «jay p[ensé] quil valait mieux Sen passer que detre inondé a la moindre pluye.»¹⁸⁰

De Forant ne vécut pas assez longtemps pour jouir des modifications qu'il avait effectuées. Il mourut en mai 1740 et fut remplacé en novembre par un autre capitaine de vaisseau, Jean-Baptiste Louis Le Prévost Duquesnel. Le nouveau titulaire n'aimait pas plus ses quartiers et ordonna d'autres changements, comprenant la pose de lambris dans un cabinet et une autre pièce, l'agrandissement d'un foyer avec une base en pierre, l'addition d'un four, d'une étable et d'un pigeonnier dans la cour¹⁸¹. On ne peut évaluer la qualité de ces différents travaux étant donné qu'on ne connaît que le coût total de ces articles, mais Maurepas était mécontent de ces dépenses ou du fait que le travail avait été accompli sans permission; il écrivit à Duquesnel et à Bigot, qui avait apporté lui aussi des changements importants à ses appartements: «Elle [Sa Majesté] vous deffand a tous deux d'y f^e f^e, [faire faire] Sans une permission expresse de Sa part, que les Simples repara[tions] d'entretien.»¹⁸²

D'autres parties des casernes subirent des modifications intérieures. On présenta des commandes de travaux pour changer le corps de garde en prison, et on commanda six jeux de menottes et entraves en fer à cette fin¹⁸³. On construisit un nouveau corps de garde en maçonnerie en travers du fossé du côté de la ville, à quelques pieds du pont-levis.

La peinture générale qu'on avait recommandée en 1738 pour protéger tout le bois à découvert ne fut pas accomplie avant 1744. Une des raisons de ce retard vient du fait qu'en 1743 le chargement d'huile de lin, un ingrédient nécessaire à la peinture à l'époque, fut mal effectué et l'huile s'échappa des contenants pendant le voyage. On ajouta la peinture aux nouveaux contrats commençant en 1742, et la protection de tout le bois devint la responsabilité de l'entrepreneur. La couleur utilisée était rouge foncé à base d'ocre rouge¹⁸⁴.

On signala, en 1744, plus que le nombre habituel de réparations. Le plancher de la cuisine du gouverneur avait besoin d'une nouvelle poutre et on refit le foyer et le four en pierres de taille. Un des murs de cette aile risquait de s'effondrer; on reconstruisit donc un des angles et on dota les trois fenêtres du haut dans la salle du conseil d'encadrements en pierre de taille. Quant aux casernes proprement dites, on a seulement retrouvé une énumération générale des réparations effectuées à l'aide de maçonnerie, de plâtre, de pierre de taille et de bois, mais elles semblent avoir

été considérables¹⁸⁵. Duquesnel mourut subitement en octobre 1744. L'aile du gouverneur étant libre, on disposait d'assez de temps pour réparer le mur croulant de façon à ce que les appartements soient en état de recevoir le nouveau gouverneur. Bigot exprima l'espoir (qui devait être partagé par la métropole) que le nouveau gouverneur serait satisfait de ses appartements, sinon cela occasionnerait de nouvelles dépenses¹⁸⁶. De toute façon, jamais le nouveau gouverneur ne vit ses appartements. Au printemps de 1745, Louisbourg fut assiégé et dut se rendre le 26 juin à une armée de volontaires de la Nouvelle-Angleterre.

1745–1748

Le toit des casernes subit des dégâts importants pendant la siège de 1745 et la chapelle fut même abandonnée. La cloche de la tour fut touchée de plein fouet, mais l'horloge demeura intacte. William Pepperell, le commandant de l'armée de la Nouvelle-Angleterre, déclarait en 1747 que les casernes étaient dans l'ensemble plutôt irréparables, même si à part cela la citadelle était une bonne construction très solide, en pierre et en brique¹⁸⁷.

En 1749, les rapports de Hopson indiquaient qu'on avait construit un nouveau toit recouvert de bardeaux sauf dans l'aile du gouverneur qui avait conservé ses ardoises, et qu'on avait ajouté une toute nouvelle série de fenêtres comprenant des arcs, des jambages et des rebords ainsi que des vousoirs et des pilastres. On répara le plafond de la chapelle et on ajouta deux tribunes, probablement de chaque côté de l'autel. Toute cette salle fut munie de sièges et de bancs d'église appropriés¹⁸⁸. On répara l'aile du gouverneur et on y ajouta quelques cheminées¹⁸⁹. Ces cheminées pourraient bien être celles que de Forant avait condamnées dans la mansarde. Rien ne signale que des modifications importantes aient été effectuées dans les casernes, et, de toute façon, les documents français de la période de la réoccupation n'en mentionnent aucune.

1749

Le 24 juillet 1749, les représentants français visitèrent les fortifications après avoir fixé les conditions de cession de la colonie à ses anciens propriétaires. Voici ce que Boucher, l'ingénieur responsable provisoire à l'époque, rapporta au sujet du corps de casernes:

a été retabli dans toutes les parties ou il avait été mal traité de l'artillerie pendant Le Siege, il a toujours été occupé jusques a present mais tous les planchers en general Sont pourris par mal propreté et hors d'Etat de Servir La Campagne prochaine: la couverture est a present en bardeau. Le Pavillon servant cy devant de Logement a Messieurs les Gouverneurs est Etayé dans un de

*Ses angles Exterieurs et demande une reparation Considerable, la Couverture est en ardoise comme elle estoit.*¹⁹⁰

Boucher dressa au mois d'août un devis circonstancié des réparations nécessaires à Louisbourg dans lequel il révélait que le plus grave problème des casernes était celui du mur de l'aile du gouverneur qui faisait face à la ville et qu'on devait reconstruire des fondations jusqu'au premier étage. Les deux angles devaient être refaits en pierre de taille tout comme les quatre fenêtres du rez-de-chaussée. Il fallait aussi refaire en pierre de taille dix fenêtres plus huit autres dans la chapelle, et il fallait creuser et nettoyer le fossé que les Anglais avaient utilisé comme dépotoir. Il fallait aussi reconstruire tous les planchers du rez-de-chaussée avec des planches et des madriers. Le toit de bardeaux avait besoin de réparations, mais la réfection du clocher qui avait été touché et laissé en ruine coûterait cher, à son avis. Boucher mentionnait même les réparations usuelles aux escaliers, aux serrures et aux verrous¹⁹¹.

Dès le mois de décembre, Boucher était en mesure d'annoncer la fin de plusieurs travaux exécutés par Claude Coeuret, entrepreneur travaillant sous les ordres de l'ordonnateur. Les bancs que les Anglais avaient installés dans la chapelle furent démontés et on en utilisa le bois pour faire un autel provisoire et pour faire plusieurs réparations au plancher. On ajouta une cloison à l'une des salles de l'aile nord, pour permettre d'en faire deux prisons. On construisit des lits, des tables et des buffets et on installa des serrures, des verrous et de clefs, y compris un verrou à ressort pour la porte principale. On remplaça 77 fenêtres et on nettoya et mastiqua 407 carreaux. Les toits des dépendances du bastion, emportés par le vent pendant une tempête, furent remplacés. On appliqua deux couches de chaux au sanctuaire de la chapelle et on remplit les trous des murs¹⁹².

1750–1758

En août 1750, Coeuret se vit confier un contrat officiel de travaux sur les bâtiments et les fortifications de Louisbourg¹⁹³. En décembre, Boucher présenta un compte rendu de 13 pages des travaux exécutés sur les casernes et le bastion pendant l'année.

Le compte rendu comprenait plusieurs des travaux dont Boucher avait fait l'estimation quelques mois auparavant. On avait passé 22 jours à nettoyer les déchets sur le terre-plein et le long des casernes et on remplit deux salles du sous-sol des quartiers des soldats. On démontra plusieurs lits temporaires des casemates et on utilisa le bois pour réparer les planchers ou pour étayer le sous-sol et la salle du conseil de l'aile du gouverneur. Il y avait en plus les réparations courantes aux portes, aux cloisons, aux foyers, aux escaliers, aux serrures et aux verrous, ainsi qu'aux

gonds et aux pentures. Quelques vieilles pierres taillées furent refaçonnées ou remplacées le cas échéant. On fit aussi deux poêles en fonte pour l'aile du gouverneur. Chose surprenante, il n'y eut que 21 carreaux à remplacer dans tout le bâtiment. On plaça huit échelles de 20 pieds sur le toit et on en construisit trois autres de 21 pieds. La porte du vestibule de l'aile du gouverneur était munie d'une serrure à cinq clefs et on y avait installé une sonnette à ressort, probablement à la porte principale de la résidence. On apporta quelques modifications à la chapelle, tandis que la porte de la galerie fut pourvue d'une serrure avec 40 clefs pour les officiers¹⁹⁴. Une nouvelle cloche fut fixée à un cadre sur le sol près du corps de garde et les soldats sonnaient les heures, mais certains firent des excès de zèle et fêlèrent la cloche qui dut être envoyée en France pour être refondue¹⁹⁵.

En 1751, Boucher se plaignit du manque de main-d'oeuvre, disant qu'il ne pouvait achever les réparations des casernes. Il restait dix planchers de la mansarde à refaire mais, à son avis, les planchers actuels pouvaient servir jusqu'à leur remplacement. L'aile du gouverneur avait besoin de beaucoup d'attention: *Le pavillon du gouvernement était en Si Mauvais etat, que Jay commencé par prendre Sous oeuvre toute la partie Exterieur de Costé du fossé, depuis Sa fondation jusq. a la premiere plinte, qui fait le rez de chaussée et la hauteur des caves; la partie au dessus jusques a l'Entablement, était aussi fort endommagée.* On remplaça cinq planchers de bois dans l'aile, quatre au rez-de-chaussée et celui du hall de l'étage. Le plancher du sanctuaire de la chapelle fut posé et les huit grandes fenêtres furent complètement réparées¹⁹⁶.

Pourtant lorsqu'arriva le nouveau gouverneur, le comte Jean-Louis de Raymond, il ne fut pas satisfait de ses appartements, alléguant: «Il me seroit impossible dy' demeurer. Cest une vraye glaciere et il n'y a aucune commodité qui puisse convenir à l'état de ma maison.»¹⁹⁷ Tout comme ses prédécesseurs, il s'installa dans la maison de l'ingénieur située dans le premier bloc forçant l'ingénieur à s'en aller et occasionnant une dépense de 400L à la trésorerie. En 1753, Franquet, le nouvel ingénieur, recommanda que le gouverneur retourne dans son aile des casernes, soi-disant par mesure d'économie, mais il est possible que Franquet espérait pouvoir occuper lui-même les appartements de l'ingénieur¹⁹⁸. Ce n'est qu'en juin 1755 que Franquet put annoncer la fin des réparations des casernes et que le nouveau gouverneur, Augustin de Drucour, s'est installé dans l'aile du gouverneur à son arrivée en 1754¹⁹⁹. On ne signale pas grand-chose d'autre au sujet des casernes avant le deuxième siège.

En 1758, la forteresse fut assiégée à nouveau par l'armée britannique. Le 22 juillet, au plus fort de la canonnade, Drucour écrivait:

*L'incendie arrivée au Corps de Cazernes du Bastion du Roy, nous a tellement occupés depuis neuf heures le matin Jusqu'à la nuit, que nous n'avons pû Servir le reste des canons qu'inparfaitement. Ce feu a été occasionné par une Bombe des ennemis qui a tombé dans la Chambrée des soldats proche de la Voute du Clocher de la Chapelle, les soldats Se Sont occupés a l'evacuer et le feu n'y a paru que lors qu'il a été assez embrazé, pour que la droite et la gauche en ayant été attaquées Jusqu'à la Batterie du flanc droit que nous avons preservée a force de Soin et du du monde, et Jusqu au pavillon du Gouvernement.*²⁰⁰

1758–1768

Un plan de la ville après la victoire anglaise (fig. 14) montre ce qui restait des casernes. L'aile du gouverneur et une partie des quartiers des officiers étaient intactes, mais ailleurs il ne restait que les cloisons triangulaires de maçonnerie. En août 1758, un rapport sur la condition du bâtiment affirmait que les toits et les planchers de ce bâtiment étaient brûlés et qu'il ne restait que le pavillon, et que même cette partie avait été passablement endommagée pendant le siège²⁰¹.

De toute façon, on répara le bâtiment qui échappa ainsi à la démolition de 1760 où toutes les fortifications furent rasées. Un croquis datant de 1766 donne une idée de ce que le corps des casernes était devenu (fig. 15); on avait construit, au-dessus des ruines de l'ancienne partie nord, des casernes de bois d'un étage, deux fois moins larges environ que le bâtiment initial. Le clocher, la chapelle et la plupart des quartiers des officiers étaient encore en ruine, mais on considérait que l'aile du gouverneur était réparable et qu'elle pouvait servir de logement pour les officiers.

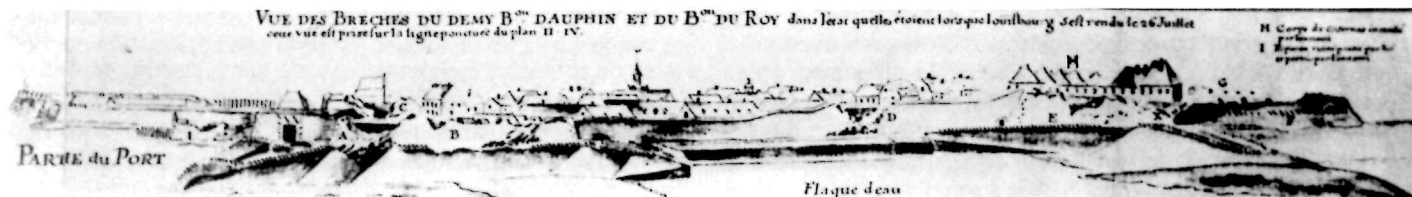
On ne sait pas quand prit fin l'occupation des casernes. Comme la plupart des autres bâtiments de Louisbourg, elles disparurent peu à peu après le départ des Anglais en 1768, pillées pour leurs matériaux de construction. En 1897, l'occupant d'une maison réputée être assise sur l'emplacement de l'aile du gouverneur dit à un visiteur que du temps de son père il restait des caves voutées, un puits et un escalier en colimaçon qui avaient été démolis par son père²⁰².

L'évêque de Québec, Mgr Plessis, visita les ruines en 1815 et s'exclama: «Quel amas de pierres! . . . il ne reste rien d'intact, rien qu'on puisse reconnaître avec certitude.»²⁰³ Les fortifications firent naître des histoires et des légendes et, dans certains récits, on alla même jusqu'à désigner le corps des casernes sous le nom

14 Ruines des casernes (h) après le siège de 1758, sauf l'aile du gouverneur, à droite. A noter les brèches dans les murs du bastion. (*Bibliothèque nationale, Paris.*)

15 L'aile du gouverneur (1) encore intacte en 1766; la chapelle et le logement des officiers sont encore en ruines, mais on a construit de nouvelles casernes (2). On a démoli les murs de la forteresse en 1760. (*British Museum, Londres.*)

14



15



de cathédrale²⁰⁴. Mais jusqu'à récemment, la plupart des gens voyaient Louisbourg de la même façon que le visiteur qui écrivait en 1859: «On ne voit aucun signe de vie à l'intérieur de ces parapets jadis guerriers, à l'exception de paisibles moutons qui paissent en plein sur l'emplacement de la citadelle.»²⁰⁵

La vie de casernes

Introduction

Comme celle de sa construction, l'histoire de l'ameublement et de l'occupation des casernes abonde en querelles, modifications et retards. Hélas, les documents concernant cet aspect du bâtiment ne sont ni aussi détaillés ni aussi structurés que les récits de sa construction. Des inventaires des casernes ont été dressés, mais nous n'en avons encore trouvé aucun, sauf l'inventaire du gouverneur. La rareté des détails sur la vie quotidienne dans les casernes nous a empêché jusqu'à présent d'en broser un tableau complet.

L'inexistence presque totale de journaux ou même de lettres personnelles datant de cette période constitue un obstacle sérieux à la reconstitution du quotidien. Ce que nous en savons provient de la correspondance officielle, des plans des casernes et d'une sélection de dossiers judiciaires.

Le plan des casernes de 1731 (fig. 12) est le premier à donner la répartition intérieure du corps de casernes. Le pavillon du gouverneur (n° 1 sur le plan), réservé au gouvernement, comprenait le logement du gouverneur, des pièces pour le conseil supérieur et des pièces au sous-sol à l'usage du gouverneur. Les pièces attenantes (n° 2) étaient destinées aux officiers et certaines avaient des cloisons de manière qu'en théorie, chaque officier pouvait avoir sa propre chambre. La pièce (n° 3) menant à la chapelle servait de sacristie et de résidence à l'aumônier. La chapelle (n° 4) complète cette moitié des casernes. Venait ensuite l'entrée principale avec son pont-levis au-dessus du fossé; dans la longue pièce au-dessus de ce passage central on avait aménagé une salle d'armes. Au rez-de-chaussée, à droite de l'entrée, se trouvait un corps de garde (n° 5). Toutes les autres pièces devaient abriter les soldats (n° 6), y compris celles du pavillon droit initialement conçues comme quartiers de l'ordonnateur. Les latrines des casernes étaient installées dans les casemates de la face droite (n° 9).

A Louisbourg, le logement créa toujours un problème. En attendant la décision sur l'emplacement des fortifications de l'île Royale, puis celle sur leur architecture, on construisit des logements temporaires pour le gouverneur, les officiers et les soldats. Cet ensemble qui finit par devenir une série de longs bâtiments formant un quadrilatère n'eut qu'une existence assez courte, sauf le bâtiment réservé au gouvernement qui apparaît sur le plan de 1725 (fig. 9, la construction à proximité du M).

En 1719, l'année qui précéda le début de la construction des casernes, la garnison de Louisbourg se composait de sept compagnies, comptant chacune 45 hommes et 3 officiers, soit en tout

21 officiers et 315 hommes que l'absentéisme réduisit à 19 officiers et 297 soldats¹. Les officiers de la garnison déménageaient constamment semble-t-il² et, vu la pénurie de logements, certains passèrent l'hiver avec leurs familles aux avant-postes de Port-Toulouse et Port-Dauphin. En 1720, sur demande de l'ingénieur, ils y demeurèrent puisque les casernes ne pouvaient pas encore les accueillir³.

La moitié nord des casernes

L'aile nord («pavillon droit»)

Les premiers plans consacraient l'aile nord des casernes à l'ordonnateur qui refusa toujours d'y emménager, jusqu'à l'annonce officielle que ce pavillon servirait à d'autres fins. Avant la construction des casernes, l'ordonnateur de Mézy s'était fait construire une maison sur la rive nord du port (pour mieux surveiller la pêche, disait-il). Dès le début, même avant que les défauts des casernes ne se fussent manifestés, il laissa entendre clairement qu'il n'habiterait pas cet endroit qu'il qualifia «d'écurie»⁴. Dans un rapport daté de 1720, il dit espérer que le gouverneur pourrait emménager l'année suivante dans son pavillon et le lieutenant du roi et le major dans le pavillon droit, déclinant sarcastiquement d'occuper ce dernier. Il suggéra que la résidence servant alors au gouverneur lui conviendrait très bien de même que ses bureaux.

Le ministère n'approuva pas ces suggestions et résolut d'attendre le rapport de de Verville avant de prendre une décision définitive⁵. Au printemps de 1722, la réponse arriva: toute modification des plans originaux était refusée et de Mézy se verrait donc obligé d'habiter les casernes⁶. L'ordonnateur n'avait cependant aucune intention de déménager. Dans sa correspondance officielle, il se dit disposé à déménager, mais présenta plusieurs objections à un tel projet – le pavillon n'était pas prêt; et même une fois achevé, il vaudrait mieux y loger des soldats puisqu'il n'y avait pas assez de place dans les casernes des troupes; et de plus, une citadelle n'était pas la place d'un ordonnateur⁷. Saint-Ovide n'aimait pas voir son collègue échapper aux plans arrêtés et affirma que de Mézy lui avait confié n'avoir absolument aucune intention d'emménager dans les casernes. Pour Saint-Ovide, c'était bien naturel que l'ordonnateur s'y établisse: «Je ne puis m'empêcher monseigneur de vous Représentés que Cest Eloignement Prolonge Et Derrange entierement Les affaires du Roy, Et Celle du Commerce.»⁸

Le ministère se trouvait dans une position délicate; quelle que soit la décision prise, elle blesserait quelqu'un. Il y avait tellement d'autres sujets de mécontentement et de querelle à Louisbourg à cette époque que le ministère a peut-être jugé inutile d'insister

autre mesure sur ce point. En 1724, on décida finalement de ne pas forcer de Mézy à occuper le pavillon nord qui devait rester vacant et demeurer la résidence de l'ordonnateur, sans doute pour que son successeur y emménage sans que l'histoire se répète⁹. A ce moment-là, quatre pièces du pavillon étaient occupées: deux servaient au major, une tenait lieu de corps de garde temporaire et la quatrième, d'arsenal provisoire¹⁰.

De Mézy fut, bien entendu, fort aise de cette décision. Il lui aurait été impossible, écrit-il, de gérer ses affaires, enfermé dans les casernes loin de son bureau et des gens avec qui il devait faire affaire tous les jours. Il ajoutait que selon l'étude faite par lui-même et de Verville, les casernes ne pourraient loger plus de six compagnies et leurs officiers, même si le gouverneur et l'adjutant partageaient le pavillon du gouverneur, et le major et les «garçons majors», le pavillon droit¹¹.

En 1726, quatre pièces du pavillon droit étaient encore occupées comme elles l'étaient deux ans auparavant. Un an plus tard, Verrier acheva la construction de trois autres cheminées dans le pavillon et annonça qu'on pouvait désormais y loger une compagnie¹². Saint-Ovide, toutefois, n'avait pas abandonné l'idée d'avoir de Mézy avec lui aux casernes. Lorsqu'on édifia son pavillon en 1731, il annonça que lorsque l'autre pavillon serait achevé, de Mézy pourrait s'y installer très bien avec tous ses bureaux¹³.

De Mézy cependant caressait un tout autre projet. Il avait depuis quitté sa demeure du côté nord du port pour une très élégante maison sur le quai. C'est à ce moment qu'il se rendit en France et tenta de vendre cette maison au gouvernement à titre de résidence officielle de l'ordonnateur. Pour ce faire, il dut réfuter les objections soulevées par Saint-Ovide. Son argument principal prétendait qu'il en coûterait moins cher au gouvernement d'acheter sa maison (seulement 20 000L) que de modifier le pavillon droit. Il affirma que les modifications du pavillon du gouverneur avaient coûté deux fois le prix d'une maison. Il souleva encore son vieil argument à l'effet qu'il devait être à proximité de la ville pour en gérer les affaires: «Il n'est guère naturel d'enfermer dans un réduit le commissaire ordonnateur»¹⁴, déclara-t-il. En qualifiant la citadelle de simple «réduit», de Mézy offensa peut-être certaines gens car ce mot signifie également «taudis».

Il eut gain de cause, et on donna ordre à Verrier de suspendre tous les travaux et de soumettre le coût estimatif des travaux pour modifier le pavillon droit¹⁵. L'ingénieur répondit que, pour bien faire, il faudrait reconstruire le pavillon en entier parce que la disposition des pièces ne permettait pas d'en tirer le meilleur parti. Il conseilla d'ardoiser le toit sans élever la construction davantage pour en faire des casernes, et proposa au gouvernement d'acheter la maison de de Mézy sur le quai¹⁶. En 1733, Maurepas ac-

corda son autorisation et donna ordre aux trois fonctionnaires supérieurs de la colonie de soumettre un rapport sur la meilleure utilisation du pavillon¹⁷. On fit parvenir à Paris un contrat de vente de la maison de de Mézy¹⁸, et il fut décidé que le pavillon droit servirait de quartiers supplémentaires aux officiers puisqu'il n'y avait pas assez de place pour eux dans les casernes proprement dites.

On avait envisagé la possibilité de loger le lieutenant du roi dans le pavillon droit, mais cela aurait entraîné des modifications trop importantes, et aurait privé d'abri les soldats qui s'y trouvaient déjà. A ce moment-là le major avait quitté ses deux pièces, semble-t-il, et on pensa qu'il suffirait de déplacer certaines cloisons pour que quatre subalternes puissent partager ces locaux avec les autres soldats du pavillon¹⁹. L'année suivante, un examen plus approfondi révéla qu'en déplaçant un escalier et une cheminée et en ajoutant un petit cabinet et un lit pour chaque officier les locaux seraient tout à fait convenables²⁰. Le projet reçut finalement le feu vert au printemps 1735²¹. Puisque la question du logement de subalternes ne se posait pas de façon urgente à cette époque (donnant lieu de croire que le manque de logements pour les officiers avait été exagéré), et puisque l'ardoise manquait, rien ne fut entrepris cette année-là²². Le pavillon fut finalement achevé en 1736²³ et les quatre subalternes emménagèrent dans deux pièces non précisées, les soldats occupant le reste du pavillon. A notre connaissance, ces hommes habitèrent le pavillon droit jusqu'au premier siège.

Les casernes des soldats

Au début de la construction de la forteresse, les pièces des casernes réservées aux soldats constituaient un point de première importance, mais elles ne furent achevées que vers la fin des années 1720. Le projet initial de cette partie du bâtiment comprenait trois corps de chambrées avec portes sur la cour et corridors perpendiculaires au long côté du bâtiment. Deux corridors donnaient accès à quatre chambrées du rez-de-chaussée et, par un escalier, à quatre chambrées de l'étage, attenantes au corps de garde. Les corps de garde adjacents au passage central qui en permettait l'accès étaient isolés des chambrées (fig. 11 et 12).

Il n'y avait évidemment aucune communication entre les corps de chambrées; ainsi fallait-il passer par l'extérieur pour se rendre d'un corps à l'autre. L'accès aux greniers et aux caves se faisait au moyen d'échelles et de trappes, sauf pour la boulangerie qui possédait un escalier.

Les importantes réparations de 1736 nous donnent une certaine idée de la disposition des chambrées des casernes des soldats, une liste des pièces étant dressée dans l'ordre. Le numéro-

tage commençait dans le pavillon droit et se rapportait à chaque corps de huit chambrées. Cependant, chaque fois qu'on procéda à un tel numérotage, l'ordre fut quelque peu différent; ainsi, en 1738, on peignit les numéros sur les portes pour régulariser les archives²⁴; nous ne possédons hélas aucun document révélant le mode de numérotage. Les archives des travaux de réfection révèlent que trois des chambrées possédaient des trappes menant au sous-sol, et trois autres, des trappes menant au grenier; cela ne permet cependant pas de déduire le nombre de trappes, car seules les ouvertures nécessitant des réparations y sont mentionnées²⁵.

A la fin de 1722, dix pièces étaient prêtes, mais deux servaient déjà: l'une de salle d'armes et l'autre de corps de garde. Les huit autres pièces accueillirent cinq compagnies françaises et une compagnie suisse²⁶. A cette époque, on comptait sept compagnies à Louisbourg, plus un détachement de mineurs²⁷; le reste des troupes aurait donc été logé dans les vieilles casernes qui, selon les documents, menaçaient ruine²⁸.

Les 60 nouveaux qui arrivèrent l'année suivante, constatèrent une pénurie de casernes. Ils s'installèrent dans le grenier des pièces achevées, qui n'était pas conçu pour supporter tout ce poids et ne possédait pas de cheminée²⁹. Cette situation se présenta de nouveau en 1724 à l'arrivée de 50 soldats suisses. On logea ces hommes dans des chambrées non encore dotées de cheminée. (Les documents ne disent pas où ils logèrent pendant l'hiver, les casernes étant invivables sans chauffage³⁰.) La situation n'était guère meilleure en 1725; un grand nombre de chambrées ne possédaient pas encore de cheminée, on accédait toujours aux pièces du haut par des échelles et non par un escalier, et les petites finitions de ces pièces venaient à peine de commencer³¹. En 1726, 21 chambrées de soldats, grandes et petites, étaient achevées, mais demeuraient sans escalier permanent³². Une demande d'escaliers, de plâtrage, de chaulage, de chaises, de lits et de volets³³, faite en 1727, atteste que ces chambres n'étaient toujours pas finies à cette date. A la fin de 1728, quatre chambrées ne possédaient pas encore de lits³⁴. Sans doute achevées peu de temps après, les casernes furent prêtes à recevoir le mobilier de base des casernes, huit ans après le début des travaux.

Le nombre de soldats par chambrée a varié selon les circonstances. En 1722, pendant les travaux, six compagnies occupaient huit chambres. A cette époque, une compagnie comptait 45 soldats et deux sergents, ce qui donne environ 35 hommes par chambrée, nombre dépassant de beaucoup les 16 hommes prévus dans les plans³⁵. Selon les documents de 1726, 300 hommes devaient se partager 21 chambres, à raison de 15 par

chambrée³⁶. En 1753, un inventaire du bâtiment faisait état de 26 grandes et 10 petites chambrées de soldats (à cette date, les chambres d'officiers avaient été remises aux soldats). On pouvait donc loger 536 hommes, 16 dans les grandes pièces et 12 dans celles réduites par les escaliers³⁷. Ce nombre correspond à ce que fut la population des casernes en temps normal.

Les plans initiaux des casernes prévoyaient un hôpital auquel aurait été affectées deux chambres et une cuisine. Une pièce devait être réservée aux malades et l'autre au frère de la Charité et à son armoire de chirurgie³⁸. Mais faute d'espace dans les casernes, un bâtiment temporaire fut érigé en attendant que l'hôpital soit prêt et le chirurgien-major reçut l'ordre d'affecter un apprenti aux casernes pour raser les soldats et fournir les premiers soins aux accidentés³⁹; l'année suivante, Saint-Ovide rapporta avec fierté que les officiers n'avaient porté aucune plainte au sujet du barbier-chirurgien⁴⁰.

Le plan initial prévoyait l'installation de la boulangerie de la garnison dans deux pièces du sous-sol du quartier des soldats où quatre boulangers travaillaient⁴¹. On pava le sol de galets⁴² et on ajouta des tables, des tréteaux et des tablettes⁴³. Les boulangers se plainquirent constamment de l'humidité des lieux et de la présence d'un pied et demi d'eau sur le sol pendant la moitié de l'année⁴⁴. Dès 1727, on dressa les plans d'une nouvelle boulangerie en ville⁴⁵. L'eau que l'on tenta d'éliminer en approfondissant le fossé devant les casernes, ne constituait qu'un des problèmes de ces lieux que les soldats ne tardèrent pas à fréquenter:

*Les boulangers ny ont pas leur hauteur travaillent courbés avec bien de la peine, elle n'est point Eclairée et a toutes les incommod[ités] imaginables pour le transport de la farine et du bois et la fréquent[ation] continuelle des soldats qui y bois jouent, et fument.*⁴⁶

Maurepas tenta de faire fermer la boulangerie, mais les administrateurs de Louisbourg y tenaient et portèrent de nouvelles plaintes. En 1729, le contrôleur Sabatier, prétendant que la boulangerie constituait un risque d'incendie, proposa de la réserver pour les périodes de siège⁴⁷. La nouvelle boulangerie fut finalement achevée en 1732⁴⁸; les pièces de la cave des casernes n'auraient pas été occupées par la suite et on demanda même de les remplir afin d'éliminer l'humidité qui faisait pourrir les planchers⁴⁹.

Les combles des casernes demeurèrent également inoccupés. Bien qu'on ait espéré en faire des entrepôts et qu'on ait été forcé de les transformer en casernes de fortune, on se rendit compte que les murs et les solives ne résisteraient pas longtemps à un tel usage⁵⁰. De Mézy prétendit qu'on n'avait jamais prévu de s'en

servir et que si on en faisait des entrepôts, la garnison risquait de se faire écraser⁵¹.

L'ameublement des soldats

L'ameublement des chambrées des soldats était soumis à peu de règlements. Le code des armées navales était muet à ce sujet et le code militaire, citant une ordonnance de 1716, précisait uniquement que les chambrées devaient compter autant de lits que possible, ainsi qu'une table, deux bancs et un foyer⁵². Nous ne possédons aucun plan montrant l'ameublement des casernes, mais nous en avons quelques-uns pour d'autres bâtiments de l'île Royale. Dans la petite caserne de l'avant-poste de Port-Toulouse, il y avait cinq lits de soldats sur deux murs des chambrées, une cheminée sur le troisième et une porte sur le quatrième⁵³. L'espace libre au centre des chambrées était sans doute réservé à la table et aux bancs. Un compte rendu de la caserne de la batterie de l'île à l'entrée de Louisbourg nous fournit une description de ces meubles: trois tables de 6 pieds sur 2, et six bancs de 6 pieds. Il y avait aussi une table pliante de 4 pieds sur 2-1/2⁵⁴. Dans l'encoignure de deux chambres de Port-Toulouse se trouvaient des cabinets, sans doute destinés aux sergents. Le plan de la nouvelle caserne de Louisbourg préparé en 1739, montre une petite chambre de sergent avec deux lits, tandis que les pièces plus grandes en comprenaient sept, alignés sur deux murs. Le plan de la caserne de la batterie Royale est le seul à mentionner des lits superposés. Le plan d'une redoute datant de 1752 attribue aux sergents des chambres séparées de celles des soldats⁵⁵.

C'est chose évidente que l'ameublement des chambrées des soldats connut une certaine évolution et que les casernes ultérieures furent dotées de meubles auxquels les constructeurs des casernes du bastion du Roi ne pensèrent même pas dans les années 1720. Celles construites durant la période anglaise étaient munies d'étagères⁵⁶, mais le contrat de 1736 passé à Louisbourg ne fait état d'étagères que pour les chambres des officiers⁵⁷. Avec les années, les Français améliorèrent l'ameublement de leurs casernes comme en témoigne le plan de 1789 de la caserne de Mont-Dauphin. Chaque chambrée de cette caserne comprenait 15 lits faisant saillie dans la pièce. Au centre, un poêle avec, d'un côté, deux tables et des bancs et, de l'autre, une table, un banc et un râtelier pouvant recevoir 30 fusils, soit un par homme. Les tablettes suspendues au plafond et fixées aux murs permettaient de ranger équipement et nourriture. Il y avait aussi de petites chambres pour les sergents qui avaient leurs propres tables et leurs propres bancs. Fait intéressant à souligner, cette caserne comptait également des chambres pour soldats mariés et une boutique, de même que des salles d'armes, corps de garde et entrepôts

habituels⁵⁸. Loin d'être si bien équipées, les casernes du bastion du Roi à l'origine n'étaient même pas dotées de cabinets de sergents, bien qu'on fasse état de tels ajouts dans les documents sur les travaux de réfection qui font la distinction entre les chambres des soldats et celles des sergents⁵⁹. Puisque chaque compagnie occupait environ trois grandes pièces et comptait deux sergents, il est probable qu'une pièce sur trois possédait un petit cabinet pour sergent.

Les lits des soldats étaient de grands lits superposés. De manière courante, on affectait trois hommes par lit, deux y dormant à la fois pendant que le troisième montait la garde. Proposée pour les casernes de Louisbourg en 1718, cette pratique n'a jamais été mise en vigueur⁶⁰ car des documents ultérieurs ne mentionnent que deux soldats par lit. Il semble bien aussi que les lits superposés ne faisaient pas partie de l'ameublement courant des casernes, bien que les preuves de leur utilisation à Louisbourg soient concluantes. En 1726, Saint-Ovide et de Mézy écrivaient qu'on pourrait loger 300 hommes dans des chambres «à deux lits l'un sur l'autre»⁶¹. Ailleurs, on dit qu'on couchait deux hommes par lit et que les lits étaient superposés⁶², tandis que le témoignage d'un soldat lors d'un procès confirme que les hommes partageaient bien leur lit avec un autre; un autre soldat révéla à la cour ne pas avoir quitté son lit pendant la nuit et que son compagnon de lit pourrait le confirmer. A un autre procès, il fut révélé que les hommes rangeaient leurs effets sur une planche à côté de leur lit, laquelle était retenue par un taquet et une corde⁶³. Ainsi, aux casernes il y avait quatre grands lits superposés par grande chambrée et trois par petite chambrée, laissant assez d'espace au centre pour les repas et autres activités.

Les soldats couchaient sur des paillasses confectionnées d'ordinaire par les veuves de la ville ou par les soeurs de la Congrégation⁶⁴. Au début, on avait pensé se servir de véritables matelas, mais on opta finalement pour les paillasses moins coûteuses et plus faciles à remplacer que les matelas susceptibles de pourrir sous l'effet de l'humidité⁶⁵. On commanda de France le coutil qui fut confié aux femmes chargées de la confection⁶⁶. Les couvertures étaient en laine et décorées au centre d'une fleur de lys brodée. Le nettoyage et le raccommodage des couvertures et des draps se faisaient par contrats donnés à l'extérieur⁶⁷. Une fois un sergent hardi obtint le contrat pour l'hôpital et les casernes; il fut par la suite jugé coupable de vol d'ustensiles, de cadenas et d'autres objets⁶⁸.

La pratique adoptée au sujet de l'ameublement des chambres changea au fil des années. Un document de 1751 affirme qu'aussi longtemps que les soldats gagneraient un revenu d'appoint comme journaliers⁶⁹, ils devraient fournir eux-mêmes leurs

couvertures et leurs pots. Comme pour presque tout le reste, l'approvisionnement de ces articles était plutôt irrégulier. Les documents font également état d'autres articles dont les soldats disposaient dans leur chambrée. Un inventaire fait mention de sept tables en chêne et d'une douzaine de bancs⁷⁰. Un autre fait mention de grattoirs en fer pour nettoyer les planchers et de pelles de bois pour transporter les rebuts⁷¹. A la fin des années 1730, on proposa l'installation d'éviers dans les chambres des soldats pour laver les ustensiles et pour améliorer l'hygiène, mais rien n'autorise à conclure que cela fut jamais fait⁷².

La vie quotidienne des soldats

Il importe de souligner une fois de plus que le concept de la caserne, était relativement nouveau au XVIII^e siècle, et que les méthodes et les usages que nous jugeons aujourd'hui normaux ne faisaient alors que s'établir. La vie en casernes était très semblable à celle que menaient les soldats cantonnés chez les habitants. Aussi, les aspects saillants de la vie militaire actuelle, comme le fait pour les troupes de manger en commun ou l'existence de mess pour les officiers, étaient alors inexistantes. La vie des soldats n'était pas hautement réglementée comme aujourd'hui, et ils avaient, la plupart du temps, la possibilité de participer au marché du travail local. Ils avaient également le droit de marchander avec leur employeur le montant de leur solde, et cela même s'il s'agissait de travaux exécutés pour le compte du gouvernement, ainsi que de décider s'ils seraient rémunérés au temps ou à la tâche. Les soldats n'étaient obligés de travailler que dans des situations d'urgence et le montant de leur solde était alors fixé d'avance. Evidemment, les soldats n'avaient pas le droit de grève et n'envisageaient pas de négocier comme nous l'entendons aujourd'hui. Un fait est cependant certain: le taux de rémunération des soldats était plus élevé que celui proposé par l'entrepreneur et les soldats, si bon leur chantait, quittaient leur travail sans craindre les conséquences. Ils menaçaient même d'interrompre les travaux si la solde n'était pas versée assez rapidement⁷³.

La rémunération de base pour une journée de travail était de 20 sols (c.à.d. une livre), mais en 1754, par exemple, les soldes variaient, d'après certains rapports, entre 20 et 30s, les soldats réclamant entre 30 et 50s et l'entrepreneur proposant un compromis de 25 à 35s⁷⁴. Le soldat ordinaire recevait 6s par jour pour l'exécution de travaux militaires, mais une fois que le coût des rations et de l'équipement avait été déduit de cette somme, il ne restait plus qu'un sol, ce qui portait la solde mensuelle nette d'un soldat à 10s, c'est-à-dire au montant que l'on pouvait gagner en un jour et demi de travail. (Pour une liste des salaires au XVIII^e siècle se reporter à l'appendice A.) Les règlements établis pour

les colonies tentaient également d'empêcher l'exploitation des soldats en interdisant aux officiers d'employer leurs hommes à titre de valets de chambre ou autre, et en interdisant toute retenue sur les rémunérations des soldats⁷⁵.

La plupart des soldats n'avaient pas de métier et s'occupaient à des besognes comme le transport de matériel, le chargement, les excavations et le ramassage du bois. D'autres soldats, plus spécialisés, étaient employés comme maçons, charpentiers, boulangers, tapissiers, préposés aux fours, jardiniers, tailleurs. Certains enseignaient l'art de lire et d'écrire. Quelques-uns de ces emplois étaient permanents, mais la plupart des soldats se faisaient embaucher pour des tâches précises quand ils en avaient envie, comme par exemple celui qui avait vendu 100 fagots à l'entrepreneur pour le prix de 16L, et qui plus tard avait aidé à vider un four à chaux⁷⁶. Des 16L que gagna le soldat en question, 6L furent dépensées en boisson consommée avec deux compagnons et 2L pour du tabac; une autre partie servit à acheter plusieurs pintes de spiritueux, plus tard partagées avec quelques soldats, et 15s furent dépensés en frais de transport. A la fin de la journée, il ne lui restait plus que 2L.

On sait qu'à Louisbourg la diane était sonnée à 4 h⁷⁷. Le code militaire précisait qu'en hiver le réveil devait se faire à 6 h, pratique qu'on suivait sans doute à Louisbourg. On se couchait probablement à 20 h en été et à 21 h en hiver⁷⁸. Pour les soldats affectés à la construction, la journée de travail commençait à 5 h et elle durait jusqu'à 19 h. Il y avait trois pauses, une d'une heure à 8 h, une d'une heure et demie à 11 h 30 et une d'une durée d'une demi-heure à 16 h. Ce rigoureux emploi du temps, onze heures de travail dans une journée de quatorze heures, était l'oeuvre de l'ingénieur Franquet, qui savait fort bien qu'il faudrait une surveillance constante pour l'imposer⁷⁹. Les deux soldats engagés par le gouverneur Saint-Ovide pour s'occuper de son jardin jouissaient d'une situation totalement opposée. Le gouverneur étant absent et le cadet-officier délégué pour surveiller les travaux n'étant arrivé que dans l'après-midi, les jardiniers avaient commencé leur journée de travail, mais vers 8 h, s'en allèrent rejoindre trois amis pour boire une chopine d'alcool. Plus tard ils retournèrent au travail pendant un certain temps avant d'aller boire du vin dans une taverne jusqu'à midi. Après être revenus au travail, ils décidèrent d'aller acheter une autre bouteille. Ils eurent quelques difficultés lorsque la tavernière refusa d'en vendre une au premier soldat parce qu'il était trop soûl, mais le deuxième soldat réussit quand même à obtenir la bouteille. Après que celle-ci eut été vidée, les deux soldats s'endormirent à côté du puits du jardin. L'un d'eux, dans un état de stupeur, tomba dans le puits et

s'y noya. Les choses en étaient là lorsque le jeune officier arriva sur les lieux à 15 h⁸⁰.

On ne travaillait pas le dimanche ni les divers jours où l'on célébrait des fêtes religieuses ou royales. C'étaient aussi les seuls jours où se faisaient les exercices militaires réguliers⁸¹. Selon le code des armées navales de 1689, les exercices devaient également avoir lieu le jeudi⁸², mais cela ne semble pas avoir été le cas à Louisbourg. Ce qui restait de la journée du dimanche devait être consacré aux dévotions ou aux loisirs, comme cela se faisait d'ailleurs à Louisbourg⁸³.

La maigre solde des troupes les encourageait certes à travailler pour l'augmenter, mais les devoirs militaires devaient être exécutés et des dispositions spéciales furent prises à cet effet. La tâche la plus régulière était la faction de vingt-quatre heures. Dans certaines conditions, les ouvriers en étaient exemptés⁸⁴ et dans d'autres cas, ils pouvaient payer quelqu'un d'autre pour monter la garde à leur place⁸⁵. Dans le premier cas, des retenues furent faites sur les salaires des ouvriers et versées aux factionnaires. En 1750, les retenues étaient fixées à un sol pour chaque livre de rémunération ou à 5L par mois⁸⁶. Pour ceux qui voulaient embrasser une carrière militaire spécialisée à Louisbourg, la seule possibilité était de recevoir une formation de canonnier, occupation à plein temps pour laquelle on recevait une solde de plus de 10L par mois après les déductions⁸⁷. Il y avait également la possibilité de recevoir une pension équivalant à la moitié de sa solde, comme en témoignent divers placets envoyés au ministère. Il y a le cas d'une demande de pension pour un soldat qui était devenu sourd, et un autre cas concernant un vétéran qui, après 18 ans de service, n'était plus en mesure d'exécuter ses fonctions⁸⁸. On encourageait les hommes à se rengager après la période initiale de six ans en offrant une prime de 10L aux soldats et de 30L aux sergents. On avait également la possibilité de demander une démobilisation et de s'établir sur une terre agricole avec suffisamment de provisions pour trois ans, mais il semble que cette mesure ne connut pas beaucoup de succès, parce que la plupart des colons ne firent rien pendant ces trois années et trouvèrent ensuite un quelconque prétexte pour retourner en France⁸⁹. Il est également intéressant de noter que dans les concessions énumérées pour la ville en 1734, trois sergents et trois sergents retraités étaient propriétaires et deux d'entre eux possédaient chacun deux terrains⁹⁰.

Quand le soldat ne travaillait pas et n'était pas de service, il passait vraisemblablement une partie de son temps libre à chercher de quoi améliorer son ordinaire. En 1718, la ration quotidienne pour un soldat ou un sergent était de 1 lb 1/2 de pain, de 4 oz de viande de porc crue, ou était de 1 lb de viande de boeuf

et de 4 oz de légumes. De plus, on distribuait aux troupes 1 / 4 lb de beurre et 5 lb de mélasse par mois⁹¹. Cette ration, qui était supérieure à celle qu'on accordait aux soldats au Canada, avait premièrement été allouée aux troupes en poste à Plaisance en raison des conditions très rudes. Plus tard, elle fut adoptée pour le ravitaillement des troupes de l'île Royale, mais on fit savoir qu'elle ne durerait pas toujours. En 1734, les rations étaient énumérées différemment: 456 lb 1 / 4 de farine par an (soit 1 lb 1 / 4 par jour), 4 oz de légumes et le même poids de viande de porc, ainsi que 1 lb de beurre par mois⁹². Le légume le plus souvent consommé par les soldats était les haricots secs qui étaient parfois vieux de deux saisons. Souvent la farine pourrissait et on y ajoutait de la farine fraîche pour tenter de la conserver⁹³. Les rations de pain étaient distribuées tous les quatre jours et celles de viande, de légumes, de beurre et de mélasse, tous les 15 jours⁹⁴. Les pénuries n'étaient pas rares. En 1742, la ration de pain dut être réduite à 1 lb, et avant le deuxième siège, il fallut ajouter du riz à la farine utilisée pour la fabrication du pain, afin d'économiser le blé et les légumes. Le riz remplaçait alors aussi les légumes⁹⁵.

On s'attendait à ce que les soldats augmentent leurs rations par la chasse et la pêche; et on leur distribuait une certaine quantité de poudre à canon à cette fin⁹⁶. Les soldats pêchaient la morue, chassaient le phoque sur la glace et ils cueillaient des fraises, des herbes pour la soupe, et des rameaux d'épicéa qu'ils mêlaient à de la mélasse pour faire de la bière d'épinette⁹⁷. Un des soldats partit chasser dans la baie Espagnole avec son chien, rapporta 13 perdrix⁹⁸.

Un mémoire datant de 1750, rédigé par l'ingénieur Franquet, donne une très bonne description du genre de nourriture qu'on pouvait obtenir dans l'île. En plus des fraises déjà mentionnées, il y avait des framboises, des bleuets et de petites baies rouges appelées «pommes des prés» (sans doute le vaccinium) que l'on disait n'être comestibles qu'en confiture. On pouvait obtenir tous les légumes, à l'exception des artichauts et des asperges, bien que leur récolte se soit faite plus tard qu'en France. Le gibier était abondant et comprenait l'ours, dont seule la graisse était considérée comestible, l'original et le caribou, dont on disait que la chair faisait une aussi bonne soupe que le boeuf. Ces bêtes n'étaient chassées qu'en hiver et que par les Indiens. Pourtant, elles s'aventuraient parfois dans la colonie. Parmi le petit gibier, citons la tourte, que l'on chassait au mois de juillet, et une espèce d'échassier, peut-être la bécassine, ainsi que le lapin toujours en grand nombre. Franquet rapporte aussi qu'on mangeait souvent du canard, de la bernache du Canada et du gibier d'eau qui, pendant la saison de 1750, disait-on, sentait l'huile parce qu'il s'était

nourri d'algues. Il y avait également le saumon, la truite, le phoque, le morse, la baleine et, bien sûr, la morue⁹⁹.

Les soldats préparaient eux-mêmes leur nourriture dans leurs chambrées, à tour de rôle¹⁰⁰. On ne mettait à la disposition de sept ou de huit hommes qu'une seule grande marmite à laquelle étaient attachées autant de cuillers¹⁰¹. Il y a des allusions précises à des ragoûts de gibier et de maquereaux mangés par les soldats¹⁰². Ceux-ci n'avaient à peu près pas d'autres ustensiles et, en 1738, on proposa de distribuer une gamelle et un bidon à chaque groupe de sept hommes, à l'instar de ce qui se faisait à bord des navires, ainsi que deux seaux pour l'eau et des poêles à frire pour chaque chambrée. L'alimentation et les possibilités de cuisine des hommes étaient décrites ainsi:

*Le Soldat est obligé de manger Sa Soupe dans Sa Marmite, de tirer Sa bière dans quelques mauvaises Gamelles qu'ils peuvent attraper dont ils en perdent la plus grande partie, Ce qui fait qu'ils en manquent la plus part du tems, et qu'ils sont obligés de boire de l'Eau qui n'est point bonne à Louisbourg, ce qui leur cause de fréquentes maladies; . . . Comme la Nouriture la plus ordinaire du Soldat a L'isle Royale est le Poisson, Il Serait très necessaire que Monseigneur eût la bonté d'ordonner qu'il fut fourny deux Poêles par Chambrée pour faire bouillir et frire leurs Poissons; Ils sont aujourdhuy obligés de se servir de leurs marmites après qu'ils ont mangés leur Soupe pour faire cuire leur poisson, Se trouvant pressés Ils Sont obligés de le manger souvent a moitié Cuit, ce qui leur donne des flux de sang, Ce que nous avons vëu par Experience.*¹⁰³

Rien ne permet de penser que la situation se soit améliorée avant le premier siège. Deux cents seaux en cuir destinés à éteindre les incendies furent commandés en 1741, mais aucune démarche ne fut faite pour obtenir des poêles à frire ou un plus grand nombre de gamelles et de bidons.

L'autre aliment principal, le pain, provenait de la boulangerie, et la bière d'épinette, boisson courante, était semble-t-il fabriquée par les soldats eux-mêmes, vu qu'aucun salaire n'était prévu pour les brasseurs. La brasserie était partie intégrante des casernes et on organisait des cueillettes de rameaux d'épicéa¹⁰⁴. Lorsque Louisbourg fut rendue aux Français, on remarqua qu'il n'y avait pas de brasserie dans la ville pour les soldats. On se hâta d'en construire une dans les nouvelles casernes du bastion de la Reine.

L'emplacement de la brasserie avant le premier siège n'est pas connu de façon certaine. En 1736, il y a une allusion à une vieille chaudière en cuivre destinée à cet usage qui provenait d'une remise. Il est probable que la remise du gouverneur qui se trouvait sur le terre-plein du bastion servit de brasserie pendant cette

époque¹⁰⁵. On ne sait pas à quelle date le bâtiment fut construit, mais il figure pour la première fois dans les plans de 1733. Les fouilles effectuées à cet endroit ont révélé l'existence d'un certain nombre de murs dont l'origine est obscure, ainsi que celle d'un âtre, indices qui donnent à croire que le bâtiment servait à des fins autres que le remisage¹⁰⁶. Il est certain qu'en 1744 le bâtiment était utilisé comme remise par le nouveau commandant qui était arrivé à l'automne de l'année 1740. En 1741, deux énormes chaudières rouges en cuivre furent commandées pour la brasserie des casernes, et cette mesure correspond peut-être au déménagement de la brasserie dans de nouveaux locaux, à la demande du gouverneur¹⁰⁷.

Les soldats consacraient une certaine partie de leur temps aux soins personnels. On remettait à chaque soldat une aiguille et du fil pour raccommoder ses vêtements, ainsi que du savon pour les laver. Mais, ceux qui pouvaient se le permettre, faisaient faire leur lessive à l'extérieur. Au début il fallait que les soldats s'approvisionnent eux-même en bois de chauffage. Il n'est pas surprenant d'apprendre qu'en hiver certains soldats mouraient et que nombre d'entre eux avaient les mains et les pieds gelés. En 1726, on décida de leur fournir du bois aux frais du roi¹⁰⁸.

Les casernes du bastion du Roi comptaient également une cantine dont l'emplacement n'est pas connu. Elle avait été demandée pour la première fois en 1723 par les soldats suisses. Le gouverneur Saint-Ovide avait refusé d'en construire une, parce que les soldats suisses y fréquenteraient les français et parce qu'il craignait que cela donne naissance à des querelles sans fin. Aussi, étant donné que l'enceinte des casernes n'était pas encore terminée, il n'y avait pas moyen d'y retenir les soldats, le jour ou la nuit¹⁰⁹. La décision du gouverneur fut approuvée et on lui fit savoir que le roi n'avait pas l'intention d'établir une cantine¹¹⁰. Pourtant, trois ans après, Saint-Ovide lui-même demanda que l'on construise une cantine. Il paraît que c'était la coutume dans toutes les citadelles d'avoir une cantine gérée par le major et celui-ci avait demandé la permission au gouverneur d'en établir une. La décision fut approuvée en 1727¹¹¹, et la cantine avait sans doute des réserves de vins, de spiritueux et de tabac. En 1739, chaque compagnie avait une cantine exploitée par ses officiers. On estima que cette situation était préférable à la fréquentation des douzaines de cabarets qui existaient en ville¹¹². Après le premier siège, la cantine des casernes fit l'objet de nombreux différends parce que, selon les nouveaux règlements, les recettes devaient être partagées entre le gouverneur, le lieutenant du roi et l'adjutant.

Tous les ans, on distribuait aux soldats des vêtements, à savoir une paire de culottes, deux chemises, deux cravates, un chapeau, une paire de bas et deux paires de chaussures, ainsi qu'un veston ou un gilet tous les deux ans¹¹³. Quelqu'un avait fait remarquer qu'une paire de bas par an n'était pas suffisante, mais aucun changement ne semble avoir été apporté à cette situation¹¹⁴. Selon le code militaire, les uniformes ne devaient pas être portés lorsque les soldats étaient occupés à des travaux, pratique qui semble aussi avoir été adoptée par les soldats de la marine à Louisbourg¹¹⁵.

De plus, un grand nombre d'articles étaient commandés tous les ans et distribués aux troupes. Une année, en 1721, lorsque les marchandises n'arrivèrent point, les capitaines de régiment eurent à fournir eux-mêmes les articles. On leur avait promis au préalable que la France les rembourserait l'année suivante. Une autre fois, juste avant le deuxième siège, on apprit que les commerçants français n'allaient pas envoyer de marchandises à Louisbourg de peur qu'elles soient perdues. Il y avait alors une telle pénurie de souliers qu'on entrevit la possibilité d'avoir recours aux chaussures portées par les Indiens.¹¹⁶

Chaque soldat recevait deux peignes en buis, deux livres de savon, environ deux onces de fil et trois aiguilles par an. On faisait venir les chandelles de France jusqu'à la fin des années 1720, après quoi elles furent remplacées par des chandelles fabriquées sur place¹¹⁷. Après le premier siège, les rations semblent avoir augmenté quelque peu.

Un inventaire des biens d'un soldat condamné à mort pour avoir commis un vol donne une idée de ce qu'un soldat pouvait alors posséder. La valeur des biens était estimée à 30L 5s et ils étaient composés d'un coffre à clef, de quatre chemises, dont trois, bien que de bonne qualité, étaient à moitié usées, d'un grand morceau d'étoffe fine, de deux vieilles paires de bas, de deux cols en mousseline, d'une vieille paire de culottes, d'une paire de draps usés et d'une vieille chemise crasseuse¹¹⁸. Un autre soldat qui était parti à la chasse et dont on avait retrouvé le cadavre, possédait des raquettes à neige, une hache et une boussole¹¹⁹.

Pendant la première occupation française, les soldats n'avaient pas normalement le droit de se marier et seulement 13 mariages furent enregistrés en 17 ans, soit entre 1722 et 1739¹²⁰. Toutefois, ce règlement devint un peu moins rigide pendant la deuxième occupation, et en 1748 la permission de se marier fut accordée à tout soldat qui, par son travail et par sa conduite, avait démontré qu'il apporterait une contribution utile à la vie de la collectivité, et surtout en tant que fermier¹²¹. En 1750 toutefois, le gouverneur Desherbiers estimait que la présence de soldats ma-

riés nuisait à la discipline¹²². L'année suivante on permit à certains soldats de se marier¹²³, à condition que le couple ne quittât pas la colonie, et en 1756, le gouverneur fit savoir qu'il permettait de moins en moins de mariages¹²⁴.

La discipline des troupes découlait d'une ordonnance de 1727 (appendice D) qui prévoyait des peines sévères pour tout genre de crime. En 1755, à l'arrivée des troupes de l'armée de terre, une copie de l'ordonnance en question fut placée dans chaque chambrée et dans chaque corps de garde: «Les Soldats ne scauroient être trop instruits Sur ces objets et il est nécessaire plus que jamais de les leurs faire connoître.»¹²⁵

Il va sans dire que la qualité de la vie que menaient les troupes dépendait de l'ambition et de l'esprit d'entreprise des soldats. Toutefois, on ne peut nier que leur vie pouvait être une longue suite de misères.

Mutinerie des soldats

Les documents font très peu mention des conditions générales de vie des soldats aux casernes, et des registres militaires tels que des dossiers de cour martiale n'ont pas été retrouvés. Bien qu'on retrouve certains détails précis de la vie militaire dans la correspondance officielle, il n'y a qu'une seule période dans l'histoire de Louisbourg où les conditions de vie des soldats firent l'objet de discussions. L'époque en question commence en 1739 et aboutit à la mutinerie du 27 décembre 1744.

Avant qu'il ne quitte la France pour prendre son poste de gouverneur de la colonie, de Forant reçut des assurances de la part de Maurepas que les soldats de Louisbourg étaient bien logés. Maurepas mit de Forant en garde contre les plaintes qui, selon lui, étaient probablement dues à l'ivresse et autres excès¹²⁶. Maurepas était d'avis qu'il fallait renforcer la discipline à Louisbourg. Cette lettre à caractère apologétique laisse voir que Maurepas s'attendait à des problèmes dans la colonie et qu'il avait déjà reçu des plaintes concernant la condition des militaires. Il est également probable que de Forant était connu comme un homme indulgent qui avait par conséquent, besoin de cette mise en garde.

Dès son arrivée à Louisbourg, de Forant, selon un rapport du nouvel ordonnateur, demanda si l'on avait à se plaindre des officiers. La réponse, il fallait s'y attendre, fut négative¹²⁷. Toutefois, de Forant n'était pas du tout content de l'état des troupes ni des conditions dans lesquelles elles vivaient. Il affirma n'avoir jamais vu de soldats si pauvres et déclara que de toute la garnison (composée alors de 600 hommes) il ne garderait que 100 soldats¹²⁸. Quelques mois plus tard, il se plaignit de ce qu'ils n'avaient pas l'ameublement nécessaire, et qu'il fallait surtout des draps et des matelas aux soldats nécessaires:

*Le pays est assés rude pour l'exiger et il n'est pas possible que les habits avec les quels il faut qu'ils couchent l'hyver puissent se conserver propres; on ne scauroit d'ailleurs changer qu'une fois l'année l'herbe Sur laquelle ils couchent ce qui cause tant d'insecte dans leurs chambres que la plus part couche l'été par preference Sur le rempart.*¹²⁹

Maurepas marqua de la surprise à ce rapport si peu encourageant que fit de Forant sur la condition des soldats et il avertit ce dernier de ne renvoyer que les soldats infirmes¹³⁰. Il donna quand même suite à la plainte portant sur la literie et il approuva l'envoi de nouveaux matelas et de draps pour les soldats, «pour les mettre l'abry des incon[veni]ents»¹³¹. Les conditions ne s'améliorèrent pas. Duquesnel, qui remplaça de Forant en 1740, écrivit après sa première tournée d'inspection des fortifications qu'il avait vu beaucoup de cas d'ivrognerie¹³² et il proposa plus tard que l'on fasse construire les nouvelles casernes, vu que celles de la citadelle tombaient lentement en ruine. Le bâtiment fourmillait de vermine, parce qu'il y avait trop d'hommes pièce et pas suffisamment de draps et de matelas. La moindre des choses, dit-il plus tard, était de faire poser de nouveaux planchers dans les casernes des soldats¹³³.

La construction des nouvelles casernes ne fut jamais approuvée et les mauvaises conditions de vie des soldats persistèrent, auxquelles vinrent s'ajouter le problème des soldats suisses et celui des mauvaises rations. Le premier des problèmes semble avoir eu pour origine un malentendu survenu entre le commandant suisse et Duquesnel qui estimait que les Suisses se comportaient en unité indépendante¹³⁴. Le commandant fut par la suite rapplé, mais la rancune persista. La situation fut aggravée par les mauvaises rations qu'on distribuait aux soldats. En 1739, Bigot, le nouvel ordonnateur, fit savoir que Duquesnel avait ajouté de la farine pourrie à la nouvelle pour en faire des biscuits pour les soldats¹³⁵. En 1742, il soutint que Duquesnel avait contraint les soldats à accepter une réduction d'une demi-livre de leur ration quotidienne de pain, et il ajouta dans le rapport en question que cela faisait trois semaines qu'on ne leur avait pas distribué de pois ou de fèves¹³⁶.

En décembre 1744, la garnison se révolta pour renforcer ses demandes de meilleures rations. La mort de Duquesnel deux mois plus tôt avait probablement contribué à cet état de chose puisque le poste de commandant militaire, qui confère à celui qui l'occupe une grande autorité morale, était resté vacant, et que le lieutenant du roi agissait à titre de commandant intérimaire. (Une fois déjà, le gouverneur Saint-Ovide dut remettre un voyage en France parce qu'on craignait une révolte s'il ne restait pas à Louisbourg pour y exercer son autorité.)

Dans la soirée du 26 décembre 1744, trois soldats suisses, ivres et mécontents, décidèrent que le temps était venu d'améliorer leur sort. Dans l'espoir d'obtenir l'appui de leurs camarades, ils se munirent d'une chandelle et se rendirent aux quartiers de certains membres de la compagnie française. Dans une salle tout le monde dormait, mais dans une autre deux ou trois hommes veillaient au coin du feu¹³⁷. On ne sait pas exactement ce qu'ils décidèrent au cours de la discussion qui suivit, mais les Suisses décidèrent de veiller toute la nuit et s'étendirent sur leurs lits, encore tout habillés. Au petit matin, alors qu'il faisait encore noir, ils obligèrent leur tambour à sonner le réveil, et tous les Suisses se rassemblèrent dans la cour pendant qu'un sergent se rendait chercher le seul officier présent aux casernes, un lieutenant suisse. A l'arrivée de l'officier les soldats lui expliquèrent qu'ils n'envisageaient aucune action violente. Ils exposèrent leurs griefs à propos de la mauvaise qualité de la nourriture; le lieutenant promit que des mesures seraient prises pour améliorer la situation et gagna les soldats à retourner à leurs casernes. Certains Suisses, toutefois, n'étaient pas satisfaits de ces promesses, et, selon le gouverneur intérimaire et l'ordonnateur, reprochèrent aux soldats français de ne pas avoir participé à leur manifestation. Peu de temps après, la garnison au complet se rassembla à nouveau dans la cour, et un détachement de 36 soldats baïonnettes au bout des fusils, traversa la ville et donna l'alarme. Les officiers, qui habitaient tous en ville, semble-t-il, se précipitèrent aux casernes, mais on ne les laissa pas entrer tout de suite. On obligea certains, à la pointe des baïonnettes, à s'étendre à plat ventre. Ils parvinrent, à force d'arguments, à se faire admettre dans la cour, où ils écoutèrent les revendications des soldats qui étaient les suivantes: que le bois de chauffage retenu en guise de punition pour un vol fût rendu et que l'on augmentât les provisions de bois d'une demi-corde par compagnie; que les rations promises aux soldats qui avaient participé à une récente expédition militaire leur fussent données; que l'on donnât des uniformes convenables aux recrues de 1741 et que l'on cessât de distribuer des légumes pourris¹³⁸. Les autorités de Louisbourg promirent de satisfaire à ces exigences, et une trêve tendue subsista entre les officiers et les troupes pendant tout l'hiver. Mais les soldats avaient éveillé des soupçons dans l'esprit des officiers qui, petit à petit, se mirent à croire que les troupes entretenaient des rapports secrets avec les Anglais (bien qu'il n'y en ait jamais eu de preuves tangibles) et qu'elles avaient l'intention de leur livrer la ville¹³⁹.

Quand les troupes retournèrent en France après la victoire des Anglais de la Nouvelle-Angleterre, ceux qui étaient considérés comme meneurs de la révolte furent passés en jugement. Le sergent qui était de garde aux casernes fut guillotiné, et un autre ser-

gent, ainsi qu'un caporal, furent condamnés à la pendaison. D'autres reçurent des peines moins sévères¹⁴⁰. Pendant le procès, un sergent suisse laissa entendre que les officiers français étaient responsables des conditions de vie des soldats. Quand on lui demanda s'il se rendait bien compte des conséquences de la mutinerie, il répondit:

*qu'il Sçavoit Bien qu'il alloit perdre La Vie Et qu'il n'ignoroit pas S'etre mis dans le Cas Selon nos ordonnances militaires, mais que Son Exemple devoit apprendre aux Off^{rs} command' pour le Roy de tenir La main a ce que le Soldat ne fut point vexé Et que Luy fut distribué Bons conformem^t a L'intention de Sa Majesté Les Vivres payés Sur Leur Solde.*¹⁴¹

Le corps de garde et le service de garde

Au nord du passage central se trouvaient deux pièces désignées comme corps de garde pour les casernes. La plus grande des deux pièces était destinée aux soldats et l'autre aux officiers. Les premiers plans (fig. 9b et 11) montrent un mur de maçonnerie divisant les pièces dans des proportions de deux pour un environ. Le mur de séparation s'élevant au centre des casernes fut remplacé par une arcade dans la salle des soldats. Toutefois, ce mur n'apparaît plus sur le plan de 1731 (fig. 12) et la pièce occupe alors toute la largeur du bâtiment.

Les comptes rendus des travaux fournissent quelques détails sur les salles. Le mur de séparation initial n'avait que huit pouces d'épaisseur et la salle des officiers était dotée d'une cheminée; la salle des soldats reçut d'abord un poêle en fer, ensuite un en brique. On pava de galets le plancher de la salle des soldats. On installa un lit de planches de pin de deux pouces dans chaque salle, couvrant toute la longueur dans la salle des soldats¹⁴². Une trappe conduisant au mécanisme du pont-levis.

A un certain moment entre 1729 et 1731, les deux salles furent transformées en une seule pièce pour donner plus de place aux soldats. Les officiers emménagèrent dans une nouvelle salle de garde située immédiatement au-dessus de l'ancienne. Un escalier couvert y conduisait, évitant aux officiers de passer par la salle des soldats. L'ancienne salle des officiers fut pavée avec des galets afin que le plancher soit pareil au reste de la pièce¹⁴³. On ne connaît pas le nombre de soldats qui occupaient un corps de garde à ce moment-là, mais un document publié cinq ans plus tard indique qu'il y avait habituellement entre 25 et 30 hommes en service de garde¹⁴⁴, nombre certainement excessif pour la petite pièce où ils avaient été précédemment affectés.

Dès 1740, on en était venu à la conclusion que les installations du corps de garde ne convenaient plus aux besoins, et un corps de garde séparé fut construit à l'extérieur des casernes, un peu

plus loin que le pont-levis (fig. 14). Il restait donc une grande pièce vide dans les casernes et il fut proposé d'en convertir au moins une partie en prison. Les prisons existantes, situées dans les casernes, furent déclarées inadéquates; les prisonniers étaient toujours souffrants à cause de l'humidité constante qui y régnait¹⁴⁵. La cloison fut réinstallée et la salle initiale des soldats devint la nouvelle prison. On commanda pour la nouvelle prison six jeux de menottes et entraves en fer avec cadenas¹⁴⁶. La petite pièce était destinée aux canonnières et la pièce de l'étage, c'est-à-dire l'ancienne salle de garde des officiers, devait être transformée en salle d'instruction pour les canonnières¹⁴⁷. Il semble, toutefois, que seule la prison fut aménagée. En 1741, des soldats suisses et français vinrent augmenter la garnison. On eut alors besoin de pièces supplémentaires et les anciennes salles de garde des officiers furent utilisées à cette fin¹⁴⁸.

L'école des canonnières proposée pour l'ancienne salle de garde fit son apparition aux casernes en 1738¹⁴⁹, bien que la compagnie des canonnières n'ait été officiellement incorporée qu'en 1743¹⁵⁰. On équipa l'école d'un canon en bois qui devait servir à l'instruction des officiers et soldats qui faisaient partie de la compagnie non officielle des canonnières, et l'on faisait des exercices de tir le dimanche¹⁵¹. Après le premier siège, on réinstalla l'école dans les casernes et on ajouta au programme d'enseignement des cours de mathématiques pour les officiers¹⁵².

Une seule liste de sentinelles de l'époque de Louisbourg a été conservée jusqu'à nos jours. Elle date de 1741, juste avant l'eménagement dans les nouveaux quartiers et elle indique qu'il y avait 30 soldats dans le corps de garde des casernes, plus un sergent, deux caporaux et un tambour. Des sentinelles étaient postées à la porte du gouverneur, dans la guérite du bastion du Roi, à la porte de la prison, et en face du corps de garde lui-même. À cette époque, les prisons devaient encore se trouver dans les casemates¹⁵³.

Il est difficile de déterminer quelles règles régissaient le fonctionnement du corps de garde. D'après le code militaire, il semble que dans une situation caractéristique, le tiers de la garnison était en service de garde. La garde se rassemblait à 15 h en hiver et à 16 h en été. Les sentinelles des divers postes étaient relevées toutes les deux heures, et toutes les heures par temps froid. Les officiers étaient tenus de rester dans le corps de garde et de dormir habillés. Il leur était permis de s'absenter pendant une heure pour manger, à midi et à 18 h, s'ils prenaient des dispositions pour se faire relever par les officiers qui devaient être en service le jour suivant. Le major de la ville était chargé de dresser la liste quotidienne des sentinelles, et de la présentation au comman-

dant. Au moment de la relève des sentinelles, le caporal dirigeait celles-ci vers l'officier pour une inspection¹⁵⁴.

Les documents sur Louisbourg renferment quelques contradictions au sujet de ces règlements. Dans le compte rendu de la mutinerie, il n'est mentionné nulle part qu'il y avait un officier dans le corps de garde, et les officiers supérieurs qui étudièrent l'affaire ne relevèrent pas le fait. La liste des sentinelles de 1741 confirme que le service de garde fonctionnait pendant vingt-quatre heures mais mentionne que la même garde revenait tous les trois jours. Il était évidemment possible d'accomplir le service de garde de quelqu'un d'autre. Par exemple, on lit qu'un soldat paya une culotte de quatre tours de garde et d'une ration de bière¹⁵⁵. Il arrivait que des factionnaires payaient des soldats pour monter la garde à leur place, et on pouvait retenir des sommes sur la solde des factionnaires pour les remettre à ceux qui étaient toujours de garde.

Aucun document particulier ne fournit de détails sur l'ameublement des salles de garde, et les renseignements dont on dispose à ce sujet sont tirés principalement des réquisitions annuelles. L'une des principales fonctions de la garde était de veiller à la sécurité de la garnison pendant la nuit, et on utilisait une grande diversité de lampes, de lanternes et de bougeoirs. Comme les sentinelles devaient être relevées à heures fixes, on utilisait des sabliers d'une durée de trente minutes. Les sentinelles portaient des casques spéciaux, probablement pour les distinguer des soldats qui n'étaient pas de service. Tout comme pour les chambres des casernes, on fournissait des seaux à incendie en cuir¹⁵⁶. Il y avait des armoires sur lesquelles on affichait les documents utiles, et on fournissait aux divers postes de garde des boîtes dans lesquelles on plaçait des jetons pour suivre les rondes. Une certaine commande mentionne des chaises de paille mais on ne sait pas dans quelle salle de garde elles furent placées. Un tapis vert fut commandé en 1752 pour la salle des officiers¹⁵⁷. La salle des soldats était équipée de poêles qu'on démontrait en été¹⁵⁸.

En 1755, on publia des règlements régissant les honneurs à rendre aux officiers supérieurs passant devant le corps de garde. Pour le gouverneur, le commissaire général ou le commandant de la flotte, les soldats devaient se ranger sur deux lignes avec leurs armes et un tambour, alors que pour le commissaire ordinaire, le lieutenant du roi, le brigadier, l'administrateur des fortifications ou un capitaine de vaisseau, les soldats devaient tout simplement se mettre en ligne¹⁵⁹. On ne sait pas s'il s'agissait là d'une nouvelle coutume ou d'une modification d'un usage établi.

Les documents mentionnent un certain nombre d'outils, comme des haches et des scies, fournis spécialement pour le corps de garde au cours des années 1740 ce qui suggère l'existence d'une autre coutume¹⁶⁰. Il se pourrait que les soldats qui n'étaient pas en faction fussent obligés de couper du bois de chauffage et même du bois de construction, ou bien que les outils étaient destinés à ceux qui désiraient faire ces travaux pour augmenter leur solde. On distribuait le bois de chauffage du mois d'octobre à la fin de mai; les soldats de chaque poste de garde en recevaient 30 cordes et les officiers 6¹⁶¹.

La salle d'armes

Au-dessus du passage central des casernes se trouvait une pièce oblongue qu'on utilisa comme salle d'armes parce qu'elle semblait idéale pour l'entreposage des armes. L'humidité qui y régnait était toutefois un inconvénient, et on régla éventuellement ce problème en lambrissant complètement la pièce. Lorsque l'aménagement de la salle d'armes fut terminé, il y avait là 1000 fusils mais on se rendit compte rapidement que cette salle ne convenait plus et en 1733 on construisit dans la ville, au-dessus de la nouvelle-boulangerie, un arsenal pouvant recevoir 3000 fusils¹⁶². On ne trouve après cette date aucune mention de la vieille salle d'armes et il se peut qu'on ait converti la pièce en logement pour les soldats puisqu'on ne lui assigne aucune autre utilisation dans les archives comptables du bâtiment en 1753¹⁶³.

La moitié sud des casernes

La chapelle

Une grande porte double menait du passage central à la chapelle de la garnison, qui était dépourvue de bancs comme c'était la coutume à l'époque. Bien que les travaux de menuiserie de l'autel ne furent terminés qu'après 1726, on y célébrait les offices religieux et l'ameublement de la chapelle se trouvait dans l'entrepôt depuis 1724 (appendice B)¹⁶⁴.

Les locaux de la chapelle devaient originellement servir exclusivement à la garnison. La population civile assistant aux offices religieux dans la chapelle des récollets en attendant la construction d'une église paroissiale. On s'aperçut rapidement que les fonds requis pour une église paroissiale ne viendraient pas et les prêtres décidèrent de faire aboutir l'affaire. Ils n'avaient abandonné leur propre chapelle «que par pure bonté»¹⁶⁵, disaient-ils, mais refusaient de continuer ainsi plus longtemps, forçant les autorités de Louisbourg à prendre d'autres dispositions. La seule autre chapelle disponible était celle qui se trouvait dans les casernes et elle devint la nouvelle église paroissiale. La chapelle conserva son

nom, Saint-Louis, tandis que la paroisse fut désignée sous le nom de Notre-Dame-des-Anges¹⁶⁶.

Ce changement se produisit probablement en 1735 lorsque le registre paroissial cessa d'utiliser le terme «église paroissiale et conventuelle» pour le remplacer par «église paroissiale»¹⁶⁷. Cet arrangement fit que la chapelle était toujours bondée, particulièrement lorsqu'il y avait des marins au port¹⁶⁸, mais elle servit d'église paroissiale pendant le reste de l'occupation française à Louisbourg. Comme c'était l'un des centres fréquentés par les habitants de la ville, on y affichait là les avis publics¹⁶⁹. Les prêtres étaient chargés de l'entretien de la chapelle. Ils présentèrent de si nombreuses demandes de meubles que de Mézy décida, en 1732, qu'il valait mieux leur accorder une allocation annuelle¹⁷⁰, laquelle en 1745 s'élevait à 400L.

La seule indication du nombre de messes célébrées à Louisbourg se trouve dans un document des années 1750 qui mentionne qu'on disait la messe quatre fois par jour. L'une était célébrée dans la chapelle de l'hôpital, une autre à la batterie Royale et les deux autres dans la chapelle des casernes (l'une pour le gouvernement et la garnison et l'autre pour les habitants¹⁷¹, bien qu'il semble n'y avoir eu qu'une seule messe dans les casernes pendant la première occupation). La messe avait lieu assez tard dans la matinée: on lit qu'une messe était en cours à 10 h 30 en 1737, et ailleurs, que le bedeau se rendit d'abord visiter la chapelle, à 8 h 30; la première messe devait donc débiter à 9 h au plus tôt¹⁷². Une ordonnance de 1735 établissait l'allocation des places dans la chapelle, stipulant que le gouverneur aurait son siège à la droite de l'autel et que celui de l'ordonnateur serait situé sur la même ligne mais à gauche de l'autel. Le lieutenant du roi devait être placé du même côté que le gouverneur mais à l'extérieur du chœur, et les membres du conseil de l'autre côté. Le célébrant recevait le pain eucharistique le premier, puis venaient ses assistants, les autres membres du clergé, les enfants de chœur, le gouverneur, l'ordonnateur, le lieutenant du roi, les membres du conseil, les gardiens de l'église, et enfin le reste des fidèles¹⁷³.

Au cours de fouilles archéologiques, on fit une intéressante découverte. En effet, sous le plancher étaient ensevelis les corps du gouverneur de Forant, du commandant Duquesnel, et de deux chefs militaires, le capitaine Michel de Gannes, capitaine d'une compagnie de Louisbourg, et celui du duc d'Anville, chef d'une expédition menée en 1746 pour reprendre Louisbourg. D'Anville mourut au cours de l'expédition et son corps fut enseveli près de Halifax; en 1749, les restes furent transportés à Louisbourg et ensevelis sous l'autel de la chapelle. On trouva également le squelette d'un jeune enfant dont l'identité demeure toujours inconnue.

Le rapport des fouilles écarte la possibilité que l'enfant ait été enseveli après le départ des Français en 1758. Il n'y avait aucune trace de cercueil, cependant, et contrairement aux autres corps qui reposaient perpendiculairement à l'autel, celui-ci était placé à peu près parallèlement à l'autel¹⁷⁴. Il s'agit sans aucun doute d'une sépulture contraire aux règles et dont le secret s'est perdu avec la chute de la forteresse.

La chapelle fut la scène de deux incidents dramatiques qui furent portés devant les tribunaux. Le premier survint en février 1737. A environ 10 h, pendant que le prêtre célébrait la messe, un jeune couple s'approcha dans la nef. En se tenant par la main, ils s'agenouillèrent sur la première marche du chœur, devant la balustrade. Puis ils se relevèrent et se parlèrent. Le prêtre, surpris par cette conduite peu orthodoxe, saisit le calice et courut vers la sacristie. Le couple fut arrêté et accusé d'avoir causé un scandale dans l'église.

Au fur et à mesure que se précisa l'affaire, il apparut que le jeune homme, du nom de Jean Le Large, avait promis à la jeune fille de l'épouser trois ou quatre ans auparavant mais sa mère avait refusé son consentement. Ses démarches auprès du prêtre de la paroisse n'ayant donné aucun résultat, il décida de prendre lui-même l'affaire en main en prenant la loi au pied de la lettre. Dans la cérémonie du mariage, chacun des conjoints, en théorie, marie l'autre, et ceci doit se faire en présence d'un prêtre et de témoins. Les jeunes gens s'avancèrent donc jusqu'au chœur et échangèrent leurs vœux de mariage devant le prêtre et en présence des fidèles pris à témoin. Le tribunal se montra peu compréhensif, car le jeune homme fut condamné à passer un mois dans le corps de garde à titre de prisonnier et la jeune fille fut enfermée au couvent. L'histoire eut toutefois une fin heureuse puisque le 8 juillet, grâce à une dispense de l'évêque, le couple retourna à la chapelle où ils furent mariés conformément à la loi¹⁷⁵.

L'autre incident, beaucoup plus bizarre, eut lieu en 1754. A 8 h 30 le bedeau qui s'était rendu à la chapelle découvrit un grand désordre sur l'autel. La nappe était tachée de sang et souillée de traces de pas, tandis que des pelures d'oignon et des miettes de pain étaient éparpillées un peu partout. Le tabernacle ainsi que le cadre du tableau qui se trouvait au mur, au-dessus de l'autel, étaient maculés de sang. Un crucifix avait été brisé et une petite niche contenant des statues endommagées. Les petits tiroirs de l'autel avaient été vidés et plusieurs ornements déplacés. Deux chandelles et un petit purificateur avaient disparu.

Il s'avéra que le coupable était un instituteur en chômage qui était venu dans la colonie pour enseigner mais qui avait dû se résigner à faire la pêche et à couper du bois, ce qui ne lui convenait pas. En dernier recours, il décida de devenir soldat. Il admit qu'il

était monté aux casernes la nuit en question pour reprendre un manuel d'arithmétique qu'il avait prêté à un soldat. Il admit également qu'il était passablement ivre, et raconta que la porte du corridor menant à la chambrée du soldat étant fermée, il marcha dans la cour d'où il s'aperçut que la porte de la chapelle était ouverte. A l'intérieur il y avait une cloison avec une porte fermée à clé qui séparait l'entrée de la nef; il grimpa donc au balcon et sauta. Il déclara qu'il ne désirait que prier devant l'autel et qu'après un moment il remarqua que les deux bouquets de fleurs de l'autel n'étaient pas placés entre les cierges, comme c'était la coutume en France, mais sur un côté. L'instituteur décida de corriger lui-même cet écart aux règles et entreprit de grimper sur l'autel. Ce faisant, il se coupa au visage.

Comme il prenait son mouchoir pour essuyer le sang, du pain et des pelures d'oignon tombèrent. Il raconta qu'en tentant de rattraper son mouchoir qui était tombé, il accrocha par inadvertance le purificateur tandis que sa main gauche couverte de sang touchait le tabernacle et le cadre du tableau. Il décida alors que c'en était assez et prit deux petites chandelles pour s'éclairer jusqu'en ville. Il plaça une planche contre la cloison, grimpa jusqu'au balcon et se retrouva dans la cour. Il s'arrêta au corps de garde pour obtenir une lampe et s'en alla. On se rendit compte que le tabernacle n'avait pas été forcé, et l'accusé, nommé Le Bon, nia fermement avoir tenté de l'ouvrir.

Toute l'affaire était très étrange, et malgré les deux cents pages de témoignages, on ne connut jamais toute la vérité. On demanda la sentence de mort, mais en définitive Le Bon fut condamné à marcher pieds nus jusqu'à la chapelle, vêtu seulement d'une chemise, et portant un panneau, où on pouvait lire sur les deux faces: «Profanateur des lieux saints», et à demander à Dieu et au roi de lui pardonner. Il dut ensuite payer une amende de 3L et fut banni de la colonie à perpétuité¹⁷⁶.

La chambre de l'aumônier

La porte sur l'un des côtés de l'autel menait à la sacristie et à la chambre de l'aumônier. Les plans des casernes de 1729 et de 1731 proposent la même disposition pour cette pièce. Près de la porte, il y avait une grande armoire en guise de sacristie pour les objets sacrés. Au-delà s'étendait la partie principale de la pièce où il y avait une cheminée: c'était le salon de l'aumônier. Sur le côté se trouvait un petit cabinet qui a dû servir de chambre à coucher. Il y avait une sortie donnant sur la cour en passant par le corridor des quartiers des officiers. Après le premier siège, la sacristie était dans une pièce séparée et l'aumônier reçut la chambre adjacente; le bedeau disposait également d'une chambre¹⁷⁷.

Le principal occupant de la chambre de l'aumônier pendant le régime français fut le père Isidore Caulet, qu'on mentionne pour la première fois en 1725, dans les documents de Louisbourg alors qu'il était âgé de 34 ans. Il servit avec les troupes pendant trente ans, y compris un séjour de quatre ans à Rochefort pendant l'occupation anglaise. Il mourut à Louisbourg en 1754¹⁷⁸. Il remplaçait occasionnellement le supérieur des récollets lorsque celui-ci s'absentait¹⁷⁹ mais il semble qu'il n'avait pas les qualités requises pour diriger la paroisse malgré son excellente réputation de prêtre.

Il existe deux jugements critiques sur le père Caulet. En 1752, le gouverneur de Raymond nota des observations sur les religieux de l'île Royale. Il n'y avait que deux récollets à Louisbourg à l'époque: le supérieur, que le gouverneur jugeait incompétent, et le père Isidore qui, disait-il, «est rempli de zèle, bon prêtre, bien charitable et a de bonnes moeurs. C'est un homme à conserver»¹⁸⁰. En plus de confirmer la bonté de coeur du père Isidore, il ajoutait: «Sans capacité, et d'ailleurs un peu sourd, mais aimé et estimé par sa conduite, ce qui fait qu'on lui a confié les fonctions curiales . . . quoique sans talent.»¹⁸¹ A sa mort le père Caulet était âgé de 63 ans. Il avait consacré presque toute sa vie adulte au service de Dieu dans la colonie et il méritait sans aucun doute le titre de vénérable père Isidore Caulet.

Les quartiers des officiers

Les quartiers des officiers, situés dans la partie sud, entre l'aile du gouverneur et la chapelle, avaient été conçus pour loger 18 officiers dans les 11 chambres, en divisant les plus grandes pièces en deux salles plus petites (fig. 11). Chaque compagnie se composait de quatre officiers – un capitaine, un lieutenant et deux enseignes – sans oublier les autres comme le lieutenant du roi et le major, soit jusqu'à 30 officiers pendant la première occupation française, on n'est pas surpris de lire que le logement des officiers posait un problème.

Dès 1723, de Mézy signalait qu'un officier suisse logeait chez un habitant de la ville parce qu'il n'y avait pas de place aux casernes¹⁸². Avant la construction des casernes, plusieurs officiers avaient habité des résidences réparées par l'entrepreneur Isabeau, aux frais du gouvernement, et ils utilisaient probablement encore ces maisons comme logements¹⁸³. En 1724, de Mézy se plaignit des coûts et du gaspillage qu'entraînait l'installation d'officiers dans les chambrées des soldats, comme on l'avait fait cette année-là¹⁸⁴. Il croyait pouvoir loger six compagnies dans les casernes si l'adjutant résidait dans les locaux du gouverneur et le lieutenant du roi et les autres commandants dans l'aile nord. Pendant un certain temps, l'adjutant partagea l'aile du gouver-

neur. Les officiers occupaient probablement une chambre à deux, mais en 1725 Verrier projeta de mettre une chambre à la disposition de chaque officier¹⁸⁵. L'année suivante, 18 chambres d'officiers étaient prêtes¹⁸⁶ mais cela ne permit pas de loger tous les officiers puisque le major et ensuite quatre subalternes déménagèrent dans l'aile nord. En 1729, on transforma complètement une maison de la ville pour y loger six officiers¹⁸⁷ et, en 1736, le lieutenant du roi, le major, un officier d'artillerie, deux canonniers, le capitaine du port et trois autres officiers logeaient en ville, aux frais du gouvernement.

Les officiers qui avaient une famille et qui possédaient des maisons vivaient également en ville; le recensement de 1734 indique que tous les capitaines, le lieutenant du roi, le major, deux autres lieutenants ainsi qu'un enseigne résidaient en ville. Tous avaient des enfants et employaient un ou deux domestiques¹⁸⁸. Cette préférence pour la vie en ville fut également partagée par les officiers militaires qui vinrent à Louisbourg en 1755. L'ordonnateur signala l'aversion totale qu'avaient ces officiers pour la vie dans les quartiers officiels et recommanda qu'on les force à s'y conformer¹⁸⁹. Il faut rappeler que pendant la mutinerie, il n'est fait mention que d'un seul officier présent aux casernes à ce moment-là, et que tous les autres officiers accoururent de la ville. A cette époque, le gouverneur avait également pris deux chambres d'officiers pour faire une cuisine, et il se peut que seuls les officiers de rang inférieur demeurèrent dans ces quartiers.

Il y avait peu de meubles dans les chambres d'officiers. Les comptes rendus des travaux mentionnent qu'on se contenta d'édifier les charpentes des chambres, ce qui fut confirmé par le commandant Desherbiers en 1750: *quicy Le roy ne fournit que Le bois D'une couchette Et une table, qu'il faut que Les officiers se fournissent de lits, chaises, poeles, ou garnitures de cheminée, draps et de tout ce qu'il faut pour leurs petits meubles, ce qui leur occasionne une dépense au dessus de leurs moyens, la plus part couchent sur une couverte sans matelats n'y draps.*¹⁹⁰

Un jour on se plaignit que les officiers transportaient des meubles d'une pièce à l'autre, et il fut recommandé qu'on interdise aux officiers d'avoir des meubles du même style que ceux qui étaient fournis par le roi¹⁹¹. La maison qui fut réparée pour six officiers était dotée de lits et d'étagères¹⁹².

Le style de vie d'un officier dépendait largement de sa fortune personnelle, et le recensement de 1749–1750 qui contient une liste des domestiques peut servir de guide pour juger des divers niveaux de vie. Tous les officiers ayant une famille avaient des domestiques; les 12 capitaines en avaient au moins un, mais deux seulement en avaient trois et plus. Sur huit lieutenants, cinq

avaient des domestiques, et six des 27 enseignes en avaient également¹⁹³. Les officiers qui ne pouvaient compter que sur leur solde avaient beaucoup de difficultés à s'installer. On réitéra en 1753 une demande de fournitures supplémentaires pour les officiers et on proposa que les casernes du bastion du roi leur soient affectées. On proposait l'ameublement suivant: deux matelas et couvertures, un sommier, un traversin, un tapis et un lit avec son tour de serge double, des rideaux et leurs accessoires, un chandelier, une table, un porte-vêtements et une armoire¹⁹⁴. Ce projet ne fut pas réalisé. En 1755, des troupes de l'armée de terre firent leur première apparition à Louisbourg. Leurs officiers étaient manifestement habitués à des normes de logement plus élevées que les officiers de la marine et ils avaient apporté une liste impressionnante de fournitures qui comprenait des lits, des tables, des armoires (à trois et quatre tablettes et des tiroirs), des chaises, des porte-vêtements et des ustensiles de cuisine¹⁹⁵. On reçut finalement de l'assistance sous forme de supplément sur la solde des officiers de marine et, pendant quelques années, Louisbourg reçut 6000L de plus à distribuer parmi les divers rangs¹⁹⁶.

En ce qui concerne la cantine des officiers, c'était une affaire privée, mais on rapporte que la ration des cadets-officiers était jugée insuffisante¹⁹⁷, et qu'on aménagea des étables en certains endroits, comme à la batterie royale, pour des bestiaux et des volailles pour les officiers. Les officiers prenaient probablement des initiatives personnelles, comme le lieutenant, chevalier de Johnstone, qui disait avoir son propre jardin potager¹⁹⁸. Dans les casernes du bastion du Roi, il n'y avait aucune pièce où on pouvait cuire les repas des officiers (contrairement aux documents datés des années 1720 qui montrent de petites pièces séparées dans chaque chambre d'officier)¹⁹⁹. Dans le cas des nouvelles casernes proposées, dont les plans ne furent jamais approuvés, ces pièces devaient être fournies²⁰⁰. Dans un manuel militaire daté de 1725, il est mentionné que dans certains cas le commandant devait fournir les repas aux officiers subalternes, et c'est ce qui se passa à Louisbourg²⁰¹. Au cours des années 1750, le gouvernement fit aménager des cuisines et fournit des meubles de salle à manger à l'intention de quelques officiers, et le gouverneur de Raymond signale qu'il a aidé certains d'entre eux à s'équiper afin d'économiser environ un tiers de ce que les repas leur coûteraient dans une auberge²⁰². Quelle qu'ait été la nature de ces arrangements, cela n'était pas l'idéal. Franquet, l'ingénieur en chef, écrivait ce qui suit, en 1750, à propos des conditions de vie: *La vie est icy fort dure, on n'y mange en viande de boucherie que celle que l'on apporte de la Nouvelle Angleterre, et lors que la navigation est interrompue, l'on est réduit à la viande salée.*²⁰³

Les allusions aux devoirs accomplis par les officiers sont rares, mais il semble que leur horaire de service ait été assez souple pour leur permettre de se lancer dans le commerce. Le problème majeur, mise à part leur maigre solde, semble avoir été les jeux d'argent qui furent prohibés à quelques reprises; on signale le cas d'un officier qui aurait perdu 20 000L²⁰⁴.

L'aile du gouverneur

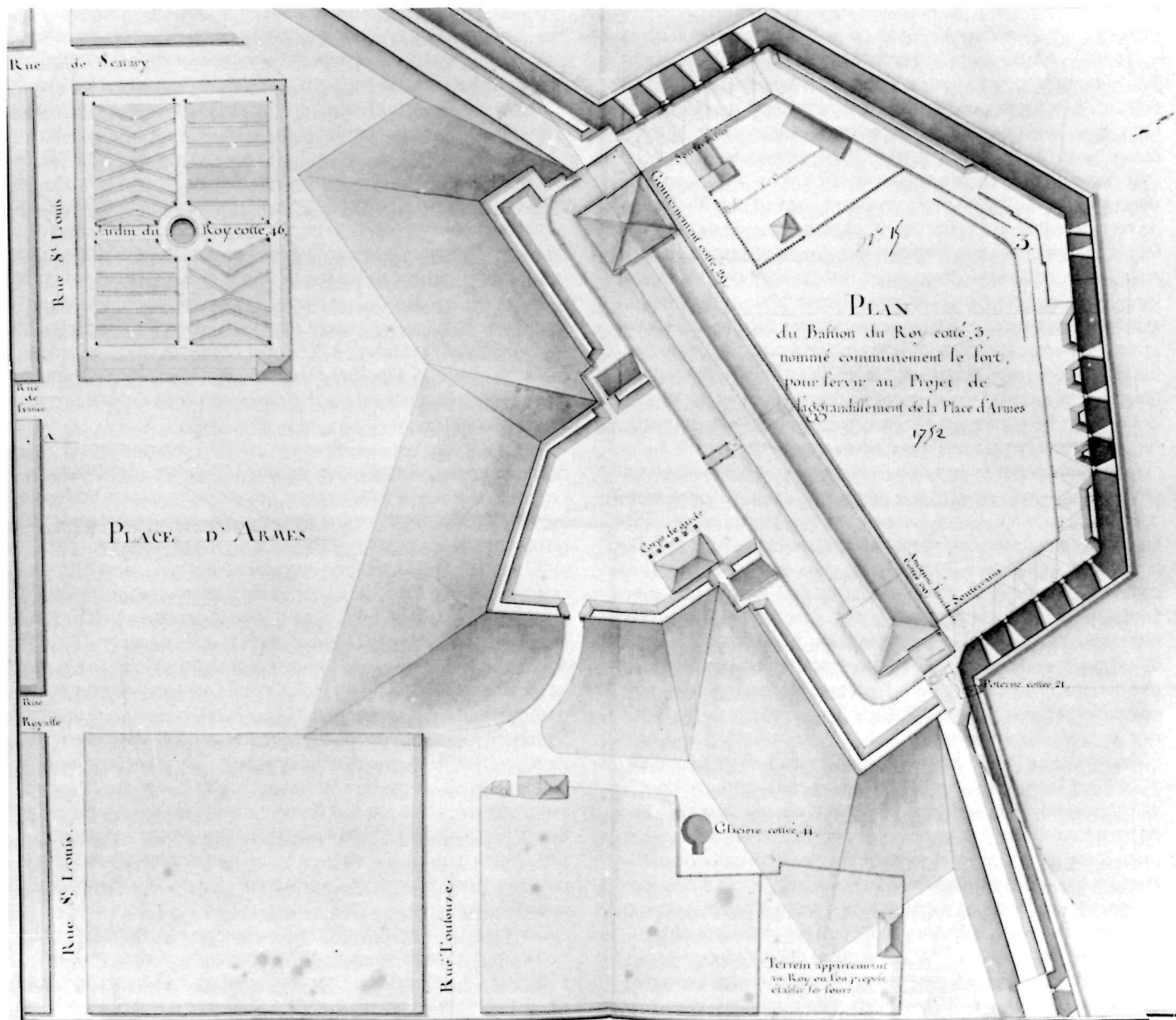
L'aile du gouverneur aux casernes était la résidence officielle du commandant de la garnison de Louisbourg. Il y logea, à diverses périodes, trois gouverneurs et un commandant; deux autres commandants choisirent de ne pas y habiter. L'aile comprenait quatre grandes mansardes, quatre pièces à chacun des deux étages et deux pièces dans la cave dont on pouvait se servir. Bien que ces quartiers fussent réservés à l'usage du commandant, deux des pièces durent être affectées au conseil supérieur et une autre, à l'étage supérieur, servait de «salle de gouvernement» ainsi que de salle à manger.

Une partie de la cour servait aux animaux du gouverneur; de plus, ce dernier partageait un jardin en ville avec l'ordonnateur. Les frais d'entretien relevaient du gouverneur mais les travaux de construction des étables et d'aménagement du jardin furent faits au compte du gouvernement²⁰⁵.

Le secteur n° 35 fut alloué au jardin. À l'origine, en 1723, seule une petite partie fut cédée à l'ordonnateur comme jardin alors que le gouverneur en reçut autant avec le secteur n° 16²⁰⁶. Toutefois, en 1730, toute la partie n° 35 était cultivée et, en 1732, l'ordonnateur intérimaire, Le Normant, signala que Saint-Ovide allait se l'accaparer. Le Normant indiqua que cette partie était trop grande pour le gouverneur seul et qu'ils pourraient se la partager²⁰⁷, proposition qui fut acceptée et ce secteur devint le jardin du Roi²⁰⁸. Plusieurs bâtiments figuraient dans les plans du jardin; trois bâtiments du côté est utilisés par Saint-Ovide furent remplacés plus tard par un bâtiment unique situé à l'angle nord-ouest. En 1741, ce bâtiment était, selon les rapports de l'époque, une «petite maison» ne coûtant qu'un peu plus de 600L; l'année suivante, quatre bancs, d'un prix de revient de 16L, furent fabriqués pour le jardin.

Dans les plans de 1732 figurait un puits ou un étang au centre du jardin; il en était question de façon précise dans le plan de 1752 (fig. 16). Ce puits ou cet étang mesurait 15 pieds de circonférence intérieure, permettant ainsi à un soldat ivre d'y tomber facilement. Les plans indiquent plusieurs dispositions pour le jardin. Dans les années 1730, il était divisé en plusieurs parcelles. Au cours des années 1740, il était question surtout de huit parcelles,

16 Vue de la basse-cour du gouverneur et
du jardin. (Archives du Comité techni-
que du génie, Paris.)



dont quatre furent signalées plus fréquemment durant l'occupation anglaise et plus tard²⁰⁹.

On sait peu de choses sur les cultures entreprises. La seule indication que nous ayons est fournie par l'inventaire de la nourriture qui se trouvait dans la maison de Duquesnel au moment de sa mort. Toutefois, il est impossible d'établir la distinction entre les produits importés et ceux cultivés car la plupart des légumes devaient être salés pour pouvoir être conservés pendant l'hiver. Les produits possiblement récoltés au jardin du Roi auraient été les haricots verts, les herbes, les oignons, les pois et la rhubarbe²¹⁰.

Le commandant de Louisbourg gagnait beaucoup plus que les autres autorités, mais la plupart de ceux qui occupèrent ce poste trouvaient le salaire trop faible. Le commandant Duquesnel demanda une avance de 5000L, qui lui fut accordée, pour préparer son départ et il indiqua qu'il dépensa en tout 8000L avant de quitter la France. Lorsqu'il était à Louisbourg, il reçut une gratification se chiffrant à 3300L²¹¹. Un autre commandant, nommé Desherbiers, demanda une avance de 14 000L afin de conserver «la dignité» dans son nouveau poste. Par la suite il demanda au gouvernement d'annuler cette avance, ce que le ministère accepta de faire, mais à condition que le commandant accepte de demeurer une autre année à Louisbourg²¹². Le gouverneur Raymond demanda une gratification de 20 000L pour couvrir ses dépenses à Louisbourg et il est indiqué qu'il possédait plus de 24 500L lorsqu'il en repartit. Sa solde ne suffisant pas selon lui, il essaya d'obtenir une récompense pour les repas plantureux qu'il offrait en l'honneur de la famille royale ainsi que pour les dépenses encourues au cours d'expéditions à des ports éloignés²¹³. Le dernier gouverneur français, Drucour, reçut une avance de 10 000L et une gratification de 4000L²¹⁴.

Dans le but d'augmenter leurs revenus, quelques-uns des représentants du gouvernement se lancèrent dans le commerce. Comme il a déjà été mentionné, Saint-Ovide avait des intérêts avec l'entrepreneur chargé de la construction de la forteresse et reçut aussi une concession de terre située au nord du port. Après avoir quitté Louisbourg, il loua cette concession à son successeur de Forant, et la vendit plus tard au gouverneur de Raymond²¹⁵. Ayant vendu sa concession de pêche lorsque le gouvernement interdit aux officiers de s'engager dans ce genre d'entreprise, Saint-Ovide continua son commerce en l'inscrivant tout simplement au nom de son secrétaire²¹⁶.

Le train de vie des gouverneurs variait selon leur situation financière. Lorsque Saint-Ovide arriva pour la première fois à Louisbourg, il n'était encore que lieutenant du roi et n'avait qu'un valet et un cuisinier²¹⁷. On ne connaît pas le nombre des domestiques qu'il eut plus tard, mais en 1729 il possédait un jeune es-

clave noir âgé de 10 ou 11 ans²¹⁸. Il vécut seul aux casernes la plupart du temps, sa femme étant rentrée en France. Duquesnel, dont la femme était aussi restée en France, avait au moins cinq serviteurs: un maître d'hôtel, un cuisinier, un laquais, un garçon de cuisine et un autre serviteur. Desherbiers, qui fut le premier commandant après la reconquête de Louisbourg par les Français, arriva avec un maître d'hôtel, un valet, un cuisinier, deux autres serviteurs et une femme de ménage accompagnée de son enfant²¹⁹, appartenant tous à la même famille; son successeur, de Raymond, n'avait que deux serviteurs et un secrétaire²²⁰. En 1754 le gouverneur Drucour amena avec lui sa femme et huit domestiques²²¹. Drucour fut le seul à accorder la charge de sa maison à une femme. Bien entendu le commandant recevait beaucoup, soit des officiers, soit des dignitaires en visite. Il ne semblait pas y avoir de règles formelles concernant les devoirs du gouverneur à ce sujet, mais il est évident que presque tous les commandants tenaient en quelque sorte table ouverte.

L'aile du gouverneur sous le commandement de Saint-Ovide

Le gouverneur Monbeton de Brouillan dit Saint-Ovide fut le premier résident de l'aile du gouverneur. On ne connaît pas le contenu et la disposition de l'aile durant cette période, mais les comptes rendus des travaux, permettent de retracer l'emplacement de quelques-unes des pièces et de leur ameublement. Au début, Saint-Ovide partageait ses quartiers avec le major de Pensens qui, à une occasion, fit venir de France quatre serviteurs qu'il affecta à ses appartements²²².

D'après le compte rendu de 1727, certaines pièces étaient équipées d'éléments spéciaux. La cuisine était dotée d'un évier et d'un tuyau d'écoulement, d'un potager (de maçonnerie), d'un vaisselier en planches de pin de deux pouces d'épaisseur et d'un double plafond destiné à protéger des odeurs les pièces de l'étagage. Une armoire fut ajoutée en 1732 à ces meubles de cuisine²²³. Lorsqu'une deuxième cuisine fut aménagée au cours des années 1730, la première reçut désormais le nom «d'ancienne» cuisine²²⁴. Cette dernière se situait dans la pièce nord-est de l'aile et contenait aussi des petites cellules habitées par les domestiques (fig. 11). Lorsqu'on haussa le toit de l'aile du gouverneur et que l'on aménagea dans le grenier de nouvelles pièces pour les serviteurs, la cuisine se trouva agrandie car on fit disparaître toutes les cellules sauf une (fig. 12). La petite pièce qui demeura était probablement destinée au maître d'hôtel chargé de la surveillance générale de la maison. Comme nous l'avons vu, les mansardes ne s'avèrent pas une réussite et de Forant les rendit inutilisables en enlevant les souches des cheminées. Toutefois, il est probable qu'elles n'avaient pas été

beaucoup utilisées sous le commandement de Saint-Ovide; l'humidité des mansardes obligea les serviteurs à revenir à leurs premiers quartiers dans la cuisine.

La cuisine agrandie ne put être facilement réaménagée et il est donc probable que la pièce adjacente fut annexée à la cuisine, devenant ainsi la «nouvelle» cuisine. Les officiers qui y vivaient furent envoyés à d'autres quartiers, tout probablement en ville. Les domestiques emménagèrent pour la première fois dans les mansardes en 1731 et la première allusion à la deuxième cuisine apparaît en 1736, ce qui signifie que le retour à l'ancienne cuisine et l'aménagement de la deuxième se firent entre ces deux dates.

Une deuxième pièce, identifiée comme la salle à manger, contenait un buffet en trois parties mesurant 7 pieds sur 7 et fabriqué de planches de pin ordinaire de 2 pouces d'épaisseur dont la face était plus élaborée. Six tables, grandes et petites, sont énumérées dans la liste à l'usage du gouvernement²²⁵.

Les deux autres pièces qu'il est possible de retracer durant cette période sont celles destinées au conseil supérieur. Conformément aux règlements, le gouverneur devait être l'hôte des réunions du conseil. Avant 1739, des réunions se tenaient dans diverses maisons de la ville. En 1727, les plaideurs se plaignaient au conseil de devoir attendre à l'extérieur que leur tour soit venu car le conseil ne possédait pas l'ameublement ni les pièces appropriées²²⁶. Deux ans plus tard, la situation ne s'était pas améliorée bien que deux pièces du rez-de-chaussée aient été réservées au conseil.

Mais comme cet endroit n'est ny meublé ny chauffé, l'humidité le rend Extremement froid et par consequent impraticable le printemps et l'automne qui Sont ordinairement les Saisons des procees . . . et Si 1 Endroit en question continue a porter obstacle on pourroit Se Servir pour cet Effet d'une chambre en haut qu'occupoit cy devant M^r de Pensens a portée de la Salle a manger du gouvernement ou Se tiendroient Les Clients pendant les Sceances avec un des huissiers pour empecher que personne ne S'Ecarter de Son devoir.

Les meubles prévus pour ces pièces comprenaient un tapis, un crucifix, un portrait en pied du roi, une toile représentant la «Justice», un tapis de table orné d'une fleur de lis, la table elle-même à laquelle auraient pu s'asseoir de 10 à 12 personnes et enfin, un petit cabinet pour les dossiers du conseil dont le commis possédait la clé²²⁷. En 1732, une table fut fabriquée pour la salle du conseil; l'année suivante, on y installa un poêle en fer qui fut doté en 1735 d'un socle en briques²²⁸. Probablement que l'on s'était servi jusqu'à cette époque d'une table provisoire; pour sa part, le poêle était destiné comme la cheminée à combattre l'humidité. Le gouverneur de Forant qui mourut en 1740, stipula dans

son testament que certaines de ses toiles soient données au gouvernement; on ne sait si certaines d'entre elles prirent le chemin de la salle du conseil mais cette collection comprenait un portrait en pied du roi, lequel figurait dans les articles demandés en 1729. En 1737, une pendule évaluée à 250L fut achetée pour le conseil et, en 1744, on fit l'acquisition de 14 chaises garnies de velours²²⁹.

Jusqu'en 1739, le conseil s'était réuni dans la demeure de quelques-uns des conseillers ou dans celle de l'ordonnateur, particulièrement en l'absence du gouverneur²³⁰. Il est évident que les réunions en ville convenaient mieux à la majorité des membres du conseil. Après 1739, les réunions semblent avoir eu lieu de façon régulière aux casernes, quoi que durant la deuxième occupation française, le gouverneur demeurât en ville pendant une certaine période, et que le conseil se fût réuni dans la maison de l'ordonnateur jusqu'à ce que l'ordre fût donné de se réunir dans la maison du gouverneur²³¹.

Il fut question en 1736 d'un office situé dans l'aile du gouverneur²³². Cette pièce était en réalité réservée au service; elle contenait de la vaisselle et des installations permettant de conserver les plats au chaud. La nourriture y était apportée de la cuisine, puis au moment opportun dirigée à la salle à manger dans le plat approprié. En 1733, il y avait des poêles dans la salle de réception ou salle à manger et dans l'office²³³. Une autre pièce de l'aile servait de cabinet; elle était située près du balcon et contenait une armoire de 6 pieds sur 6. Une bibliothèque de 11 pieds sur 7 pieds 9 pouces et une armoire de 7 pieds sur 4 se trouvaient dans une autre pièce non identifiée. A l'instar du buffet de la salle à manger, il y avait au moins une autre armoire quelque part dans l'aile²³⁴.

Au cours de cette période, les Anglais commencèrent à entretenir d'importantes relations commerciales avec Louisbourg. Par exemple, en 1732, 36 bureaux, 36 chaises, 9 tables et un fauteuil y furent apportés. Quelques-unes de ces fournitures se trouvaient aux casernes et il en sera question dans une autre partie²³⁵. Il semble probable que la salle à manger servait aussi de salle de réunions officielles. Les délibérations des conseils militaires et des cours martiales par le conseil de guerre se tenaient dans les quartiers du gouverneur, probablement dans cette pièce²³⁶. Bien entendu, cette pièce répondait largement à sa vocation première de salle à manger car les gouverneurs se devaient d'accueillir à leur table des officiers et des représentants officiels et plusieurs se plaignirent même des dépenses ainsi encourues. Le premier gouverneur de la colonie, Costebelle, déclara que durant l'évacuation de Plaisance, il dut tenir table ouverte pour l'honneur de la nation²³⁷. Saint-Ovide se plaignit en 1717 de devoir continuelle-

ment accueillir à sa table 20 à 24 personnes²³⁸. De Raymond demanda de l'aide financière indiquant que parmi ses dépenses, il avait «a tenir une table reguliere, à donner à manger à tous les differents états et à tous les Etrangers d'une Certaine façon et Soulager les officiers qui Sont dans le besoin»²³⁹. Son successeur, le gouverneur Drucour, déclara avoir nourri un grand nombre d'officiers. Comme le disait sa femme, «les officiers ne trouvoient a manger que chez le Chev. de Drucour qui avoit Soin qu'on En pue trouver a toutes Sortes dheures»²⁴⁰.

Il n'est que peu question de la composition des repas. A une occasion, en l'honneur de la naissance de l'héritier du trône en 1730, le lieutenant du roi et le gouverneur intérimaire, François Le Coutre de Bourville, donnèrent une réception et un bal pour 80 personnes qui dut avoir lieu dans la salle à manger ou salle du «gouvernement» située dans l'aile du gouverneur. Il est difficile de penser à un autre endroit permettant d'accueillir un tel nombre de personnes. Les majors et les officiers de la forteresse donnèrent à leur tour une réception pour un nombre semblable d'invités, probablement dans la même salle. L'ordonnateur dut recevoir plusieurs soirs de suite, car sa maison ne lui permettait d'accueillir que 25 personnes à la fois. Il convient de noter que le lieutenant du roi demanda une compensation pour les dépenses encourues par la réception qu'il dut donner²⁴¹. On aurait pu s'attendre que le gouverneur, dont la solde était cinq fois plus élevée que celle du commandant en second, aurait normalement donné ces réceptions.

Le seul compte rendu d'une réception officielle chez un gouverneur date du temps où celui-ci demeurait dans la maison de l'ingénieur. Cette soirée célébrait la naissance du duc de Bourgogne, et de Raymond, qui semble avoir été le gouverneur de Louisbourg le plus fier de son rang, souligna l'évènement de façon bien cérémonieuse, marquant ainsi probablement l'apogée de Louisbourg sous l'occupation française:

M. le Comte de Raymond donna a diner à l'Etat Major aux Ingenieurs, aux officiers d'artillerie et autres principaux officiers, au Conseil superieur, au Baillage à l'amirauté et aux Dames de la Ville. Il y eut deux tables de 50 Couverts services a quatre services avec autant de somptuosité que de delicatesses. L'on y bût en abondance des vins de toutes especes et des plus delicats à la Santé du Roy, de la Reine, de M. le Dauphin, de Madame la Dauphine, de M. le Duc de Bourgogne et de Mesdames de France, alternativement au bruit de la grosse artillerie. La Symphonie augmentait le plaisir de cette fête.

Sur les six heures du soir au sortir de Table l'on Se rendis à la Chapelle du Roy pour entendre le salut, La Benediction donnée, le Te Deum, fut chanté au bruit de toute l'artillerie de la Place et

des vaisseaux. L'on Se rendit ensuite processionnellement sur lesplanades de la porte de Maurepas, M. le Gouverneur y alluma un [feu] deJoye qu'il y avoit fait preparer. Les troupes de la Garnison rangées sur les remparts et dans le Chemin Couvert firent trois decharges de Mousqueterie avec le plus grand ordre, Toute l'artillerie fit également trois decharges, apr[ès] Cette Ceremonie, M. le Gouverneur fit distribue[r] plusieurs Bariques de Son vin aux troupes et au Public en differentes Places; Les Vives le Roy fur[ent] si souvent repetés qu'on ne peut pas douter qu[e] le Coeur des habitants, des troupes et des Colons que cette fête avoit attirés ne soit veritablement françois. Il avoit donné de si bons ordres par Tout en établissant des patrouilles continuele d'officiers et des détachements, qu'il ne s'est Commis aucun desordre.

*Sur les Neuf heures du soir, M. le Gouverneur et toute sa compagnie furent voir Tirer un feu d'artifice et grant nombre de fusées qu'il avoit fait preparer et qui fut très bien executé. de retour chez luy le Bal commença et dura Jusqu'au Jour; Il y fut servy Toutes sortes de rafraichissements et en abondance. Toutes les personnes distinguées dans la colonie n'ayant pût être invitées à cette fête par le peut détendue de la Maison du Gouvernement, M. le Comte de Raymond donna le lendemain un grand diné au Clergé et le Dimanche suivant a plusieurs Dames, officiers et autres personnes qui n'avoient point assisté à la premiere fête.*²⁴²

Dans son journal commencé en janvier 1758, qui est le seul document relatant en détail la vie quotidienne sous le régime français, l'ingénieur Poilly écrit que des neuf bals donnés, seulement deux le furent par le gouverneur Drucour. Cela se passait pendant le carnaval, période entre l'épiphanie et le carême; les bals s'accompagnaient habituellement d'un ambigu, buffet assez élaboré servi souvent après minuit²⁴³.

L'aile du gouverneur sous le commandement de de Forant
Nommé en 1739, le nouveau gouverneur, Isaac-Louis de Forant, s'était enrôlé dans la marine en 1703 et avait maintes fois visité Louisbourg et Québec en tant que capitaine de navire²⁴⁴. Un de ses premiers gestes lorsqu'il arriva au mois de septembre fut d'offrir son pavillon aux soldats nouvellement arrivés, évitant ainsi les dépenses d'une nouvelle caserne. Il déclara qu'il déménagerait dans la maison de l'ingénieur puisque celui-ci allait passer l'hiver en France. Il utilisa le même argument que celui qui permit à de Mézy de ne jamais loger aux casernes – «je serois plus a portée pour Ce qui concerne la ville et le port et mieux par raport a moy que renfermé dans les casernes»²⁴⁵ – quoique en réalité un commandant militaire de garnison se pouvait difficilement habiter une demeure plus appropriée que les casernes.

En attendant d'obtenir la réponse à sa demande, de Forant entreprit de modifier l'aile du gouverneur selon ses besoins. La pluie et l'humidité posaient encore des problèmes et de Forant décida d'enlever les cheminées des foyers situés dans les mansardes, rendant ainsi cette partie inhabitable en permanence et la réduisant à un entrepôt. Il demanda aussi d'effectuer des modifications aux pièces de l'étage inférieur²⁴⁶. Les portes, les panneaux et les cloisons de différents endroits non précisés subirent des changements, mais le gouverneur mourut d'une pneumonie, après 13 jours de maladie, et sa mort marqua la fin des modifications.

Selon Bigot, qui écrivit un long panégyrique, de Forant était bien aimé dans la colonie et possédait les qualités nécessaires à un bon gouverneur.

*Il a été généralement regretté Surtout de moy, monseigneur, qui conoissoit mieux que personne toutes Ses bonnes qualités la colonie a infiniment perdu, il conoissoit toutes les different caracteres de la garnison quoiqu'il n'en fit rien paroître, il auroit ramené par douceur et par des sentiments d'honneur qu'il vouloit insp[i]rer ceux qui s'écartoient de la droiture, il étoit desinteressé et uniquement occupé du bien du Service, . . . vous ne pourrés point trouver, monseigneur, un gouverneur plus propre que luy pour cette Colonie qui étoit Sans dessus dessous par le cabales et les partis qui faisoient repandre Sur eux toutes les graces.*²⁴⁷

Bigot ne jugeait pas approprié d'enterrer le gouverneur dans le cimetière de la paroisse même si ce dernier l'avait stipulé dans son testament. De Forant fut donc enterré dans la chapelle dans un cercueil de plomb. Le pathologiste qui fit l'examen des restes du gouverneur à la suite des récents travaux d'excavation effectués dans la chapelle, révéla qu'il souffrait d'arthrite à la hanche et au genou droits²⁴⁸.

De Forant avait rédigé son testament sur son lit de mort et comme c'était la tradition, il fit sa profession de foi et donna 300L pour faire réciter des prières pour le repos de son âme après sa mort. Il fit aussi un legs aux soeurs de la Congrégation afin qu'elles gardent huit places dans leur école pour des filles d'officiers dans le besoin²⁴⁹. Le gouverneur de la colonie serait chargé de faire ce choix qui ne pouvait se porter que sur les filles d'officiers de vieilles familles de noblesse d'épée. S'il n'y avait pas suffisamment de candidates, le gouverneur ne pourrait choisir des filles d'officiers de plus petite noblesse (de plume) et devait affecter l'argent à des réparations au couvent²⁵⁰. Diverses peintures et tapisseries furent léguées au gouvernement. Le reste fut légué à la soeur de de Forant sauf un dictionnaire quasi-religieux en onze volumes de Moreri donné à Bigot, l'exécuteur testamentaire. Bigot fut aussi chargé de régler les serviteurs, en prenant en considération leurs besoins et les services qu'ils avaient rendus. La

soeur de de Forant protesta le legs à l'école mais accepta plus tard un fonds de 32 000L rapportant un revenu de 1600L par année²⁵¹.

Il est resté une partie de l'inventaire des possessions de de Forant fait après sa mort. Il est question de trois pièces mais il est impossible de connaître leur emplacement dans l'aile du gouverneur. Selon l'inventaire, la pièce d'entrée contenait trois grandes tapisseries, dont deux représentaient Cléopâtre, 16 chaises de cuir noir garnies de clous d'or, une pendule, deux peintures, l'une représentant la tour de Cordoue et l'autre une carpe, et enfin, une petite table et une jarre. Etant donné le peu de meubles personnels dans la pièce, il s'agissait donc probablement de la salle du gouvernement qui servait aussi de salle à manger et qui contenait des meubles appartenant au gouvernement.

La deuxième pièce était de toute évidence un salon contenant six chaises et six écrans de cheminée, un divan, quatre fauteuils et une commode. Il y avait aussi six tableaux ornés de cadres d'or: un portrait en pied de Louis XV, des tableaux représentant Louis XIV, feu le Dauphin, la bataille de Leintz et deux marines. L'inventaire comprenait enfin trois rideaux blancs en coton indien, six tapisseries en tissu gris damassé entourées d'une large bordure rouge, deux chandeliers et six carafes.

La troisième pièce mentionnée dans le document était la chambre à coucher de de Forant dotée d'un grand lit, de six chaises et six fauteuils garnis de soie jaune damassée, de deux miroirs, de deux portraits de famille, de deux tables à jouer, d'une tapisserie en sept panneaux, d'une commode et d'une toile représentant Marie-Madeleine²⁵².

L'ameublement de ces pièces donne une impression de luxe. Les nombreuses tapisseries auraient été efficaces contre l'humidité. D'après le testament, il semble que ce sont les peintures et les tapisseries de la deuxième pièce qui furent léguées au gouvernement et furent placées plus tard dans la salle du conseil et la salle du gouvernement.

L'aile du gouverneur sous le commandement de Dusquesnel
Jean-Baptiste-Louis Le Prévost Duquesnel, successeur de de Forant, arriva à Louisbourg le 2 novembre 1740. Il avait servi dans la marine pendant 45 ans, mais il était nommé à Louisbourg à titre de commandant, c'est-à-dire qu'il détenait tous les pouvoirs du gouverneur sans en porter le titre²⁵³. En 1704, à la bataille de Malaga, dans le sud de l'Espagne, il avait perdu la jambe gauche et trois orteils au pied droit. Depuis 1708, il avait commandé sept petits navires différents et, comme de Forant, il s'était rendu au Canada et aux Antilles, mais il n'avait été capitaine-commandant de navire qu'une seule fois. Sa femme était originaire de la Marti-

nique, mais elle n'accompagna pas son mari à Louisbourg, préférant demeurer en France avec ses enfants (deux filles et un garçon)²⁵⁴.

Si nous devons croire l'auteur anonyme de la *Lettre d'un Habitant*, Duquesnel avait plusieurs mauvais penchants²⁵⁵, mais il faut se rappeler que l'auteur cherchait un bouc émissaire pour la chute de Louisbourg et a probablement exagéré. La quantité de vin et d'eau-de-vie que Duquesnel possédait dans son cellier, ajoutée au nombre de tables de jeux, semble indiquer qu'il était porté à la boisson et au jeu, même s'il devait aussi pourvoir aux besoins de ses officiers. Le même document affirme qu'il était à couteaux tirés avec tous les officiers et qu'il avait un tempérament bouillant; cette dernière remarque s'explique partiellement par le mauvais état de santé du commandant. Son squelette fut découvert au cours des fouilles de 1964 et l'autopsie révéla que Duquesnel souffrait d'arthrite généralisée, que ses dents étaient fortement cariées, qu'un abcès dentaire s'était épanché dans la fausse nasale et que le pied qui lui restait avait été déformé par une infection²⁵⁶.

Duquesnel, de son côté, se croyait doué des qualités nécessaires à son nouveau poste. Il écrivit au roi: «Vous auriez peu trouver quelqu'autre qui eut Remply Cette place avec plus de Zele plus d'application et plus de dignité que moy.»²⁵⁷ Il dépensa 8000L pour préparer son séjour à Louisbourg «de façon convenable»²⁵⁸. Comme c'était le cas pour tous les administrateurs envoyés à Louisbourg, on mit gratuitement à la disposition du commandant un certain espace dans les cales des navires du roi. Dans les premières années, l'espace réservé pouvait recevoir 30 tonneaux, mais il fut réduit à 10, semble-t-il, vers les années 1740, même s'il était difficile de faire respecter de telles limites. Si l'on considère la quantité de marchandises que Duquesnel laissa à sa mort, il avait utilisé, semble-t-il, autant d'espace qu'il le pouvait. Les serveurs du gouverneur pouvaient voyager gratuitement et, en 1741, sa femme lui en envoya deux, et en 1743, un cuisinier²⁵⁹.

Duquesnel demanda de faire des modifications à la résidence et Verrier en dressa le rapport: une étable pour l'hivernage des animaux, un pigeonnier, des travaux de lambrissage dans un cabinet et dans une autre pièce et l'installation d'un poêle dans la cuisine²⁶⁰. Le coût des réparations de cette année-là ne plut pas à Maurepas (Bigot avait lui aussi apporté des changements importants à sa maison) qui fut mécontent de constater qu'on avait fait des travaux sans sa permission. Dans une lettre du printemps suivant, il défendit de faire tout autre changement sans sa permission, excepté les travaux courants d'entretien²⁶¹. A propos de ces réparations, on mentionna de nouveau la deuxième cuisine (elle

servait donc encore, semble-t-il) ainsi que l'ancienne cuisine en rapport avec la salle du conseil.

Le 9 octobre 1744, Duquesnel mourut «sans avoir repris connaissance». Dans les lettres adressées à Maurepas, on retrouve un éloge funèbre quelque peu artificiel, juste à l'opposé de celui prononcé à la mort de Forant. Le commandant intérimaire, Duchambon, fit faire l'inventaire des biens de Duquesnel et les vendit pour payer les dettes du défunt; ce qui en resta fut envoyé à la veuve, «supposé qu'il y en ayt après ces det payées»²⁶², car Duquesnel avait beaucoup de dettes.

L'inventaire après décès était une formalité importante des procédures légales de l'époque. Immédiatement après la publication de l'avis de décès, un administrateur, habituellement le procureur général, se rendait à la résidence du défunt, alors que souvent celui-ci reposait sur son lit de mort, afin de sceller toutes les pièces dont l'utilisation n'était pas absolument nécessaire et afin de dresser un inventaire rapide des pièces qui devaient demeurer ouvertes. L'administrateur retournait, à un moment convenable, compléter la liste et rédiger une description de tous les articles de la succession. Les papiers personnels étaient également relevés. Les articles étaient alors vendus à l'enchère et l'argent recueilli servait à payer les dettes, et ce qui en restait était remis aux héritiers. En dressant la liste des meubles et en apposant les scellés, faits de cire et de papier, l'administrateur mentionnait souvent l'affectation des pièces. Il est donc possible de reconstituer assez précisément, l'intérieur de l'aile du corps des casernes qu'occupait le gouverneur dans l'état où elle se trouvait lorsque Duquesnel y vivait; de même, la liste des articles de ménage révèle quelques éléments de l'économie domestique du XVIII^e siècle.

Les figures 17 et 18 tentent d'illustrer la disposition de l'aile d'après les données fournies par le document relatant l'apposition des scellés et l'inventaire. La porte du bastion donnant sur la cour s'ouvrait sur un vestibule d'où partaient un grand escalier et un passage vers les cuisines. De l'autre côté de l'escalier, une alcôve pour un serviteur, le laquais peut-être, dont une des fonctions était de répondre à la porte.

A l'époque où Duquesnel habitait les lieux, la «nouvelle» cuisine fut installée dans l'aile et c'est là qu'on préparait la majeure partie de l'ordinaire. Elle contenait une chambre de serviteur, probablement celle du marmiteux. L'«ancienne» cuisine logeait deux autres serveurs, dont le maître d'hôtel. Le reste de la pièce était occupé par le garde-manger servant au rangement et au lavage de la nourriture. Un escalier partant de cette pièce aurait permis de se rendre à la cave.

Le grand escalier menait à un passage qui longeait l'office et conduisait à la salle à dîner et de réception. Dans l'office, se trouvaient une lingerie qui servait aussi de chambre au cuisinier et un escalier qui conduisait au grenier. Adjacente à la salle à manger, se trouvait la chambre à coucher qui comprenait le cabinet privé, et qui donnait sur le balcon ainsi que sur l'escalier, la penderie attenante et la garde-robe. Cette dernière servait aussi de cabinet de toilette. La salle du conseil et l'antichambre du rez-de-chaussée auraient formé une unité distincte avec une entrée sur la cour.

L'inventaire ayant été dressé au mois d'octobre, il illustre la quantité d'effets que les occupants prenaient soin de se procurer en prévision de l'hiver. On trouvera à l'appendice C le texte original de l'inventaire complet. Les pages qui suivent donnent, en résumé, la description de chaque pièce avec quelques mots d'explication.

Le grenier: Les pièces du grenier servaient essentiellement d'entrepôts, et à l'occasion, de chambres pour les serviteurs. A l'époque de Duquesnel, trois pièces sur quatre servaient principalement à l'entreposage de la nourriture et des vêtements. Parmi les divers objets se trouvait une chaise à porteurs dont se serait servi Duquesnel handicapé par sa jambe de bois. Cependant, puisqu'elle fut trouvée au grenier et qu'elle était «vieille», d'après l'inventaire, elle n'était peut-être plus en service à ce moment précis. Voici la liste des autres articles contenus dans ces pièces:

Vivres

5 barriques 1/2 de blé

7 barriques et 4 quarts d'avoine

3 barriques de blé d'Inde

14 quarts de farine

1 quart de son

2 quarts de pois

26 glanes d'oignons

Articles métalliques

chenets, pelles, pinces, grande bouilloire de cuivre

4 fers à repasser

36 livres de «vieil» étain

2 pots de terre brune

Vêtements et linge

75 chemises

52 collets

37 mouchoirs

46 bonnets de nuit

142 serviettes, dont 21 ouvrées

14 nappes, dont 5 ouvrées et 4 pour la cuisine

18 draps de lit, dont 13 ouvrés et 5 grands

67 torchons

36 tabliers

6 camisoles, dont 3 en flanelle et 3 en coton mince

Divers

1 harnais

bannette remplie de verres de table blancs

2 pots de chambre de faïence

vieux lit avec ses accessoires

La chambre à coucher: La chambre à coucher principale contenait un remarquable lit tombeau. Ce type particulier de lit à baldaquin ne possédait que deux colonnes à la tête du lit. Au bords du baldaquin pendaient des rideaux qui pouvaient entourer complètement le lit. Ce lit particulier avait deux matelas de laine et une paillasse ainsi qu'un oreiller de plume. Deux couvertures de laine et un couvre-lit de damas complétaient la garniture. Le ciel de lit était en taffetas blanc piqué et ses pentes, de serge rouge feu, étaient ornées de motifs en ruban blanc. Les rideaux, les soubassements, les draperies et les franges étaient de la même serge. Enfin, il y avait une courteline en taffetas blanc piqué. L'ensemble se vendit à l'enchère pour 380L. En plus, on trouvait dans la chambre:

un canapé couvert de velours

8 chaises de bois anglaises garnies de cuir rouge

miroir garni d'une bordure de bois doré qui fut vendu 137L

bureau à quatre tiroirs

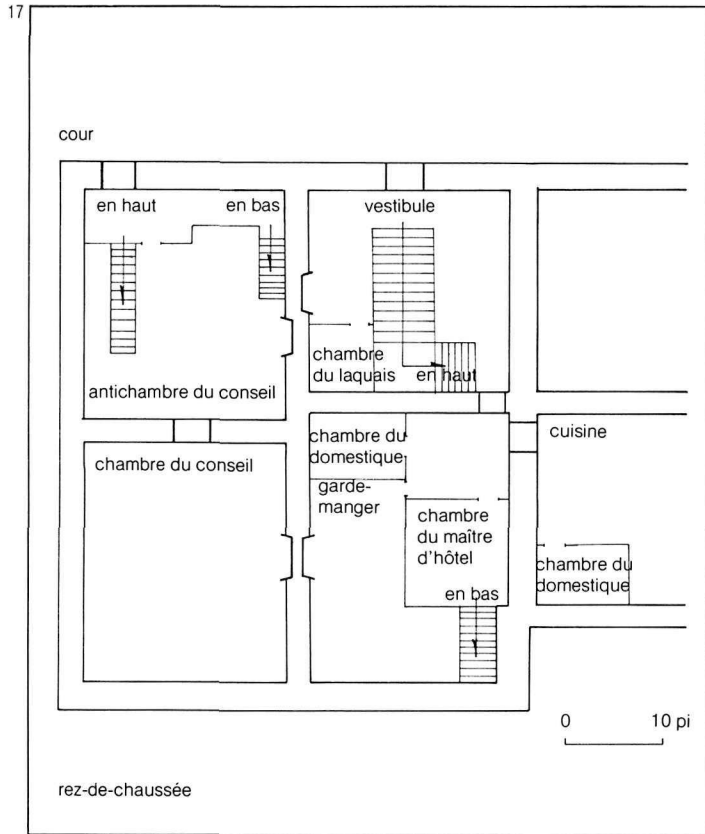
7 rideaux de fenêtre, de toile imprimée

2 chenêts

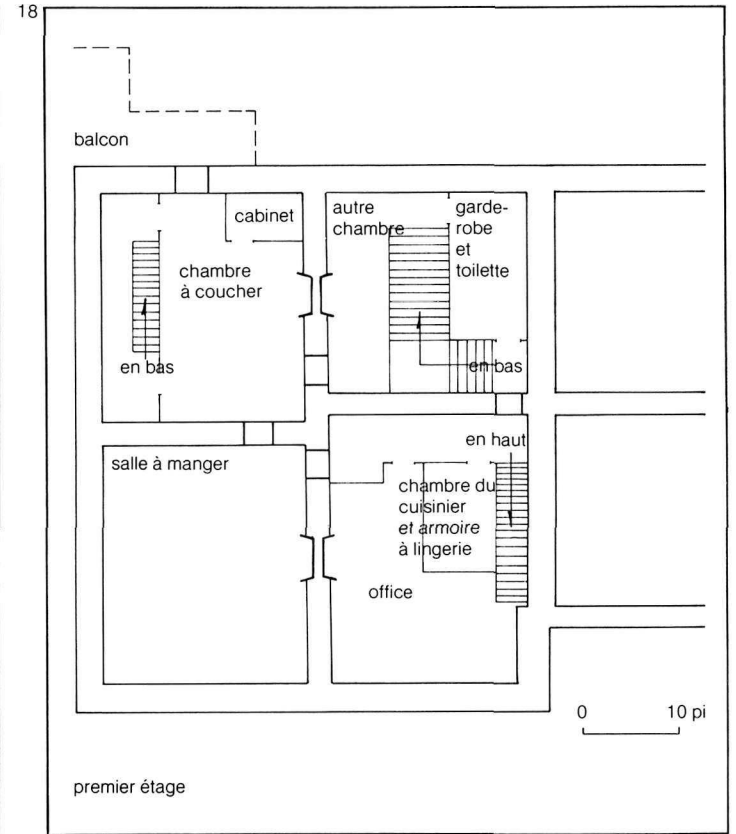
commode à trois tiroirs

La penderie: Le contenu de cette chambre était plutôt étrange et comme elle était attenante à la chambre à coucher et qu'on y trouvait les vêtements personnels du gouverneur, on l'avait appelée la penderie. On y voyait également un petit lit tombeau évalué à 273L. Il avait trois matelas et deux couvertures de laine, ainsi qu'un édredon et un oreiller de plume. Cette pièce servait peut-être de chambre d'invité. Dans le reste de la chambre, on voyait un ensemble d'articles hétéroclites; il semble que le gouverneur se servait de cette chambre pour y entreposer les articles qui auraient servi à la chambre à coucher et à la salle de réception. Quelques vêtements et autres articles qui se trouvaient probablement dans la chambre à coucher furent relégués dans cette chambre au moment où les portes furent scellées, car la chambre à coucher demeura ouverte.

17 Plan hypothétique du rez-de-chaussée de l'aile du gouverneur.



18 Plan hypothétique du premier étage de l'aile du gouverneur.



Il faut noter en particulier les sucreries et les jeux, ainsi que certains vêtements, dont un habit et une veste de drap rouge vif galonnés en fils d'or et doublés de peluche blanche, évalués à 333L; également, une redingote grise garnie d'un col de velours noir, évaluée à 101L. S'y trouvaient encore:

9 chaises:

4 fauteuils de rotang, 1 fauteuil garni de serge verte, 4 chaises anglaises couvertes de cuir

4 jeux:

un jeu d'échecs, complet avec pièces et échiquier, un tric-trac et ses pièces, une table à quadrille verte et 2 boîtes utilisées dans le jeu, une table verte pour jouer au piquet et un petit sac de jetons d'ivoire avec un petit panier d'osier.

Vivres

2 lb de ginseng

près de 30 lb de chocolat dont 10 de Manille

4-1/4 lb de chocolat préparé et 15 lb de chocolat des «Isles» non préparé

7 différentes boîtes de thé

3 quarterons de rhubarbe

Vêtements

18 mouchoirs de soie ordinaire

11 paires de chaussons légers de fil tricotés

3 paires de chaussettes de coton

8-1/2 aunes de toile, dont 2-1/2 de Rouen et 6 de mousseline rayée

2 vestes, dont une couleur citron, doublée en soie et garnie de fils d'argent et une autre (vieille) de velours ras couleur ponceau, doublée de peluche blanche et galonnée de fils d'or

3 pantalons, dont un en drap couleur cannelle et 2 en velours un justaucorps et une culotte de droguet et de soie brune avec boutons d'argent, doublés de taffetas citron un vieux justaucorps de tissu brun à boutons dorés doublé de soie rouge

une robe de chambre de coton rayé doublée de cotonnade
une boîte contenant trois perruques

On trouva également dans la chambre un soufflet, un bureau anglais contenant les papiers personnels de Duquesnel, une montre dans un étui d'argent évaluée à 96L et une vieille longuevue à laquelle manquait un verre, les rideaux habituels, deux tapis de serge verte (probablement pour les tables de jeux), un écran de cheminée et un miroir garni de son bois doré, qui fut vendu 132L.

Le cabinet: Le petit cabinet du gouverneur ne contenait que deux meubles et était manifestement l'endroit où il rangeait ses objets de valeur. Le contenu de cette chambre fut à lui seul évalué à plus de 4400L. On y trouvait un bureau, mais l'inventaire ne faisait pas mention d'une chaise, et une malle couverte de peau de veau rouge. On trouva en argent comptant 2777L 4s 6d la plus grande partie de cette somme en écus de 6L et 3L. L'inventaire signale également trois piastres mexicaines, ainsi que quelques pièces anglaises et espagnoles. Parmi les autres objets de valeur, on compte:

une canne dont la poignée dorée avait la forme d'une pomme (d'une valeur de 83L)

1 cachet en argent aux armes de Duquesnel, dans son étui
24 cuillères et fourchettes en argent frappées d'un blason, d'une valeur de 940L.

6 cuillères à ragoût en argent

2 plats moyens en argent

2 salières en argent

2 étuis contenant chacun 6 cuillères à café en argent

2 tabatières, dont une en carton vernis et l'autre en écaille unie
une petite bourse contenant une paire de boucles à souliers en or sur monture de fer, une paire de boutons de manchettes, un bouton de col en argent

La garde-robe: Au nombre des chambres privées dans l'aile du gouverneur se trouvait la garde-robe qui contenait deux grandes armoires, dont l'une était destinée aux objets de toilette, aux médicaments et à l'eau-de-vie, et l'autre, aux vêtements. On y trouvait également une chaise de commodité et trois pots de chambre, et plus de 100 lb de bougies de table.

Objets de toilette

un bassin à barbe de porcelaine

10 bouteilles d'eau-de-vie de Hendaye

un petit pot contenant 3 onces d'extrait de rhubarbe (servant habituellement de laxatif)

une boîte de 4 flacons d'élixir Gerrus (une boisson faite d'aloès, de myrrhe, de safran, de cannelle, de girofle, de muscade à laquelle on ajoutait de l'esprit-de-vin et de l'eau; une fois distillée et mêlée à du sirop de capillaire [fougère] et à de l'eau de fleurs d'oranger, et après avoir reposé, l'élixir était prêt à la consommation)²⁶³

12 bouteilles de liqueur des «isles»

2 bouteilles et un flacon de sirop

2 flacons d'huile de ricin, dont l'un entamé

Vêtements

une paire de guêtres de laine
3 paires de bas de soie, dont 2 neuves et une usagée, d'une valeur de 42L
5 paires de draps de lit, dont 4 fins et 1 commun
7 chemises de nuit neuves
50 chemises ouvrées
105 mouchoirs
3 vestes pour la toilette
1 camisole pour la toilette
3 camisoles de flanelle
15 aunes de toile peinte (ou) imprimée en deux morceaux
27 doublures de bonnet
6 bonnets, dont deux brodés
10 paires de chaussons de fil tricotés
11 paires de chaussettes
15 cols de mousseline
3 chapeaux, dont un neuf de castor, brodé d'or, un autre neuf de castor uni, et un vieux brodé d'or, évalué respectivement à 48L, 25L et 24L 10s
1 boîte contenant 4 paires de souliers
Au dessus de l'une des armoires se trouvaient une scie de travers et une bougie de table.

L'office: L'office était la chambre servant au service de la salle à manger. La nourriture préparée à la cuisine y était apportée et le cas échéant, frite dans une des quatre poêles disponibles. On pouvait aussi y préparer les salades et le café. Toute la nourriture était alors disposée dans les assiettes qui, le moment venu, étaient apportées dans la salle à manger attenante. Le nombre des pièces du service indiquait que le gouverneur pouvait recevoir un grand nombre d'invités à la fois. Il y avait 144 assiettes de faïence, 132 de porcelaine bleue et 64 plats divers. A l'étage inférieur, il y avait 132 plats de porcelaine bleue et 72 plats de porcelaine dorée. Ce dernier service était évidemment le meilleur, et il était évalué à deux fois le prix du service bleu, alors que les assiettes de faïence étaient ordinaires, et évaluées à la moitié de la porcelaine bleue.

La pièce contenait 28 chaises, et aussi quelques aliments, surtout des denrées non périssables dont la moitié se trouvait rangée dans une armoire. L'inventaire ne mentionne dans la pièce aucune table ni matériel de foyer. Ces derniers articles faisaient probablement partie de l'ameublement initial de l'aile et ne compartaient pas parmi les objets personnels du gouverneur. Parmi les articles dignes de mention, on peut noter deux moules à glace, dans lesquels on versait les sirops de fruits et que l'on plaçait

dans un seau rempli de glace; on remuait de temps en temps le sirop jusqu'à épaississement et, selon un livre de recettes, on le servait dans des gobelets. La variété et la quantité des articles contenus dans cette pièce sont impressionnantes:

24 chaises, dont 6 anglaises garnies de cuir rouge, 6 chaises anglaises garnies de cuir noir, 8 fauteuils de rotang et 4 chaises de paille ordinaires
2 tables à thé
31 tasses et soucoupes
4 sucriers
4 théières, dont une avec une soucoupe
21 bols, dont 6 petits, 4 grands et 9 saladiers
276 assiettes
65 plats divers, dont un avec une soucoupe [ou dessous-de-plat]
2 moutardiers
12 terrines de terre
12 compotiers
5 seaux en faïence et en verre
4 saucières
23 salières
2 bassins
16 moules de fer-blanc, dont 2 à glace, 2 à fromage, 12 à biscuits
1 arrosoir
5 paires de chandeliers
2 mouchettes
1 fontaine et une louche
6 marmites variées
11 casseroles, dont 9 à queue
1 braisière et son couvercle
1 passoire
1 poupinier (un poupinier est une sorte de gâteau)
5 tourtières, dont une ne pouvant plus servir
2 lèche-frites
1 poissonnière
3 écumeurs, dont 2 à confiture
1 cuillère à pot
4 feuilles de cuivre
1 bouilloire
4 poêlons, dont un en fer et un autre en cuivre décrits comme «vieux»
4 trépieds
1 gril de fer
3 pièces de cristal ouvré (verres avec un plat)
une balance et 22 lb de plomb, et 3 poids

1 gaufrier
1 pot
36 verres, dont 22 grands et 14 petits
6 carafes de table
1 réchaud

12 couteaux à manche de bois
1 beurrier et son couvercle

Vivres

14 jambons
27 pains de sucre
4-1/2 lb de poivre
1 paquet de truffes – 1 lb
1/2 lb de mousserons (petit champignon comestible)
oranges séchées
cannelle
confitures sèches

Dans l'armoire:

53 lb de café dans un sac
20 lb d'amandes décortiquées dans un sac et 8 dans un sac de papier
6 lb de riz dans une boîte
19 pots de gelée de groseilles
une grosse quantité de sucre des «Isles»
14 lb de confitures sèches des «Isles» dans une petite caisse

La chambre du cuisinier et lingerie: A proximité de l'office se trouvait une lingerie pourvue d'un lit pour le cuisinier. La lingerie renfermait une quantité impressionnante d'articles, dont un grand nombre de serviettes et de nappes. On comptait en effet 84 serviettes ouvrées, 468 unies et 6 nappes ouvrées, 49 unies, 60 usagées et 13 nappes de cuisine. Il convient de rappeler que 121 serviettes unies et 21 ouvrées, et 14 nappes étaient rangées dans le grenier. Les autres articles contenus dans la pièce étaient les suivants:

10 paires de draps, dont 3 pour les lits des domestiques et 7 presque neuves
1 petite poche de duvet pesant 3 livres
8 douzaines de tabliers de cuisine
1 couverture de lit en serge couleur canelle pour le lit tombeau
3 petits rideaux de calicot imprimé
1 baudet couvert de toile avec 3 petits matelas, 2 paillasses et 2 traversins de coutil, 3 couvertures de laine blanche et une en poils de chien
3 chaises ordinaires en paille

La cuisine: La cuisine où se préparaient les repas renfermait certains articles que l'on retrouvait également dans l'office. On y entreposait le charbon, combustible dont s'alimentaient la plupart des foyers à l'époque, de même que la literie d'un domestique, probablement celle du marmiton. Aucune chambre de domestique ne possédait de lit comme tel. Il est probable qu'on avait encastré les lits, ce qui faisait probablement que les paillasses des domestiques furent montées sur place et faisaient partie de l'aménagement du pavillon fourni par le gouvernement. L'inventaire ne mentionne aucun aliment dans cette pièce.

28 gros barils de charbon
1 cruche à eau
2 casseroles
2 chandeliers
1 tamis de soie
1 vieille cafetière
1 grosse et vieille bouilloire
1 chaudière
2 ensembles de mortier et pilon en gaïac, dont l'un était de petites dimensions
5 broches
1 gril de fer
1 poêle à frire en fer
1 marmite
1 pelle de fer
des tenailles et des pinces
1 cuillère à pot et une écumoire
1 écumoire
2 hachoirs
1 moulin à poivre
2 assiettes
2 couteaux à pâtisserie
34 moules à pâtisserie
1 chaise de bois garnie de paille

La chambre du maître d'hôtel: L'inventaire de la chambre du maître d'hôtel y révéla la présence des articles suivants:

matelas de laine
housses de coutil
2 draps
couverture de laine blanche

L'inventaire préliminaire des chambres des autres serviteurs y relevait une literie semblable qui n'apparaît pas, pour une raison ou une autre, dans la présente liste.

Le garde-manger (dépense): Le garde-manger contenait des denrées périssables, dont du lard, du beurre et des légumes, ainsi que de la vaisselle. On y trouvait 66 verres de cristal et 192 ordinaires, des chandelles et des bouchons de bouteilles de différentes grosseurs. On y relevait également:

- 2 quarts de lard
- 3 petits barils et 3 tinettes de beurre
- 1 petit baril et 2 petites tinettes de lard
- 1 petit baril de haricots salés
- 1 petit baril d'herbes salées
- 1 petit baril de champignons salés

228 bouteilles de verre

12 chopines de verre

jarre à eau

1 couperet

2 chandeliers, dont un de petite dimension

18 douzaines d'assiettes (216)

2 beurriers avec couvercles et assiettes

2 services à thé comportant chacun 12 tasses, 1 sucrier, une théière et une jatte

2 moutardiers

1200 bouchons de liège

25 quarts d'avoine

1 quart d'amandes en écales

1 quart de son

1 petite poche de lentilles

25 lb de chandelles rangées dans un coffret

433 grosses chandelles

8 pains de savon d'un poids total de 30 lb

Le sous-sol: Les deux pièces du sous-sol servaient d'entrepôt supplémentaire où l'on rangeait une grande quantité de vins et de spiritueux. Le vin provenait de France, d'Espagne, d'Italie, de Chypre et d'Afrique du Sud. On en comptait 783 bouteilles, 25 gros barils et 3 petits, et 2 quartants, le tout évalué aux enchères à plus de 4600L, soit plus de la moitié de la solde de base du commandant. L'eau-de-vie, de Cognac, de Genièvre et autres sortes provenant de France, comptait 53 bouteilles, 6 pots et 4 ancrs. Le sous-sol renfermait également 42 bouteilles de liqueur de fraise, d'orange et d'une autre essence non identifiée provenant de la Barbade. Il y avait aussi des sirops, dont un d'orgeat (sirop d'orge) et un autre à base de fougères capillaires, portant l'appellation «capillaire». Ce dernier était reconnu pour son action médicinale sur les maladies pulmonaires et se buvait souvent

avec du thé et du sirop d'orgeat. On comptait de plus 81 bouteilles de bière anglaise et les aliments suivants:

- 78 bouteilles, 23 flacons et un petit baril d'huiles de toutes sortes portant l'appellation «fine»
- 2 quartiers de boeuf salé
- 3 petits barils de citrons
- 1 grande jarre à eau
- 2 petits flacons de citrons marinés (confits)
- 16 flacons (bouteilles) d'anchois
- 11 flacons de câpres
- 1 fromage de gruyère et 1 morceau de parmesan

La cour durant le séjour de Duquesnel

Dans la cour se dressait une remise abritant une calèche garnie de ses harnais. On y trouvait de plus toute une ménagerie composée des animaux suivants:

66 poussins et poulets

9 dindes

5 oies

2 outardes

1 truie

16 moutons et brebis

1 cheval gris pommelé

3 vaches

Le grenier des écuries renfermait 60 quintaux de foin, 25 cordes de bois, une barrique de riz, 100 bouteilles de bière anglaise, et un panier d'osier contenait 100 bouteilles vides. Le pigeonnier logeait 12 couples de pigeons. Le bateau personnel de Duquesnel était ancré dans un bassin situé près de l'entrepôt.

L'inventaire relève un nombre assez impressionnant d'articles. On compte en effet 45 chaises de divers modèles, 48 draps, 125 chemises, 132 tabliers, 144 nappes, 160 mouchoirs, 294 verres, 560 assiettes, et plus de 5000 bouteilles de vin. Au mois de décembre, un certain nombre d'articles arrivèrent de Québec pour Duquesnel et furent vendus à une petite vente aux enchères sur la place du quai. Ces articles comprenaient du beurre, des draps, des pommes et un petit cabriolet garni de harnais adjugé à 80L.

La liquidation de la succession se poursuivit avec la vente aux enchères publiques qui rapporta, avec la vente du mois de décembre, la somme de 22 610L. Les dettes de Duquesnel étaient néanmoins tout aussi importantes, donnant un aperçu de la situation de sa maison. On a retrouvé parmi les papiers et documents deux livres de comptes, l'un portant sur les gages des domestiques, l'autre sur les recettes et dépenses quotidiennes. Ces livres ont permis aux administrateurs de vérifier les revendications des crédateurs. Duquesnel devait de l'argent à cinq domestiques. On

en mentionne également un sixième, mais le commandant ne lui devait rien au moment de sa mort. Il est impossible de déterminer s'il venait d'être payé ou s'il ne travaillait plus pour le gouverneur. On sait néanmoins qu'il faisait partie du personnel domestique depuis peu puisqu'on lui avait fait confectionner un costume de serviteur et que son fils apprenait à lire aux frais du commandant. Lamothe, chef de la domesticité, occupait le poste de valet, ou maître d'hôtel. C'est lui qui gérait la plupart des affaires de la maison, signant les reçus et passant une bonne partie des commandes. Il réglait même les comptes payables au comptant et versait les gages du marmiton. Lamothe reçut 40L pour la garde des scellés entre les deux inventaires. Il touchait annuellement 300L et une allocation de 3 chopines de vin par jour. Il semble toutefois que Duquesnel avait l'habitude de refuser le vin, le remplaçant par un certain montant d'argent. La dette qu'il avait envers Lamothe totalisait 3 ans et 7 mois de traitement, des remboursements de dépenses et une indemnité concernant la ration de vin, ce qui portait les arriérés à 1 243L 9s 6d, somme considérable à devoir à un domestique à cette époque.

Duval, le cuisinier, était arrivé de France l'année précédente. Avec son traitement annuel de 400L, il était le mieux rémunéré des domestiques. Il avait lui aussi touché une allocation en argent pour sa ration de vin. Depuis son arrivée, Duquesnel ne lui avait donné que 96L et lui en devait maintenant 454. Deux autres domestiques, Dambrun (aussi appelé Saint-Jean) et Saillant, recevaient chacun 120L par année. Saillant n'avait pas reçu son allocation pour sa ration de vin, ni l'arriéré de son salaire depuis 3 ans et 2 mois. Duquesnel lui devait donc 538L, tandis que sa dette envers Dambrun s'élevait à 170L. Le livre de comptes n'indique aucune allocation pour la ration de vin de ce dernier qui semble par conséquent l'avoir reçue en nature. Par ailleurs, le marmiton Pierre Dorin avait, selon la réclamation présentée par Lamothe, reçu 30L la première année, 40 la deuxième et 50 la troisième.

Les domestiques n'étaient pas seulement récompensés en argent. Duquesnel leur fournissait un lit, un matelas et des draps. Son propre tailleur confectionnait leurs vêtements qu'il faisait entretenir par une blanchisseuse. Il est probable qu'il leur assurait également la nourriture. Ces domestiques n'avaient à se préoccuper de rien: la buanderie, le jardinage, la boulangerie et une grande partie de l'entretien se faisaient par des personnes de l'extérieur. Duquesnel versa même 3L par mois pendant six mois à un soldat pour qu'il apprenne à lire au fils d'un domestique nommé Sugère. En somme, ces domestiques semblent avoir vécu dans de bien meilleures conditions que les soldats ordinaires et les fonctionnaires subalternes.

Environ 35 factures furent présentées à la succession en demande de paiement pour divers achats et services. Ces factures renseignent énormément sur la façon dont Duquesnel administrait quotidiennement la maison. La note de la blanchisseuse, par exemple, révèle qu'elle vivait à l'extérieur de la ville. Une autre facture indique que Duquesnel payait un homme pour transporter le linge chez elle et le rapporter. Les arriérés de cette blanchisseuse s'élevaient à 278L. Elle avait reçu 68L en farine, à raison de 18L par 100 lb. Lors du règlement de la succession, on lui remit 11L en savon, et elle toucha le reste de son dû en argent. En un an, elle avait lavé pour le commandant des vêtements de domestiques, plus de 2000 serviettes, 232 nappes et draps et près de 300 chemises, ce qui portait sa note à 90L. D'autre part, Duquesnel achetait son pain chez une veuve de la ville.

Une partie des biens du commandant provenait de la vente par l'amirauté des articles qui se trouvaient à bord des navires anglais capturés. Duquesnel avait contracté des dettes dans l'achat de vins provenant des îles Canaries et de Florence, d'huile d'olive, de mouchoirs de soie, d'anchois, de raisins, de bière, de lard, de beurre, et de onze paires de gants de femme. Il avait également à payer les factures d'un jardinier, d'un quincaillier-forgeron, d'un menuisier, d'un tailleur et d'un rétameur. Le menuisier lui fit entre autres une nouvelle jambe de bois et répara le pied d'une vieille. D'autres achats, dont une grande quantité de langues, de veau, de fers à cheval, d'échalotes, de tabac, de morue et de foie, avaient déjà été employés au moment de l'inventaire.

Le service funéraire fut très onéreux. Il fallut payer 300L pour une centaine de chandelles, un catafalque et les tentures habituelles. Le fossoyeur réclama 14L pour sa part. Les frais judiciaires occasionnés par les scellés, l'inventaire et la vente aux enchères atteignirent un montant considérable. On fit aussi chanter 50 messes à 1L chacune. Avec les taxes et les autres dépenses, les funérailles revinrent à 1278L. Le trésorier de la marine demanda le remboursement des 2256L que Duquesnel semble avoir touchées en trop sur son traitement annuel.

Le règlement final de la succession prit des années. En 1745, la veuve de Duquesnel demanda une avance sur la succession, qui se trouvait encore à Louisbourg. On la lui refusa car la ville était passée aux Anglais et il était possible que rien ne subsiste de la succession²⁶⁴. La vente des biens avait rapporté 22 610L et les entreprises commerciales de Duquesnel réalisèrent d'autres bénéfices. Une part de 10 pour cent dans le brigantin *Tempête*, par exemple, permit d'en tirer 808L de profit. D'autres intérêts non précisés accrurent le montant des revenus de sorte qu'il restait 13 957L vers janvier 1746, en dépit de la dette qui atteignait près de 14 000L. Ces revenus venaient contredire l'observation de Du-

chambon selon laquelle il ne resterait rien pour la veuve. La succession ne se régla pas sur ces montants et, en 1757, madame Duquesnel représentée par son fils, saisissait les tribunaux de Louisbourg d'une revendication sur certains intérêts commerciaux de son mari²⁶⁵. Elle avait touché en 1745 une pension de 1500L pour ses deux filles et elle-même.

On retrouva deux documents de famille parmi les papiers du pavillon, l'un anoblissant la maison de Duquesnel, et l'autre, en date de 1667, faisant de Robert le Provost un « noble écuyer ».

A la mort de Duquesnel, c'est le lieutenant du roi, Duchambon, qui assumait le commandement par intérim. On nomma un nouveau gouverneur, Antoine Le Moyne de Châteauguay, frère d'Iberville, mais Louisbourg tomba aux mains des Anglais avant son entrée en fonction, et il mourut en 1747 sans même avoir eu la chance d'assumer son commandement²⁶⁶.

Occupation anglaise: 1745–1749

Les Anglais donnèrent une description très précise des casernes. *The Cittadel . . . was a Very Large House. Being 23 Rods Long and about 45 Feed Wide all Built of Stone and Brick. it was Defended By it Self Against the City Having a trench between it and the City and the Bridge on which we went over (part of it) was Easily Highsted up . . . in the Middle is a Steeple where Hung an Excellent Bell, the Biggest (By far) that Ever I see. (altho' we Broke it.) at the East End it was three Stories and Several Larg Rooms Well finished. there is also a Chappel in it Larg Enough to hold Large Congregation. I Trust 1-000 Men may Live Comfortably in Said House.*¹

On possède très peu de données sur l'usage que firent les Anglais des casernes. Les nouveaux habitants de Louisbourg trouvèrent bientôt que le bâtiment ne convenait pas au nombre de soldats et entreprirent la construction de nouvelles casernes dans le bastion de la Reine, voisin du bâtiment.

Les Anglais apportèrent quelques modifications aux casernes françaises. Ils ajoutèrent des bancs à la chapelle et y aménagèrent un nouvel autel, la transformant en temple protestant. Avant la réparation du toit, un participant rapporta l'incident suivant dans la chapelle:

*I went into the Barracks or Cittydal and when we were in the Chappel there was a man aloft and the upper part Being verry much Broke by our Cannon Balls it gave way & [sic] a Cannon Ball with Boards Came Down and had Like To have Struck Clerk Patterson & my Self and the man hung by his arms By a Joyce.*²

Les cours martiales avaient lieu aux casernes, probablement dans la salle du conseil. La prison fut remise en service: tous les prisonniers y étaient nourris au pain et à l'eau; ils devaient verser 3 *pence* à leur arrivée et la même somme à leur sortie et 1 *penny* par jour pendant toute la durée de leur emprisonnement³. On faisait sortir les prisonniers de leurs cellules pour assister aux coups de fouet qui se donnaient dans la cour (un homme en reçut 800 coups en 4 jours).

Les casernes du bastion du Roi logeaient un régiment qu'on tirait au sort à peu près tous les ans. On pouvait ainsi les nettoyer périodiquement et chaque régiment avait la chance d'occuper des logements confortables. De l'été 1745 à juin 1746, les casernes logèrent le régiment de Warburton. Il semble que les hommes de Fuller, hormis la compagnie de Hopson, y soient demeurés les deux années suivantes jusqu'en mai 1748, en attendant le retour de la colonie à la France en 1749. Ils furent alors remplacés par le régiment de Shirby. On possède peu de renseignements sur la vie qu'on menait dans les casernes, sous l'occupation anglaise. L'inventaire ne révèle qu'un détail ici et là. On se servait de balais, de

pelles, de paniers et plus tard de cuves pour ramasser les ordures. La cendre des foyers était conservée pour faire le mortier. Des doléances révèlent que les soldats tiraient dans les rues et par les fenêtres des casernes. Les sous-officiers, soldats et tambours recevaient le premier de chaque mois des draps qu'ils payaient 3 *pence* en remettant leurs vieux. On avait interdit de fendre le bois dans les casernes⁴.

Occupation française: 1749–1758

Le commandant Desherbiers, arrivé en juin 1749, était chargé de reprendre le contrôle de la colonie. Il prit rapidement des dispositions avec les Anglais qui restèrent aux casernes lors du débarquement des troupes françaises puis furent embarqués dans sept des navires français à destination de la Nouvelle-Angleterre¹. Le plan initial de réoccupation prévoyait de loger les soldats dans les casernes de Nouvelle-Angleterre et les civils temporairement dans les casernes du bastion du Roi, jusqu'à ce qu'ils retournent dans leurs maisons ou aux avant-postes². Ce n'est toutefois qu'en 1754 que les casernes françaises reprirent leur véritable fonction de logement des soldats.

Le commandant Desherbiers s'installa dans la maison de l'ingénieur plutôt que dans l'aile du corps des casernes réservée au gouverneur. Il n'y avait pas d'ingénieur en chef à cette époque³. D'ailleurs l'aile du gouverneur avait besoin de réparations, notamment de nouvelles poutres au rez-de-chaussée. Le document portant sur les réparations du rez-de-chaussée mentionne une salle de conseil, une antichambre, un vestibule et une cuisine⁴. On fait mention de la salle à manger dans un autre document où il est question d'ajouter à cette pièce un buffet en deux pièces avec corniche et étagères ainsi que deux gros chevalets pour une table. En 1750, on ajouta à l'aile deux gros poêles en fonte afin de lutter contre l'humidité perpétuelle⁵.

Durant les premières années de la réoccupation, l'aile du gouverneur reçut des visiteurs dignes d'elle. Le lieutenant du roi y résidait en 1749 et le célèbre géographe français Joseph Chabert en 1750. Ce dernier avait été envoyé afin d'observer les étoiles et les marées dans les colonies d'Amérique du Nord. Chabert avait construit un petit observatoire en bois sur le côté gauche du bastion du Roi. Il y avait accès par le balcon du gouverneur⁶. Chabert quitta Louisbourg en 1751, mais le nouveau gouverneur, le comte de Raymond, refusa d'emménager dans l'aile. «C'est une vraie glacière et il n'y a aucune commodité qui puisse convenir à l'état de ma maison.»⁷ Il habitait lui aussi dans la maison de l'ingénieur et, cet hiver-là, l'aile fut occupée par des officiers de la marine dont le navire hiverna à Louisbourg afin de prévenir une attaque possible au printemps⁸.

Deux documents⁹ rapportent qu'en 1752 et 1753, les casernes servirent à loger des civils et des militaires. La promiscuité imposée par l'étroitesse des lieux entraîna des rapports tendus et, en mai, l'ordonnateur accusait de mauvaise conduite Brécon, un nouvel ingénieur, et ses deux fils qui étaient sous-ingénieurs. Brécon vivait avec une femme de mauvaise vie et en attendait une deuxième «qu'on dit veuve d'un officier Irlandais». Ce ménage vi-

vait dans l'aile du gouverneur et voulait même y faire faire des modifications que l'ordonnateur réussit à empêcher¹⁰.

D'autres résidents des casernes se virent chasser de la colonie, notamment trois femmes de mauvaise vie, plusieurs familles et des Irlandais. En plus du fameux Brécon et de ses fils, deux capitaines et leur famille habitaient l'aile du gouverneur. Le pavillon des officiers logeait d'autres capitaines, l'aumônier et le bedeau dans trois pièces réservées à la chapelle, la troisième étant la sacristie. Il y avait aussi un pensionnaire dans une autre pièce. Quelques chambres des casernes logeaient des officiers, mais la plupart abritaient des soldats mariés.

Un soldat vivait dans la même chambre qu'une femme de mauvaise vie, mais elle ne figure pas sur la deuxième liste des habitants dressée en 1753. D'autres pièces abritaient des marins, l'école des artilleurs et l'entrepreneur. Enfin, il y avait deux pièces réservées au gouvernement et une troisième était libre. Dans l'aile nord, le capitaine Benoît et sa famille occupaient quatre pièces. Les quatre autres logeaient un capitaine, un enseigne et sa femme (deux pièces) et une veuve sans profession.

Nous ne connaissons pas les règles de distribution des pièces. En certains cas, les capitaines avaient seulement une pièce tandis que l'enseigne, grade inférieur, en avait deux. Des civils se trouvaient également seuls dans leurs chambres. Outre la liste des occupants, ces documents offrent une description sommaire de l'intérieur des bâtiments. Ainsi, le pavillon du gouverneur était «vaste, bon et commode». Au rez-de-chaussée, il y avait la cuisine et deux pièces réservées au conseil dont l'une était reliée au premier étage par un escalier privé; à l'étage, un office, une grande antichambre, une chambre, un cabinet, et une garde-robe; et sous les combles, trois chambres de domestiques. D'après l'auteur, l'aile du gouverneur comportait aussi d'autres avantages:

le rempart du bastion du Roy peut lui servir de promenade que le jardin commun entre luy et l'Ordonnateur, est Situé vis a vis Quil y a une grande Cour pour la Volaille avec Ecurie, remise, et Pigeonnière Et qu'enfin Si la Cour adopte le projet formé pour Effacer le Chemin Couvert de la Gorge du fort, on pour[ra] y procurer une Entrée de face a la place d'Ames.

L'entrée de l'aile du gouverneur donnant sur la ville ne fut jamais construite. L'aile nord, qu'on appelait encore «l'ancienne intendance» se composait de huit pièces qui auraient convenu au lieutenant du roi, les casemates attenantes ayant pu servir d'entrepôts. Le reste du bâtiment reçut la désignation de casernes tout simplement. La sacristie, l'aumônier, la prison et le gouvernement devaient occuper cinq pièces, deux pour ce dernier, tandis que les officiers habiteraient les 31 autres pièces dont une irait

aux officiers subalternes et deux aux capitaines et officiers mariés. Cette proposition ne put jamais être appliquée car les officiers refusaient de quitter leur domicile en ville.

Au printemps de 1754, un troisième commandant fut nommé à Louisbourg, le gouverneur Augustin de Drucour. Il décida d'habiter avec sa femme dans l'aile réservée au gouverneur, laquelle était enfin prête à recevoir des occupants de marque. L'arrivée l'année suivante de 1050 soldats et de 62 officiers du deuxième bataillon des régiments d'Artois et de Bourgogne nécessita la transformation de tous les espaces disponibles pour leur casernement. La moitié nord retrouva son utilité première et abrita 324 soldats ainsi que deux capitaines. La moitié sud toutefois était toujours réservée au gouvernement, à la chapelle, à l'aumônier et au «Capitaine des portes»¹¹. On réussit finalement à loger tout le monde après avoir loué des maisons à proximité des casernes du bastion de la Reine¹². Les officiers nouvellement arrivés ne s'attendaient pas à être logés et ne voulaient pas habiter aux casernes. L'ingénieur Franquet se plaignit qu'ils escomptaient loger dans des résidences identiques à celles de France oubliant qu'ils se trouvaient dans une colonie en guerre où le mot d'ordre était de ne pas être trop exigeant¹³. L'ordonnateur Prévost alla même jusqu'à suggérer de forcer les officiers à loger dans les quartiers réservés pour eux¹⁴. Toutefois, comme nous l'avons déjà dit, les officiers de l'armée réussirent mieux que les officiers de marine à obtenir ce qu'ils désiraient.

Jusqu'au deuxième siège de Louisbourg, nous ne connaissons pas grand-chose sur l'occupation des casernes du bastion du Roi. Avec l'arrivée en 1758 de deux autres bataillons des régiments de Cambis et de Volontaires étrangers qui ajouta 1360 hommes aux troupes déjà en place, le problème du logement devint sans doute très sérieux. La cour du bastion ainsi que la chapelle auraient été aménagées en logements pour les soldats.

Le 8 juin, le deuxième siège de Louisbourg commença et le bâtiment subit de nombreux dommages causés par le feu des mortiers et des canons ennemis.

A sept heures ce matin il a tombé sur les Casernes du fort au Nord du Clocher de la Chapelle une Bombe de 12 Pouces dans une Chambre de Soldats ces Soldats ont tous Sortis emportant leur effets, on S'est présenté pour visiter si elle y avoit mise le feu mais on n'a pas cru qu'il y étoit, une demie heure apres le feu a paru tres allumé, il s'en communique rapidement le long du faitage, et de la couverture en Bardeau; on a fait des efforts pour le couper au dessus de l'Eglise; . . . mais les vents ayant changés dans ce moment, L'incendie a enfilé la longueur de ce Batiment, Il n'a pû être arrêté qu'au Pavillon du Sud logement de M. de Dru-

19 Ruines des casernes; photo prise en direction de l'aile nord, 1907. (*Ontario Archives.*)



20 Ruines consolidées des casernes; photo prise en direction de l'aile nord dans les années 1930. (*Source originale inconnue.*)

20



cour compris Gouverneur de cette Place, tout le reste y le Pavillon de l'autre Bout à été consumé.

Les Anglois Pendant ces incendie qui a duré cinq à Six heures ont faits pleuvoir dans cette partie des Bombes et des Boulets avec une extreme activite. Neanmoins toute la garnison, des ouvriers de la ville et les Charpentiers des Vaisseaux s'y sont porter avec une Bravoure, et une ardeur peu commune.¹⁵

Un deuxième document décrit la scène dans le bâtiment et dans la cour durant l'incendie du 23 juillet:

une bombe y tombe, éclate, tue et blesse huit personnes, une seconde remplie d'artifices, vomissant des flammes par cinq bouches, y met le feu, déjà une grande partie de cet édifice est embrasé, les flammes sortent de toutes parts et montant jusqu'aux nues présentent un simulacre du volcan; à ce spectacle d'horreur se joignent les gémissements, les cris des femmes, des enfants, le feu avait entamé les bois et blindages qui couvraient l'entrée de leurs casements, une fumée noire et epaisse y avait pénétré.

Cette odeur empestée les réveillant, la crainte d'être brulées les précipitant hors de leur lit, à la hâte elles quittent ces asiles enterrés, et se sauvent en foules les unes vêtues en simple jupon, la plus grande partie d'un seul linge, l'une enserre sa fille, l'autre porte son fils, celle-ci en a deux crochetés dans ses bras, un troisième la suit, et cette autre aidée [illisible] porte et traîne son corps.

Une fois sorties des casemates et rendues dans la cour, elles doivent, pour sortir, emprunter le passage central qui est lui-même partiellement effondré et en proie aux flammes.

leurs tendres pieds fument déjà, leur linge est embrasé, leur peau en est rougie, n'importe leur détermination sont au dessus de tout risque; de leurs corps elles percent les flammes, se font jour au milieu et malgré les boulets, les bombes et leurs éclats, traversent au milieu la grande place, les rues, passent sur les cadavres, voient des expirants.¹⁶

Seule l'aile du gouverneur échappa à l'incendie, mais il ne restait plus rien des casernes. Après la reddition, le 26 juillet, les Anglais construisirent une petite caserne sur une partie de l'emplacement des anciennes. Ils l'auraient occupée jusqu'à leur départ en 1768.

A plusieurs égards, le bâtiment des casernes connut une histoire identique à celle de la forteresse. Tout comme les plans des fortifications, ceux des casernes subirent de nombreuses modifications avant la mise en chantier. De plus, la construction de la forteresse et des casernes fut retardée maintes fois et vraiment terminée plusieurs années après la date prévue. Une fois achevées, elles firent pourtant l'objet de réparations constantes et présentèrent de sérieux problèmes parce que les ingénieurs n'a-

vaient pas tenu compte du climat et de la situation particulière de Louisbourg. La pire période que connut le bâtiment se situe dans les années 1750 après la réoccupation par des troupes françaises. Il fut alors occupé à la fois par des civils et des militaires, mais il assumait pleinement son rôle à la fin de son existence. L'incendie du 23 juillet annonçait la capitulation des Français qui survint trois jours plus tard. L'imposant corps des casernes qui avait dominé la péninsule n'était plus.

Appendice A. Soldes et allocations annuelles de certains membres de l'effectif de Louisbourg en 1744 (en livres, sols et deniers)¹

Gouverneur ou commandant	10 200	incluant une allocation de 1200L pour l'entretien d'un navire.
Commissaire ordonnateur	7800 6000	nomination avec titre de général, ou (Bigot fut nommé général en 1744). Le salaire du commissaire ordonnateur comprenait aussi une allocation de 1200L pour entretien d'un navire et une prime de 2400L.
Ingénieur en chef	4800	En plus il recevait une allocation de 1200L pour un dessinateur.
Lieutenant du roi	1800	
Major	1500	incluant une gratification de 200L.
Sous-ingénieur	1200	
Capitaine du port	1200	incluant une gratification de 200L.
Scribe en chef	1100	incluant une gratification de 200L.
Adjudant ou Aide-major	1080	
Capitaine	1080	
Traducteur	900	incluant une gratification de 300L.
Magasinier	800	
Lieutenant	720	
Ecrivain du roi	720	
Chirurgien	600	
Maître canonnier	600	
Enseigne en pied	480	
Enseigne en second	360	
Magasinier adjoint	240	
Boulangier	180	
Cadet	153	moins ration et uniforme ce qui laisse 90.

<i>Canonniers</i>		
Premier sergent	426	moins uniforme, ce qui laisse 372.
Second sergent	319	moins uniforme, ce qui laisse 297.
Caporal	213	moins uniforme, ce qui laisse 192.
Canonnier (2 grades)	191.14 159.15	moins uniforme, ce qui laisse 167.8. moins uniforme, ce qui laisse 139.4.6.
<i>Soldats</i>		
Sergent	270	moins ration et uniforme, ce qui laisse 156.
Caporal	162	moins ration et uniforme, ce qui laisse 72.
Soldat	108	moins ration et uniforme, ce qui laisse 18.

Appendice B. «Etat de l'habillement, munitions de guerre et autres effets qui se sont trouvés dans les magasins du Roy le premier août 1724.»

Chapelle du fort

2 aubes à dentelle
5 aubes simples
5 amicts
1 antiphonaire
1 bassin d'argent
2 burettes d'argent
2 boîtes d'étain pour les saintes huiles
5 bourses de différentes couleurs
2 calices d'argent
4 chandeliers de cuivre
1 *crucifix de cuivre monté sur bois*
1 canon complet
1 cloche de fonte pesant 120 livres
1 clochette
4 caporaux [corporaux]
5 chasubles
2 chapes
3 devant d'autel
1 drap mortuaire
5 étoles
1 missel romain
5 manipules
2 nappes à dentelle pour l'autel
3 nappes simples
2 nappes de communion
1 pierre d'autel
1 psautier
2 purificateurs
1 graduel
4 lavabos
1 surplis à dentelle
1 surplis simple
5 voiles pour calice¹
Balance des recettes et consommations des vivres, munitions et marchandises faites dans les magasins du Roy depuis le 23 juillet jusques et compris le dernier décembre 1749.
12 amits pour ornements de l'église
1 aubes pour id
1 aspersoir pour chapelle
4 boîtes d'argent pour les saintes huiles
1 bénitier de fer blanc
4 bénitiers de cuivre

3 bourses des 4 couleurs de l'Eglise pour chapelle
6 burettes d'étain pour id
4 bonnets quarrés pour id
8 boites de fer blanc pour mettre les pains à chant
44 chandeliers de cuivre ordinaires
6 idem grands pour l'autel [de l'hôpital?]
4 calices d'argent avec leur patene, coeiffe et étui
4 ciboires d'argent avec leur étui
4 crucifix de cuivre
3 canons pour la messe
1 croix de cuivre
16 corporaliers
12 ceintures de fil
4 chasubles des 4 couleurs de l'Eglise
1 *idem noire*
4 clochettes pour chapelle
2 cartes d'autel
4 coussins des 4 couleurs de l'Eglise
1 idem noir
2 cloches de fonte
1 chape de camelot noir
1 idem de satin des 4 couleurs de l'Eglise
4 devant d'autel des 4 couleurs de l'Eglise
1 idem noir
2 dalmatiques de camelot noir
3 évangiles
4 étoles des 4 couleurs de l'Eglise
2 idem noires
1 encensoir de cuivre jaune avec sa navette
2 éteignoirs de cuivre rouge
40-1/2 aunes d'étamine noire
1 graduel en plain chant
3 lavabos pour chapelle
1 lampe de cuivre jaune à cul et bocal pour la chapelle
4 missels ordinaires pour la messe
1 idem en plain chant
4 manipules des 4 couleurs de l'Eglise
2 idem noires
1 moule de fer gravé pour faire le pain à chant
4 pierres bénites pour chapelle
14 palles pour id
20 purificateurs pour id
1 psautier en plain chant
rituels pour aumônier
5 surplis
1 tabernacle à deux faces, de bois de chêne

1 tabernacle simple de bois de pin
 4 voiles des 4 couleurs de l'Eglise pour chapelle
 1 vespéral en plain chant
 4 pigoux²

Appendice C. Inventaire et vente des biens de Duquesnel¹

L'inventaire des biens de Duquesnel, transcrit ici, précise le prix de vente total et parfois le prix moyen de vente à l'unité. Les descriptions et les quantités données dans l'état de la vente diffèrent parfois de celles inscrites dans l'inventaire. Ces écarts sont placés entre parenthèses après chaque unité concernée. Les documents ne contiennent aucune explication concernant ces écarts et la disparition d'objets est vraiment inexplicable car les chambres furent interdites d'accès par l'apposition de scellés jusqu'à la mise aux enchères.

Comme certains des biens ont été vendus en lots, il nous est impossible dans de tels cas d'indiquer un prix unitaire. Tous les prix sont donnés en livres et en sols (20 sols constituent une livre). Nous n'avons pas tenu compte de la subdivision du sol en douze deniers et avons préféré arrondir le nombre des sols. Nous avons tenté de donner une équivalence en dollars, mais les calculs varient tellement que nous avons préféré nous abstenir. Le rapport de valeur entre chaque article et autres données corrélatives comme, par exemple, l'échelle des salaires inscrite à l'appendice A, est plus significatif que des équivalences inexactes.

1. Premièrement Sest trouvé dans la chambre a la droite de la salle en entrant

<i>Prix de vente</i>	<i>Prix à l'unité</i>	
380		un lit garni de Sa couchette paillasse deux matelas de laine couverts de toile rayée Item un traversain de cotil garni de plume deux couvertures de laine blanche Item la housse du lit garni de son imperiale a la duchesse fonsé de taffetas blanc piqué et des pentes de Serge couleur de feu orné en dessins de ruban blanc, les rideaux et bonne graces de la meme Serge ainsy, que les Soubassemens et pentes Item une courtepointe piqué de taffetas blanc
41		Item un canapé couvert de moquette
137		Item un miroir de Glace garni de Sa bordure de bois doré
65	10.17	Item huit chaises de bois à l'angloise fonsées de cuir rouge [16]
62		Item un Bureau de Cabinet garni de quatre tiroirs avec leurs ferrures
73		Item une Comode a trois tiroirs

		Item Sept rideaux de fenetre de toile peinte	18	4	Item environ quatre livres et demi de chocolat apreté
		Item deux mains de fer pour cheminée	53.15	3.12	Item quinze livres de chocolat des isles non apreté
2. Ensuite sest trouvé dans la chambre attenante					
<i>Prix de vente</i>	<i>Prix à l'unité</i>				
273		un petit lit a tombeau garni de Sa Couchette, dune housse de damas de Caux et de Ses pommettes, d'une paillasse, de deux matelas, d'un lit et un oreiller de plume couvert dun cotil, deux couvertures de laine blanche	6.15	2.5	Item Sept differentes boettes de thé
8		Item un vieux fauteuil couvert de Serge verte avec un coussin	28	5	Item onse paires de chaussons de fil tricotté
96		Item une montre a boitié dargent	7.10	3	Item trois paires de chaussettes de cotton
47	7.17	Item quatre chaises a langloise couverts de cuir [6]	28	5	Item environ Six aunes de mousseline rayée [5-2/3]
61	10.4	Item quatre fauteuils de Canne [6]	7.10	3	Item environ deux aunes et demi de toile de rouen
4		Item un ecran a cheminée garni d'indienne.	8	2.13	Item environ trois quarterons de rubarbe
11		Item un vieux trictac garni de Ses dames et Cornets	8	2.13	Item dans la meme chambre Sest trouvé
		Item un Jeu dechecs avec son echiquet	333		Item un habit de drap Cannelle galonné en or doublé de Soie Cramoisi
13.10	5.8	Item environ deux livres de Jainseing [2-1/2]			Item une veste de gros de naples couleur de feu galonne en or doublé de peluche blanche
36		Item une table verte a Cadrille			Item une Culotte de drap canelle
		Item une autre table verte a jouer au piquet			Item deux Culottes de velours dont l'une neuve
132		Item deux tapis de Serge verte	25	35.10	Item un Justaucorps et culotte de droguet de soye brun et boutons dargent doublé de taffetas citron
23		Item un miroir de glace garni de son bois doré	150		Item un veste de gros de naples couleur Citron garnie en argent doublee de soye
		Item deux boittes a Cadrille			Item un vieux Justaucorps de drap brun a boutons dor doublée de soye rouge
13.10		Item un petit sac de jettons d'ivoire avec un petit panier dosier	60		Item une vieille veste de velours ras ponceau galonnée en or doublée de peluche blanc
60.10	6.1	Item une vieille longue vue a laquelle il manque un verre	101		Item une redingotte de drap gris garnie dun collet de velours noir
72		Item deux rideaux de fenetres de toile peinte [10]	24		Item une robe de chambre de cotton rayé doublée d'une cottonade
		Item un Bureau anglois dans lequel sest trouvé des papiers que nous avons remis a examiner après l'inventaire des meubles	11	34.6	Item une boette dans laquelle Sy est trouvé trois perruques
10	.8	Item dix huit mouchoirs de soye Commune [25]	2		Item un Soufflet
17.10	3.10	Item environ Cinq livres de chocolat de Manille	3. Ensuite avons passé dans le cabinet ou il Sest trouvé		
17.15	3.11	Item Cinq autres livres de meme chocolat	<i>Prix de vente</i>	<i>Prix à l'unité</i>	Une malle couverte de peau de veau rouge dans laquelle Sest trouvé un sac contenant Cent soixante Sept ecus de six

		livres qui font la Somme de mille deux livres	40.5	20	Item deux Sallieres d'argent [5 onces 6 gros à 56 livres le marc]
		Item un autre Sac contenant Cent Cinquante ecus de Six livres qui font la Somme de neuf Cens livres	45.19	4	Item deux etuis garnis de Six Cuielleres a Caffé d'argent chacun [chaque cuillère pèse environ 4 gros et se vend à 56 livres le marc]
		Item un autre sac contenant quatre vingts quinze ecus de Six livres trente ecus de trois livres faisant en Semble la somme de Six Cens soixante livres	83		Item un gé a pomme dor [une canne à pommeau d'or]
		Item dans le meme Sac un rouleau de papier Contenant un louys dor de vingt quatre livres vingt deux ecus de Six livres, deux ecus de trois livres et trois piastres mexiquaines faisant ensemble la somme de Cent Soixante dix Sept livres	24		Item une tabatiere de Carton incrustée en vernis
		Item dans un pupitre S'est trouvé quatre ecus de six livres, deux pièces de vingt quatre sols six pièces de douse sols, deux pièces de vingt sols monnoye despagne et trois Sous marqués de six liards [écritoire vendu pour 6.10]	3.15		Item une autre tabatiere d'ecaille unie
		Item un Cachet d'argent armoirié des armes du deffunt avec son etuy	3.10		Item dans une petite bourse une paire de boucles a souliers dor a chape de fer
		le couvert	26.10		Item une paire de boutons demanche aussi dor
		Item vingt quatre Cueillieres et vingt quatre fourchettes d'argent armoiriés aux armes du deffunt [une cuillère et une fourchette font un couvert et 6 couverts ont été vendus à la fois; le prix a été déterminé par le poids de l'argent donné en marc, once, et gros et vendus selon le prix d'un marc qui pèse à peu près 9.7 onces modernes. Les couverts pesaient à peu près 5 onces et se vendaient de 52 livres le marc à 56 le marc]			Item une boucle de col d'argent
940.3	34.4	Item un Cachet d'argent armoirié des armes du deffunt avec son etuy			Item la d ^e Malle
		Item Six Cueilleres a ragout armoirié Comme dessue [pesant à peu près 4 onces et se vendaient de 57 livres le marc à 60 le marc]			
194.16	32.9	Item deux moyens plats d'argent [pesant 2 marcs, 8 onces (probablement une erreur, devrait être 4 onces), 3 gros, vendus à 51 livres le marc]			
282.17	141.9				
4. Premièrement Sest trouvé dans une armoire de la garderobe					
			<i>Prix de vente</i>	<i>Prix à l'unité</i>	
			16		un Bassin a barbe de porcelaine
			18.10	1.17	Item dix Bouteilles deau de vie de hendaye
					Item un petit pot dans lequel il y a environ trois onces d'extrait de rhubarbe
			22	5.8	Item une boette dans laquelle il y a quatre fioles delixir nommé garrus
			27.10	3.6	Item douse bouteilles de liqueur des isles [8 de Noyan]
			10.02		Item deux bouteilles et un flacon de sirop
					Item deux flacons d'huile de palma Cristi dont lune entamée
			1.10		Item une forme brisée
			3.16		Item dans une autre armoire Sest trouvé une paire de guetres de laine
			42.5		Item deux paires de bas de Soye neufs et un autre vieux
			180	15	Item paires de drap de lit fins [12 draps vendus]
					Item une autre paire communs
			57	9.4	Item Six chemises de nuit neuves
					Item une autre chemise de nuit neuve
					Item Cinquante chemises garnies
			136.10	2.1	Item Cinquante Six mouchoirs de manelipalan [50-de masulipatam]

56	2.7	Item vingt quatre mouchoirs bleuf Burgos			Item Six petites Bolles de porcelaine bleu
7.5	1.9	Item cinq mouchoirs de Soye			Item deux tasses deux soucoupes un petit
47	1.3	Item vingt mouchoirs de poche demi usés [40]			Sucrier et une Bolle de porcelaine
26	8.13	Item trois vestes de Basin	31	15.10	Item quatre grandes bolles de porcelaine
4.15		Item une Camisole de basin			Item deux grandes Caffetieres de porce-
		Item trois Camisoles de flanelle	70	.10	laine bleu dorée
		Item quatre aunes de toile peinte en un morceau			l'assiette
		Item une morceau de toile peinte Contenant environ onse aunes	5.5	.5	Item onse dousaines dassietes de porce-
58	.16	Item vingt Sept coeffes de bonnet [72]	8	2	laine bleu [12]
12	6	Item deux bonnets de coton brodé			Item onse tasses et onse Soucoupes de
		Item quatre bonnets de coton uni	8.2	2	porcelaine bleu
7	1.4	Item dix paires de chausson de fil [6]	131.10		Item deux moutardiers et une tayiere de
		Item quinze cols de mousseline			porcelaine
6	.10	Item onse chaussettes de fil [12]	20	5	Item huit Saladiers de porcelaine bleu [4]
48		Item un chapeau de Castor neuf bordée dor			Item Cinquante neuf plats de fayance de
25		Item un idem uni			differentes façons [51]
24.10	.26	Item un vieux chapeau bordé d'or			Item quatre terrines ovales de fayance
		Item dans une boette quatre paires de Souliers			avec leurs couvercles
7.10		Item audessus de larmoire une scie de travers	42.08		Item huit Compotiers et un Saladier de
326.07	3.7	Item Cent trois livres de bougie de table [97]	16	1.4-1/2	Fayance
10.10		Item une chaise de Comodité et trois pots	5	.12-1/2	Item deux Seaux et quatre Saussiers de
					Fayance
					Item trois autres plats de fayance
					Item douse dousaines dassiettes et un plat
					de Fayance
					Item treise Salieres de fayance Id dis de
					cristal
					Item huit grandes terrines de terre
					Commune
					Item six huillieres de verre blanc
					Item trois Seaux de verre blanc
					Item une tayiere et deux écuelles de terre
					brune [de faience brune]
					Item deux moules a glace, deux moules a
					fromage, douse petits moules a biscuits et
					un petit arrosoir le tout de fer blanc
					Item Cinq paires de chandeliers de Cuivre
					Jaune [6 chandeliers]
					Item deux mouchettes de fer
					Item une fontaine avec Sa cuvette de Cui-
					vre rouge
					Item Six marmittes tant grandes que peti-
					tes aussi de Cuivre rouge
					Item neuf Casseroles a queue aussi de
					cuivre rouge
5. Ensuite avons passé dans loffice ou it Sest trouvé					
<i>Prix de</i>	<i>Prix à</i>				
<i>vente</i>	<i>l'unité</i>				
40	6.13	six chaises a langloise garnies d'un Cuir noir			
42	7	Item Six autres chaises a langloise garnies de cuir rouge			
61	10.3	Item huit fauteuils de Canne [6]	44.10	7.5	
12.10	2.2	Item quatre chaises communes de paille [6]			
		Item un Cabaret garni de douse tasses de porcelaine doré avec trois sucriers de diferentes grandeurs Sa tayiere une Jatte et Sa soucoupe	50		
			97		
13.15		Item un autre Cabaret avec six tasses six coucoupes de porcelaine une tayiere et Soucoupe de meme	43.15	4.17	

36	18	Item deux Casseroles rondes aussi de Cuivre rouge			Item un paquet d'environ une livre de truffes et un autre paquet d'environ demi livre de mousseron
28		Item une Braisiere avec son couvercle aussi de Cuivre rouge	53		Item deux boettes de Confitures Seiches dont lune entamée
11		Item une passoir de cuivre rouge			Item environ une livre et demi de Cannelle
20.10		Item une poupe tonniere avec son Couvercle de cuivre rouge	14	8.7	Item un boeurrier avec son couvercle de porcelaine
12.15		Item quatre tourtieres Sans couvercle et un plat de cuivre rouge	2		Item un paquet d'environ deux livres de truffes
13.15	6.18	Item deux lechefrites de cuivre rouge			Item un paquet d'environ une livre de mousserons
20		Item une poissonniere avec Sa feuille de cuivre rouge	18.10		Item environ quatre livres de poivre
		Item un ecumoir et une Cueilliere a pot de cuivre rouge	20		Item un Caisson doranges tapées
		Item une Cafetiere de cuivre rouge	3.15	.6	Item douse mauvais couteaux de table a manche de bois, Premierement Etant dans le dit office S'est trouvé dans une armoire
28.10		Item quatre Feuilles de cuivre rouge			Cinquante trois livres de Caffé dans un Sac [51]
16		Item une chaudiere de cuivre rouge	48.9	.19	Item dix neuf pots de Confiture de gelée de groiselles
		Item deux vieux couvercles et une tourtiere de cuivre rouge hors de service	34.10	1.16	Item dans un Sac viron vingt livres damendes Cassées
		Item un vieux poelon de cuivre jaune et une caffetiere sans couvercle du levant	22	1.2	Item dans un Sac de papier Environ huit livres d'amendes
		Item un gril quatre trespieds et une vieille poile le tout de fer	9.14	1.4	Item vingt Cinq pains de Sucre fin
31	10.3	Item trois Cristaux garnis avec chacun un plat de porcelaine	102.4	4.2	Item dans une quaisse Environ Six Livres de Ris
9	2.2	Item quatre compotiers avec leurs Couvercles de cristal	2.7		Item dans un quart Environ un quintal de Sucre En Castonnade
76.17		Item quatorse Jambons [8 pesant environ 12 livres et vendus à 13–14 sols la livre]	82.10		Item une grosse forme de Sucre des Isles
24		Item une paire de balances de Cuivre rouge avec son fleau de fer et vingt deux livres de plomb en trois poids			Item dans une petite quaisse quatorse Livres de Confiture Seiches des Isles
29.14	23.2	Item deux pains de sucre [pesant 27 livres et 21 livres] et vendus à 22 sols la livre			
19.10		Item un gasfrier de fer			
3.5		Item un pot de fayance			
9.15		Item vingt deux verres grands et quatorse petits de verre blancs			
		Item Six Carraphes de table de verre blanc			
		Item deux petites Fioles d'eau de lavande			
3		Item un rechautde Cuivre Jaune			
8	5.7	Item environ une livre et demi de poivre mignohet [mignonnette]	38.10	9.13	Item Sept autres paires de draps presque neuf Idem
6	1.10	Item quatre livres d'autre poivre			Item Six napes ouvrées [4]
					Item quarante neuf napes unies tant grandes que petites

		Item trente neuf douzainnes de Serviettes unies	381.06	38.3	quatorse quarts de farine [10]
		Item Six douzainnes de Serviettes ouvrées	66.05	13.5	Item six Bariques d'avoine [5]
		Item deux napes Et une douzainne de Serviettes ouvrées Commun	48	24	Item trois Bariques de Blé d'inde [2]
24.15	1.7	Item treize napes de Cuisinne [18]			Item une grande chaudiere avec Son Cou- vercle le tout de Cuivre Rouge
9	3	Item un petit Sac rempli de Duvet pesant Environ trois livres	72		Item une vieille chese a porteur
12	2	Item Seize Serviettes usées [6]			Item une Scelle a cheval garnie de Ses Sengles, Etriés porte Etriés Et fontes de pistolets
57	7.3	Item Cinq Douzainnes de torchons usées [8]	42		Item deux morts garnis de leurs Brides
19.5	2.15	Item Sept douzainnes de tabliers de Cuisinne			Item un petit lit Et un traversin de plume garnis de Couetil
		Item une housse et Lit a tombeau de Serge Coulleur de Canelle			Item un vieil matelats Et une vieille Couverture
5	1.13	Item trois petits Rideaux d'indienne			Item un Rideau de toile peinte
3		Item une douzainne de tabliers tant bons que mauvais			Item Soixante quinze chemises [vendues à 10–12 livres chaque]
7.10		Item un Baudet garni de toile avec trois petits matelas, deux paillasses Et deux tra- versins [de coutil]			Item Cinquante deux col [vendus à 15 sols chaque]
		Item trois Couvertes de Laines Blanche Et une de poil de Chien	5	2.10	Item trente sept mouchoirs de poche
			15	3.15	Item quarante Six Coueffes de nuit
12.10	1.5	Item trois Chaises Communes foncées de paille [10]	217.10	.18	Item trois camisolles de flanelle [2]
		Item un autre petit matelats de Bourre	24.10	13	Item trois Camisoles de mitte [4]
			10.5	.12	Item cent quatorse Serviettes unies [240]
					Item vingt une Serviette ouvrées [grandes] [38]
					Item Sept Serviettes unies [17]

7. Ensuite nous Sommes montés dans le premier appartement d'En haut a la mansarde ou nous avons trouvé

<i>Prix de vente</i>	<i>Prix à l'unité</i>				
95.05	23.16	Cinq Bariques Et demie de Blé [4]			Item treize draps de Lit fins
6;46	23	Item in quart de Son Et deux quarts de pois			Item Cinq gros draps de Lit
		Item vingt Six glennes d'ognon			Item quatre napes de Cuisinne
33		Item une paire de chenets, tenailles pelle Et pinsettes ornées de figures de Cuivre	16.8	.3	Item Soixante Sept torchons
20.10		Item une paire de vieux chenets, une pelle Et pinsette Et un petit gril Et quatre fers à repasser	117.5	.15	Item trente Six tabliers
22		Item un petit matelats			Item deux grandes Caftieres de terre Brune
12.5;19	4.15	Item une Barique Et quatre quarts D'avoine			Item un manquin plain de verres blancs de table [96]

Ensuite avons passé dans une autre chambre ou nous avons trouvé

8. Ensuite nous Sommes descendus dans la Cuisinne ou nous avons trouvé

<i>Prix de vente</i>	<i>Prix à l'unité</i>	
68.12	2.9	Environ vingt huit Bariques de charbon

7	Item une Jarre pour Eau Cordée Item deux Casseroles de Cuivre Rouge Item deux flambeaux de Cuivre Jausne Item un tarnis de Soie viel	76.08	66.10	Item deux grandes tinettes Et une petite pleines de beurre [pesant 81, 80 et 40 livres] le quintal
21.10 9	Item une vieille Caftiere du Levant Item un viel Cocquemar de Cuivre Rouge Item une chaudiere de Cuivre Rouge avec Son anse de fer Item un mortié de bois de gayac avec Son pilon Item un Egrugeoir de bois de gayac avec Son pilon	55.6	65.5	Item deux petites tinettes pleines de Sein doux [pesant 60 et 58 livres] le quintal Item deux petits Barils de Boeurre [pesant 46 et 36 livres 1/2] le quintal
16	Item deux Broches Item trois atelets de fer Item un gril de fer Item une poille de fer Item une marmite de Cuivre Rouge avec Son Couvercle Item une pelle, pinces Et pincettes de fer Item une Cuiller a pot, un Ecumoir Et une Cuiller a degresser le tout de Cuivre Rouge Item une chese de bois foncée de paille Item deux Couteaux à hacher Item un moulin a poivre de fer	15 11.10 14 15.8	70	Item un autre Baril de Beurre [pesant 55 livres] Item un Baril d'haricots verts Salés Item un Baril d'herbes Salées Item un Baril de Chanpignons Salés le quintal Item un Baril de Sein doux [tinette pesant 22 livres] le cent Item deux Cent vingt huit Bouteilles de verre Item douze Bouteilles de Chopine aussy de verre Item une Jârre a mettre de l'Eau Item un Coup ray Item un Chandellier Et un martinet de Cuivre Jaune
8.10	Item deux plats Et un Coupepâte le tout de Cuivre Rouge Item vingt deux moules à petits patés le tout de Cuivre Rouge Item douze idem Et un Coupe pate de fer blanc Item un matelats de laine, deux traversins, deux Couvertes blanches Et une paire de draps	51	22	
	9. Ensuite avons passé dans une chambre a Costé, de plain pied, ou loge le M ^e . d'hostel, ou nous avons trouvé un matelats de Laine, une paillasse deux draps de Lit Et une Couverte de Laine Blanche.			Premierement nous avons Entre dans un autre chambre de plain pied ou nous avons trouvé l'assiette Six douzainnes d'assiettes de porcelinne dorée l'asiette Item douze douzainnes d'assiettes de porcelinne bleufve Item deux Beuriers garnis de leur Couvertes Et assiettes le tout de porcelinne dorée
	10. Ensuite avons Entré dans une chambre de plain pied vis avis ou nous avons trouvé			Item deux Cabarets garnis de douze tasses chacun, Jattes, Sucrés Et teyeres le tout de porcelinne Dorée Item deux moutardiers avec leurs Couvertes de porcelinne Dorée Item quarante quatre livres de Caffé des Isles de Bourbon Etants dans un petits Sac
	Prix de vente Prix à l'unité			
	146 73 deux quarts de Lard	44	1	
	131.01 65.5 le quintal			

6.10		dans un autre petit Sac un millier de Bouchons de bouteilles	28	.7	florence Contenant trente Bouteilles
134.6	5.3	Item vingt Cinq quarts D'avoine			Item quatre vingt une Bouteille de biere d'Angleterre [80]
43.10		Item un quart presque plain d'amendes En Cocques	145.04	1.13	Item quatre vingt neuf Bouteilles de vin Rouge de Jurenceau [88]
6.10		Item un quart de Son	108	1.16	Item quarante neuf Bouteilles de vin d'Espagne Blanc
1.6		Item viron deux Cent Bouchons de Bouteilles, dans un sac	6.10	.13	Item Cent Bouteilles du même vin
1.5	3.5	Item une petite quaisse pleine de Bougie pesant vingt Cinq livres			Item dix sept Bouteilles de vin Blanc de Bordeaux [10]
211.5	1.1	Item quatre quaises pleines de chandelle pesants chacune Cinquante Livres			Ensuite avons passé dans une autre Cave de plein pied ou nous avons trouvé
		Item deux quaises de chandelles pesants Ensembles deux Cent trente trois Livres	<i>Prix de vente</i>	<i>Prix à l'unité</i>	
29.10	1	Item huit Briques de Savon pesants Ensemble trente une Livre [29 livres 1/2]	1992	153.5	treize Bariques de vin de Bordeaux Rouge
26.05	.8	Item Soixante Six verres de Cristail de Roche	40	20	Item deux Barils de vin de Navarre
35.2	3-1/2	Item Cent quatre vingt douze verres Blancs	14		Item un Baril de Citrons
			63.15		Item deux autres Idem
			18.5	3.1	Item un Baril de vin de Ranciau En videnge
					Item une dame Jeanne pleine d'Eau de vie genievre d'Environ Six pots
			24.14	19	Item une grande Jarre a mettre de l'Eau
					Item vingt Sept Bouteilles de vin Rouge, de Nante [26]
			149.17	.16	Item Cent quatrevingt douze Bouteilles de vin Blanc . . . d'anglet [191]
			30	1.5	Item vingt Cinq Bouteilles d'Eau de vie de genievre [24]
			9.18	1.2	Item vingt huit Bouteilles d'Eau de vie de france [9]
			54	3	Item dix huit Bouteilles de vin du Cap de bonne Esperance
			42	1.1	Item quarante Bouteilles de vin Rouge, Bordeaux
			27	1.10	Item dix neuf Bouteilles de vin Cleret, de provence [18]
			27.10	1.5	Item vingt trois Bouteilles de Liqueur de flamboises [22] [eau-de-vie]
			4.5	2.3	Item deux petits flacons de Citrons Confits
			19.10	1.13	Item douze flacons d'Enchois
			6	1.4	Item Cinq flacons de Capres
			55.4	28	Item Cinq fiolles de Sirop de Capilaire
					Item vingt trois Bouteilles de vin Ranciau
					Item un fromage de griere

11. Ensuite avons dessendu dans le Cave du Costé du fossé ou nous avons trouvé

Prix de vente *Prix à l'unité*

1167	129.13	neuf Bariques de vin Rouge de S ^t . Onges pleines			
147;150; 131		Item trois Bariques de vin Rouge de Bordeaux [un de St-Onge]	9.18	1.2	
40;41 120	4	Item deux quarts de Beuf Sallé	54	3	
46;21		Item un Baril En videnge d'huile fine [30 pots]	42	1.1	
157.10	39.7	Item deux petits Carteaux de vin de Navare dont un En videnge	27	1.10	
150.10	25.2	Item quatre ancrs d'Eau de vie			
		Item Cinq Canevettes Remplies de vin de florence, de trente Bouteilles chaque [6]	27.10	1.5	
		Item vingt Six Bouteilles de même vin	4.5	2.3	
94	47	Item vingt Six Bouteilles de même vin	19.10	1.13	
		Item deux quaises d'huile de trente Bouteilles chaque [d'olive]	6	1.4	
27	1.10	Item dix huit Bouteilles de la même huile			
		Item une autre quesse de vin de	55.4	28	

		Item une quesse dans laquelle il y a un morceau de fromage de parmesan	191.10	8.15	Item Environ vingt Cinq Cordes de Bois [22]
		Item quatre Bouteilles de vin de Chipre	104.10	1.18	Item un Boucaux de Rie [pesant 55 livres]
6.6	1.1		55		Item Cent Bouteilles de Biere d'Engleterre
6	1.10	Item une quaisse Contenant Six flacons de Capres Et quatre d'Enchois	24	.5	Item dans un manequin Environ Cent Bouteilles vides
		Item une quaisse dans laquelle il y a dix petits flacons d'orgea	24	1.10	
32	1.13	Item une Cannevette Contenant douze flacons d'huile	la paire		Item dans le Colombier douze paires de pigeons[16]
27	2.9	Item une autre Cannevette Contenant onze flacons d'huile			
63.12	4.13	Item dans une quesse dix huit Bouteilles d'Eau de Barbade Cachetées			
9.18	1.13	Item dans une Cannevette Six flacons de Sirop de Capilaire			
26.4	1.2	Item dans une autre quaisse vingt quatre Bouteilles de vin de frontignan Et une Bouteille d'Eau de fleur d'orenge [prix pour une seulement]			
89.13	1.6	Item Soixante dix Bouteilles de vin de Jurenson Blanc [69]			

12. Ensuite nous avons Sommes transportés dans la Remise ou nous avons trouvé une Caleche garnie de Ses harnois Et de deux paires de Roues

<i>Prix de vente</i>	<i>Prix à l'unité</i>				
102		Ensuite nous nous Sommes transportés dans la Base Cour ou nous avons trouvé Soixante dix têtes de volailles tant poules que poulets [72 poules, 11 poulets, la plupart vendus en bloc de 10 poules et 2 poulets pour 15 livres]			
49.10	5.10	Item neuf dindes			
15	3	Item Cinq oies			
13	7.10	Item deux outardes			
42		Item une truie			
168.15	12	Item Seise moutons Et Brebis [15]			
65		Item un cheval gris pommelé			
105;56;					
55		Item trois vaches [noire, rouge, rouge et blanche]			
192.03	3	Item dans un grenier Environ Soixante quintaux de foin [63]			

Appendice D. «Ordonnance du Roy, Concernant les Crimes & Délits Militaires, du premier juillet 1727.»

Sa Majesté s'étant fait représenter le XXX^e. Article du Règlement donné à Poitiers par le feu Roy son Bisayeul, le 4. Novembre 1651. par lequel il auroit été ordonné que les anciens Réglemens & Ordonnances militaires seroient ponctuellement suivies pour toutes les choses concernant la discipline & police des Gens de guerre, ausquelles il étoit pourvû par icelles; Et étant informée des embarras qui naissent journallement dans les Conseils de Guerre, lorsqu'il s'agit d'y juger des crimes, délits ou autres cas intéressant le service, la discipline & la subordination, tant parce que la plupart des Officiers qui y sont appellez n'ont pas connoissance des Ordonnances de François I. du 24 Juillet 1534. de Henry II. des 20 Mars 1550. 23. Decembre 1553. & 22 Mars 1557. qui ont établi la règle qui doit être suivie en ces matières, que parce que quelques-uns desdits cas n'y sont pas exprimez d'une manière assez précise pour lever toute difficulté: à quoy étant nécessaire de pourvoir, en réunissant & expliquant les dispositions, tant desdites anciennes Ordonnances, que de celles du feu Roy Bisayeul de Sa Majesté, relatives à cette matière, par une Loy générale qui puisse faire connoître aux Soldats, Cavaliers & Dragons l'étendue de leurs devoirs; & à leurs Officiers, les peines qu'ils doivent prononcer contre ceux qui y manqueront. Sa Majesté, après avoir examiné lesdites Ordonnances de François I. & de Henry II. des 24. Juillet 1534. 20. Mars 1550. 23. Decembre 1553. & 22. Mars 1557. & autres données en conséquence, a ordonné & ordonne ce qui suit.

Article Premier

Tous Soldats, Cavaliers & Dragons seront tenus, sous peine de la vie, d'obéir aux Officiers des Régimens & Compagnies dont ils seront, en tout ce qui leur sera par eux ordonné pour le service de Sa Majesté, soit dans les Armées, en Route, dans les Quartiers & dans les Garnisons.

II

Veut Sa Majesté qu'ils soient tenus sous la même peine de la vie, d'obéir à tous Officiers des autres Compagnies ou Régimens qui seront dans leur Quartier ou dans leur Garnison; l'intention de Sa Majesté étant que vingt-quatre heures après l'arrivée d'un Officier dans lesdits Quartiers ou Garnisons, il soit réputé connu des Cavaliers, Dragons & Soldats qui s'y trouveront.

III

Ordonne Sa Majesté ausdits Officiers, de tenir la main à ce que les Soldats, Cavaliers & Dragons obéissent aux Maréchaux des Logis, & Sergens de leurs Compagnies & Régimens avec lesquels ils seront en garnison; Voulant Sa Majesté que ceux qui leur désobéiront en choses concernant son service, soient punis corporellement, ou de mort, suivant la nature & la circonstance de leur désobéissance.

IV

Tous Cavaliers, Dragons & Soldats qui mettront l'épée à la main contre des Officiers, soit de leur Régiment ou des autres Troupes de leur Quartier ou Garnison; qui les frapperont de quelque manière que ce puisse être, ou qui les menaceront, soit en portant la main à la garde de l'épée, ou en faisant quelque mouvement pour mettre leur fusil en joue, quand même ils auroient été frappez & maltraitez par lesdits Officiers, auront le poing coupé, & seront ensuite pendus & étranglez.

V

Le Cavalier, Dragon ou Soldat qui frappera un Maréchal des Logis ou un Sergent, tant de son Régiment que des autres Troupes du Quartier ou de la Garnison, étant de Garde ou de service actuel avec luy, sera puni de mort: Et hors le cas du service actuel, celui qui frappera un Sergent ou un Maréchal des Logis, soit de son Régiment ou de la même Garnison, ou qui mettra contre luy l'épée à la main, sera condamné aux galères perpétuelles.

VI

Celui qui frappera un Caporal ou Brigadier avec lequel il sera de Garde, de Détachement, ou autre service actuel, soit que ledit Brigadier ou Caporal soit du même Régiment ou d'une autre Troupe du Quartier ou de la Garnison, sera pareillement condamné aux galères perpétuelles.

VII

Tout Soldat qui de jour ou de nuit, après avoir été posé en sentinelle, quittera son Poste sans avoir été relevé par un Sergent, Caporal ou Anspessade, sera puni de mort.

VIII

Les Cavaliers & Dragons qui quitteront le lieu où ils auront été mis en vedette, ordonnance ou autre faction, sans avoir été relevé par leurs Officiers, seront condamnez à la même peine.

IX

Tout Soldat ou Cavalier étant en sentinelle ou faction, qui se trouvera endormi pendant la nuit, sera pareillement puni de mort.

X

Lorsque la Garde de nuit aura été posée dans une Place de guerre, celui qui tirera des armes à feu, ou qui fera du bruit ou autre chose capable de causer quelque allarme dans une Place de guerre, sera mis sur le cheval de bois, chaque jour pendant un mois, à l'heure de la Garde montante.

XI

Sera condamné à la même peine celui qui s'enivrera le jour qu'il sera de garde.

XII

Quiconque donnera ou fera connoître l'ordre à l'ennemi, ou à aucun autre qu'à ceux à qui il doit être donné, sera pendu & étranglé.

XIII

Tout Soldat, Cavalier ou Dragon qui mettra l'épée à la main dans un Camp ou dans une Place de guerre, étant agresseur, sera condamné aux galères perpétuelles: Voulant Sa Majesté, que dans le cas où deux Soldats, Cavaliers ou Dragons mettroient l'épée à la main l'un contre l'autre volontairement, & sans que l'un des deux y été forcé pour la deffense de sa vie, ils subissent tous deux la même peine des Galères perpétuelles.

XIV

Tout Cavalier, Dragon ou Soldat qui aura été offensé par un autre, soit de parole ou de fait, s'adressera à l'Officier commandant dans la Place ou dans le Quartier; lequel après avoir ouï les raisons des Parties, fera faire à l'offensé telle réparation qu'il jugera convenable, & imposera à l'offenseur le chastiment que le cas luy paroitra mériter.

XV

Lorsque des Soldats, Cavaliers ou Dragons auront l'épée à la main pour se battre, & qu'un de leurs Officiers, ou autre de la Garnison, survenant, leur criera de se separer, ils seront tenus de luy obéir sur le champ, sans pouvoir pousser un seul coup, à peine d'être passez par les Armes.

XVI

Celui qui insultera & attaquera un Soldat, Cavalier ou Dragon étant en sentinelle, ordonnance ou faction, soit l'épée à la main, le fusil en joûe ou à coup de bâton ou de pierre, sera passé par les Armes.

XVII

Tous Cavaliers, Dragons ou Soldats qui exciteront quelque sédition, révolte ou mutinerie, ou qui feront aucune assemblée illicite, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, seront pendus & étranglez.

XVIII

Subiront la même peine ceux que se trouveront en pareilles assemblées, ou qui auront appellé, excité, ou exhorté quelqu'un à s'y trouver.

XIX

Seront pareillement punis de peine corporelle, ou de mort, suivant l'exigence des cas, ceux qui auront dit quelques paroles tendantes à sédition, mutinerie, ou rébellion, ou qui les auront entendus sans en avertir sur le champ leurs Capitaines ou Officiers supérieurs.

XX

Celui qui étant engagé dans quelque querelle, combat, ou autre occasion, appellera ceux de sa Nation, de son Régiment, ou de sa Compagnie à son secours, ou formera quelque attroupement, sera passé par les Armes.

XXI

Ceux qui auront fait quelque entreprise ou conspiration contre le service du Roy, & la sureté des Villes, Places & Pays de sa domination, contre les Gouverneurs & Commandans desdites Places, ou contre leurs Officiers; comme aussi ceux qui y auront consenti, ou qui en ayant eu connoissance, n'en auront pas averti leurs Capitaines ou Mestres de Camp, seront rompus vifs.

XXII

Deffend Sa Majesté sous peine de la vie, à tous Soldats, Cavaliers & Dragons, de voler ou piller les Vivandiers, ou Marchands venant dans les Villes ou dans les Camps, & de prendre par force & sans payement, soit pain, vin, viande, bière, brandevin, ou autres denrées & marchandises, tant dans les Marchez des Villes & dans les boutiques, que dans les Camps, ou en Route.

XXIII

Leur deffend pareillement Sa Majesté, à peine d'être passez par les verges, d'aller hors du Camp ou de la Garnison, au-devant de ceux qui y apportent des vivres, pour en acheter, quand même ce seroit de gré à gré & sans aucune violence.

XXIV

Leur deffend Sa Majesté sous peine de la vie, de voler les meubles ou ustensiles des maisons où ils seront logez, soit en Route, ou en garnison.

XXV

Tout Soldat, Cavalier ou Dragon, qui de guet-appens, méchamment, & avec avantage, en blessera ou tuëra un autre, sera pendu & étranglé.

XXVI

Quiconque aura pillé, volé ou dérobé en tems de paix, ou pendant la guerre, soit dans le Royaume, ou en Pays ennemi, Calices, Ciboires, ou autre bien d'Eglise, sera pendu & étranglé: Et si par les circonstances du vol, il se trouvoit y avoir eu profanation des choses sacrées, il sera condamné au feu.

XXVII

Celui qui dérobera les armes de son camarade ou autre Soldat, en quelque lieu que ce soit, sera pendu & étranglé: Et celui qui dérobera dans les chambres des cazernes leur linge, habit ou équipage, ainsi que le prest ou pain de ceux de sa chambrée, sera condamné à mort, ou aux galères perpétuelles, suivant les circonstances du cas.

XXVIII

Celui qui vendra sa poudre ou son plomb, sera mis pendant quinze jours sur le cheval de bois, à l'heure de la Garde, s'il est en Garnison; si c'est dans un Camp, il sera mis au piquet pendant le même temps.

XXIX

Personne de quelque condition, grade, ou caractère que ce soit, ne pourra, sous peine de la vie, avoir correspondance en tems de guerre avec l'ennemi, par aucune voye que ce puisse être, sans la permission du Général, si c'est à l'Armée; ou du Commandant de la Province ou de la Place, si c'est dans les Quartiers, ou dans les Garnisons.

XXX

Deffend Sa Majesté à toutes personnes que ce puisse être, à peine de punition corporelle, ou de la vie, suivant l'exigence du cas, d'attenter ou d'entreprendre rien contre les Personnes, Villes Bourgs, Villages, Chasteaux, Hameaux, ou autre biens & lieux ausquels Sa Majesté aura accordé Sauvegarde.

XXXI

Quiconque sans permission de son Commandant, sortira d'une Place ou Fort assiégé, ou s'écartera au-delà des limites d'un Camp, pour quelque prétexte que ce puisse être, sera pendu & étranglé.

XXXII

Tout Soldat, Cavalier ou Dragon qui sortira d'un Camp retranché, Ville de guerre, ou Fort, ou qui y rentrera par quelque détour, par escalade, ou autrement que par les portes & chemins ordinaires, sera pendu & étranglé.

XXXIII

Le Cavalier, Soldat ou Dragon, qui étant dans le Camp ou dans la Garnison, ne suivra pas son Drapeau ou son Etendart, dans une allarme, champ de bataille, ou autre affaire, sera, comme deserteur, passé par les Armes.

XXXIV

Chacun secourra & deffendra les Drapeaux ou Etendarts de son Régiment, soit de jour, ou de nuit; & s'y rendra au premier avis sans les quitter, jusqu'à ce qu'ils soient portez & mis en sûreté, sous peine de punition corporelle, ou de mort, suivant l'exigence du cas.

XXXV

Tous Cavaliers, Dragons ou Soldats en faction, comme aussi les Brigadiers commandant la garde des Etendarts, qui laisseront sauver les prisonniers qui leur seront consignez, & à la garde desquels ils auront été établis, seront condamnez à servir comme Forçats sur les Galères pendant trois années; Enjoignant Sa Majesté aux Officiers de garde, de veiller & tenir la main à l'exécution du présent Article, à peine d'en être responsables en leurs propres & privez noms.

XXXVI

Deffend Sa Majesté, en conformité de l'Ordonnance du 20. May 1686. à tous Cavaliers, Dragons & Soldats, de jurer & blasphémer le saint nom de Dieu, de la sainte Vierge ni des Saints, sur peine,

à ceux qui tomberont dans ce crime, d'avoir la langue percée d'un fer chaud; Voulant Sa Majesté que les Officiers de la Troupe dont ils seront, soient tenus, aussi-tost qu'ils en auront connoissance, de les remettre au Prevôt étant à la suite d'icelle, ou au Major du Régiment, pour leur faire subir la peine susdite.

XXXVII

Tout Officier qui osera insulter un Commissaire des Guerres dans ses fonctions, sera sur le champ envoyé en prison par le Commandant du Corps dont sera ledit Officier, ou par ordre du Commandant de la Place où l'insulte aura été commise; lesquels en informeront sur le champ le Secrétaire d'Etat de la Guerre, pour, sur le compte qui en sera rendu à Sa Majesté, être ledit Officier puni ainsi qu'il sera par Elle ordonné, suivant les circonstances du cas.

XXXVIII

A l'égard des Cavaliers, Dragons & Soldats qui seront assez téméraires pour attenter à la personne desdits Commissaires, soit en les frappant ou se mettant en posture de les frapper, veut Sa Majesté qu'ils soient jugez par le Conseil de Guerre, & condamnez à être pendus & étranglez.

XXXIX

Deffend très-expressément Sa Majesté ausdits Cavaliers, Dragons & Soldats, de frapper ou insulter les Maires, Eschevins, Consuls, Juges & autres Magistrats des lieux où ils seront en garnison, ou par lesquels ils passeront lorsqu'ils seront en Route; Voulant Sa Majesté, que sur la réquisition desdits Magistrats, les accusez soient mis en prison, pour être jugez par les Prevôts des Maréchaux, ou par les Juges des lieux, suivant la nature & les circonstances du délit.

XL

Dans le cas où lesdits Magistrats ou Officiers Municipaux auroient été frappez ou insultez par des Officiers des Troupes de Sa Majesté, ils en adresseront leurs plaintes & Procès-verbaux au Secrétaire d'Etat de la Guerre, pour, sur le compte qui en sera par luy rendu à Sa Majesté, y être par Elle pourvû & selon ainsi qu'il appartiendra.

XLI

Lorsque les Prevôts, Archers, ou autres préposez par les Juges ordinaires, arrêteront prisonniers des Soldats ou autres accusez, aucun Cavalier, Dragon ni Soldat ne pourra s'y opposer, les leur

oter de force, ni se mettre en devoir de les leur oter, à peine de la vie.

XLII

Deffend Sa Majesté à tous Soldats, Cavaliers & Dragons, d'aller ni envoyer couper, abatre & dégrader aucun bois dans ses Forêts, Bois, Buissons & Domaines, ni dans ceux des Particuliers: de chasser ni pêcher dans les terres des Seigneurs: comme aussi de tirer sur les pigeons, poules, poulets, lapins, & autres animaux domestiques: & d'endommager les Moulins, Viviers & Etangs; le tout à peine de punition corporelle.

XLIII

Tout Soldat, Cavalier ou Dragon qui trichera ou pipera au jeu, sera puni corporellement. Veut Sa Majesté que si dans les Camps ou dans les Places il s'établissoit des Jeux de hazard, & capables d'engendrer querelle, les Commandans ou Gouverneurs fassent rompre les tables, machines & ustensiles servant ausdits Jeux; & qu'ils fassent mettre en prison ceux qui tiendront lesdits Jeux.

XLIV

Deffend Sa Majesté à tous Officiers, Cavaliers, Dragons & Soldats, d'avoir & entretenir à leur suite aucune fille débauche, à peine ausdits Officiers d'être cassez, ausdits Soldats, Cavaliers & Dragons de trois mois de prison, & ausdites filles d'avoir le fouët, & d'être chassées des Armées ou des Places.

XLV

Veut au surplus Sa Majesté, que les Ordonnances rendues par le feu Roy son Bisayeul contre les deserteurs, suborneurs & seducteurs, Passe-volans, Faux-sauniers, Contrebandiers, contre ceux qui auront vendu ou acheté des outils, habillemens, armes & chevaux des Troupes de Sa Majesté, ou des métaux, poudres, pièces & munitions d'Artillerie, & généralement toutes autres Ordonnances ausquelles il n'est point dérogé par la présente, soient exécutés selon leur forme & teneur.

Mande & ordonne Sa Majesté aux Gouverneurs & ses Lieutenans généraux en ses Provinces & Armées, Gouverneurs & Commandans particuliers de ses Villes & Places, Chefs & Officiers de ses Troupes, Intendants & Commissaires départis dans ses Provinces, Commissaires de guerre ordonnez à la Police desdites Troupes, Prevôts des Maréchaux, & autres ses Officiers qu'il appartiendra, de tenir la main, chacun en ce qui le concernera, à

l'exécution de la présente Ordonnance; laquelle Sa Majesté veut être lue & publiée à la tête desdites Troupes, & affichée dans les principaux Corps-de-garde de ses Places, & autres lieux que besoin sera, à ce qu'aucun n'en puisse prétendre cause d'ignorance. Fait à Versailles le premier Juillet mil sept cens vingt-sept Signé LOUIS. Et plus bas le BLANC.¹

Notes

Sommaire

- 1 Paris. Archives nationales, Archives des colonies (ci-après AN), B, vol. 96, fol. 312, Rouillé à Le Normant, 30 août 1752.

Introduction

- 1 AN, C¹¹B, vol. 38, fol. 38–41, Prévost au Conseil de guerre, 26 juil. 1758.
- 2 Voir l'appendice B. Cette recherche révèle, entre autres faits intéressants, que l'expression «Château Saint-Louis» n'était pas une désignation courante à l'époque; comme elle parut d'abord dans l'ouvrage de McLennan, *Louisbourg From Its Foundation to Its Fall* (1969), l'équipe chargée du projet de restauration l'adopta au commencement des travaux, mais l'on n'a encore trouvé aucune donnée historique justifiant ce nom. Le bâtiment même était parfois appelé «Château» et sa chapelle était la «Chapelle Saint-Louis»; la conjonction des deux expressions donna probablement naissance à l'appellation «Château Saint-Louis».
- 3 André Eugène Navereau, *Le Logement et les ustensiles des gens de guerre de 1439 à 1789* (Poitiers, Société française d'imprimerie, 1924), p. 95–131.
- 4 Donald Fraser McQuat, «Military Policy and Organization in New France», thèse de maîtrise, université McGill, 1947, p. 164–176; Gustave Lanctôt, «Les troupes de la Nouvelle-France», *Canadian Historical Association, Report of the Annual Meeting* (mai 1926), p. 40–60.
- 5 AN, C¹¹B, vol. 5, fol. 83(v.), lettres de Saint-Ovide et de de Mézy, 20 août 1720; *ibid.*, vol. 2, fol. 61–68, de Mézy au ministre, 4 déc. 1730; *ibid.*, vol. 30, fol. 203–205, Prévost au ministre, 29 juil. 1751.
- 6 En 1719, on tenta de remédier à cet état de choses par le biais d'une ordonnance qui, entravée par maintes difficultés, dut être abandonnée en 1724: A. de la Chesnay des Bois, *Dictionnaire Militaire ou Recueil Alphabétique de tous les termes propres à L'Art de la Guerre* (Lausanne, 1743), p. 121.
- 7 AN, C¹¹B, vol. 4, fol. 278–282, «Marché du sr. Isabeau», 7 mars 1719.
- 8 *Ibid.*, vol. 19, fol. 176–188(v.), «Marché pour les fortifications de la ville de Louisbourg», 10 mai 1737.
- 9 *Ibid.*, vol. 4, fol. 66–68, lettre de de Verville au Conseil, 24 janv. 1719.
- 10 *Ibid.*
- 11 *Ibid.*, vol. 6, fol. 310–311(v.), Vallée, «Remarques sur les Travaux», 27 déc. 1723.
- 12 *Ibid.*, vol. 8, fol. 167, Ganet au ministre, 12 nov. 1726.
- 13 *Ibid.*, vol. 4, fol. 237–241, de Verville au ministre, 10 août 1719.
- 14 *Ibid.*, vol. 8, fol. 55–64(v.), Saint-Ovide au ministre, 20 nov. 1726.
- 15 *Ibid.*, vol. 5, fol. 378–384, Saint-Ovide au ministre, 29 nov. 1721.
- 16 *Ibid.*, vol. 3, fol. 12–13, lettre de Soutras au Conseil, 1^{er} avril 1718.
- 17 AN, B, vol. 40(2), fol. 548, mémoire du roi à Saint-Ovide, 18 juil. 1718.
- 18 AN, F³, fol. 193–226, «Devis et conditions des ouvrages que le Roy a ordonné de faire Executer au port de Louisbourg», 10 juin 1718.
- 19 AN, C¹¹B, vol. 4, fol. 280(v.), «Marché du Sr. Isabeau», 7 mars 1719; *ibid.*, vol. 4, fol. 13, Saint-Ovide et de Mézy au Conseil, 1^{er} déc. 1719.
- 20 AN, B, vol. 40(2), fol. 537–538(v.), «Mémoire du Roy au Sujet des fortifications de l'Isle Royale», 28 juin 1718.
- 21 AN, C¹¹B, vol. 4, fol. 278–282, «Marché du Sr. Isabeau», 7 mars 1719.
- 22 *Ibid.*, vol. 4, fol. 66–68, lettre de de Verville au Conseil, 24 janv. 1719.
- 23 *Ibid.*, fol. 235–236, de Verville au ministre, 10 août 1719.
- 24 AN, B, vol. 42(2), fol. 468–468(v.), mémoire du Conseil au comte d'Agriain, 4 fév. 1720.
- 25 AN, C¹¹B, vol. 5, fol. 60–60(v.), lettre de de Mézy au Conseil, 13 août 1720.
- 26 *Ibid.*, vol. 7, fol. 349, Ganet au ministre, 18 déc. 1725.
- 27 *Ibid.*, vol. 6, fol. 192, «Etat des Ouvriers», mai, juin 1720.
- 28 *Ibid.*, fol. 116–117(v.), de Verville au ministre (à l'île d'Aix), 20 sept. 1722.
- 29 *Ibid.*, fol. 235(v.), de Mézy au ministre, 24 nov. 1723.
- 30 *Ibid.*, vol. 7, fol. 156–156(v.), de Verville, «Etat des Ouvriers», sept. 1724.

Chronologie de la construction

- 1 *Dictionary of Canadian Biography* (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1969), vol. 2, s.v. «Jean-François de Verville».
- 2 AN, C¹¹B, vol. 2, fol. 119–119(v.), de Verville au ministre, 27 avril 1718; Paris. Archives de la Guerre, Comité technique du Génie, (ci-après CTG), Archives, art. 14, carton n° 9, de Verville, «Remarques sur l'arrivée», 1717.
- 3 AN, B, vol. 40(2), fol. 556–556(v.), mémoire du roi à Saint-Ovide et de Mézy, 18 juil. 1718.
- 4 AN, C¹¹B, vol. 3, fol. 76–91, Saint-Ovide et Soubras au Conseil, 9 janv. 1719.
- 5 *Ibid.*, vol. 4, fol. 150–162, Saint-Ovide au Conseil, 4 janv. 1719; *ibid.*, fol. 39–45, lettre de Soubras au Conseil, 1^{er} avril 1719.
- 6 *Ibid.*, fol. 107–108(v.), de Verville au Conseil, juil. 1719.
- 7 *Ibid.*, fol. 120–123(v.), mémoire du roi, 10 juil. 1719.
- 8 Parmi les documents trouvés après le décès de sa soeur, il y avait 44 contrats qu'il avait passés avec diverses personnes; AN, G², vol. 180, fol. 617–646, inventaire de Planton; AN, C¹¹B vol. 2, fol. 163–184(v.), Saint-Ovide et Soubras au Conseil, 13 nov. 1717.
- 9 AN, C¹¹B, vol. 4, fol. 248–249, Isabeau au Conseil, 22 oct. 1719.
- 10 *Ibid.*, vol. 5, fol. 166–170, Saint-Ovide au Conseil, 22 juin 1720; *ibid.*, vol. 4, fol. 214, de Mézy au Conseil, 10 nov. 1719.
- 11 *Ibid.*, fol. 211–213(v.), Saint-Ovide au Conseil, 28 nov. 1719.
- 12 *Ibid.*, fol. 237–241, de Verville au Conseil, 19 nov. 1719.
- 13 *Ibid.*, fol. 244–244(v.), de Verville au Conseil, 29 nov. 1719.
- 14 *Ibid.*, vol. 5, fol. 116–118, lettres du Conseil émanant de Saint-Ovide et de de Verville, 20 août 1720.
- 15 CTG, Archives, art. 14, carton 1, n° 7, de Verville, «Remarques sur les avantages», 1717.
- 16 AN, C¹¹B, vol. 4, fol. 120–123, mémoire du roi, 10 juil. 1719.
- 17 Com. pers., Walker à Larrabee, 24 mars 1965, et Photo G3398, collection de la forteresse de Louisbourg.
- 18 AN, C¹¹B, vol. 9, fol. 238, Verrier, «Toisé Provisionnel», 15 nov. 1727. (Un pi français équivaut à 1.066 pi anglais. Il y a 12 po dans un pi et 6 pi dans une toise.)
- 19 *Ibid.*, vol. 5, fol. 159–160, Saint-Ovide au Conseil, 20 juin 1720.

- 20 Ibid., fol. 236, de Verville au Conseil, 19 juin 1720.
- 21 Ibid., fol. 235–237, de Verville au Conseil, 19 juin 1720.
- 22 Ibid., fol. 159–160, Saint-Ovide au Conseil, 20 juin 1720.
- 23 Ibid., fol. 275–276, Isabeau au Conseil, 20 juin 1720.
- 24 Ibid., fol. 236, de Verville au Conseil, 9 oct. 1720.
- 25 Ibid., fol. 235–237, de Verville au Conseil, 19 juin 1720.
- 26 Ibid., fol. 275–276, Isabeau au Conseil, 20 juin 1720.
- 27 Ibid., fol. 233–233(v.), de Verville au Conseil, 19 juin 1720.
- 28 Ibid., fol. 59, de Mézy au Conseil, 17 juin 1720.
- 29 Ibid., fol. 166–167, Saint-Ovide au Conseil, 22 juin 1720.
- 30 Ibid., vol. 4, fol. 245–245(v.), de Verville au Conseil, 1^{er} déc. 1719; ibid., fol. 246, de Boze au Conseil, 23 avril 1720.
- 31 Ibid., vol. 5, fol. 206–207, Saint-Ovide au Conseil, 11 nov. 1720.
- 32 Ibid., vol. 4, fol. 245, Saint-Ovide et de Mézy au Conseil, 1^{er} déc. 1719; James H. Howard, «*Report of Find of Medals, King's Bastion*», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1962.
- 33 AN, C¹¹B, vol. 5, fol. 138(v.)–139, Saint-Ovide et de Mézy au Conseil, 10 nov. 1720.
- 34 Ibid., fol. 206–207, Saint-Ovide au Conseil, 11 nov. 1720.
- 35 Ibid., fol. 232, de Verville au Conseil, 11 nov. 1720.
- 36 Ibid., fol. 202–205, Saint-Ovide au Conseil, 11 nov. 1720.
- 37 Ibid., fol. 218–219, Saint-Ovide au Conseil, 20 nov. 1720.
- 38 AN, B, vol. 42(1), fol. 196, le Conseil à Pommarois, 2 juil. 1720.
- 39 AN, C¹¹B, vol. 5, fol. 177–179, «*Mémoire du Roy au sujet des Fortifications de L'Isle Royale*», 9 juil. 1720.
- 40 Ibid., fol. 238–240(v.), de Verville au Conseil, 9 oct. 1720.
- 41 Ibid., fol. 202–205, Saint-Ovide au Conseil, 11 nov. 1720.
- 42 Ibid., fol. 418–419, Isabeau au Conseil, 27 nov. 1720.
- 43 AN, B, vol. 44(1), fol. 166, «*Noms et professions des ouvriers engagés pendant 3 années pour travailler aux fortifications de L'Isle Royale*», 4 juin 1721.
- 44 AN, C¹¹B, vol. 5, fol. 349–356, mémoire du roi à Saint-Ovide et de Mézy, 20 juin 1721.
- 45 Ibid., fol. 374–377, Saint-Ovide au Conseil, 28 nov. 1721.
- 46 Ibid., fol. 378–384, Saint-Ovide au Conseil, 29 nov. 1721.
- 47 AN, B, vol. 45(2), fol. 1130, le Conseil à Saint-Ovide, 13 mai 1722.
- 48 AN, F³, vol. 51, fol. 208, «*Devis et Conditions des Ouvrages que le Roy a ordonné de faire exécuter au port de Louisbourg, 1718*», 10 juin 1718.
- 49 AN, C¹¹B, vol. 5, fol. 351(v.), mémoire du roi à Saint-Ovide, 20 juin 1721.
- 50 Ibid., fol. 414(v.), de Verville au Conseil, 5 oct. 1721.
- 51 Ibid.
- 52 Ibid., fol. 378–384, Saint-Ovide au Conseil, 29 nov. 1721.
- 53 AN, B, vol. 45(2), fol. 1120, le Conseil à de Verville, 13 mai 1722.
- 54 Ibid., fol. 1123(v.) et 1131(v.), le Conseil à de Mézy et à Saint-Ovide, 13 mai 1722.
- 55 AN, C¹¹B, vol. 6, fol. 114–115(v.), de Verville au Conseil, 1^{er} août 1722.
- 56 Ibid., fol. 116–117(v.), de Verville au Conseil, 20 sept. 1722.
- 57 Ibid., fol. 99, Bourville au Conseil, 5 déc. 1722.
- 58 Ibid., vol. 5, fol. 374–377, Saint-Ovide au Conseil, 28 nov. 1721.
- 59 Ibid., vol. 6, fol. 174–175(v.), Saint-Ovide au Conseil, 10 déc. 1723.
- 60 Ibid., fol. 294–294(v.), de Verville au ministre, 14 août 1723.
- 61 Ibid., fol. 322, Boucher au ministre, 1^{er} nov. 1723.
- 62 Ibid., fol. 182–186, Saint-Ovide au ministre, 22 nov. 1723.
- 63 Ibid., fol. 199–204(v.), Saint-Ovide au ministre, 26 nov. 1723.
- 64 Ibid., fol. 152–162(v.), Saint-Ovide à de Mézy, 29 déc. 1723.
- 65 Ibid., fol. 310–310(v.), et 327–328(v.), Vallée, «*Remarques sur les travaux de Louisbourg*», 18 nov. 1723.
- 66 AN, B, vol. 46, fol. 97, lettre du ministre à Gaudion, 18 avril 1724.
- 67 Ibid., vol. 47, fol. 1241–1242, lettre du ministre à de Verville, 9 mai 1724.
- 68 *Dictionary of Canadian Biography* (Univ. of Toronto Press, 1969), vol. 2, s. v., «*Jean-François de Verville*».
- 69 AN, B, vol. 46, fol. 488, lettre du ministre à Beauharnois, 23 mai 1724.
- 70 AN, C¹¹B, vol. 7, fol. 135, lettre de Verrier au ministre, 2 août 1724.
- 71 Ibid., fol. 136–137(v.), lettre de Verrier au ministre, 17 nov. 1724.
- 72 Ibid., fol. 59–65(v.), lettre de de Mézy au ministre, 22 nov. 1724.
- 73 Ibid., fol. 142–150, de Verville, «*Mémoire des contestations qui ont causé dans l'Exécution des ouvrages un retardement considérable*», 1724.
- 74 AN, B, vol. 48(2), fol. 926, lettre du ministre à Saint-Ovide et à de Mézy, 1^{er} mai 1725.
- 75 AN, C¹¹B, vol. 6, fol. 185–185(v.), Saint-Ovide, 22 nov. 1723.
- 76 Ibid., vol. 7, fol. 197–197(v.), Saint-Ovide, 17 déc. 1725.
- 77 Ibid., fol. 261–266(v.), lettre de de Mézy au ministre, 3 déc. 1725.
- 78 AN, E, vol. 9, fol. 9, dossier d'Arrigrand, lettre au ministre, s. d.
- 79 AN, B, vol. 48(2), fol. 927, lettre du ministre à Saint-Ovide et à de Mézy, 1^{er} mai 1725.
- 80 AN, C¹¹B, vol. 8, fol. 226–228(v.), lettre de Ganet au ministre, 30 avril 1725.
- 81 AN, B, vol. 48(2), fol. 923, lettre du ministre à Saint-Ovide et à de Mézy, 1^{er} mai 1725.
- 82 Ibid., fol. 927–928, lettre du ministre à Saint-Ovide et à de Mézy, 1^{er} mai 1725.
- 83 AN, C¹¹B, vol. 7, fol. 342–347, lettre de Ganet au ministre, 10 nov. 1725.
- 84 Ibid., fol. 368–369(v.), Arnould Isabeau, 1725.
- 85 Ibid., vol. 9, fol. 180–191, Verner, toisé, 1^{er} nov. 1727.
- 86 Ibid., vol. 12, fol. 122–143, Verrier, toisé général, 1^{er} sept. 1731.
- 87 AN, B, vol. 48 fol. 303, lettre du ministre à Beauharnois, 13 fév. 1725; France. Archives maritimes port de Rochefort, 1E, liasse 354, fol. 76, lettre de Beauharnois au ministre, 22 fév. 1725.
- 88 AN, C¹¹B, vol 7, fol. 326, lettre de Verrier au ministre, 13 nov. 1725.
- 89 Ibid., vol. 27, fol. 315–318, «*Mémoire concernant les ouvrages*» [1727].
- 90 Ibid., vol. 7, fol. 342–347 et 371, 27 nov. 1725, lettre de Ganet au ministre, 10 nov. 1725.
- 91 Ibid., fol. 370–372, lettre de Ganet au ministre, 27 nov. 1725.
- 92 Ibid., fol. 185, 190, Saint-Ovide au ministre, 4 nov. 1725.
- 93 Ibid., fol. 328–332, lettre de Verrier au ministre, 16 déc. 1725.
- 94 Ibid., fol. 264–264(v.), lettre de de Mézy à Maurepas, 3 déc. 1725.
- 95 Ibid., fol. 348–348(v.), lettre de Ganet au ministre, 18 déc. 1725.
- 96 Ibid., fol. 357–360, lettre de Ganet au ministre, 18 déc. 1725.
- 97 Ibid., fol. 194–197(v.), lettre de Saint-Ovide au ministre, 17 déc. 1725.
- 98 AN, B, vol. 49(2), fol. 697(v.), lettre du ministre à Ganet, 28 mai 1726.
- 99 Ibid., fol. 707–708(v.), lettre du ministre à Saint-Ovide et à de Mézy, 28 mai 1726.

- 100 Ibid., fol. 708(v.)–710, lettre du ministre à Verrier, 28 mai 1726.
- 101 AN, C¹B, vol. 8, fol. 115–121(v.), lettre de Verrier au ministre, 1^{er} déc. 1726.
- 102 Ibid., fol. 71–75, lettre de Saint-Ovide au ministre, 28 nov. 1726.
- 103 AN, B, vol. 49(2), fol. 701(v.), lettre du ministre à Verrier, 28 mai 1726.
- 104 AN, C¹B, vol. 8, fol. 111–113, lettre de Verrier au ministre, 10 nov. 1726.
- 105 Ibid., fol. 23, lettre de Saint-Ovide et de de Mézy au ministre, 1^{er} déc. 1726.
- 106 Ibid., fol. 13(v.)–14(v.), lettre de Saint-Ovide et de de Mézy au ministre, 28 nov. 1726.
- 107 Ibid., fol. 71–75, lettre de Saint-Ovide et de de Mézy au ministre, 1^{er} déc. 1726.
- 108 Ibid.
- 109 Ibid., fol. 115–121(v.), lettre de Verrier au ministre, 1^{er} déc. 1726.
- 110 AN, B, 50(2), fol. 577–578, le ministre à Saint-Ovide et de Mézy, 10 juin 1727.
- 111 AN, C¹B, vol. 8, fol. 225, «Prix des ouvrages . . . », s. d., sans signature.
- 112 Ibid., vol. 9, fol. 180–249, toisé signé par Verrier, 1^{er} nov. 1727.
- 113 AN, B, vol. 50(2), fol. 595–597, le ministre à Verrier, 10 juin 1727.
- 114 AN, C¹B, vol. 9, fol. 142, Verrier au ministre, 17 nov. 1727; *ibid.*, fol. 150, Verrier au ministre, 9 déc. 1727.
- 115 Ibid., fol. 21, fol. 90–91, de Forant au ministre, 23 déc. 1729; *ibid.*, vol. 9, fol. 141–147(v.), Verrier du ministre, 17 nov. 1727.
- 116 Ibid., vol. 9, fol. 32(v.), Saint-Ovide et de Mézy, 26 nov. 1727.
- 117 Ibid., fol. 60–63(v.), Saint-Ovide au ministre, 19 nov. 1727.
- 118 Ibid., vol. 7, fol. 328–332, Verrier au ministre, 16 déc. 1725.
- 119 Ibid., vol. 9, fol. 93–99, de Mézy au ministre, 24 nov. 1727; voir fig. 8, dessinée avant l'élimination des 25 lucarnes.
- 120 AN, E, vol. 9, fol. 11, dossier d'Arrigrand, lettre au ministre, s. d.
- 121 AN, C¹B, vol. 26, fol. 315–315(v.), Saint-Ovide, 1727.
- 122 Ibid., vol. 9, fol. 150–150(v.), Verrier au ministre, 9 déc. 1727.
- 123 Ibid., fol. 152, Verrier au ministre, 17 nov. 1727.
- 124 AN, B, vol. 52(2), fol. 568–569(v.), le ministre à Verrier, 24 fév. 1728.
- 125 Ibid., fol. 596(v.), le ministre à Saint-Ovide et de Mézy, 23 juin 1728.
- 126 AN, C¹B, vol. 10, fol. 53–53(v.), Saint-Ovide et de Mézy au ministre, 3 nov. 1728.
- 127 Ibid., fol. 110(v.), de Mézy au ministre, 22 nov. 1728.
- 128 Ibid., fol. 224(v.), Sabatier au ministre, 30 avril 1729.
- 129 Ibid., fol. 101(v.), de Mézy au ministre, 14 nov. 1728; *ibid.*, fol. 135, Verrier au ministre, 13 nov. 1728.
- 130 Ibid., fol. 222(v.), Verrier au ministre, 30 avril 1729.
- 131 Ibid., fol. 134(v.), Saint-Ovide au ministre, 13 nov. 1728.
- 132 Ibid., fol. 89–94(v.), Saint-Ovide au ministre, 12 nov. 1728.
- 133 Ibid., fol. 242–245, Verrier au ministre, 18 déc. 1729.
- 134 AN, G², vol. 180, fol. 630, de Becque à de Mézy, 15 juil. 1729.
- 135 Ibid., fol. 647–680, inventaire Planton, 3 janv. 1731.
- 136 AN, B, vol. 53, fol. 588(v.)–590(v.), le ministre à Saint-Ovide et de Mézy, 22 mai 1729.
- 137 AN, C¹B, vol. 11, fol. 82–82(v.), Verrier au ministre, 26 mars 1730.
- 138 AN, B, vol. 54(2), fol. 502(v.), le ministre à Saint-Ovide et de Mézy, 20 juin 1730.
- 139 AN, C¹B, vol. 11, fol. 90–91, Sabatier et Degoutin au ministre, 22 juin 1730.
- 140 Ibid., vol. 10, fol. 77, Verrier au ministre, 2 déc. 1730.
- 141 AN, E, vol. 9, fol. 11, dossier d'Arrigrand, lettre au ministre, s. d.
- 142 AN, C¹B, vol. 12, fol. 102(v.), Verrier au ministre, 23 mai 1731.
- 143 Ibid., fol. 51(v.), Le Normant au ministre, 21 mai 1731.
- 144 Ibid., fol. 40(v.), Saint-Ovide au ministre, 25 nov. 1731.
- 145 Ibid., fol. 105(v.), Verrier au ministre, 29 nov. 1731.
- 146 Ibid., fol. 60–61(v.), Le Becque, 28 nov. 1731.
- 147 Ibid., vol. 14, fol. 43–50, Saint-Ovide et Le Normant au ministre, 13 oct. 1733.
- 148 AN, B, vol. 53, fol. 583(v.), le ministre à Le Normant, 1^{er} mai 1729.
- 149 Ibid., vol. 59(2), fol. 532(v)–533, le ministre à Saint-Ovide, 2 juin 1733.
- 150 Ibid., vol. 57(2), fol. 748, le ministre à Saint-Ovide, 19 juin 1732.
- 151 AN, C¹B, vol. 16, fol. 185(v.), Verrier au ministre, 6 nov. 1734; AN, B, vol. 63, fol. 537(v.), Verrier à Saint-Ovide et Le Normant, 25 avril 1735.
- 152 AN, C¹B, vol. 20, fol. 24–30(v.), Saint-Ovide et Le Normant au ministre, 15 nov. 1732.
- 153 Ibid., vol. 13, fol. 64–66(v.), Le Normant au ministre, 3 nov. 1732.
- 154 AN, B, vol. 59(2), fol. 588, le ministre à Verrier, 2 juin 1733.
- 155 AN, C¹B, vol. 13, fol. 247–255(v.), Desmarest, «Liste des Batiments Anglais», 15 nov. 1732.
- 156 Ibid., vol. 12, fol. 265(v.), Saint-Ovide au ministre, 15 nov. 1732.
- 157 Ibid., vol. 14, fol. 300–301(v.), Verrier au ministre, 23 oct. 1733.
- 158 Ibid., vol. 13, fol. 200(v.), Verrier au ministre, 16 nov. 1732.
- 159 Ibid., vol. 15, fol. 117–118, Saint-Ovide au ministre, 28 janv. 1734.
- 160 Ibid., vol. 14, fol. 220(v.), Le Normant au ministre, 19 oct. 1733.
- 161 Ibid., vol. 16, fol. 10, Sabatier au ministre, 28 déc. 1734.
- 162 AN, G¹, vol. 406, fol. 56, registres de la paroisse, 31 mars 1735.
- 163 AN, C¹B, vol. 18, fol. 44(v.), Saint-Ovide au ministre, 30 oct. 1736.
- 164 Ibid., fol. 292, Sabatier au ministre, 6 nov. 1736.
- 165 AN, F³, vol. 50, fol. 223, le ministre à Saint-Ovide et de Mézy (extrait), 29 avril 1738.
- 166 AN, C¹B, vol. 18, fol. 276, Verrier au ministre, 10 nov. 1736.
- 167 Ibid., vol. 21, fol. 277–278, «Mémoire pour les ouvrages fait et à faire» [1739].
- 168 Ibid., vol. 19, fol. 236–236(v.), Verrier au ministre, 30 oct. 1737.
- 169 Ibid., vol. 21, fol. 179(v.), Sabatier au ministre, 12 nov. 1739.
- 170 Ibid., vol. 20, fol. 222(v.), Verrier au ministre, 2 janv. 1738.
- 171 Ibid., vol. 18, fol. 103, «Etat de comparaison des prix», 14 nov. 1736.
- 172 AN, E, vol. 9, fol. 11(17), dossier d'Arrigrand, lettre au ministre, s. d.
- 173 AN, C¹B, vol. 19, fol. 176, «Marchés Muiron», 10 mai 1737.
- 174 Ibid., vol. 18, fol. 365–379(v.), «Marchés sur la signature de Verrier et Sabatier», 25 oct. 1736.
- 175 Ibid., fol. 129–130, «Etat de la serrurerie», 2 nov. 1736; *ibid.*, fol. 224–225, «Etat de la menuiserie», 2 nov. 1736.
- 176 Ibid., vol. 21, fol. 290–291, Saint-Ovide au ministre, 4 avril 1739.
- 177 Guy Frégault, *François Bigot, administrateur français* (Montréal, Institut d'histoire de l'Amérique française, 1948), p. 106.
- 178 AN, C¹B, vol. 21, fol. 63, de Forant au ministre, 14 nov. 1739.
- 179 Ibid., fol. 268, Verrier au ministre, 19 déc. 1739.
- 180 Ibid., fol. 90, de Forant au ministre, 23 déc. 1739.
- 181 Ibid., vol. 23, fol. 195–195(v.), Verrier au ministre, 26 oct. 1741.
- 182 AN, B, vol. 74, fol. 558(v.), le ministre à Duquesnel et Bigot.
- 183 AN, C¹B, vol. 22, fol. 61, Bourville et Bigot au ministre, 25 oct. 1740; *ibid.*, vol. 24, fol. 175, «Etat des vivres», 11 oct. 1741.

- 184 Ibid., vol. 23, fol. 89, Bigot au ministre, 15 oct. 1741; *ibid.*, vol. 24, fol. 144, Duquesnel et Bigot au ministre, 20 sept. 1742; *ibid.*, vol. 25, fol. 149–156, Bigot au ministre, 21 nov. 1743; *ibid.*, vol. 26, fol. 118, Bigot au ministre, 13 nov. 1744.
- 185 AN, DFC, ordonnance 203, «Etat de la dépense . . . », 30 oct. 1744.
- 186 AN, C¹B, vol. 26, fol. 118(v.), Bigot au ministre, 13 nov. 1744.
- 187 Nova Scotia A28, 29 janv. 1747, p. 2, 5, 6, William Pepperell, Colonial Office Records.
- 188 Ibid., Hopson, A34, 12 juil. 1749, p. 158–159.
- 189 John Fortier, «Supplementary Report on the Chateau», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1964.
- 190 AN, C¹B, vol. 28, fol. 300 (v.), Boucher au ministre, 24 juil. 1749.
- 191 Ibid., fol. 316–318, «Estimation des réparations», 30 août 1749.
- 192 Ibid., fol. 339–341(v.), «Etat des réparations . . . », 31 déc. 1749.
- 193 AN, B, vol. 97, fol. 294(2), le ministre à Raymond et Prévost, 13 avril 1753; AN, C¹B, vol. 33, fol. 43, Franquet et Prévost au ministre, 2 oct. 1753.
- 194 Ibid., vol. 29, fol. 276–282, «Etat des réparations . . . », 31 déc. 1750.
- 195 Ibid., vol. 33, fol. 242, Prévost au ministre, 13 déc. 1752.
- 196 Ibid., vol. 31, fol. 118–119, Boucher au ministre, 20 nov. 1751.
- 197 Paris. Archives de la Guerre, Service historique de l'armée, A¹, vol. 3393, fol. 45, Raymond au ministre, 18 juin 1752.
- 198 AN, C¹B, vol. 33, fol. 228(v.), Franquet, «Etat Général des Pavillons», 9 oct. 1753.
- 199 Ibid., vol. 35, fol. 271(v.), Franquet au ministre, 8 juin 1755.
- 200 Ibid., vol. 38, fol. 86, Druccour au ministre, 22 juil. 1758.
- 201 Colonial Office 5, vol. 53, fol. 152, 13 août 1758.
- 202 Fauché de Saint-Maurice, «Souvenirs du Cap Breton», *Revue des deux Frances*, vol. 1 (oct. 1897), p. 14–20.
- 203 Wayne Foster, «Post-Occupational History of the Old French Town of Louisbourg, 1760–1930», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1965, p. 77.
- 204 Ibid., p. 97.
- 205 Ibid., p. 99.

La vie de casernes

- 1 AN, D²C, vol. 47, fol. 328, «Extrait des sept compagnies», 22 nov. 1719.
- 2 AN, C¹B, vol. 4, fol. 278–282, Notary, «Marché d'Isabeau», 7 mars 1719.
- 3 Ibid., vol. 5, fol. 233, de Verville au Conseil, 19 juin 1720.
- 4 Ibid., vol. 7, fol. 59–65(v.), de Mézy au Conseil, 22 nov. 1722.
- 5 Ibid., vol. 5, fol. 72(v.)–73, le Conseil à de Mézy et Saint-Ovide, 13 août 1720.
- 6 AN, B, vol. 45(2), fol. 1125, le Conseil à de Mézy, 13 mai 1722.
- 7 AN, C¹B, vol. 6, fol. 239(v.)–240(v.), de Mézy au Conseil, 24 nov. 1723.
- 8 Ibid., fol. 196(v.) Saint-Ovide au Conseil, 24 nov. 1723.
- 9 Ibid., vol. 7, fol. 7(v.), 8(v.), mémoire du roi, 9 mai 1724.
- 10 Ibid., vol. 8, fol. 14(v.), Saint-Ovide et de Mézy au ministre, 28 nov. 1726.
- 11 Ibid., vol. 7, fol. 62(v.), de Mézy au ministre, 22 nov. 1724.
- 12 Ibid., vol. 9, fol. 142(v.), Verrier au ministre, 17 nov. 1727.
- 13 Ibid., vol. 12, fol. 40(v.), Saint-Ovide au ministre, 25 nov. 1731.

- 14 Ibid., vol. 13, fol. 40(v.), Saint-Ovide au ministre, 25 nov. 1731.
- 15 AN, B, vol. 57(2), fol. 746(v.), le ministre à Saint-Ovide, 19 juin 1732.
- 16 AN, C¹B, vol. 13, fol. 200(v.), Verrier au ministre, 16 nov. 1732.
- 17 AN, B, vol. 59(2), fol. 530–530(v.), le ministre à Saint-Ovide et Le Normant, 26 mai 1733.
- 18 AN, C¹B, vol. 14, fol. 145, Le Normant au ministre, 10 oct. 1733.
- 19 Ibid., fol. 300, Verrier au ministre, 23 oct. 1733.
- 20 Ibid., vol. 16, fol. 186(v.), Verrier au ministre, 6 nov. 1734.
- 21 AN, B, vol. 63, fol. 537(v.), le ministre à Saint-Ovide et Le Normant, 25 mars 1735.
- 22 AN, C¹B, vol. 17, fol. 225(v.)–256, Verrier au ministre, 28 oct. 1735.
- 23 Ibid., vol. 18, fol. 44(v.), Saint-Ovide au ministre, 30 oct. 1736.
- 24 Ibid., vol. 20, fol. 143, Le Normant au ministre, 4 nov. 1738.
- 25 Ibid., vol. 18, fol. 129–130, «Etat de la serrurerie», 2 nov. 1736; *ibid.*, fol. 224–225, et fig. 10.
- 26 Ibid., vol. 6, fol. 99–100(v.), Bourville au Conseil, 5 déc. 1722.
- 27 AN, D²C, vol. 47, «Etat des troupes», 1^{er} août 1722.
- 28 AN, B, vol. 45(2), fol. 1131(v.), le Conseil à Saint-Ovide, 13 mai 1722.
- 29 AN, C¹B, vol. 6, fol. 174(v.)–175, Saint-Ovide au Conseil, 12 oct. 1723.
- 30 Ibid., vol. 7, fol. 76(v.), Beaucours au ministre, 1^{er} août 1724.
- 31 Ibid., fol. 196, Saint-Ovide au ministre, 17 déc. 1725.
- 32 Ibid., vol. 8, fol. 14(v.), Saint-Ovide et de Mézy au ministre, 28 nov. 1726.
- 33 Ibid., vol. 27, fol. 315(v.), Saint-Ovide, «Mémoire concernant les ouvrages faits pour le Roy jusqu'à ce jour» [1727].
- 34 Ibid., vol. 10, fol. 134(v.), Verrier au ministre, 13 nov. 1728.
- 35 Ibid., vol. 6, fol. 99–100(v.), Bourville au Conseil, 5 déc. 1722.
- 36 Ibid., vol. 8, fol. 14(v.), Saint-Ovide et de Mézy au ministre, 28 nov. 1726.
- 37 Ibid., vol. 33, fol. 221–234(v.), «Etat des personnes», 9 oct. 1753.
- 38 Ibid., vol. 5, fol. 139, Saint-Ovide et de Mézy au Conseil, 10 nov. 1720.
- 39 Ibid., vol. 7, fol. 208(v.), Saint-Ovide au ministre, 21 déc. 1725.
- 40 Ibid., vol. 8, fol. 60 (v.), Saint-Ovide au ministre, 20 nov. 1726.
- 41 Ibid., vol. 7, fol. 120–121, «Extrait des Etats de la Recette et Dépense», 25 nov. 1724.
- 42 Ibid., vol. 9, fol. 162(v.), «Toisé des ouvrages . . . », 4 mai 1727.
- 43 Ibid., vol. 18, fol. 182(v.), «Etat de la dépense», 1^{er} mai 1736.
- 44 AN, B, vol. 50(2), fol. 596(v.), le ministre à Verrier, 10 juin 1727.
- 45 AN, C¹B, vol. 9, fol. 144, Sabatier au ministre, 17 nov. 1727.
- 46 Ibid., vol. 10, fol. 110(v.), de Mézy au ministre, 22 nov. 1728.
- 47 Ibid., fol. 224(v.), Sabatier au ministre, 30 avril 1729.
- 48 Ibid., vol. 13, fol. 201(v.), Verrier au ministre, 16 nov. 1732.
- 49 Ibid., vol. 17, fol. 19(v.), Saint-Ovide et Le Normant au ministre, 28 oct. 1735.
- 50 Ibid., vol. 6, fol. 175, Saint-Ovide au ministre, 12 oct. 1723.
- 51 Ibid., fol. 240(v.), de Mézy au ministre, 24 nov. 1723.
- 52 Pierre de Briquet, *Code Militaire, une compilation des ordonnances des roys de France concernant les gens de guerre* (Paris, 1728) (ci-après *Code Militaire*), vol. 1, p. 71.
- 53 AN, C¹A, vol. 126, fol. 34, «Plan des casernes à faire au Port Toulouse», collection de cartes de Louisbourg, carte n^o 733–10a.
- 54 AN, Dépôt des Fortifications des Colonies, ordre 200, «Toisé provisionnel de l'Isle de l'Entrée», 30 oct. 1744.

- 55 Collection de cartes de Louisbourg, cartes nos 1739–4, ND 34, 405 et 752–3.
- 56 AN, C¹B, vol. 33, fol. 224–240, «Etat des personnes», 9 oct. 1753.
- 57 Ibid., vol. 18, fol. 372–373, «Marché pour l'entretien de la menuiserie», 25 oct. 1736.
- 58 CTG, Bibliothèque, mss. reliés 124, p. 1–10, atlas de Mont-Dauphin, 1789.
- 59 AN, C¹B, vol. 18, fol. 129, «Etat de la serrurerie», 2 nov. 1736.
- 60 AN, F³, vol. 51, fol. 193–226, «Devis et Conditions», 10 juin 1718.
- 61 AN, C¹B, vol. 8, fol. 14–14(v.), Saint-Ovide et de Mézy au ministre, 28 nov. 1726.
- 62 Séminaire de Québec, Archives, papiers Surlaville, fol. 50, «Devis et conditions», 19 avril 1753.
- 63 AN, G², vol. 189, fol. 129(v.), procès contre Chauffour, 7 juin 1752; ibid., vol. 201, dossier 223, pièce 25, p. 7, procès contre Paquet, 26 mars 1751.
- 64 AN, C¹B, vol. 26, fol. 178(v.)–179, bordereaux, 6 nov. 1744; ibid., vol. 23, fol. 172, bordereaux, 18 oct. 1741.
- 65 Ibid., vol. 6, fol. 227–228, de Mézy au ministre, [déc.] 1723.
- 66 Ibid., vol. 18, fol. 229–229(v.), «Etat des habillements», 1^{er} oct. 1736.
- 67 AN, G², vol. 212, fol. 559, adjudication, sept. 1749.
- 68 Ibid., vol. 183, fol. 92, procès contre Saureux [Laurent], 20 juin 1734.
- 69 AN, C¹B, vol. 30, fol. 225(v.), Prévost au ministre, 15 oct. 1751.
- 70 Ibid., vol. 12, fol. 146, «Toisé des ouvrages», 1^{er} sept. 1731.
- 71 Ibid., vol. 18, fol. 181(v.), «Etat de la dépense», 1^{er} mai 1736.
- 72 AN, Dépôt des Fortifications des Colonies, n° 141, fol. 4(v.), «Mémoire au sujet de L'Isle Royale», s. d.
- 73 CTG, Archives, article 14, carton n° 49, «Instructions pour le Sr. Franquet . . . », 1753.
- 74 AN, C¹B, vol. 34, fol. 223–230, Franquet au ministre, 9 déc. 1754.
- 75 Gustave Lanctôt, «Les troupes de la Nouvelle-France», *The Canadian Historical Association, Report of the Annual Meeting* (mai 1926), p. 40–60.
- 76 AN, G², vol. 179, fol. 244, 246, procès contre Leonard [St. Pierre] et Aulier, mai 1726.
- 77 AN, G², vol. 183, fol. 78–91, procès contre Manoie, 19 juil. 1734.
- 78 Pierre de Briquet, *Code Militaire*, vol. 1, p. 458.
- 79 CTG, Archives, article 14, carton 1, n° 43, Franquet, «Remarques faites à Louisbourg», 1751.
- 80 AN, G², vol. 184, fol. 376–378, procès-verbal, 25 juil. 1737.
- 81 AN, B, vol. 91, fol. 352, le ministre à Desherbiers, 14 juin 1750.
- 82 Jean-Baptiste Torchet de Boismêlé, *Histoire Générale de la Marine, contenant son origine chez tous les peuples du monde, ses progrès, son état actuel et les expéditions Maritimes, anciennes et modernes* (Paris, P. Prault, A. Boudet, 1758) (ci-après *Histoire Générale de la Marine*). Le vol. 3 contient le règlement «Code des Armées Navales», p. 216.
- 83 AN, E, 306, dossier Mathieu dit La Ruine, juillet 1754; selon un compte rendu, trois soldats, enhardis par le vin, avaient un rendez-vous du dimanche avec une femme, dans un champ derrière le barachois; il y eut une bataille entre ces hommes et deux marins qui passaient par là.
- 84 AN, B, vol. 91, fol. 352, le ministre à Desherbiers, 14 juin 1750.
- 85 *Histoire Générale de la Marine*, vol. 3, p. 346.
- 86 AN, B, vol. 91, fol. 352, le ministre à Desherbiers, 14 juin 1750.
- 87 Voir l'appendice A.
- 88 AN, C¹B, vol. 16, fol. 11, Sabatier au ministre, 28 déc. 1734; ibid., vol. 15, fol. 58–59, Saint-Ovide et le Normant au ministre, 23 janv. 1734.
- 89 Ibid., vol. 21, fol. 111–111(v.), Bigot au ministre, 4 nov. 1739; ibid., vol. 20, fol. 217, «Mémoire Troupe», 1738.
- 90 Ibid., vol. 15, fol. 26–50, «Etat des terrains concédés», 24 oct. 1734.
- 91 AN, B, vol. 40(2), fol. 528–529, le Conseil à de Mézy, 19 juin 1718. Il n'est pas possible de donner des équivalences exactes pour les mesures de poids françaises qui variaient de région en région. La livre française est approximativement égale à la livre anglaise.
- 92 AN, C¹B, vol. 15, fol. 194–260, «Etat des Vivres», 31 oct. 1734.
- 93 Ibid., vol. 21, fol. 97–100(v.), Bigot au ministre, 3 oct. 1737; ibid., vol. 22, fol. 144–146, Bigot au ministre, 20 août 1740.
- 94 Ibid., vol. 28, fol. 42–42(v.), Bigot au ministre, 20 août 1749.
- 95 Ibid., vol. 24, fol. 87–89(v.), Bigot au ministre, 18 juin 1742; ibid., vol. 37, fol. 215–220, Prévost au ministre, 10 déc. 1757.
- 96 Ibid., vol. 20, fol. 318(v.)–319, «Mémoire Troupe», 1738.
- 97 AN, G², vol. 180, fol. 184, procès contre Geoffroy [Beaupré], 11 août 1729; AN, G², vol. 183, fol. 78–91, procès contre Manoie, 19 juil. 1734; AN, E, vol. 306, n° 3, dossier Mathieu dit La Ruine, juil. 1754.
- 98 AN, G², vol. 185, fol. 379–424, procès contre Larue, mars 1739.
- 99 CTG, Archives, article 14, carton 24, Franquet, «Mémoire sur Isle Royale», 1750.
- 100 AN, G², vol. 189, fol. 53, procès contre Chauffour, 4 mars 1751.
- 101 AN, C¹B, vol. 9, fol. 138, Sabatier au ministre, 10 oct. 1727.
- 102 AN, G², vol. 179, fol. 148 et 195; procès contre Leonard, Dubois et Aulier, mai 1726.
- 103 AN, C¹B, vol. 20, fol. 318–318(v.), «Mémoire Troupe», 1738.
- 104 AN, G², vol. 201, n° 240, procès contre Richard, 4 janv. 1752.
- 105 AN, C¹B, vol. 17, fol. 212, «Etat de la recette et consommation des vivres . . . », 1^{er} oct. 1736.
- 106 Photographie archéologique G3896, collection Louisbourg, et plan 0.35.
- 107 AN, C¹B, vol. 24, fol. 174, «Etat des vivres, habillements et munitions nécessaires», 11 oct. 1741.
- 108 AN, G², vol. 201, n° 223(9), procès contre Paquet, 26 mars 1751; AN, C¹B, vol. 8, fol. 23, Saint-Ovide et de Mézy au ministre, 1^{er} déc. 1726.
- 109 Ibid., vol. 6, fol. 217–218(v.), Saint-Ovide au ministre, 12 déc. 1723.
- 110 AN, B, vol. 27, fol. 1272, le ministre à Saint-Ovide, 26 juin 1724.
- 111 AN, C¹B, vol. 8, fol. 64, Saint-Ovide au ministre, 20 nov. 1726; AN, B, vol. 50(2), fol. 585, le ministre à Saint-Ovide, 10 juin 1727.
- 112 AN, C¹B, vol. 21, fol. 17–18, de Forant et Bigot au ministre, 4 nov. 1739.
- 113 AN, B, vol. 40(2), fol. 528(v.), le ministre à de Mézy, 19 juin 1718.
- 114 AN, C¹B, vol. 2, fol. 229, Saint-Ovide au Conseil, 8 nov. 1717.
- 115 Pierre de Briquet, *Code Militaire*, vol. 6, p. 65.
- 116 AN, C¹B, vol. 36, fol. 52–54(v.), le ministre à Machault, 10 mai 1756.
- 117 AN, C¹B, vol. 4, fol. 118, «Demandes à faire pour les Munitions de 1719», 10 janv. 1719; ibid., vol. 10, fol. 120, «Etat des vivres, habillements et munitions nécessaires», 29 nov. 1729; ibid., vol. 14, fol. 222(v.)–223, «Etat des vivres, habillement et munitions nécessaires», 19 oct. 1733; ibid., vol. 18, fol. 227–229(v.), «Etat des vivres, habillement et munitions nécessaires», 1^{er} oct. 1736.
- 118 AN, G², vol. 179, fol. 418, procès contre Leonard [St. Pierre] et Aulier [St. Louis], mai 1726.

- 119 AN, G², vol. 185, fol. 379–424, procès contre Larue, mars 1739.
- 120 AN, G¹, registre paroissial, 1722–1739.
- 121 AN, B, vol. 88(2), fol. 338, le ministre à M. de Letanduère, 21 oct. 1748.
- 122 AN, C¹¹B, vol. 29, fol. 38–44, Desherbiers au ministre, 14 oct. 1750.
- 123 Ibid., vol. 31, fol. 60–61, de Raymond au ministre, 10 sept. 1751.
- 124 Ibid., vol. 36, fol. 61–62(v.), Drucour au ministre, 27 juin 1756.
- 125 Ibid., vol. 35, fol. 206, Franquet au ministre, 11 nov. 1755.
- 126 AN, B, vol. 68, fol. 380–380(v.), le ministre à de Forant, 8 juil. 1739.
- 127 AN, C¹¹B, vol. 21, fol. 95–96 (v.), Bigot au ministre, 14 sept. 1739.
- 128 Ibid., fol. 51–54, de Forant au ministre, 22 sept. 1739.
- 129 Ibid., fol. 16, de Forant au ministre, 4 nov. 1739.
- 130 AN, B, vol. 70, fol. 389–389(v.), le ministre à de Forant, 7 mai 1740.
- 131 Ibid., fol. 396–396(v.), le ministre à de Forant et Bigot, 7 mai 1740.
- 132 AN, C¹¹B, vol. 22, fol. 93–96, Duquesnel au ministre, 1^{er} déc. 1740.
- 133 Ibid., vol. 25, fol. 21, Duquesnel et Bigot au ministre, 8 oct. 1743.
- 134 Ibid., vol. 23, fol. 78–79(v.), Duquesnel au ministre, 23 nov. 1741.
- 135 Ibid., vol. 21, fol. 27–100(v.), Bigot au ministre, 3 oct. 1739.
- 136 Ibid., vol. 24, fol. 87–89(v.), Bigot au ministre, 18 juin 1742.
- 137 AN, E, dossier 157, dossier Abraham du Pasquier, 2 déc. 1745.
- 138 AN, C¹¹B, vol. 26, fol. 231, Duchambon et Bigot au ministre, 31 déc. 1744; AN, E, dossier 157, dossier Abraham du Pasquier, 2 déc. 1745.
- 139 *Collection de documents relatifs à l'histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, p. 267, «Ordonnance Royale sur la revolte a Louisbourg», 1^{er} nov. 1745.
- 140 AN, B, vol. 82(2), fol. 657, le ministre à M. de Barraith, 20 déc. 1745.
- 141 AN, E, dossier 233, dossier Christophe Jout, 2 déc. 1745.
- 142 AN, C¹¹B, vol. 9, fol. 212–214, 217–221, «Toisé des ouvrages», 4 mai 1727; *ibid.*, vol. 18, fol. 181, «Etat de la dépense», 1^{er} mai 1736.
- 143 Ibid., vol. 12, fol. 145, Verrier au ministre, 1^{er} août 1731.
- 144 Ibid., vol. 17, fol. 106–107, Le Normant au ministre, 10 fév. 1735.
- 145 Ibid., vol. 12, fol. 175–178, Sabatier au ministre, 12 déc. 1739.
- 146 Ibid., vol. 24, fol. 175, «Etat des vivres», 11 oct. 1741.
- 147 Ibid., vol. 22, fol. 61, Bourville et Bigot au ministre, 25 oct. 1740.
- 148 Ibid., vol. 23, fol. 195, Verrier au ministre, 26 oct. 1741; *ibid.*, vol. 25, fol. 193, «Compte provisionnel», 22 nov. 1743.
- 149 Ibid., vol. 19, fol. 29–29(v.), Saint-Ovide et Le Normant au ministre, 25 oct. 1737.
- 150 Ibid., vol. 26, fol. 236–238, «Ordonnance du Roy» [7 nov. 1743].
- 151 Ibid., vol. 21, fol. 49–49(v.), de Forant au ministre, 20 juin 1739; *ibid.*, vol. 22, fol. 43–46, Bourville et Bigot au ministre, 20 oct. 1741.
- 152 AN, F³, vol. 50(2), fol. 496–498(v.), «Ecoles de Mathématiques et D'Artillerie», 8 janv. 1753.
- 153 AN, C¹¹B, vol. 23, fol. 71, «Détail de la garde» [19 oct. 1741].
- 154 Pierre de Briquet, *Code Militaire*, vol. 2, 5, p. 284, 287–288, 294.
- 155 AN, G², vol. 189, fol. 31, procès contre Chauffour, juin 1752.
- 156 AN, C¹¹B, vol. 24, fol. 173–176, «Etat des Vivres», 11 oct. 1741.
- 157 Ibid., vol. 26, fol. 173–181(v.), bordereaux, 6 nov. 1755; *ibid.*, vol. 32, fol. 183–188(v.), «Etat des Vivres», 25 oct. 1752.
- 158 Charles S. Lindsay, «Louisbourg Guardhouses», *Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History*, n° 12 (1975), p. 47–100.
- 159 AN, F³, vol. 50(2), fol. 528, «Règlement pour les honneurs à rendre dans la colonie de Isle Royale», 10 nov. 1755.
- 160 Charles S. Lindsay, op. cit.
- 161 AN, C¹¹B, vol. 17, fol. 106–107, Le Normant au ministre, 10 fév. 1735.
- 162 Ibid., vol. 12, fol. 265(v.), Saint-Ovide au ministre, 15 nov. 1732; *ibid.*, vol. 14, fol. 301(v.), Verrier au ministre, 23 oct. 1733.
- 163 Ibid., vol. 33, fol. 225–225(v.), «Etat des Personnes», 9 oct. 1853.
- 164 Ibid., vol. 8, fol. 112, Verrier au ministre, 10 oct. 1726.
- 165 AN, G³, vol. 2058, n° 36, «Acte de réquisition», 18 oct. 1726.
- 166 AN, G¹, 407, registre I, registres paroissiaux, 11 mai 1740.
- 167 AN, G¹, vol. 406, registre 4, registres paroissiaux, 19 sept., 17 nov., 2 déc., 17 déc. 1735.
- 168 AN, C¹¹B, vol. 20, fol. 54, Bourville et Le Normant au ministre, 21 oct. 1738; Paris. Archives de la Guerre, Service historique de l'armée, A1, vol. 3393, fol. 38, de Raymond, *Mémoire concernant les missionnaires*, janv. 1782.
- 169 AN, G², vol. 197, dossier 129, n° 13, «Etat des frais de justice à l'occasion de la succession de feu M. Decouagne», 1740.
- 170 AN, C¹¹B, vol. 13, fol. 11–13, de Mézy au ministre, 3 fév. 1732.
- 171 APC, MG18, F12, manuscrits Pichon, «Tableau de l'état actuel des missions», 1753, n° 40 (il est déclaré que le document est entre les mains de Pichon).
- 172 AN, G², vol. 184, fol. 430–450, procès contre Le Large, avril 1737; *ibid.*, vol. 189, fol. 175(v.), procès contre Le Bon, janv. 1753.
- 173 Ibid., vol. 192, fol. 27, «Ordonnance du Roy», 5 mai 1735.
- 174 Joseph O. Vogel, «Archaeological Report on the King's Chapel, Château St. Louis», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1965, p. 24, 27.
- 175 AN, G², vol. 184, fol. 430–450, procès contre Le Large, avril 1737; AN, G¹, vol. 406, registre 4, registres paroissiaux, 8 juil. 1737.
- 176 AN, G², vol. 189, fol. 148–269, procès contre Le Bon, 1753–1754; AN, G², vol. 193, registre 2, fol. 45, 28 oct. 1754.
- 177 AN, C¹¹B, vol. 33, fol. 224–240, «Etat des personnes», 9 oct. 1753; AN, G¹, vol. 406, fol. 14, baptêmes, 23 juil. 1725.
- 178 AN, G¹, vol. 409, registre 1, 180, registres paroissiaux, 21 juin 1754.
- 179 Le R.P. Hugolin Lemay, «Table nominale des Récollects de Bretagne, missionnaires et aumôniers dans l'Isle Royale (1713–1750)», *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 3^e sér., vol. 25, sect. 1 (mai 1931), p. 81–100; AN, B, vol. 88(2), fol. 362, le ministre à M. de Givry, 9 déc. 1748; *ibid.*, vol. 86(2), fol. 331, 337, le ministre à Caulet, 8 mai et 7 juin 1747.
- 180 Paris. Archives de la Guerre, Service historique de l'armée, A¹, vol. 3397, fol. 38, de Raymond, «Mémoire concernant les Missionnaires», janv. 1752.
- 181 APC, MG18, F12, manuscrits Pichon, collection de Vire, 1753, «Tableau de l'état actuel des missions».
- 182 AN, C¹¹B, vol. 6, fol. 240(v.), de Mézy au ministre, 23 nov. 1723.
- 183 AN, G², vol. 180, fol. 653, inventaire Planton, 3 janv. 1731.
- 184 AN, C¹¹B, vol. 7, fol. 63(v.), de Mézy au ministre, 22 nov. 1724.
- 185 Ibid., fol. 329, Verrier au ministre, 16 déc. 1725.
- 186 Ibid., vol. 8, 13(v.), Saint-Ovide et de Mézy au ministre, 28 nov. 1726.
- 187 Ibid., vol. 18, fol. 183, «Etat de la Dépense», 11 mai 1736.
- 188 Ibid., fol. 160–161, «Bordereau des payments», 27 déc. 1736; AN, G¹, vol. 466, fol. 69, recensement 1734.
- 189 AN, C¹¹B, vol. 35, fol. 244–248(v.), Prévost à Machault, 13 déc. 1755.
- 190 Ibid., vol. 29, fol. 57, Desherbiers au ministre, 5 nov. 1750; *ibid.*, vol. 9, fol. 224(v.), «Toisé des ouvrages», 4 mai 1727.

- 191 Ibid., vol. 22, fol. 184–189(v.), Bigot au ministre, 30 oct. 1740.
- 192 Ibid., vol. 18, fol. 183, «Etat de la Dépense», 11 mai 1736.
- 193 AN, G¹, vol. 406, n° 76, «Dénombrement général des familles», 1749–1750.
- 194 AN, C¹B, vol. 34, fol. 9–10, d'Ailleboust et Prévost au ministre, 19 déc. 1753; *ibid.*, vol. 33, fol. 225(v.)–6, «Etat des Personnes», 9 oct. 1753.
- 195 Ibid., vol. 35, fol. 291–295, «Etat de la dépense», 17 déc. 1755.
- 196 Ibid., fol. 90–93, Drucour à Machault, 8 sept. 1755; 200L au capitaine, 150L aux lieutenants et 100L aux enseignes.
- 197 Ibid., vol. 8, fol. 55–64(v.), Saint-Ovide au ministre, 20 nov. 1726.
- 198 James Johnstone, *Memoirs of the Chevalier de Johnstone*, trad. Charles Wincheste (Aberdeen, D. Wyllie & Son, 1870), vol. 2, p. 179.
- 199 Bernard Forest de Belidor, *La Science des Ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile* (Paris, C. Jombert, 1729), vol. 4, p. 75.
- 200 CTG, Bibliothèque, mss., 131d, A.C. de Léry, *Mémoire ou Traité de Fortifications*, p. 332–334.
- 201 M. de Guignard, *L'École de Mars ou Mémoires Instructifs sur toutes les parties qui composent le Corps Militaire en France, avec leurs origines, et les différentes manœuvres auxquelles elles sont employées* (Paris 1725), p. 351.
- 202 Paris. Archives de la Guerre, Service historique de l'armée, A1, vol. 3393, fol. 69, de Raymond au ministre, 11 juin 1753.
- 203 CTG, Bibliothèque, mss. 205b, Franquet à de Rougement, 13 oct. 1750.
- 204 AN, C¹B, vol. 26, fol. 195, Duquesnel et Bigot au ministre, 23 oct. 1742; AN, B, vol. 107, fol. 356, Mores à Prévost, 22 fév. 1758.
- 205 AN, C¹B, vol. 23, fol. 109–109(v.), Bigot au ministre, 20 oct. 1741.
- 206 John Fortier, «King's Bastion Report VIII. A survey of the Citadel Area Prepared for the Purposes of Archaeological Excavation», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1965, p. 49.
- 207 AN, C¹B, vol. 13, fol. 92–93, Le Normant au ministre, 23 déc. 1732.
- 208 Ibid., vol. 15, fol. 45, «Etat des terrains», 24 oct. 1734.
- 209 Cartes de la collection de Louisbourg.
- 210 Voir appendice C.
- 211 AN, B, vol. 71, fol. 137, le ministre à de la Tuillerie, 8 sept. 1740; AN, C¹B, vol. 22, fol. 91–92, Duquesnel au ministre, 7 nov. 1740; AN, B, vol. 78, fol. 396–396(v.), le ministre à Duquesnel, 21 avril 1744.
- 212 AN, C¹B, vol. 28, fol. 67, Desherbiers au ministre, 5 avril 1749; AN, B, vol. 91, fol. 318, le ministre à Desherbiers, 7 fév. 1759.
- 213 AN, C¹B, vol. 31, fol. 15, de Raymond au ministre, 12 juin 1751; *ibid.*, vol. 33, fol. 236, La Borde, «Etat des Payments», 9 oct. 1753; *ibid.*, vol. 32, fol. 173, Mouret au ministre, 10 août 1751; *ibid.*, vol. 35, fol. 306–360, de Raymond au ministre, 13 avril 1755.
- 214 AN, B, vol. 100, fol. 71 (v.), le ministre à de Boullogne, 24 mars 1755.
- 215 Paris. Archives de la Guerre, Service historique de l'armée, A, vol. 3393, fol. 73, de Raymond au ministre, 15 juin 1753.
- 216 AN, C¹B, vol. 32, fol. 17, Prévost au ministre, 20 nov. 1752.
- 217 AN, G¹, vol. 466, fol. 51, «Recensement . . . », 14 janv. 1715.
- 218 Ibid., vol. 406, dossier 4, 104, Archives de paroisse, 5 avril 1729.
- 219 Ibid., vol. 466, n° 76, «Dénombrement général des familles», 1749–1750.
- 220 AN, B, vol. 94, fol. 269, «Liste des personnes», 4 juin 1751.
- 221 Paris. Archives de la Guerre, Service historique de l'armée, série Mémoires et Reconnaissances, art. 1105, n° 21, «Journal de la Navigation du Vaisseau L'aigle de 50 canons commandé par Mr. Daubigny capitaine de Vaisseau allant de Brest à Louisbourg, Année 1754».
- 222 AN, G², vol. 180, fol. 78–79, «Mémoire du Sr. Sabatier», 20 mai 1729; AN, B, vol. 59(2), fol. 550–550(v.), le ministre à de Pensens, 24 juin 1733.
- 223 AN, C¹B, vol. 9, fol. 214(v.)–215, 222(v.), 225(v.), «Toisé des ouvrages», 4 mai 1727; *ibid.*, vol. 18, fol. 185–186, «Etat de la dépense», 11 mai 1736.
- 224 Ibid., vol. 18, fol. 130, «Etat de la Serrurerie à faire en réparation», 2 nov. 1736.
- 225 Ibid., vol. 9, fol. 180–225(v.), Verrier au ministre, 1^{er} nov. 1727.
- 226 Ibid., fol. 260–260(v.), «Mémoire au sujet du Conseil supérieur de Louisbourg», (déc.) 1727.
- 227 AN, G², vol. 180, fol. 78–79, «Mémoire du Sr. Sabatier», 20 mai 1729.
- 228 AN, C¹B, vol. 18, fol. 186–190, «Etat de la dépense», 11 mai 1736.
- 229 AN, C¹C, vol. 12, fol. 107(v.), bordereaux, 25 août 1744; *ibid.*, vol. 11, fol. 1190, bordereaux, 31 oct. 1737.
- 230 AN, G², vol. 180, fol. 78(v.)–79, «Mémoire du Sr. Sabatier», 20 mai 1729; *ibid.*, vol. 191, dossier 2, une audience tenue le 20 août 1739.
- 231 Paris. Archives de la Guerre. Service historique de l'armée, A¹, vol. 3393, fol. 45, de Raymond au ministre, 18 juin 1752.
- 232 AN, C¹B, vol. 18, fol. 130, «Etat de la Serrurerie à faire en réparation», 2 nov. 1736.
- 233 Ibid., fol. 185–186, «Etat de la dépense», 11 mai 1736.
- 234 Ibid., vol. 9, fol. 222–225(v.), «Toisé des ouvrages», 4 mai 1727.
- 235 Ibid., vol. 13, fol. 247(v.), 254, «Liste des Batiments Anglais», 15 nov. 1732.
- 236 Paris. Archives de la Guerre, Service historique de l'armée, A¹, vol. 3404, fol. 57(5), «De par le Roy», 1755.
- 237 AN, E, vol. 93, fol. 23–23(v.), dossier Costebelle, 1717.
- 238 AN, C¹B, vol. 2, fol. 230, le ministre au Conseil, 9 nov. 1717.
- 239 Paris. Archives de la Guerre, Service historique de l'armée, A1, vol. 3393, fol. 69, de Raymond au ministre, 11 juin 1753.
- 240 Paris. Archives de la Marine, C⁷, vol. 89, fol. 30, dossier Drucour, mémoire de Madame Drucour, sept. 1769.
- 241 AN, C¹B, vol. 11, fol. 21–22, Bourville et de Mézy au ministre, 3 déc. 1730; *ibid.*, fol. 26, Bourville au ministre, 30 nov. 1730.
- 242 Paris. Archives de la Guerre, Service historique de l'armée, A¹, vol. 3393, n° 44, «Mémoire» anonyme que McLennan attribue à de Raymond lui-même [16 juin 1752].
- 243 CTG, Bibliothèque, mss. reliés, dossier 66, «Mémoire des évènements . . . », 1758.
- 244 *Dictionary of Canadian Biography* (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1966), vol. 2, p. 224–226.
- 245 AN, C¹B, vol. 21, fol. 63, de Forant au ministre, 14 nov. 1739.
- 246 Ibid., fol. 90, de Forant au ministre, 23 nov. 1739.
- 247 Ibid., vol. 22, fol. 149–150(v.), Bigot au ministre, 29 mai 1740.
- 248 J.E. Anderson, «The Human Skeletons in the King's Chapel», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1964, p. 19.
- 249 AN, G³, vol. 2046, testament de de Forant, 10 mai 1740.

- 250 AN, C¹B, vol. 25, fol. 80–80(v.), Duquesnel au ministre, 15 nov. 1743. En 1743, les filles des officiers se nommaient de Couagne, de l'Espérance, Benoit, Thierry, Loppinot et Le Fresilliere (2 de moins que le nombre stipulé); *ibid.*, fol. 58–58(v. Duquesnel au ministre, 27 oct. 1743.
- 251 Guy Frégault, *François Bigot Administrateur Français* (Montréal, Institut d'histoire de l'Amérique française, 1948), p. 109–110; Paris. Archives de la Guerre, Service historique de l'armée, A1, vol. 3393, 38 suite, de Raymond, mémoire, janv. 1752.
- 252 AN, G², vol. 185, fol. 119–119(v.), extrait de l'inventaire.
- 253 AN, B, vol. 70, fol. 418–418(v.), le ministre à Bigot, 2 sept. 1740.
- 254 AN, C¹B, vol. 25, fol. 76–77, Duquesnel au ministre, 7 nov. 1743; Paris. Archives de la Marine, C⁷, vol. 181, fol. 10, dossier Duquesnel.
- 255 George M. Wrong, éd., *Louisbourg in 1745: The anonymous «Lettre d'un Habitant de Louisbourg (Cape Breton)», containing a narrative by an eye-witness of the siege in 1745* (Toronto, Warwick Bros. & Rutter, 1897), p. 15–16.
- 256 J.E. Anderson, *op. cit.*, p. 4.
- 257 Paris. Archives de la Marine, C⁷, vol. 181, fol. 8, dossier Duquesnel, 28 sept. 1740.
- 258 AN, C¹B, vol. 22, fol. 91–92, Duquesnel au ministre, 7 nov. 1740.
- 259 AN, Archives maritimes, port de Rochefort, 1E vol. 133, fol. 391, le ministre à Rochefort, 26 mai 1741; *ibid.*, vol. 137, fol. 455, le ministre à Rochefort, 16 juil. 1743.
- 260 AN, C¹B, vol. 23, fol. 195–195(v.), Verrier au ministre, 26 oct. 1741.
- 261 AN, B, vol. 77, fol. 558(v.), le ministre à Duquesnel et à Bigot, 6 juin 1742.
- 262 AN, C¹B, vol. 26, fol. 77, Duchambon au ministre, 10 nov. 1744.
- 263 *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres. Mis en ordre & publié par m. Diderot . . . & quant à la partie mathématique, par m. d'Alembert* (Paris, Briasson, 1755), vol. 5, p. 511.
- 264 AN, B, vol. 82(1), fol. 171, le ministre à Madame Duquesnel, 22 juil. 1745.
- 265 AN, G², vol. 206, n° 469, fiche 250, plunitif d'audience, 17 oct. 1757.
- 266 Guy Frégault, *op. cit.*, p. 113.
- 6 Joseph Bernard Chabert de Cogolin, *Voyage fait par ordre du Roy en 1750 et 1751 dans l'Amérique septentrionale . . .* (Paris, Imprimerie royale, 1753), p. 91.
- 7 Paris. Archives de la guerre, Service historique de l'armée, A¹, vol. 3393, fol. 45, de Raymond au ministre, 18 juin 1752.
- 8 AN, B, vol. 95, fol. 295, le ministre à de Raymond, 24 juin 1752; AN, C¹B, vol. 30, fol. 225(v.), Prévost au ministre, 15 oct. 1751; *ibid.*, fol. 30(v.), Prévost au ministre, 3 déc. 1751.
- 9 *Ibid.*, vol. 33, fol. 222–222(v.), «Etat des personnes», 16 sept. 1753; *ibid.*, fol. 224(v.)–228, «Etat des personnes», 9 oct. 1753.
- 10 *Ibid.*, fol. 172–174, Prévost au ministre, 19 mai 1753.
- 11 *Ibid.*, vol. 35, fol. 173, «Etat des troupes», 8 juin 1755; *ibid.*, fol. 155, «Logement général des troupes», 7 juin 1755.
- 12 *Ibid.*, fol. 279–280, Franquet au ministre, 28 juin 1755.
- 13 AN, B, vol. 101, fol. 216(v.)–217, le ministre à Prévost, 17 mars 1755; AN, C¹B, vol. 35, fol. 275–276, Franquet au ministre, 20 juin 1755.
- 14 *Ibid.*, vol. 36, fol. 86–92, Prévost au ministre, 10 avril 1756.
- 15 AN, F³, vol. 50(3), fol. 588–589, «Extrait de mon Journal», 1758.
- 16 Pierre Mayrand, «La Perte de Louisbourg», *Revue Historique de l'Armée*, n° 1 (1970), selon de Bonaventure, lieutenant du roi et de Grésigny, capitaine du régiment d'Artois.

Appendice A

- 1 AN, C¹C, vol. 12, fol. 132–136; *ibid.*, fol. 71, «Salaires des ingénieurs depuis 1741».

Appendice B

- 1 AN, C¹B, vol. 7, fol. 313(v.)–314(v.), 1^{er} oct. 1725.
2 AN, C¹B, vol. 28, fol. 202–265, 31 déc. 1750.

Appendice C

- 1 AN, G², vol. 199, dossier 189, 22 oct. 1744.

Appendice D

- 1 Pierre de Briquet, éd., *Code Militaire*, vol. 1, p. 279–294.

Occupation anglaise: 1745–1749

- 1 Louis Effingham de Forest, *Louisbourg Journals 1745*, New York, Society of Colonial Wars, 1932, p. 50.
- 2 Dudley Bradstreet, «Dudley Bradstreet's Diary», dans *Massachusetts Historical Society, Proceedings*, vol. II, 2^e sér., 1896–1897.
- 3 Scottish Record Office, Cunninghame of Thornton Muniments, n° 485, fol. 226, 26 juil. 1746.
- 4 John Fortier, *op. cit.*

Occupation française: 1749–1758

- 1 AN, C¹B, vol. 28, fol. 102–103, «M. Desherbiers rend compte de reprise de possession» (lettre du 29 juil. 1749), fév. 1750.
- 2 *Ibid.*, fol. 16–21, Desherbiers et Prévost au ministre, 10 sept. 1749.
- 3 AN, C¹B, vol. 9, fol. 134 et vol. 13, fol. 67.
- 4 AN, C¹B, vol. 28, fol. 317–317(v.), «Estimation des réparations», 30 août 1749.
- 5 *Ibid.*, fol. 340, «Etat des réparations», 31 déc. 1749.

Bibliographie

Almon, Albert

Louisbourg – The Dream City, Glace Bay, Cap-Breton, 1934.

Anderson J.E.

«The Human Skeletons in the King's Chapel», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1964.

Belidor, Bernard Forest de

La Science des Ingénieurs dans la conduite des travaux de fortification et d'architecture civile, Paris, C. Jombert, 1729.

Bourinot, Sir John George

Historical and Descriptive Accounts of the Island of Cape Breton and of its memorials of the French Régime, Montréal, W.F. Brown and Co., 1892.

Bradstreet, Dudley

«Dudley Bradstreet Diary», *Massachusetts Historical Society, Proceedings*, 2^e sér., vol. 2 (1896–1977) p. 417–446, Boston.

Briquet, Pierre de, éd.

Code Militaire, une compilation des ordonnances des roys de France concernant les gens de guerre, Paris, 1728.

Brown, Richard

A History of the Island of Cape Breton with some account of the Discovery and Settlement of Canada, Nova Scotia, and Newfoundland, Londres, S. Low, son and Marston, 1869.

Canada. Archives publiques.

MG18, F12, Pichon, Thomas (1700–1781), Officier civil, 1750–1760.

Chabert de Cogolin, Joseph Bernard, marquis de

Voyage Fait par Ordre du Roy en 1750 et 1751, Dans L'Amérique Septentrionale pour rectifier les cartes des côtes de l'Acadie, de l'isle Royale & de l'isle de Terre-Neuve; et pour en fixer les principaux points par des observations astronomiques, Paris, Imprimerie royale, 1753.

Corvisier, André

L'armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul; le soldat, Paris, Presses Universitaires de France, 1964, 2 vol.

Crowley, Terence A.

«A French Colonial Administration at Louisbourg, 1713–1758: An Introduction», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1969.

de Forest, Louis Effingham, éd.

Louisbourg Journals 1745, New York, Society of Colonial Wars in the State of New York, 1932.

Dictionary of Canadian Biography

Toronto, University of Toronto Press, 1969, vol. 2: «1701 à 1740».

Edwards, Joseph Plimsoll

Louisbourg an Historical Sketch, Halifax, N.S. Printers Co., 1896.

Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres

Mis en ordre & publié par m. Diderot . . . & quant à la partie mathématique, par m. d'Alembert . . . , Paris, Briasson, 1751–1765, 17 vol.

Fortier, John

«King's Bastion Report VIII. A Survey of the Citadel Area Prepared for the Purposes of Archaeological Excavations», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1965.

«Supplementary Report on the Chateau», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1964.

Foster, Wayne

«Post-Occupational History of the Old French Town of Louisbourg, 1760–1930», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, 1965.

France. Archives Maritimes. Port de Rochefort.

Sér. E, Services administratifs, 1672–1792.

Frégault, Guy

François Bigot, administrateur français, Montréal, Institut d'histoire de l'Amérique française, 1948, 2 vol.

Fry, Bruce

«Archaeological Report on the South Half of the Chateau, Fortress of Louisbourg», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1964.

Guignard, M. de

L'Ecole de Mars ou Memoires Instructifs sur toutes les parties qui composent le Corps Militaire en France, avec leurs origines, et les différentes manœuvres auxquelles elles sont employées, Paris, 1725, 2 vol.

Howard, James H.

«Report of Find of Medals, King's Bastion», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1962.

James, Charles

A New and Enlarged Military Dictionary, in French and English in which are explained the Principal Terms, with Appropriate Illustrations of all the Sciences that, are, More or Less Necessary for an Officer and Engineer, 3^e éd., Londres, 1810, 2 vol.

Johnstone, James, chevalier de

Memoirs of the Chevalier de Johnstone, trad., Charles Winchester, Aberdeen, D. Wyllie & Son, 1870–1871, 3 vol.

La Chesnay des Bois, A. de

Dictionnaire Militaire ou Recueil Alphabetique de tous les termes propres à l'art de la guerre, Lausanne, 1743.

Lacour-Gayet, Georges

La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV, 2^e éd., rev. et aug., Paris, H. Champion, 1910.

L'Admiral

Le petit dictionnaire du tems, pour l'intelligence des nouvelles de la guerre, 2^e éd., Paris, 1747.

Lancôt, Gustave

«Les Troupes de la Nouvelle-France», *The Canadian Historical Association, Report of the Annual Meeting* (mai 1926), p. 40–60, Ottawa.

Leblond, Guillaume

Elemens de fortification . . . contenant la construction raisonnée de tous les ouvrages de la fortification: les systemes des plus célèbres ingénieurs; la fortification irrégulière, augm. de l'explication détaillée de la fortification de M. de Coëhorn, de la construction des redoutes, forts de campagne, & c., 5^e éd., Paris, C.A. Jombert, 1764.

Lemay, le R.P. Hugolin

«Les récollets de la province de Saint-Denis et ceux de la province de Bretagne à l'île Royale, de 1713 à 1731», *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 3^e sér., vol. 24 (mai 1930), pt. 1, p. 77–113 Ottawa.

«Table nominale des récollets de Bretagne, missionnaires et aumôniers dans l'île Royale (1713–1759)», *Proceedings and Transactions of the Royal Society of Canada*, 3^e sér., vol. 25, pt. 1 (mai 1931), p. 81–100, Ottawa.

Lindsay, Charles S.

«Louisbourg Guardhouses», *Lieux historiques: cahiers d'archéologie et d'histoire*, n^o 12 (1975), p. 47–100, Ottawa.

MacGregor, John

Historical and Descriptive Sketches of the Maritime colonies of British America, Londres, Longman, Rees, Orme, Brown and Green, 1828.

Mayrand, Pierre

«La perte de Louisbourg», *Revue historique de l'armée*, n^o 1 (1970), p. 7–21, Paris.

McLennan, John Stewart

A Notable Ruin, Louisbourg, Halifax, Nova Scotia Historical Society Publications, 1909.
Louisbourg from its Foundation to its Fall, 1713–1758, 3^e éd. rev., Sydney, 1969.

McQuat, Donald Fraser

Military Policy and Organization in New France, thèse de maîtrise, université McGill, Montréal, 1947.

Mémain, René

La marine de guerre sous Louis XIV, Paris, Hachette, 1937.

Navereau, André Eugène

Le logement et les ustensiles des gens de guerre de 1439 à 1789, Poitiers, Société française d'imprimerie, 1924.

Paris. Archives de la Guerre. Comité technique du génie. Archives.

Places étrangères, Louisbourg et île Royale, Saint-Jean. Campagnes et sièges, Louisbourg.

Paris. Archives de la Guerre. Comité technique du génie.**Bibliothèque.**

A.C. de Léry, «Mémoire ou Traité de Fortifications», 1725.

Paris. Archives de la Guerre. Service historique de l'armée. Archives historiques.

A¹, Correspondance générale, Opérations militaires. Série Mémoires et Reconnaissances, article 1105, Amérique, XVIII^e siècle, 1754–1784.

Paris. Archives de la Marine.

C¹, Dossiers individuels.

Paris. Archives nationales. Archives des Colonies.

B, Lettres envoyées, 1663–1789, vol. 35–110.

C¹¹B, Correspondance générale, île Royale, 1712–1762, vol. 1–38.

C¹¹C, Amérique du Nord, vol. 11–14, île Royale, 1714–1757; vol. 15, île Royale, Conseil de Marine, 1714–1723 et Conseil d'Etat du roi, 1743–1757; vol. 16, île Royale, île Saint-Jean, 1696–1771.

D²C, Troupes des colonies, vol. 47, 48, colonies françaises d'Amérique du Nord, 1658–1771.

E, Dossiers personnels.

F³, Collection Moreau de Saint-Méry, vol. 50, 51, île Royale, 1686–1766.

G¹, Registres de l'Etat civil, recensements et documents divers.

G², Greffes des tribunaux de Louisbourg et du Canada.

G³, Notariat.

Dépôt des Fortifications des Colonies, 1690–1780.

Pichon, Thomas

Lettres et mémoires pour servir à l'histoire naturelle, civile et politique de Cap Breton depuis son établissement jusqu'à la reprise de cette île par les Anglois en 1758, La Haye, P. Gosse, 1760.

Saint-Maurice, Fauché de

«Louisbourg, souvenirs du Cap Breton», *Revue des deux Frances*, vol. 1 (oct. 1897), p. 14–20, s. l.

Séminaire de Québec. Archives.

Papiers Surlaville.

Thériault, Yvette

«Occupation – Destination – Ameublement du Château St-Louis de Louisbourg (1720–1758)», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1965, 5 vol.

Torchet de Boismélé, Jean Baptiste

Histoire générale de la Marine, contenant son origine tous les peuples du monde, ses progrès, son état actuel, & les expéditions Maritimes, anciennes & modernes, Paris, P. Prault, A. Boudet, 1744–1758, 3 vol.

Vernon, Charles William

Cape Breton, Canada, at the Beginning of the Twentieth Century. A Treatise of Natural Resources and Development, Toronto, Nation Publishing Co., 1903.

Vogel, Joseph O.

«Archaeological Report on the King's Chapel, Château St. Louis», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1965.

Walker, Iain

«Archaeological Report on the North Half of the Château, Fortress of Louisbourg», manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Louisbourg, 1964.

Wrong, George M., éd.

Louisbourg in 1745: The anonymous «Lettre d'un habitant de Louisbourg (Cape Breton)», containing a narrative by an eye-witness of the siege in 1745, Toronto, Warwick Bros. & Rutter, 1897.

History and Archaeology/Histoire et archéologie

Publications en vente chez son libraire, ou par la poste à: Imprimerie et édition, Approvisionnements et services Canada, Hull, Québec K1A 0S9

1 *Inventaire des marchés de construction des archives civiles de Québec, 1800–1870*, par Geneviève G. Bastien, Doris D. Dubé et Christina Southam, 1975. 3 vol. \$20.00; autres pays \$24.00.

2 *Histoire économique et sociale de Saint-Lin, 1805–1883, et l'importance de la famille Laurier*, par Réal Bélanger, 1975. \$4.00; autres pays \$6.00.

3 *Historique structural du fort George*, par Yvon Desloges, 1975. \$5.00; autres pays \$6.00.

4 *Plans de l'architecture domestique inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal; Plans de l'architecture commerciale et industrielle inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal; Plans de l'architecture publique, de l'architecture religieuse et du génie mécanique inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal*, par André Giroux, Nicole Cloutier et Rodrigue Bédard, 1975, 3 vol. \$11.00; autres pays \$13.20.

10 *Etude sur la vie et l'oeuvre de Jacques Cartier (1491–1557)*, par Réal Boissonnault; *Fouilles au parc Cartier-Brébeuf, Québec, 1959*, par Kenneth E. Kidd; *Fouilles au parc Cartier-Brébeuf, Québec, 1962*, par John H. Rick; *Archéologie de sauvetage au parc Cartier-Brébeuf, la ville de Québec: juillet–août 1969*, par Marcel Moussette, 1977. \$9.00; autres pays \$10.80.

17 *Inventaire des marchés de construction des Archives nationales à Québec, XVII^e et XVIII^e siècles*, par Doris Dubé et Marthe Lacombe, 1977. \$8.00; autres pays \$9.60.

